This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 828,719

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
1817
LIBRARIES

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
1817
LIBRARIES

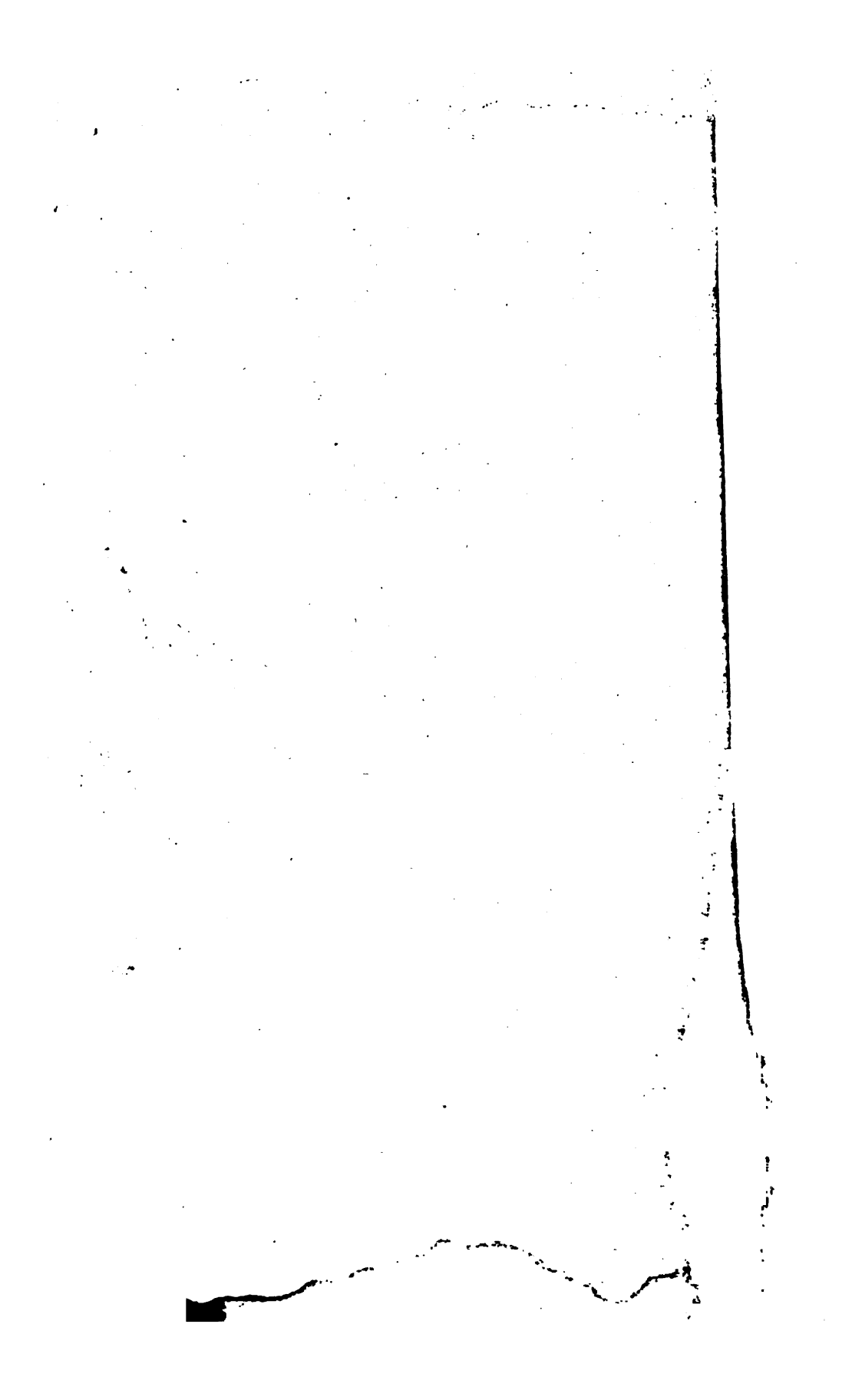

MÉMOIRES

DE

MICHELOT MOULIN

SUR

LA CHOUANNERIE NORMANDE

PUBLIÉS

POUR LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Rue Bonaparte, 82

1893

LOGUE
AUELS
?

MÉMOIRES

DE

MICHELOT MOULIN

SUR

LA CHOUANNERIE NORMANDE

MÉMOIRES

DE

MICHELOT MOULIN

SUR

LA CHOUANNERIE NORMANDE

Ex
libris
Jean
Seguin

Moulin, Michel

MÉMOIRES

DE

MICHELOT MOULIN

SUR

LA CHOUANNERIE NORMANDE

PUBLIÉS

POUR LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Rue Bonaparte, 82

1893

4.

DC
218.5
M93

BESANÇON. — IMPR. ET STÉRÉOT. DE PAUL JACQUIN.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

ART. 14. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier et choisit les personnes auxquelles il en confiera le soin.

Il nomme pour chaque ouvrage un commissaire responsable chargé de surveiller la publication.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil et s'il n'est accompagné d'une déclaration du commissaire responsable, portant que le travail lui a paru digne d'être publié par la Société.

Le commissaire responsable soussigné déclare que l'ouvrage MÉMOIRES DE MICHELOT MOULIN SUR LA CHOUANNERIE NORMANDE *lui a paru digne d'être publié par la* SOCIÉTÉ D'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

Fait à Paris, le 18 mars 1893.

Signé : L. DE LA SICOTIÈRE.

Certifié :

Le Secrétaire de la Société d'histoire contemporaine,

E. LEDOS.

AVERTISSEMENT

Rien n'est moins connu, rien n'est plus difficile à connaître avec quelque exactitude, que la guerre soutenue contre la Révolution par les Royalistes des départements de l'Ouest au nord de la Loire, de 1793 à 1800. Cette guerre de partisans, dite guerre des Chouans, ne pouvait être décrite avec son véritable caractère que par des témoins assez sincères pour exposer les faits sans déguisement, assez élevés dans la confiance de leur parti pour en avoir pénétré les plans. Des témoignages de ce genre ne sont pas très rares en ce qui concerne une période limitée des événements : ils sont à peu près introuvables s'il faut embrasser la durée de la guerre. Quels sont les chefs, ayant pris les armes en 1793, qui se trouvaient encore debout en 1815? Ceux qui n'avaient pas succombé dans des combats journaliers, où les Royalistes blessés ou prisonniers n'avaient pas de quartier à attendre, ont péri presque tous dans les intervalles d'une paix plus meurtrière pour ceux qui s'étaient signalés, que cette guerre d'extermination elle-même. Aussi la plupart des survivants avouaient-ils n'avoir qu'une connaissance très imparfaite de ce qui s'était passé au début de l'insurrection.

C'est donc une bonne fortune tout à fait inespérée que de trouver dans la publication actuelle des Mémoires de Michel Moulin, plus connu de ses compagnons d'armes sous le surnom de Michelot, le récit complet de ce qui a eu lieu dans le

Bocage normand de 1793 à 1815. A la première de ces dates, il fut le guide le plus influent et le mieux écouté des jeunes gens qui bravèrent tous les dangers plutôt que de rejoindre les armées de la Terreur. A la fin des Cent-Jours, il était encore leur chef préféré. Dans l'intervalle, il avait été en butte aux périls les plus incessants, aux plus implacables persécutions. Il ne leur avait échappé que par des circonstances tout à fait extraordinaires. Ayant vu plus qu'aucun autre, il a raconté ce qu'il savait avec une bonne foi, une candeur, une simplicité, qui ne sauraient être surpassées. Tout lecteur sera forcé de le reconnaître, et ceux qui prendront la peine de comparer ses récits avec tous ceux qui, jusqu'à présent, ont été mis à la disposition du public, seront frappés du caractère opposé à toute exagération, qui s'y manifeste de la manière la plus constante.

Michel Moulin naquit en 1771, au village de Frèdeville, commune de Saint-Jean-des-Bois, à l'extrémité du département de l'Orne, la plus voisine à la fois du Calvados et de la Manche. Appartenant à une famille considérée, mais sans fortune, il ne reçut que l'éducation d'un enfant de la campagne. Comme il joignait la plus vive intelligence au caractère le plus énergique en même temps que le plus dévoué, il inspira dès le premier jour à ses camarades une confiance sans bornes. Il aurait pu se faire donner l'autorité et les honneurs du commandement : il ne chercha qu'à les éviter. A part le désintéressement et la modestie de son âme, les dangers exceptionnels qu'il aurait attirés sur la tête de son père et de sa mère furent le principal motif de ses refus persistants. Resté à un rang secondaire dans la hiérarchie officielle des chefs de l'armée royale de Normandie, il n'en tint pas moins la première place dans la confiance du général de Frotté qui la commandait, et dans l'estime de tous les soldats enrôlés dans ses rangs. A la pacification, il fut signalé au gouvernement de Bonaparte comme le plus dangereux des anciens Chouans normands, et bientôt livré à des rigueurs acharnées. Échappé, contre toute attente, des plus redoutables cachots, il ne crai-

gnit pas de rentrer deux fois en France, au risque d'une mort assurée, pour y remplir des missions de confiance. Une troisième fois, vers la fin des Cent-Jours, il débarqua sur la côte normande pour appeler aux armes les Royalistes du Bocage. Le gouvernement de la Restauration, qui l'avait nommé après 1814 colonel d'infanterie en demi-solde, l'appela au service actif après 1815 ; il fut attaché à l'état-major de la 1re division militaire. Mais le dévouement à la cause des Bourbons ne tarda point à devenir suspect : le colonel Moulin fut mis à la retraite. Il passa à Caen les dernières années de sa vie ; c'est en cette ville qu'il termina ses jours, le 30 décembre 1840.

Il existe deux rédactions des Mémoires de Moulin, entre lesquelles se trouvent les différences les plus essentielles. La première date des premiers temps qui ont suivi la seconde Restauration. Elle est représentée par un manuscrit de 273 pages in-4°, tout entier de la main de la fille unique de Moulin, alors fort jeune encore : elle épousa depuis M. Cassin, professeur distingué de l'Université. La rédaction est l'œuvre personnelle de Moulin ; sa fille paraît avoir transcrit une partie du volume sur les brouillons de son père, qui, à l'exception d'une seule page, n'ont point été conservés ; le reste du texte a dû être écrit par elle sous sa dictée. Comme Moulin, fort peu lettré lui-même, n'avait aucune expérience de ce genre de travail ; comme sa fille, dont l'éducation était à peine ébauchée, s'acquittait non sans peine d'une tâche bien lourde pour son âge, ce texte se présente dans un état extrêmement défectueux. Il ne s'y trouve ni divisions ni alinéas ; le commencement et la fin des phrases sont rarement indiqués. Quelques mots ont été omis ; ceux qui n'étaient pas familiers à la jeune copiste sont parfois défigurés. Les répétitions abondent, non seulement celles qui portent sur les mots, mais encore celles qui comprennent des membres de phrase, ou même des phrases entières. Moulin tenait à être clair et précis. Quand la concurrence fâcheuse de termes ou de pronoms relatifs mal placés avait rendu le sens équivoque ou obscur, il n'hésitait jamais à se répéter. Il en résulte que ce premier

texte est de la lecture la plus difficile. Mais il a le précieux avantage de nous donner naïvement la pensée de Moulin tout entière et sans mélange, de le peindre au naturel, de le faire en quelque sorte revivre devant nous.

Si ce manuscrit est précieux au point de vue de l'autobiographie de l'auteur, il est beaucoup moins important que le second comme récit des événements de la guerre. Moulin, en le dictant, ne se proposait assurément pas de les raconter. Un court résumé de 18 pages à peine est tout ce qu'il y a sur ce sujet. Les diverses aventures de sa vie, son arrestation en 1804, son emprisonnement au fort de Joux, son évasion, ses voyages, son séjour en Angleterre, sa rentrée en France, les projets de prise d'armes en 1814 et 1815, remplissent le reste du volume.

A une époque plus avancée du règne de la Restauration, Moulin éprouva le désir de refondre ce travail. D'une part, il fut sans doute sollicité par ceux de ses amis qui eurent communication de ses Mémoires, d'y insérer le récit des événements de la guerre, sur lesquels il avait si rapidement glissé dans la rédaction voisine en date de 1815. La possibilité du retour à une lutte armée contre le parti de la Révolution n'était plus sous ses yeux, comme à cette époque. De plus, il ne se dissimulait certainement pas les côtés défectueux de cette première rédaction. Mais se défiant de son aptitude à mieux faire, il confia le soin de rédiger ces nouveaux Mémoires, refondus et complétés, à son gendre, M. Cassin, professeur de l'Université. La date de cette nouvelle rédaction est certainement antérieure à 1830; le marquis de Moustier, ambassadeur en Espagne, qui portait au colonel Moulin une profonde amitié, et chez lequel celui-ci faisait des séjours prolongés, a laissé dans ses papiers des notes donnant la preuve qu'il avait connu le texte même de cette seconde rédaction. M. de Moustier est mort le 5 janvier 1830.

Le manuscrit autographe de M. Cassin remplit deux volumes in-4° d'une écriture serrée; ils dépassent chacun 300 pages. Cet ouvrage peut être considéré comme formé de

trois parties distinctes, eu égard à la manière dont elles ont été rédigées.

Le récit des événements de la guerre, comprenant 176 pages, paraît avoir été écrit sous la dictée du colonel Moulin, bien que M. Cassin, pour en rendre le style correct, ait évidemment modifié un très grand nombre de phrases : cela était indispensable autant qu'irréprélensible ; il l'a fait avec assez de discrétion pour que le style personnel de Moulin soit resté habituellement reconnaissable, parfois même aux dépens de la correction. Il est seulement permis de regretter que, dans la nécessité de trouver d'autres mots pour éviter les redites multipliées qui s'accumulaient dans le récit de son beau-père, M. Cassin ait quelquefois emprunté au style littéraire des expressions tout à fait étrangères au langage de Moulin. Dans de rares occasions, il s'est laissé entraîner par ses habitudes professionnelles à mettre dans la bouche du vieux chef de Chouans, des allusions classiques ou mythologiques, qui forment un étrange contraste avec la simplicité et le naturel de sa propre rédaction.

Une autre partie, entièrement ajoutée aux Mémoires primitifs, est consacrée au récit des circonstances de la carrière du colonel Moulin, du mois de juillet 1815 au mois de novembre 1817, où il s'interrompt brusquement. Des pièces officielles y ont été insérées. La part qui appartient à M. Cassin dans la rédaction s'y montre un peu plus grande, quoiqu'il ait évidemment écrit sous l'inspiration de son beau-père.

Mais la partie la plus considérable et, il faut bien le dire, la moins satisfaisante de ces nouveaux Mémoires, est remplie par un remaniement complet de la première rédaction, dont on ne peut douter que M. Cassin ne soit seul responsable. Chargé de reviser une rédaction fort incorrecte, il l'a fait de manière à en modifier de la façon la plus complète le style et le caractère. Pour remédier aux vices de construction des phrases, aux interminables répétitions qui les encombrent, il n'a trouvé rien de mieux que de se livrer à un travail d'amplification par lequel il a plus que doublé la longueur du texte

sur lequel il opérait. Impossible d'imaginer une transformation plus entière, non seulement du style, mais encore de la façon de penser et du caractère même de l'auteur. La manière simple et franche avec laquelle Moulin s'exprime, qui fait le charme de ses récits, disparaît pour faire place à un langage apprêté. La modestie pleine de droiture dont il ne s'écarte pas en ce qui le concerne, est remplacée par une préoccupation constante de mettre en lumière l'importance de ses services. De longs discours où se trahit l'admirateur de Tite-Live, des incursions plus ou moins heureuses dans le domaine de la plaisanterie, des pages entières de réflexions empreintes de ce genre de sentimentalisme en faveur dans la littérature du commencement de ce siècle, achèvent de déguiser Moulin de façon à ce qu'il ne soit pas reconnaissable. Il ne se retrouve plus sous cette rhétorique aujourd'hui démodée, qui parle en son nom, et nous le représente sous des traits bien différents des siens.

Éditer cette seconde rédaction des Mémoires ne nous a pas semblé une tâche acceptable : c'eût été, avec l'apparence d'une scrupuleuse exactitude, une atteinte profonde portée à la vérité. Donner telle quelle la première rédaction n'était pas davantage chose faisable ; elle aurait rebuté le lecteur ; il aurait été en droit d'exiger une traduction ou un commentaire. Nous avons reconnu bien vite que rien n'était plus facile que de mettre le langage de Moulin en état d'être accueilli, à condition de redresser un peu la construction de ses phrases ; par ce procédé fort naturel, la plupart des répétitions que le besoin d'être clair lui imposait sont condamnées à disparaître comme trop évidemment inutiles. Sa rédaction, au lieu de se trouver amplifiée, est seulement un peu condensée ; il n'y entre rien qui ne soit absolument son œuvre, non seulement dans le sens du texte, mais dans les mots dont il se compose. Dans les rares circonstances où il a été absolument nécessaire de remplacer par un équivalent le terme dont s'était servi Moulin, nous avons eu le plus grand soin de n'employer que les propres expressions dont il faisait usage en pareil cas.

Bref, nous nous sommes efforcé d'écrire en quelque sorte sous la dictée de Moulin, en donnant à ses paroles une correction approximative [1].

Au milieu de ce texte nous avons inséré le récit des événements de la guerre, tel que l'a rédigé M. Cassin. Il a suffi de faire disparaître un petit nombre de phrases ayant le caractère incontestable d'une addition de ce dernier, pour que cette partie des Mémoires se trouve assez en harmonie avec celle qui est empruntée à la rédaction originale. Nous avons toutefois conservé les quelques pages de cette rédaction que les seconds Mémoires venaient remplacer d'une manière infiniment plus complète. Nous donnons donc ce que ceux-ci offrent d'intéressant, en même temps que la totalité du texte rectifié de l'œuvre primitive [2]. Nous n'avons pas jugé utile d'y joindre la partie additionnelle qui s'étend de juillet 1815 à novembre 1817, tant parce qu'elle n'est pas l'œuvre personnelle de Moulin, qu'en raison du peu d'intérêt qu'elle présenterait pour la plupart des lecteurs [3].

Dans quelques années, les deux manuscrits se trouveront ensemble placés dans un dépôt public à la disposition de ceux qui voudront les consulter, et chacun pourra juger de la manière dont l'éditeur s'est acquitté de sa tâche.

L. RIOULT DE NEUVILLE.

1. Nous avons dû, pour obéir aux scrupules profondément respectables de la famille du colonel Moulin, omettre dans deux ou trois passages les expressions sévères avec lesquelles il qualifiait des individualités soupçonnées d'une odieuse perfidie.

2. Dans la présente édition, le texte des pages 1 à 5, 13 à 21, 182 et suivantes jusqu'à la fin du volume, appartient à la rédaction primitive, qui se trouve complétée par le texte supplémentaire donné au bas des pages 5 à 6, et 21 à 28. La seconde rédaction, dans laquelle M. Cassin a tenu la plume, est représentée par le texte des pages 6 à 13, 22 à 181, et par les fragments placés au bas des pages 18 et 19.

3. Quelques détails peu connus, que nous avons donnés en note, ont été, pour la plupart, recueillis dans la conversation de plusieurs des mieux informés parmi ceux qui ont survécu les derniers entre les compagnons d'armes du général de Frotté, notamment dans celle du comte François Odoart, mort presque centenaire, en février 1870.

MÉMOIRES

DE

MICHELOT MOULIN

CHAPITRE PREMIER

NAISSANCE DE MOULIN. — LA RÉQUISITION. — L'APPEL DES ARISTOCRATES. — CONVOCATION A DOMFRONT. — ARMEMENT DES JEUNES GENS DE SAINT-JEAN-DES-BOIS ET LEUR RETOUR DANS CETTE COMMUNE. — PREMIÈRE ORGANISATION DES RÉQUISITIONNAIRES INSOUMIS. — DÉSARMEMENT DES PATAUTS. — ARRIVÉE DES TROUPES DE LIGNE. — ENLÈVEMENT DU CURÉ DE TINCHEBRAY.

Première rédaction. — Je suis né le 7 janvier 1771, à Saint-Jean-des-Bois, canton de Tinchebray, département de l'Orne [1]. Mes parents vivaient dans l'aisance en travaillant; mon père était taillandier; sa bonne conduite et sa probité lui avaient mérité la confiance de tous les hon-

1. C'est dans le village de Frédeville, commune de Saint-Jean-des-Bois, que Michel Moulin reçut le jour; la maison paternelle, où il naquit, subsiste encore. Cette localité se trouve presque à l'extrémité du département de l'Orne, étant à 1,200 mètres de la limite de la Manche, et à 3,500 mètres de celle du Calvados.

nêtes gens du pays; il était aimé et même respecté par les citoyens de la première classe. Mon père et ma mère ont eu onze enfants; je suis resté seul, les dix autres étant morts en bas âge. La trop grande tendresse qu'ils avaient pour moi m'a privé de l'éducation qu'ils auraient pu me procurer, s'ils avaient eu le courage de se séparer de moi pour me mettre au collège. Ce fut le seul motif qui les en empêcha, l'aisance dont ils jouissaient les mettant en état de me faire faire mes classes. Ils pensèrent que je n'avais pas besoin d'être bien savant pour faire une charrue ou une faux, qu'il me suffisait de savoir lire et écrire: avec cela je pouvais vivre heureux, comme ils l'avaient fait eux-mêmes jusqu'alors.

Lorsque j'eus atteint l'âge de seize ou dix-sept ans, je commençai à avoir un goût tout particulier pour l'état militaire. La peine que je savais faire à mes parents si je m'engageais, fut un motif suffisant pour m'en empêcher. J'avais à peine dix-huit ans au commencement de la Révolution. Mon père était très éloigné de cet enthousiasme qui, à cette époque, éblouissait presque tous ceux de sa classe. Il me disait très souvent qu'il avait le pressentiment que tous les changements qu'on voulait faire seraient très préjudiciables à la France; il craignait fort que cela n'aboutît à renverser entièrement le gouvernement.

La Révolution faisant des progrès, l'état militaire offrit de plus grandes espérances à ceux qui, comme moi, n'avaient pas l'avantage d'appartenir à des familles nobles. Mais mes opinions, déjà formées par l'exemple et les leçons que je recevais tous les jours de mon respectable père, m'avaient fait prendre en dégoût tout ce qui se faisait. Comme lui, j'étais un Aristocrate très prononcé. En 1791, plusieurs de mes camarades prirent du service; ils me sollicitèrent de partir avec eux pour ce qu'ils appelaient

la défense de la patrie ; j'avais une opinion différente de la leur, et outre mon opinion, j'aimais trop mes parents pour les abandonner.

En 1793, je me trouvai compris dans la loi de réquisition des hommes de dix-huit à vingt-cinq ans. Cette loi fut un coup de foudre pour mes parents ; ils ne voulaient pas que je parte ; ils me dirent que si je partais, ce serait contre leur gré, qu'ils n'avaient aucune crainte des persécutions qu'on pourrait leur faire souffrir à cause de moi, qu'ils ne consentiraient jamais à me laisser partir sur l'ordre des scélérats qui venaient d'être les assassins du meilleur des rois, qu'ils préféraient mourir s'il le fallait, plutôt que de me voir servir contre ma conscience et mon honneur.

Dans cette circonstance, tous mes camarades venaient me consulter sur le parti à prendre. Je leur disais que je ne partirais pas, que si le gouvernement voulait me forcer à marcher, je ferais comme les Vendéens, je prendrais un fusil et me battrais contre ceux qui voudraient m'obliger à partir. Je faisais tout mon possible pour les engager à en faire autant ; je leur faisais entendre qu'en agissant ainsi nous obligerions les Républicains à nous laisser tranquilles chez nous. Tous mes camarades me promirent de suivre mon exemple, assurant que si je ne partais pas, ils ne partiraient pas non plus, et qu'ils étaient tous comme moi décidés à se défendre contre ceux qui voudraient nous poursuivre.

Comme l'opinion de mon père était bien connue, les Républicains de notre paroisse nous avaient désarmés ; ils nous obligèrent à comparaître tous les jours à midi devant un des officiers municipaux : ils nommaient cela *l'appel des Aristocrates*. Cette vexation se prolongea pendant six mois.

Les Vendéens ayant passé la Loire, les Républicains voulurent envoyer des forces contre leur armée. Il vint des ordres pour une levée en masse ; on sonna le tocsin par tout le pays [1]. Il était commandé à tous les hommes de notre arrondissement de se rendre à Domfront ; le pillage était accordé chez tous ceux qui ne s'y rendraient pas. Je fus donc à Domfront comme tous les autres. Aussitôt que nous fûmes réunis, le commandant de l'arrondissement et le commissaire du pouvoir exécutif nous déclarèrent que tous les jeunes gens de la réquisition devaient former un bataillon ; qu'ils allaient nommer eux-mêmes leurs officiers et s'organiser sur-le-champ. En moins de deux heures, le bataillon se trouva formé. Mes camarades me nommèrent capitaine ; je refusai absolument d'accepter un grade, disant toujours que je ne voulais servir que comme soldat. Le jour même, à quatre heures de l'après-midi, nous reçûmes l'ordre de nous mettre en route pour nous rendre à Mayenne, et de là marcher au-devant de l'armée de la Vendée qui s'avançait sur Laval. Je fus trouver le commissaire du pouvoir exécutif, qui avait donné cet ordre, pour lui faire observer que nous ne pouvions marcher contre les Vendéens si l'on ne nous donnait pas d'armes. Il me dit que nous en trouverions à Mayenne. Je lui fis remarquer qu'il serait bien plus simple qu'il nous autorisât à prendre les armes de la garde nationale de nos paroisses, puisqu'elle retournait dans ses foyers, plutôt que de nous envoyer en face de l'armée ennemie avec des bâtons à la main. Il me dit que ma demande était juste, qu'il m'autorisait à prendre ces armes pour moi et mes camarades, même les habits d'uniforme si nous le voulions. Je fus de suite trouver le

1. Derniers jours d'octobre 1793.

capitaine de la garde nationale de ma paroisse; je lui donnai le choix de nous accompagner à l'armée ou de nous remettre sur-le-champ son sabre et ses pistolets. Il me livra ses armes; en moins de vingt minutes, mes camarades et moi nous fûmes tous armés, et aussitôt on nous fit partir pour Mayenne.

J'avais bien le désir de rejoindre l'armée de la Vendée, mais l'armée républicaine, qui se trouvait à Mayenne et à Laval, me faisait craindre de ne pouvoir mettre ce dessein à exécution. Je résolus donc de retourner dans mes foyers et de me cacher jusqu'au passage des Vendéens, espérant les rejoindre alors sans risque d'être arrêté. Je fis connaître mes intentions à mes camarades, qui furent tous du même avis. Mais rentrés chez nous, il fallait prendre bien garde à ne pas nous faire voir. Peu de jours après, la nouvelle de notre désertion arriva chez le maire, qui fit son possible pour engager nos parents à nous faire rejoindre. Les municipalités des communes voisines mirent leurs gardes nationales à la poursuite des déserteurs de leurs paroisses. La garde nationale de chez moi ne put en faire autant : nous avions ses fusils.

Suite de la première rédaction. — « Ce fut vers cette époque que je proposai aux déserteurs des autres cantons de s'organiser et de désarmer les gardes nationales qui les poursuivaient sans relâche. Je les convoquai en des lieux où je promettais de me rendre pour cette organisation. Ceux de Flers et de Landisacq se réunirent pendant la nuit dans le Bois-Daufils, sur la paroisse de Chanu; là, ils nommèrent leurs officiers et formèrent leurs compagnies. Comme nous étions armés, mes camarades et moi, nous les aidâmes de tout notre pouvoir à désarmer les Républicains de leurs paroisses.

Pendant les mois d'octobre et de novembre 1793, nous ne fûmes point poursuivis. Nous ne le fûmes qu'après les revers éprouvés par l'armée de la Vendée à Granville, à Pontorson,

Seconde rédaction. — Ce fut surtout dans l'arrondissement de Domfront que les gardes nationales se signalèrent le plus par leur acharnement à poursuivre les malheureux qui s'étaient montrés sourds à l'appel de la démagogie. Parents, anciens, amis, rien ne fut épargné par les révolutionnaires. Quelques jeunes gens ayant été découverts dans des souterrains, asile de leur malheur, ils furent inhumainement massacrés. Ces scènes horribles se répétèrent plusieurs fois ; mais au lieu d'intimider les malheureux destinés à subir tôt ou tard le même sort, elles ne firent qu'aigrir leurs ressentiments, animer leur audace et allumer dans leur cœur la soif d'une juste vengeance.

Dans cette extrémité, les plus entreprenants des réquisitionnaires des communes en proie à ces ravages provoquèrent des rassemblements de leurs compagnons d'infortune, afin d'aviser aux moyens d'échapper à leurs bourreaux et de se mettre en mesure de se défendre. Ces sortes de réunions avaient lieu dans les endroits les plus écartés des habitations et toujours la nuit. Les résultats n'en furent que très peu satisfaisants, car en premier lieu, tous les jeunes gens n'étaient pas en état de se procurer des armes ; en second lieu, il fallait une espèce d'organisation régulière ; il fallait de l'ensemble dans les opérations. Dépourvus de ces moyens, les réquisitionnaires des communes voisines implorèrent le secours de ceux de ma paroisse qui avaient des armes ; les chefs s'adres-

---

à Antrain, et sa déroute du Mans. Alors, les Républicains reprirent le dessus. Il descendit dans notre pays beaucoup de troupes qui nous faisaient la chasse comme à des loups. Ils arrêtaient nos parents et les jetaient en prison, menaçant de les y retenir jusqu'à ce que leurs enfants se présentassent pour rejoindre l'armée républicaine. »

sèrent à moi pour les guider et les diriger dans les expéditions qu'ils méditaient. Je les convoquai tous en réunion générale. Le rendez-vous nocturne fut indiqué dans le Bois-Daufils, paroisse de Chanu [1]; tous les réfractaires des communes voisines s'y rassemblèrent. Je leur démontrai la nécessité de déployer de la vigueur, de l'audace, toutes les ressources de leur intelligence; qu'il n'y avait d'autre moyen de réussir que de désarmer les gardes nationales par la force ou la ruse, comme mes camarades et moi nous l'avions déjà fait; que ce coup décisif leur procurerait un double avantage, celui de donner des armes à ceux qui n'en avaient pas, et celui d'arracher à leurs bourreaux les instruments de leurs massacres et de les jeter dans la terreur. Tout le monde sentit la nécessité d'une pareille mesure; mais les moyens de l'exécuter? L'un disait : « Je n'y vais pas. » L'autre : « Je ne suis pas si sot. » — « Mes amis, leur dis-je, voici ce que je vous propose : Que chaque commune qui n'a pas encore formé de compagnie s'organise et nomme tout de suite ses officiers. Plusieurs paroisses peu populeuses peuvent se réunir en une seule compagnie. » Aussitôt il se forma trois nouvelles compagnies fort belles, à l'instar de celle de Saint-Jean-des-Bois, ma paroisse, qui était déjà organisée. Ces nouvelles compagnies étaient celles de Landisacq, de Flers et de Trutemer-le-Grand. « Maintenant, compagnons, leur dis-je, il faut faire en sorte de ne pas trop compromettre, en exécutant notre dessein, nos parents, responsables de nos actions aux yeux du gouvernement. Pour cet effet, les quatre compagnies formées

1. Le Bois-Daufils est situé en partie dans la commune de Chanu, canton de Tinchebray, et en partie dans celle de la Lande-Patry, canton de Flers. Son étendue est de 400 hectares environ. Il est à la distance de 10 à 12 kilomètres de Saint-Jean-des-Bois.

échangeront leur territoire pour le désarmement des Patauts [1] (c'est ainsi que nous nommions les Révolutionnaires). Il faut, autant que possible, que cette opération se fasse la même nuit, afin que nos ennemis n'aient pas le temps d'appeler des renforts. Ainsi, réunissez-vous telle nuit à tel endroit, ayant soin de vous munir de toutes les armes que vous aurez. Comme il n'y a que la compagnie de Saint-Jean qui soit complètement armée, que d'ailleurs elle vous doit l'exemple comme votre aînée, c'est elle qui commencera le désarmement des communes dont nous conviendrons ; ensuite elle donnera à ceux des autres compagnies qui n'ont pas d'armes, les fusils qu'elle aura recueillis. Surtout, mes amis, de la discrétion, de l'union : voilà la devise qui doit diriger tous nos mouvements. »

La nuit indiquée pour le rassemblement étant arrivée, et tous les réquisitionnaires ayant été fidèles au rendez-vous, la compagnie de Saint-Jean débuta par désarmer Landisacq, Chanu et Saint-Cornier. Après cette expédition qui réussit à merveille, elle distribua les armes qu'elle avait enlevées aux trois autres compagnies, qui se hâtèrent aussitôt de marcher au désarmement des communes qui leur furent assignées. La compagnie de Landisacq désarma Flers ; celle de Flers désarma le canton de la Carneille, qui était vivement excité à la poursuite des réfractaires par Bertrand-Lhosdinière, commandant des gardes nationales de ce canton ; enfin, la compagnie de Trutemer s'empara de toutes les armes qu'elle put recueillir dans les communes du Fresne-Poret, de Saint-Jean-des-Bois et de Saint-Christophe.

1. Ils se donnaient le nom de Patriotes, ce dont on fit d'abord Patriots et par la suite Patauts.

Dans cette première expédition, plusieurs réquisitionnaires furent blessés ; il y en eut même de tués par les Patauts. Quelques-uns de ces derniers, apparemment prévenus de notre dessein, s'étaient mis en état de défense et repoussèrent vigoureusement les tentatives des nôtres ; on fut obligé de renoncer pour cette fois à les désarmer. Malgré les pertes légères que nous avions faites, et la résistance opiniâtre de quelques gardes nationaux, cette entreprise hardie intimida et consterna même les Patauts. Ils frémissaient de voir passer dans nos mains les armes dont nous manquions, et qu'ils avaient préparées pour nous poursuivre ; ils tremblaient de se voir désarmés et à notre discrétion. Le souvenir des mauvais traitements dont ils nous avaient accablés, leur donnait lieu de craindre de sévères mais justes représailles.

Cependant, le petit nombre des Révolutionnaires qui avaient réussi à défendre l'entrée de leur maison faisaient grande parade de leur bravoure, et accablaient de reproches leurs confrères qui s'étaient laissé désarmer. Nous prîmes soin de venger ces derniers des fanfarons qui insultaient à leur malheur. Notre première expédition ayant ralenti et presque anéanti les poursuites dirigées contre nous, nous profitâmes de ce court relâche pour épier et désarmer par stratagème ceux qui n'avaient résisté à notre première attaque que parce que nous ne voulions pas nous porter à des voies de fait trop violentes et qui nous répugnaient. Enfin, cela réussit si bien que nous joulmes pendant assez longtemps de quelque liberté. Nous n'en fîmes pas mauvais usage ; nos vengeances contre des ennemis que nous pouvions écraser se bornènèrent à faire essuyer quelques mortifications à leur amour-propre. Parmi le grand nombre de tours que nous leur jouâmes, je me borne à rapporter celui-ci.

Il faut vous dire qu'à cette époque, nous autres réquisitionnaires nous prétendîmes qu'il ne devait pas y avoir d'arbre de la liberté dans nos communes, puisque le gouvernement nous privait de notre liberté. Nous résolûmes donc de les abattre, ou de les faire abattre dans toutes les communes circonvoisines. Souvent, c'était le procureur de la commune ou le curé intrus que nous obligions à cette opération. Dans une de ces occasions, M. Lepont, sergent-major dans la compagnie de Saint-Jean, maintenant curé à Sainte-Honorine, sur la lisière du Maine, fut chargé de faire justice de l'arbre de la liberté de Saint-Cornier. Il y avait dans cette paroisse un curé intrus [1], qui, comme bien d'autres de ses confrères, ne montait en chaire que pour exhorter ses paroissiens, ceux, s'entend, qui allaient l'écouter, à le venger des *Aristocrates*, qui lui faisaient l'affront de le mépriser et de ne point se rendre à son office. Dans les discours pathétiques qu'il adressait à ses auditeurs, peu nombreux à la vérité, mais tous gens d'élite, il s'écriait souvent : « Oui, mes chers frères, ces maudits Aristocrates sont tous des cœurs endurcis qui mourront dans l'impénitence finale. *Sicut equus et mulus quibus non est intellectus,* comme le cheval et le mulet qui n'ont point d'intelligence, ils ne sont propres à rien qu'à porter la somme et à recevoir des coups de bâton. Ils sont indignes d'être traités en frères ; point de ménagements pour ces rebelles à la voix de la sainte liberté ! » Alors tous les auditeurs, transportés d'indignation et embrasés d'un saint zèle, répondaient en chœur au curé : « Ma foi ! vous êtes trop bon, monsieur le curé, ce n'est pas à coups de bâton, c'est à coups de fusil qu'il faut mettre

1. Nommé Heuze. S'étant plus tard enrôlé dans les troupes républicaines, il fut tué en Vendée.

tous ces b.... d'Aristocrates à la raison. » Notre sergent-major, marchant à l'exécution qui lui était confiée, ne perdit pas de vue les exhortations de M. le curé, et les propos que son éloquence avait inspirés à son auditoire; il résolut donc charitablement de donner à chacun, selon qu'il avait péché, la pénitence et la leçon qui lui convenaient. A cet effet, M. Lepont, secondé par un petit nombre de volontaires, va saisir tous ces Patauts qui ne parlaient que de fusiller les Aristocrates, et qui avaient précédemment coupé à des centaines de Royalistes les cheveux, parfois même les oreilles, s'essayant ainsi à leur couper la gorge quelque beau jour. Il en fit attacher deux à deux seize ou dix-huit, et s'achemina avec cette chaîne de vrais forçats vers le presbytère, éloigné de l'église de près d'un quart de lieue. Il était onze heures ou minuit; il trouva donc au lit le Grand-Michel, c'est le nom par lequel on désignait l'intrus. Il le fait s'habiller à l'instant, puis attache ce bon pasteur à la tête de son cher troupeau garrotté. « Monsieur le curé, dit alors le sergent-major, rappelez-vous les bons conseils que vous avez donnés à vos ouailles et les excellentes dispositions que votre zèle entretient dans leurs cœurs.... C'est vous-même qui avez prononcé votre propre condamnation...., vous serez aujourd'hui ma monture.... » Aussitôt il s'élance sur les larges épaules du Grand-Michel. Tout le cortège s'avance, et le curé servit de bête de somme jusqu'au pied de l'arbre de la liberté.... Arrivé là, il fut contraint à porter d'une main tremblante la hache au pied de l'arbre, qui tomba bientôt sous ses coups.

Pendant tous ces préliminaires, on devine les alarmes mortelles des brebis et du pasteur, qui avaient d'autant plus de raisons de regarder ces scènes comiques comme le prélude d'une tragédie, que les oreilles des Aristo-

crates, encore clouées à l'arbre fatal, pouvaient rallumer le ressentiment et provoquer la vengeance du terrible sergent-major.... « Je vous répète, leur dit-il, que vous allez tous subir le sort que vous nous destiniez. Vous n'aurez pas pis; mais quel droit avez-vous d'obtenir mieux? Ne vouliez-vous pas nous fusiller? Eh bien, faites votre acte de contrition. » Puis, s'adressant à ses soldats : « Camarades, conduisez-moi cet homme-là dans le cimetière, au pied des murailles de l'église, et faites votre devoir. » Il désignait le moins coupable des Patauts, ce qui n'était pas très rassurant pour les autres. Les soldats, qui avaient le mot de leur sergent-major, se saisissaient de l'individu; mais en l'emmenant, ils lui disaient de n'avoir pas peur, qu'ils voulaient seulement mystifier le curé et ses ouailles. Arrivés au mur de l'église, ils tirèrent en l'air deux coups de fusil, et renvoyèrent le patient sain et sauf, en lui enjoignant de se conduire désormais en honnête homme, avec l'assurance qu'à cette condition, il pourrait dormir tranquillement chez lui et ne serait plus exposé à aucune avanie désagréable; et le captif de décamper sans trompette. Les soldats retournent de suite prendre les nouveaux ordres de leur sergent-major; M. Lepont désigna une nouvelle victime à immoler, et les exécuteurs suivirent de même ses instructions. Quand il eut expédié ainsi toutes les brebis, en gardant les plus coupables pour les dernières, il renvoya aussi le pasteur sain et sauf, mais avec injonction de ne plus souiller la chaire de vérité en y débitant les blasphèmes de la fureur révolutionnaire.

Tel est le genre de représailles que nous nous permettions quelquefois pendant le court relâche que nous procura le désarmement des gardes nationales. Mais notre tranquillité momentanée ne dura pas longtemps, car les armées vendéennes ayant essuyé de grands revers, ces

événements mirent beaucoup de troupes à la disposition des Républicains de notre pays, qui avaient fait retentir de tous côtés les cris de leur fureur, et invoqué le secours des milices armées contre les Vendéens. Aussi les poursuites dirigées contre nous, qui avaient été passagèrement interrompues, recommencèrent avec plus d'acharnement que jamais à l'arrivée de quatre ou cinq bataillons de troupes de ligne qui furent répartis dans les cantons de Domfront, Vire, Mortain, Tinchebray, etc. Ces forces, infiniment supérieures aux nôtres, jointes aux gendarmes et aux gardes nationaux, dont un grand nombre des plus zélés s'étaient procuré des armes nouvelles, nous poursuivirent comme des loups et des bêtes fauves dans les champs et les forêts. Ces recherches et les fouilles les plus rigoureuses, dirigées par les Patauts du pays, qui connaissaient par conséquent fort bien les localités, nous réduisirent à creuser des souterrains pour nous soustraire à la fureur de nos bourreaux. La présence et l'appui des troupes de ligne relevèrent l'audace des Patauts consternés par nos désarmements et le ton avec lequel nous les traitions. Mais, furieux de voir leurs poursuites combinées rester à peu près infructueuses, ils arrêtèrent les parents des réfractaires et les plongèrent dans les prisons d'arrondissement et de département, en leur déclarant formellement qu'ils ne seraient élargis que quand leurs fils se présenteraient aux autorités.

Première rédaction. — Mon père et ma mère furent arrêtés tous deux et conduits en prison à Domfront. Ils me firent dire par tous ceux qui allaient les voir, que la plus grande peine que je pourrais leur faire serait de me présenter et de partir au service de la république pour les faire mettre en liberté. Après un mois de détention, ils

furent relâchés ; mais ils ne retrouvèrent rien de leur mobilier : les Républicains avaient tout emporté ; ils avaient brisé ce qu'ils ne pouvaient enlever. En un mot, mon père et ma mère, en retournant chez eux, ne retrouvèrent que les murs de la maison. Cependant ils étaient contents, puisque je n'avais pas été arrêté. La troupe étant repartie de nos paroisses, nous fûmes quelque temps assez tranquilles. Nous profitâmes de ce moment pour nous mieux organiser et nous procurer des armes. Nous allions la nuit chez les gardes nationaux et chez les *Patauts* qui nous poursuivaient pendant le jour, et nous les désarmions.

Au mois de mai 1794, le curé de Tinchebray, qui était réfractaire, fut arrêté et conduit dans la prison de Tinchebray [1] ; il fut condamné à être guillotiné. Je formai le projet de l'enlever de vive force de sa prison, ainsi que trois de mes camarades qui avaient été arrêtés depuis peu de jours. Je fis rassembler la compagnie de Saint-Jean-des-Bois et quelques hommes des compagnies voisines. Il ne se trouva que cinquante-sept hommes au rassemblement, et je m'attendais à ce qu'il y en aurait deux cents ; dix d'entre eux étaient habillés en uniforme de gardes nationaux. Nous étions trop faibles pour exécuter notre projet de vive force : je me déterminai à employer la ruse, ce qui réussit très bien dans cette occasion. Je fis habiller en prêtre un de mes hommes : nous étions censés l'avoir arrêté et le conduire en prison. Il était près de minuit lorsque j'arrivai à Tinchebray ; je saisis par surprise la sentinelle et le corps de garde de la prison. Une partie de notre troupe se plaça sous la halle au blé, d'où elle pou-

1. C'était l'abbé Joseph-René Dulaurent, ancien curé de Notre-Dame, à Tinchebray. Il mourut en ce bourg au mois de mars 1823.

vait empêcher les soldats qui étaient dans la caserne, de sortir. Je me présentai à la porte de la prison; je frappe, le geôlier ouvre le guichet pour voir qui nous étions ; il nous voit tous en uniforme de gardes nationaux ; je lui montre celui qui avait l'habit d'un prêtre, en lui disant que nous venions d'arrêter ce f.... calotin et que nous l'amenions en prison. Le geôlier nous ouvre la porte, tout fier d'avoir une nouvelle victime ; il prend les clefs de la prison ; nous montons les escaliers en bousculant notre prétendu prêtre ; il ouvre la porte de la chambre où était celui que nous voulions enlever ; je l'avais fait prévenir que nous allions essayer de le délivrer ce soir-là, et il ne s'était pas couché. Aussitôt la porte ouverte, le curé sort et me prend par le bras; le geôlier s'aperçoit qu'on le trompe, et veut faire résistance pour éviter d'ouvrir la porte d'une autre chambre où étaient renfermés mes trois camarades. Le curé veut lui arracher des mains ses clefs ; je lui dis de le laisser ; que le geôlier allait nous ouvrir lui-même toutes les portes. En effet, je pris un de mes pistolets et le présentai au geôlier en lui disant que s'il faisait la moindre résistance, j'allais lui brûler la cervelle ; je lui ordonnai de m'ouvrir à l'instant toutes les portes de la prison, et de me désigner le nommé Maigrière, car je venais pour mettre tous les prisonniers en liberté, à l'exception de Maigrière qui était arrêté pour vol. A la première porte qu'il ouvrit, il m'indiqua le voleur ; je fis sortir de la chambre les autres détenus et refermer la porte sur Maigrière. Toutes les portes ayant été ouvertes, les prisonniers qui voulurent en profiter s'en allèrent. Nous emmenâmes M. le curé et nos camarades sans qu'il nous fût arrivé le moindre accident.

Cette petite expédition produisit un très bon effet dans tout le pays. Le bruit général fut que nous étions pour le

moins cinq cents hommes, et tous en uniforme de gardes nationaux. Les Républicains se réunirent pour demander l'envoi de nouvelles forces. Plus de quatre mille hommes se répandirent sur le pays ; on nous poursuivit très vivement ; il fallut nous retirer dans les souterrains que nous avions creusés pour nous cacher.

CHAPITRE II

LE GÉNÉRAL HOCHE. — SOUTERRAINS DE REFUGE. — ARRESTATION ET MORT DU PÈRE DE MOULIN. — LOUVET ATTAQUÉ ET TUÉ. — RÉCIT SOMMAIRE DE LA GUERRE.

Au mois de novembre 1794, le général Hoche arriva subitement dans notre paroisse et enleva douze hommes des plus respectables de la commune et dont le plus grand nombre étaient pères de famille. Mon père fut le premier arrêté. Sans leur faire subir aucun interrogatoire, il les emmena dans les prisons de Rennes. Mon père et sept autres y périrent par suite de l'infection qui régnait alors dans ces prisons. Les quatre qui eurent le bonheur de n'être point attaqués de la maladie pestilentielle furent mis en liberté sans avoir été interrogés.

Jusqu'à cette époque, j'avais pris toutes les précautions possibles pour cacher la part que j'avais eue dans l'organisation des compagnies de Saint-Jean-des-Bois, de Flers, de Landisacq et de Trutemer. Après la mort de mon père, je ne cherchai plus que les occasions de me mettre en évidence et de lever le masque que j'avais eu soin de conserver autant qu'il m'avait été possible.

Je résolus de faire un coup d'éclat sur le commandant des gardes nationales du pays. Il avait mis à l'ordre du

jour que les gardes nationaux qui se laisseraient désarmer sans résistance par les Chouans (c'est ainsi que l'on nous appelait) seraient arrêtés, jugés par un conseil de guerre et fusillés. Depuis cet ordre, tous se défendaient quand nous allions les désarmer ; nous eûmes plusieurs hommes de tués dans ces occasions.

Le jour de la mi-carême, au mois de mars 1795, je fis se réunir les quatre compagnies qui se trouvaient bien organisées, au nombre de deux cents et quelques hommes, et me rendis à deux heures de l'après-midi chez Louvet, le commandant en chef de toutes les gardes nationales du pays, dans l'intention de commencer par lui à faire un

---

Seconde rédaction. — « Le général Hoche, dont les troupes couvraient nos malheureux cantons, les avait distribuées en une dizaine de petits camps disséminés dans les trois arrondissements de Vire, Mortain et Domfront. L'un était assis à Saint-Jean-des-Bois, un autre à Saint-Cornier, un autre à Chanu ; un à Flers, un à Romagny, près Mortain ; un dans la lande de Moutons, près de l'ancienne abbaye de ce nom, à deux lieues de Mortain ; un à Trutemer-le-Grand, un à Loulay-l'Abbaye ; quelques autres dans les environs de Domfront, du Teilleul et de Saint-Hilaire-du-Harcouët.

« Toutes ces forces, qui pouvaient se réunir avec la plus grande facilité, nous attaquer de tous côtés et nous couper toute retraite, nous auraient infailliblement exterminés, si nous ne nous fussions préparé des retraites en creusant des souterrains, où nous passions les jours dans les inquiétudes et les alarmes, et d'où nous ne sortions la nuit que pour recevoir le pain de la bienfaisance et de l'amitié. C'était là la seule ressource qui nous restât ; car, outre que les Républicains nous surpassaient incomparablement en nombre, ils avaient des munitions, des armes, des moyens également sûrs et prompts de s'en procurer de nouvelles, tandis que nous n'avions que des armes fort médiocres et point ou presque point de munitions de guerre.

« Les Républicains nous pourchassaient avec acharnement,

exemple. Il est bon d'observer que la commune de Montsecret, où il demeurait, est à une petite lieue de Tinchebray, et qu'il y avait dans cette place cent hommes de troupes de ligne, avec quatre-vingts hommes de la garde nationale, plus acharnés à nous poursuivre que la troupe elle-même. Au moment où nous arrivions chez ce commandant pour le désarmer, il s'y trouvait une patrouille de sept hommes de la garnison de Tinchebray, et son neveu était aussi chez lui. En nous voyant arriver, ils se mirent en défense, et commencèrent à tirer sur nous. De leur première décharge, ils nous tuèrent un de nos hommes ; une jeune demoiselle du village, qui se trouvait sur la route comme nous arrivions, reçut aussi une balle

---

tirant sur ceux qui avaient le malheur d'être rencontrés par eux et qui cherchaient à fuir. Ils prirent à cette époque un de nos camarades, après l'avoir blessé d'un coup de feu, et le massacrèrent inhumainement, lui écrasant la tête sous des pierres énormes. Je voulus venger sa mort. Quelques jours après, je fus avec un petit détachement attendre les soldats de la compagnie qui avaient tué Garnier-Rogerie : c'était le nom de celui qu'ils avaient égorgé. Nous n'aperçûmes sur la route que deux hommes qui venaient de quérir leur étape ; nous ne voulûmes pas tirer dessus et les sommâmes de nous rendre leurs armes. Ils refusèrent et tirèrent sur nous sans nous toucher ; ils furent fusillés sur place. »

Seconde rédaction. — « Le besoin de renfort rappela sur les frontières les troupes de ligne qui occupaient notre pays depuis deux mois. Il ne resta plus que quelques détachements, qui se casernèrent la plupart dans des églises, et le bataillon toujours en cantonnement à Tinchebray. Ces appuis des Patauts révolutionnaires ne suffisaient pas pour les mettre en état de nous résister, et nous avions repris le cours de nos désarmements dans les premiers mois de 1795, toujours avec de nouveaux succès, lorsqu'un événement particulier amena une amélioration accidentelle et passagère dans notre position. »

qui lui traversa la poitrine ; elle tomba sans vie : c'était la nièce et la filleule de Louvet. Nous nous embusquâmes dans toutes les maisons voisines de celle que nous attaquions. Comme je vis que le commandant était décidé à se défendre jusqu'à la mort, je plaçai cinquante hommes autour de sa maison ; je pris les cent cinquante hommes qui me restaient et je les fis s'embusquer sur la route qui conduit à Tinchebray, de manière à défendre avec avantage le passage de la rivière du Noireau. Effectivement, la troupe de Tinchebray, ayant entendu la fusillade qui se faisait à Montsecret, se mit en devoir de venir au secours. Vers soleil couchant, ils parurent sur la route à l'endroit où j'avais placé mon embuscade ; mais voyant le passage bien gardé, ils n'osèrent pas essayer de le forcer, et rentrèrent à Tinchebray sans avoir tiré un seul coup de fusil. J'avais envoyé aussi vingt-cinq hommes pour tirer quelques coups de feu sur Tinchebray, afin d'inquiéter la ville sur son propre compte et de tâcher par ce moyen d'empêcher la garnison de sortir. Ce fut, je crois, ce petit stratagème qui les empêcha d'attaquer notre embuscade ; ayant entendu plusieurs décharges du côté de Tinchebray, ils prirent le parti de rentrer dans la ville pour la défendre contre l'attaque qu'ils croyaient dirigée contre elle.

Louvet se défendait toujours avec opiniâtreté. Je le sommai plusieurs fois de se rendre, l'avertissant que j'allais faire mettre le feu à sa maison ; il refusa toutes propositions. Les sept soldats qui se trouvaient chez lui, son neveu et lui-même se défendirent en désespérés. Voyant que je ne pouvais vaincre leur résistance sans m'exposer à perdre beaucoup de monde, je fis mettre le feu à la maison ; quand elle fut bien enflammée, je lui criai encore de se rendre, que nous allions l'aider à éteindre le feu et à sauver ses meubles. Pour toute réponse, il nous tira des

coups de fusil. J'engagai sa femme à sortir avec ses enfants, en l'assurant que nous ne lui en voulions pas et que nous ne lui ferions aucun mal. Elle sortit sur notre parole avec quatre enfants ; la maison était prête à s'écrouler ; elle nous dit qu'il n'y avait plus que son mari de vivant ; tous les autres avaient été tués aux fenêtres. Un moment après, les planchers des chambres tombèrent; Louvet fut obligé de descendre dans la cuisine, et enfin de sortir, sous peine d'être brûlé dans son dernier repaire. Il parut, un fusil à deux coups dans chaque main ; en sortant, il reçut plusieurs balles et tomba mort. L'attaque de sa maison avait duré huit heures et demie, presque neuf heures. Lorsqu'il fut mort, nous aidâmes les habitants du bourg de Montsecret à garantir leurs maisons de l'incendie qui commençait à s'y communiquer. Quand elles furent toutes en sûreté, je renvoyai chaque compagnie chez elle, et je ramenai celle de Saint-Jean-des-Bois.

Depuis ce moment, nous n'eûmes plus aucune difficulté à désarmer les campagnes. Après la mort de Louvet, nous fûmes assez tranquilles ; les gardes nationales ne nous poursuivaient plus. Il suffisait au capitaine d'une de nos compagnies d'écrire au maire de la paroisse qu'il voulait désarmer, pour l'inviter à réunir toutes les armes de sa commune et à les porter à tel endroit : l'ordre était exécuté.

Première rédaction. — « Cela continua de la sorte jusqu'au commencement de 1795, que M. le comte Louis de Frotté vint au milieu de nous avec les ordres de Monsieur, frère du Roi, pour nous commander. Il s'était formé des partis dans les environs d'Avranches et du côté d'Ambrières, lisière du Maine. En même temps, notre organisation s'était augmentée; la compagnie de Saint-Jean-des-Bois et celle de Trutemer formaient alors un corps qui, peu de temps après, fut porté à

Seconde rédaction. — Il n'en était pas de même de ceux des villes ou des gros bourgs susceptibles de quelque fortification; car à cette époque, toutes les petites villes et les bourgades devinrent autant de petites forteresses. Toutes les issues en furent fermées; des palissades et des

---

deux bataillons de chacun 500 hommes, et de ce moment, ils ne cessèrent d'être sous les armes jusqu'à l'amnistie du 24 juin 1796. Les deux autres compagnies, de Flers et de Landisacq, formèrent un bataillon qui, en 1796, était de 800 hommes. Dès le commencement de cette année, nos corps se distinguèrent par divisions, dont la première était celle de Saint-Jean-des-Bois; venaient ensuite celles de Flers, d'Ambrières et d'Avranches.

« M. le comte de Frotté avait assisté à une partie des conférences qui eurent lieu à la Prévalaye entre les généraux de la république et le général Cormatin. M. de la Roque-Cahan était arrivé dès le mois de mars dans notre pays; mais son système n'était pas de faire une petite guerre. Il ne voulait qu'organiser dans le plus grand secret une armée, et la lever en masse une fois qu'elle aurait été bien organisée : chose impraticable lorsqu'on manque de tout ce qui est nécessaire pour l'entretien et l'armement de la troupe. Le système de M. le comte de Frotté était tout à fait contraire à celui de M. de la Roque. Il soutenait qu'on ne pouvait organiser et lever des hommes, qu'en leur faisant tirer des coups de fusil sur l'ennemi. Comme j'étais de son avis, je me donnai tout entier à lui aussitôt qu'il fut arrivé dans mon pays et qu'il m'eut fait voir les pouvoirs du Roi pour lever un parti en Normandie. Je le conduisis à Landisacq et à Flers pour lui faire connaître les officiers de ces deux compagnies. Nous le reconnûmes pour notre chef, et il nous donna des ordres pour nous réunir dans la forêt de Saint-Jean-des-Bois.

« Cette réunion eut lieu deux jours après; nous étions à peu près 200 hommes. Une fois réunis, nous quittâmes la forêt et fûmes coucher à Saint-Christophe. Les Républicains y arrivèrent à près de cinq heures du matin; une fusillade s'engagea; les Républicains s'enfuirent par derrière la butte de Brimbal.

meurtrières en défendaient l'entrée. Toutes les maisons extérieures de ces petites places de guerre étaient crénelées et percées çà et là pour tirer sur les Chouans, lorsqu'il leur prendrait fantaisie d'attaquer ces places. Tous les Patauts qui avaient poursuivi les réquisitionnaires

---

Nous crûmes qu'ils voulaient nous tourner et nous prendre par derrière ; nous nous en allâmes d'un autre côté pour les éviter. Il se trouva que nous fîmes notre retraite du même côté qu'eux. Nous nous rencontrâmes à une demi-lieue de là, au village de la Guionnière, paroisse de Saint-Jean-des-Bois. La fusillade recommença ; M. du Lorent reçut une balle dans le bras ; son fusil tomba au milieu de la prairie de la Guionnière, qu'il traversait quand il fut blessé. Les Républicains étaient à un bout de la prairie et nous à l'autre. Ne voulant pas laisser perdre le fusil, j'allai le prendre au beau milieu de la prairie, à cent pas des Républicains. Cette action me donna la réputation d'un brave aux yeux de plusieurs émigrés qui étaient venus avec M. de Frotté. Nous passâmes le reste de la journée dans la forêt de Saint-Jean-des-Bois. Le soir, nous partîmes pour les environs d'Avranches, afin d'aider le comte de Ruays à lever ce pays. Nous eûmes une fusillade dans la forêt de Saint-Sever avec un détachement de 240 hommes qui étaient sortis de Vire contre nous ; plusieurs Républicains y furent tués ; nous n'eûmes que deux blessés. Nous continuâmes notre route par les environs de Villedieu jusqu'à Gavray. Nous y eûmes une affaire et une autre à Pontfarcy à notre retour par Hambye, et nous rentrâmes dans la forêt de Saint-Jean-des-Bois.

« Vers le mois de juin 1795, le général Frotté licencia momentanément ses divisions et ne garda avec lui que la compagnie de Saint-Jean-des-Bois et une partie des officiers des autres compagnies. Il partit avec ce détachement de 2 à 300 hommes et se rendit dans le Bas-Maine pour y établir des correspondances et des communications. Il poussa jusqu'aux quartiers de Taillefer, alors à Bazougers, dans le voisinage de Laval. Je fus blessé deux fois pendant cette tournée ; une balle me froissa le coin de la joue et l'oreille ; ce fut à Javron que je re-

avec acharnement, ou qui avaient pillé leurs propriétés et celles de leurs parents, se réfugièrent dans ces villes et bourgades pour y être plus en sûreté. Ce n'était plus le temps de poursuivre à outrance leurs victimes, de violer leur domicile, de dévaster leurs propriétés, comme ils

---

çus cette balle. J'en reçus une autre à la poitrine à la Chapelle-au-Ribout : cette dernière ne me fit qu'une forte contusion. M. de Saint-Paul se réunit à nous à notre passage dans les environs de Domfront, et fit cette tournée avec nous ; il avait à peu près 120 hommes. Ce fut dans cette campagne que M. de Frotté recruta M. Picot. Nous fûmes plus de deux mois absents, pendant lesquels nous eûmes douze ou treize combats, plusieurs officiers de tués et un plus grand nombre de blessés.

« Rentrés sur la division de Saint-Jean, nous attaquâmes et enlevâmes de vive force, en plein midi, le cantonnement de Ger, fort de 200 hommes ; beaucoup de Républicains y perdirent la vie ; nous eûmes deux officiers et plusieurs soldats de tués. Ce fut au mois de septembre 1795.

« Quatre jours après, les Républicains piqués rassemblèrent tous leurs cantonnements et vinrent à Saint-Jean-des-Bois attaquer M. le général Frotté, qui y faisait une réunion de ses différentes divisions. Les Républicains étaient plus de 3,000 hommes ; ils y perdirent beaucoup de monde. Les Royalistes, en ce moment fort inférieurs en nombre, soutinrent le combat pendant deux heures et demie ; ils ne perdirent que deux officiers. Ce fut à cette époque que le général Frotté me nomma adjudant-major de sa division.

« Il en fut de même au Mesniltove, près Mortain, où le combat fut renouvelé trois fois dans la même journée ; toutes nos divisions y étaient réunies. Nous fûmes moins heureux au bourg du Teilleul, où les Républicains s'étaient retranchés ; nous y perdîmes 25 ou 30 hommes, dont plusieurs officiers.

« Un mois après, le général licencia et renvoya ses différentes divisions dans leurs arrondissements, et alla inspecter les rassemblements que ses officiers avaient été chargés d'organiser. La division de Saint-Jean-des-Bois, pendant ce temps, eut

l'avaient fait pendant toute l'année 1794; car alors il n'était pas rare de voir des voisins républicains à la porte de leurs voisins royalistes et fugitifs, avec une charrette pour enlever tous leurs meubles et se les approprier, ou de les voir moissonner dans le champ d'autrui. Jadis de pareilles

---

deux combats sur la route de Tinchebray à Domfront, un à Vassy, où les Républicains perdirent plus de 90 hommes; un à Bernières, où la colonne mobile de Vire perdit 160 et quelques hommes; deux sur la route de Vire à Mortain, deux sur la route de Vire à Villers, un à Aunay, un à Saint-Vigor-des-Mèzerets, un à Caligny : partout les Républicains furent battus.

« A son retour, le général rappela ses troupes et fut, avec 3 ou 4,000 hommes, en mars 1796, attaquer la garnison de Tinchebray; la ville fut forcée; mais à la fin, la garnison se retrancha dans une tour, et faute d'artillerie, nous fûmes obligés de l'abandonner. Nous y perdîmes beaucoup d'officiers et de soldats. Les différentes divisions eurent ensuite plusieurs affaires particulières. Celle de Saint-Jean-des-Bois, séparée alors en deux, en eut une à Vassy et une au Mesnil-Ciboult. A la même heure, celle d'Avranches en avait une à Villechien, où elle perdit plus de 30 hommes. Celle d'Ambrières en eut plusieurs dans les environs de Gorron, de Mayenne et du Teilleul. Celle de Flers en eut une dans le Bois-Daufils et une à la Lande-Patry.

« A cette époque, nos quatre divisions et des détachements de celles que le général faisait organiser à Villedieu, à Coutances, dans le pays d'Auge, etc., se réunirent et livrèrent plusieurs combats à l'Auberge-Neuve, à Landisacq, à Préaux, à Vengeons, à Sourdeval, etc.

« Vers la fin de mai 1796, la division de Saint-Jean-des-Bois eut un combat à la Forge-Coquelin, paroisse du Grand-Celland, qui dura cinq heures, où les Républicains perdirent plus de 300 grenadiers. La division était commandée par le baron de Mandat. Le 7 juin 1796, elle eut un autre combat à la Papillonnière, où M. Mandat et moi nous fûmes tous deux très grièvement blessés.

actions se seraient appelées vols, rapines et brigandages ; mais la sainte liberté consacrait tout ce qui avait les apparences les plus odieuses. Aussi les Jacobins ne se cachaient-ils nullement pour commettre ces crimes, considérés entre eux comme actions méritoires, et celui-là croyait avoir le mieux mérité de la République, qui s'était montré ravisseur plus effronté.

« Peu de temps après, le 24 juin 1796, il y eut amnistie générale pour le pays de l'Ouest.

REPRISE D'ARMES

« Malgré la pacification du 24 juin 1796, la majorité des officiers furent poursuivis, emprisonnés et quelques-uns fusillés. Depuis cette époque jusqu'au 1er septembre 1799, la division de Saint-Jean-des-Bois a perdu les officiers ci-après :

« M. de la Roque-Cahan, premier chef de ladite division, pris à Saint-Jean-des-Bois et fusillé sur la route de Tinchebray à Domfront.

« M. le baron de Mandat, commandant la division, pris et fusillé à Caen.

« M. Pierre Bourdelais, connu sous le nom de Saint-Louis, major de la division, arrêté dans les environs de Caen et mort dans les prisons de cette ville.

« Julien Dufay, capitaine, pris et fusillé ; Roch Maupas, capitaine, arrêté à Vire et fusillé à Caen ; Julien Le Four, officier, pris à Tinchebray et fusillé à Alençon.

« Julien Hardouin, capitaine ; Auguste Le Breton, capitaine ; Le Teinturier, adjudant ; François Pelvé, sous-lieutenant, furent arrêtés et, après une longue détention, recouvrèrent leur liberté.

« La division de Saint-Jean-des-Bois a recommencé la guerre au mois de septembre 1799.

« Le vicomte d'Oilliamson, général en second de l'armée, le baron de Commarque, officier supérieur, le chevalier de la Pivardière, chef de division ; M. le chevalier de Monceaux, chef

Cependant, au printemps de 1795, les forces et l'assurance des Royalistes s'accrurent à mesure que leur organisation s'étendait. Ils se trouvaient en état de tenir la campagne, tandis que les révolutionnaires étaient maîtres des villes et des bourgs. Comme nous bloquions souvent ces places environnées de retranchements, pour empêcher toute espèce de provisions d'y arriver, les assiégés se

---

de la division de Saint-Jean-des-Bois, et plusieurs autres officiers, se réunirent à ladite division et attaquèrent les Républicains qui étaient dans le bourg du Fresne-Poret. Ces derniers furent battus et perdirent plusieurs hommes ; les Royalistes n'en eurent qu'un seul de blessé.

« Le général Frotté ordonna un rassemblement des divisions de Flers, d'Ambrières et d'Avranches ; les ayant réunies à la division de Saint-Jean-des-Bois, il dirigea la colonne du côté de la Ferté-Macé et de Briouze. Elle eut une affaire à Couterne ; elle s'y battit six heures ; le cantonnement fut forcé dans ses retranchements ; plusieurs officiers royalistes y périrent. La colonne se dirigea ensuite sur Flers, Chanu, le Mesnil-Ciboult, Maisoncelles et Tallevende. Nous eûmes un combat à Saint-Clair et au Clos-Fortin, près Vire, sur la route de cette ville à Sourdeval ; il dura depuis neuf heures du matin jusqu'à la nuit ; plusieurs officiers royalistes y furent tués, et un plus grand nombre blessés. Le lendemain, la petite armée fut attaquée par les Républicains à Montjoie et à Saint-Pois ; le vicomte d'Oilliamson fut blessé de deux coups de feu ; les Royalistes furent victorieux.

« Le général Frotté, à la tête de la colonne, continua sa route par les environs d'Avranches et par la Haye-Paisnel ; il passa sous les murs de Coutances et eut un combat au Lorey, où plusieurs officiers furent tués et dix ou douze blessés ; les Républicains furent complètement battus. Le lendemain, un combat eut lieu au village de la Fosse, près Saint-Lô. M. de la Pivardière, chef de division, fut tué, ainsi que M. de Beaumont, second de division, et plusieurs autres officiers ; douze ou treize furent blessés. Plusieurs autres affaires eurent lieu

trouvaient obligés de faire des sorties dans la campagne pour se procurer des vivres les armes à la main. Mais les Royalistes les leur disputaient presque toujours avec chaleur, ce qui donnait lieu à de fréquentes escarmouches d'où nos ennemis ne sortaient pas souvent vainqueurs, de sorte qu'ils étaient alors forcés de rentrer dans leurs retranchements sans avoir de provisions.

Tel à peu près était l'état des choses dans nos cantons,

---

pendant cette tournée, telles que celles du Gast, de Sourdeval et de Saint-Martin-de-Chaulieu, toutes pendant le mois de novembre 1799.

« De retour à Saint-Jean-des-Bois, les divisions rentrèrent dans leurs arrondissements respectifs. Le 1er décembre, la division de Saint-Jean-des-Bois eut dans cette paroisse un combat où un officier fut tué et un autre blessé.

« A cette époque, s'ouvrirent les conférences de Pouancé et nos divisions entrèrent en cantonnement. Le premier bataillon de la division de Saint-Jean-des-Bois fut cantonné à Saint-Bômer, près Domfront, et le second au château de Saint-Auvieu, canton de Passais : ces deux bataillons étaient forts chacun de 500 hommes. Le général de Frotté se rendit à ces conférences et établit son quartier général à Flers, où il fut représenté par le baron de Commarque, qui ouvrit une correspondance avec les généraux Guidal et Chambarlhac. Les divisions furent à peu près six semaines en cantonnement. Le général les réunit aussitôt que les conférences de Pouancé furent finies, et se porta dans la direction d'Alençon. Aux Forges-de-Cossé, il rencontra l'armée républicaine commandée par les généraux Chambarlhac, Guidal, Bribes et Avril. Le combat s'engagea, et en moins d'une heure, l'armée républicaine fut en déroute. Immédiatement après cette affaire, le général de Frotté apprit que les généraux Bourmont et Georges avaient fait leur paix, sur quoi le général Frotté licencia son armée et envoya quatre officiers supérieurs à Alençon, avec pouvoir de traiter pour la Normandie. Tout le monde sait quelles en furent les suites funestes. »

lorsqu'il s'établit des conférences entre les officiers royalistes de Bretagne et les agents de la République. Cormatin était le chef des Royalistes ; j'ignore le nom des chefs républicains qui figurèrent à ces négociations, qui avaient lieu à la Mabilais, près de Rennes. L'espèce d'armistice qui s'ensuivit donna un moment de relâche aux deux partis, dont ils profitèrent l'un et l'autre pour s'approvisionner et se fortifier.

CHAPITRE III

DÉBARQUEMENT D'OFFICIERS ÉMIGRÉS. — LE COMMANDEMENT LEUR EST DÉFÉRÉ. — M. DE LA ROQUE-CAHAN, PREMIER GÉNÉRAL. — M. DE FROTTÉ LUI EST SUBSTITUÉ. — ESCARMOUCHE A SAINT-CHRISTOPHE. — ORGANISATION DES LÉGIONS. — PREMIÈRE EXPÉDITION DE M. DE FROTTÉ. — AFFAIRE DE SAINT-SEVER. — SURPRISE DE TORCHAMP.

Jusqu'à cette époque les réquisitionnaires réfractaires n'avaient eu d'autres ressources que celles de leurs parents et de leurs amis domiciliés dans leurs paroisses ; ils n'avaient eu dans leurs opérations d'autres guides que leur audace, d'autre tactique que celle suggérée par le simple bon sens et la nécessité, d'autres vues que de se mettre réciproquement à l'abri des vexations des révolutionnaires, sans embrasser un système offensif que leur interdisait la nature de leurs moyens et de leur organisation. Quatre compagnies de volontaires assez mal équipés pour la plupart, recrutées dans dix à douze paroisses diverses, sans discipline bien fixe, commandées par des officiers sans autorité positive, et la plupart sans instruction, ne pouvaient inspirer beaucoup de confiance pour propager l'insurrection après les désastres de la Vendée ; elles ne pouvaient elles-mêmes, malgré leur dévouement hé-

roïque, leur impétueuse rapidité, se promettre de lutter avec beaucoup d'avantage contre les forces immenses de la République, qui faisait alors trembler l'Europe entière. Jusque-là, j'avais dirigé toutes les manœuvres de cette colonne, dont le nombre des hommes, qui d'ailleurs n'était pas bien fixe, ne montait qu'à peine à trois cents ; j'avais conduit toutes ses expéditions de concert avec les principaux officiers, parmi lesquels il faut distinguer MM. Gallouin-les-Sillons, les Jenvrin, de la Chapelle-Biche, Prieur dit la Victoire, Hue dit Saint Paul, de Flers, les Hardouin, d'Yvrande, Dufay dit Santerre, etc., etc. [1].

1. Gallouin-Les-Sillons était, de tous les compagnons d'armes de Moulin, celui qui, par son courage, sa capacité, son dévouement sans bornes à la cause royale, et la sûreté de son caractère, lui inspirait le plus de confiance. Il fit, sous les ordres de M. de Frotté, la première guerre comme capitaine de la compagnie de Sourdeval, et la seconde comme commandant du premier bataillon de la légion de Saint-Jean-des-Bois; fut confirmé dans le grade de chef de bataillon à la Restauration, cadre de réserve ; et était encore en vie dans les derniers temps de l'existence de Moulin, avec lequel il n'avait cessé d'entretenir les rapports d'une étroite amitié. Il avait été emprisonné pendant deux ans sous le régime de l'Empire.

Les quatre frères Jenvrin ne cessèrent d'être à la tête de la compagnie de la Chapelle-Biche, légion de Flers. L'aîné fut tué dans la première guerre et fut remplacé comme capitaine par Victor Jenvrin, qui survécut à 1815, de même que Jacques Jenvrin, lieutenant de la même compagnie.

Les cinq frères Prieur, de Saint-Cornier, avaient creusé dans le territoire de cette commune, dès 1793, un souterrain qui servait d'asile aux prêtres proscrits, et où ils trouvèrent souvent eux-mêmes un refuge. Celui qui était surnommé la Victoire fut le seul qui exerçât un commandement. Il paraît être mort avant la Restauration.

Nicolas Hue, dit Saint-Paul, fut le premier capitaine de la compagnie de Flers. Il mourut en novembre 1814, à l'âge de quarante-quatre ans. Jean-Baptiste Hue, sous-lieutenant de la même compagnie, survécut à 1815.

Trois frères Hardouin, d'Yvrande, ont joué un rôle marquant dans la chouannerie depuis 1793 jusqu'aux événements de 1815 auxquels ils ont survécu. Étienne-Jean Hardouin, dit Voltige, fut, au début de la guerre, lieutenant de la compagnie de Saint-Jean, puis capitaine des grenadiers du premier bataillon de la légion de Saint-Jean-des-Bois. Julien Hardouin, dit Crépin, fut, après son frère, lieutenant de la compagnie de Saint-Jean, puis capitaine de la compagnie d'Yvrande. Jean Hardouin était sous-lieutenant de la compagnie d'Yvrande.

Julien Dufay, dit Santerre, fut le premier capitaine de la compagnie de

Cependant, quoique j'eusse donné la première idée et le premier exemple de l'insurrection, quoique j'eusse formé le premier noyau de nos rassemblements, et que la paroisse et la forêt de Saint-Jean fussent le point central où l'on avait coutume de se rassembler, je n'avais néanmoins pas sur les quatre compagnies un commandement de droit reconnu. Je partageais même le commandement particulier de la compagnie de ma paroisse, de la compagnie mère, avec quelques autres officiers.

Sur ces entrefaites et pendant l'espèce de trêve que nous procuraient les conférences de la Mabilais, arrivèrent les Émigrés qui se réunirent à nous. Ces messieurs étaient d'abord débarqués en Bretagne ; quelques-uns même avaient assisté aux négociations qui se tenaient près de Rennes. C'est là que le bruit de nos expéditions s'étant répandu, il détermina les Émigrés normands à joindre leur courage et leurs moyens à ceux de leurs compatriotes. Parmi ces Émigrés, il faut compter en première ligne MM. le comte Louis de Frotté [1], de la Roque-Cahan,

Saint-Jean, ayant été élu en 1793 sur le refus de Moulin. Il fut grièvement blessé à l'attaque du Teilleul, le 14 décembre 1795, et ne put prendre une part active aux événements subséquents de la guerre. Pendant la pacification, il fut arrêté par une patrouille républicaine dans un champ qu'il labourait, et égorgé de sang-froid. Il est à remarquer que presque tous les officiers chouans portaient un nom de guerre, afin de ne pas attirer sur leurs familles les vengeances républicaines.

1. La vie du général de Frotté a été écrite par M. de la Sicotière d'une manière si complète qu'il serait inutile de donner ici sur lui aucun détail biographique. Remarquons seulement que, débarqué sur la côte de France dès les premiers jours de février 1795, avec des pouvoirs pour commander les royalistes en Basse-Normandie, il laissa jusqu'au mois de mai suivant ce commandement à M. de la Roque-Cahan, qui n'avait pour exercer cette autorité d'autre titre que celui dont il l'avait revêtu lui-même. Sous prétexte de prendre part aux conférences de la Mabilais, il chercha surtout à se mettre en rapport avec les autres chefs royalistes. On est réduit aux conjectures pour expliquer ce rôle d'expectative peu en rapport avec l'activité qu'il a déployée depuis. Peut-être, en raison du petit nombre des insurgés normands, doutait-il encore de la possibilité d'obtenir d'eux une action utile. Peut-être était-il préoccupé de l'espoir de faire accepter son

de Saint-Paul, de Ruays, de la Rosière, de Carville, de Marguerye, du Rosel, Moulien de la Poterie, de la Tour, de Campagnolles, etc., etc.

autorité aux chouans de la Mayenne, plus aguerris et alors vingt fois plus nombreux que ceux du Bocage normand, mais dont l'esprit d'indiscipline se montra toujours rebelle à toute organisation.

Le comte Charles de la Roque, seigneur de Cahan et de la Fosse, avait obtenu le grade de capitaine dans l'armée française avant l'émigration. Passé à Jersey en décembre 1794 dans l'intention de pénétrer en Normandie, il reçut du comité royaliste, en même temps que MM. de Bellefonds et de la Rosière, des pouvoirs pour commander semblables à ceux de M. de Frotté, à la demande de celui-ci, qui fut le seul à en recevoir du comte d'Artois. M. de la Roque-Cahan, étant arrivé le premier dans le Bocage normand, en février 1795, y fut reconnu comme général par les groupes insurgés qui s'y trouvaient sous les armes. Mais, comme l'explique fort bien Moulin, il n'entrait pas dans ses vues de faire une guerre de partisans; son plan était de préparer dans toute la province une prise d'armes générale du parti royaliste qui, par un mouvement simultané, s'en serait rendu maître. Ce système très spécieux et qui, au point de vue politique, avait des avantages incontestables, n'aurait sans doute, comme la levée de boucliers des Girondins, obtenu un succès momentané que pour aboutir à un complet désastre. Il ne pouvait être goûté par les Chouans, abandonnés en attendant à toutes les chances de destruction. Ils refusèrent donc d'obéir à ses ordres et se placèrent sous ceux de M. de Frotté. Quelque pénible que cette déchéance fût pour M. de la Roque, il ne s'en rangea pas moins sous les ordres du nouveau général, qui le fit reconnaître comme commandant en second; il ne cessa de le servir avec zèle et dévouement. Il se rendit utile, moins dans les opérations militaires que dans l'organisation générale et dans la correspondance en dehors des cantons insurgés, indispensable pour fournir de munitions la petite armée de M. de Frotté. Si les dangers auxquels il avait à s'exposer pour remplir cette mission n'étaient pas de la même nature que ceux des combattants, ils n'en étaient pas moins sérieux. M. de Frotté adoptait d'ailleurs ce qu'il y avait de praticable dans le plan de M. de la Roque, et tout en soutenant une lutte active au centre du Bocage, il préparait un mouvement général dans les autres parties de la province impropres à une guerre de partisans. M. de la Roque-Cahan, revenu dans la province après la pacification, continua à travailler à l'organisation du parti. Surpris à peu de distance de Tinchebray par un détachement républicain, il fut livré, pour être conduit à la prison de Domfront, à une escouade de gardes nationaux, qui l'assassinèrent de la façon la plus barbare, le 24 mars 1797.

Le comte Charles-Nicolas de Saint-Paul, seigneur de Lingeard, était proche parent de M. de la Roque-Cahan. En nous conformant à l'orthographe dont il faisait lui-même usage, il faut cependant observer que Saint-Pol était le nom ancien de sa famille, issue, suivant la Recherche de la noblesse de 1523, des premiers comtes de Saint-Pol en Artois, possesseurs de ce grand fief avant le règne de Philippe-Auguste, d'où il passa par

Nous vîmes tous arriver avec des transports de joie des hommes qui avaient, de plus que nous, des noms, de l'ex-

une femme à la maison de Chastillon. M. de Saint-Paul, revenu de l'émigration en décembre 1794, joignit aussitôt une petite troupe de Chouans qui s'était formée entre Domfront et Ambrières ; il en fut, malgré sa jeunesse, adopté comme chef, lui donna plus de consistance et en fit une des meilleures divisions de l'armée de Frotté. C'est surtout à M. de Saint-Paul que l'armée royale de Normandie dut la victoire de Cossé, la plus brillante qu'elle ait remportée. Sa capacité, son énergie, la fermeté et la sûreté de son caractère, en firent un des principaux soutiens de son parti, à la tête duquel il figurait encore en 1815 ; il vivait encore dans les dernières années de l'existence de Moulin. M. de Saint-Paul était connu dans la chouannerie sous le nom de Henry, et sa division était toujours désignée comme la *légion de Henry ;* elle avait pour commandant en second dans la première guerre Billard, surnommé Alexandre. C'est l'auteur de Mémoires diffus et mensongers, publiés dans le seul but de déverser la calomnie et l'insulte sur ses anciens compagnons d'armes, auxquels il ne pouvait pardonner le mépris qu'il savait trop bien s'être acquis par le rôle infâme qu'il remplissait depuis son séjour en Angleterre. « Son livre, a dit M. de la Sicotière *(L. de Frotté,* préf., p. xxv), est un tissu de récriminations, de mensonges, d'insinuations odieuses contre ses anciens camarades. »

Si d'autres ont imputé à M. de Saint-Paul des actes de cruauté, c'est peut-être par une confusion avec un chef manceau, Louis Courtillé, connu des Chouans sous le nom de Saint-Paul, comme M. de Saint-Paul l'était sous le nom de Henry. Ce chef, qui a commandé avec une autorité sans bornes dans la partie de l'arrondissement du Mans voisine de la Mayenne pendant les années 1794 et 1795, vers la fin de laquelle il fut tué dans un combat à Épineu-le-Chevreuil, sa paroisse natale, joignait à beaucoup de bravoure une exaltation approchant du délire ; de tous les hommes qui ont marqué dans la chouannerie, il est sans doute celui qui a sacrifié le plus de vies humaines, s'étant fait un principe de ne jamais épargner un ennemi.

Le comte René-François de Ruays, ancien capitaine dans l'armée, était du pays Nantais. Il n'avait pas volontairement émigré ; mais en raison de ses opinions, il avait été déporté à Jersey par décision des autorités révolutionnaires qui voulaient, par un rare scrupule, épargner sa tête et s'emparer de ses biens. Ayant rejoint M. de Frotté, il reçut de lui en juillet 1795 le commandement des Royalistes armés dans les environs d'Avranches, qui avaient eu jusque-là pour chef le comte Henri de Margueye. Le peu de résultats obtenus par celui-ci avait fait sentir le besoin d'une meilleure direction. M. de Ruays, qui prit le nom de Gérard, acquit au contraire une grande influence dans sa division, comprenant les deux tiers Nord de l'arrondissement d'Avranches et les deux tiers Ouest de celui de Mortain. Habile à recruter et à organiser sa troupe, il fit de sa légion la plus nombreuse de l'armée normande ; mais il ne sut pas l'aguerrir et la rendre utile à son parti. Poussant la circonspection jusqu'à la timidité, ne suivant qu'avec méfiance les instructions de son général, manquant de décision et

périence et de l'instruction, et dont les secours nous venaient si fort à point. Les jeunes gens qui avaient été élus

de vigueur sur le terrain, il donna de plus bien des embarras à M. de Frotté par l'esprit de jalousie qui lui faisait entraver les efforts des officiers plus énergiques que celui-ci chercha à lui faire accepter pour seconds. Après la pacification de 1800, M. de Ruays ne reparut plus en Normandie ; il survécut à la première Restauration.

Louis Got de la Rosière, officier émigré, des environs de Séez, fut d'abord regardé plutôt comme collègue de MM. de Frotté et de la Roque-Cahan que comme leur subordonné. Mais ce rôle important ne fut pas de longue durée. Ayant peu marqué dans les opérations actives, il fut surtout employé dans le conseil, et son peu d'inclination à suivre d'autres idées que les siennes propres le décida à quitter la province et à se retirer en Angleterre. Il ne reparut pas dans la seconde guerre.

Léonard-Louis-Gabriel Gaultier de Carville, dit Cadet-Roussel, fut un des meilleurs officiers de M. de Frotté, qui lui donna le grade d'adjudant général. Mortellement blessé au combat de l'Auberge-Neuve, près Champéon (Mayenne), le 7 avril 1796, il succomba deux jours après dans une cache où il avait été transporté.

François, chevalier de Marguerye, fut chargé du commandement de la légion de Flers ; il fut connu sous le nom de Griffon, et reçut le grade d'adjudant général. Les Mémoires de Moulin le font suffisamment connaître. Il ne prit aucune part à la seconde guerre.

Charles du Rosel, seigneur de Courson, désigné par le surnom de Duhamel, reçut le commandement d'une division composée de la partie occidentale de l'arrondissement de Vire et de la moitié méridionale de ceux de Coutances et de Saint-Lô. Cette division paraissait appelée à prendre une grande importance, mais elle éprouva des désastres dont elle ne put jamais se relever. Plein de zèle et de capacité, M. du Rosel était d'une fort mauvaise santé, et n'avait parmi ses officiers personne en état de le seconder; son corps éprouva des échecs très sanglants qui le privèrent de ses meilleurs soldats et portèrent la plupart des autres à se disperser. M. du Rosel lui-même fut tué dans un combat à Vengeons. Sa légion, fort réduite en nombre, ne fut guère plus employée qu'au service de la correspondance entre la côte et le quartier général de M. de Frotté.

Moulien de la Poterie, natif de Vire, fut chargé de la direction des cantons de Vassy et de Condé-sur-Noireau ; il fut tué dans une rencontre auprès de Bernières, en mars 1796. Ses soldats se réunirent à la légion de Saint-Jean ou à celle de Flers.

Alexandre Drudes de Campagnolles et son frère, Camille Drudes de la Tour, avaient été à Vire les promoteurs de l'organisation royaliste tentée sans succès en 1791 sous le nom de Coalition. Ils restèrent cachés dans le pays pendant la Terreur. M. de la Tour, goutteux au point d'en être infirme, ne put jouer aucun rôle actif. M. de Campagnolles commanda les royalistes du canton de Vire dans la première guerre. Atteint à son tour de la même infirmité, il ne put prendre part à la seconde guerre. Il mourut en 1826, et son frère en 1824.

officiers par leurs camarades n'avaient pas d'ambition et virent avec un plaisir inexprimable des hommes capables de diriger leur marche, qui rencontrait de jour en jour des obstacles plus difficiles. Mais personne ne s'applaudit plus sincèrement que moi de ce renfort que nous envoyait la Providence, parce que cette circonstance me faisait espérer de voir se réaliser mes projets, en associant des intérêts et des droits respectables aux nôtres, et en étendant l'insurrection.

Nous priâmes donc instamment ces messieurs, qui se proposaient de servir dans nos rangs comme simples volontaires, d'accepter les places et les emplois du commandement. Ils répondirent d'abord qu'ils n'étaient point venus pour nous enlever le commandement; qu'ils venaient se ranger comme simples soldats sous les ordres de ceux qui avaient commandé jusqu'alors; qu'ils nous remerciaient de notre confiance. Nous insistâmes et la plupart de ces messieurs se firent une douce violence, comme il arrive. Ceux-là surtout furent de la meilleure composition, qui avaient le moins de capacité. Nous cédâmes donc à ces messieurs la direction générale; ils formèrent l'état-major de notre petite colonne, et d'une armée plus respectable, mais qui n'existait encore qu'en espérance. Les places secondaires furent laissées à quelques-uns des officiers primitifs; les officiers de ma compagnie et moi, nous nommâmes un capitaine, et l'on me força à rester son lieutenant.

Le nouvel état-major fixa son quartier général au château de Flers. C'est de ce point central que les Émigrés partirent pour multiplier et étendre au loin les ramifications de l'insurrection; c'est là que se rapportèrent d'abord toutes les opérations.

M. de la Roque-Cahan fut d'abord reconnu chef par les officiers de toutes les compagnies. Mais ses manières peu

franches, et même dissimulées, envers plusieurs des principaux officiers de la colonne, lui aliénèrent les esprits. Le système de M. de la Roque était de temporiser, afin d'attendre l'instant favorable pour faire une levée en masse, ce qui était complètement impraticable dans les circonstances. D'ailleurs nous avions besoin d'une protection actuelle contre les persécutions des Républicains, qui prenaient de jour en jour un caractère plus alarmant et plus terrible. M. le comte Louis de Frotté, qui avait assisté avec le général Cormatin aux conférences de la Mabilais, annonçait plus de capacité et une bravoure plus digne d'un chef de partisans. Je m'étais donné à lui totalement, dès qu'il m'eut communiqué des pouvoirs qu'il tenait immédiatement du Roi; en sorte que toutes ces considérations l'emportèrent sur un premier choix que ne justifiait pas suffisamment celui qui en avait été l'objet. M. de Frotté fut universellement élu général et substitué à M. de la Roque. Il fallait un prétexte : voici ce qui y donna lieu.

M. de la Roque n'agissait pas envers nous autres anciens chefs avec la loyauté et la franchise qu'il devait à des hommes qui le considéraient comme leur guide, leur appui, leur père enfin. Au contraire, il affectait partout du mystère et de la défiance dans ses démarches. Lorsqu'il apprenait que les Républicains devaient faire une battue sur le pays pour nous faire la chasse, il s'en allait, avec quelques flagorneurs, à cinq ou six lieues de l'endroit, se cacher, sans en prévenir même les officiers secondaires qu'il laissait à la tête de sa légion, qui se défendait comme elle pouvait contre ses ennemis mortels. Après avoir joué plusieurs fois le même tour à ses officiers, ceux-ci lui adressèrent quelques reproches de les avoir ainsi abandonnés dans des circonstances aussi critiques. Pour toute

réponse, il leur dit d'un ton d'humeur qu'il n'avait pas d'endroit *pour les cacher tous*. Personne ne fut plus indigné que moi d'une réponse aussi inouïe. « Monsieur, lui dis-je, nous n'imaginions pas vous avoir fait notre général pour nous cacher, mais bien pour nous mener au combat. »

Pendant une des petites absences de M. de la Roque, M. de Frotté se présenta aux officiers de la compagnie de Saint-Jean-des-Bois, en leur offrant de les protéger contre un corps de troupes républicaines qui devait venir nous assaillir dans la journée, et qui avait été appelé au secours par les Patauts de nos cantons; ceux-ci, en effet, frémissaient de leur impuissance, et ils avaient lieu de concevoir quelques alarmes en voyant grossir tous les jours notre bataillon, et notre organisation se perfectionner sous leurs yeux. M. de Frotté fut reconnu pour général par ma compagnie à l'unanimité. Celle-ci le conduisit successivement aux compagnies de Flers, de Landisacq, de la Chapelle-Biche, de la Lande-Patry, de Chanu, de Lonlay-l'Abbaye, de Trutemer, Ger, le Fresne-Poret, etc. Tous donnèrent leurs suffrages au jeune comte, alors âgé de vingt-six ans à peu près. M. de Frotté, pour signaler sa promotion par une action d'éclat, résolut de nous conduire droit à l'ennemi qui menaçait de nous écraser. Nous avions, en effet, reçu des avertissements de nous tenir sur nos gardes; nous devions avoir dans la journée même une occasion de déployer toute notre valeur. Depuis l'arrivée des Émigrés jusqu'à cette époque, nous n'avions fait qu'éluder les attaques de nos ennemis, parce que nous n'avions pas de chef pour nous commander. Mais après l'élection de M. de Frotté, alors seulement nous eûmes un général [1].

1. Il n'y a pas de donnée certaine sur la date à laquelle M. de Frotté fut reconnu comme général. Moulin paraît avoir cru que c'était en mai 1795. Mais la pacification de la Mabilais avait été signée le 20 avril, et il est dif-

M. de Frotté donna des ordres pour une réunion de toutes les compagnies dans la forêt de Saint-Jean-des-Bois. Les diverses compagnies réunies formèrent une légion d'environ 400 hommes assez bien armés, mais très mal fournis de munitions de guerre. Le général passa sa petite armée en revue, et se disposa à marcher à l'ennemi dès qu'il se présenterait. Ayant attendu en vain le reste de la journée, le général se dirigea vers Saint-Christophe avec sa troupe pour y coucher. Il répartit pour cela sa troupe en différents hameaux, afin qu'elle fût mieux nourrie et mieux couchée.

Le lendemain, vers les cinq heures du matin, une des sentinelles avancées sur le chemin de Tinchebray tira un coup de fusil sur l'avant-garde des Républicains qui venaient fondre sur nous, puis elle se replia vers le lieu indiqué pour point de réunion. Dans un instant, toutes les compagnies se trouvèrent réunies. Aussitôt le général, qui avait lieu de supposer le corps ennemi très considérable, songea à faire prendre aux siens une position avantageuse sur le sommet de la butte de Brimbal, dans le bois de Saint-Christophe. Les Républicains parurent à l'instant, à peu près en nombre égal au nôtre. Ils n'osèrent nous

ficile d'admettre qu'elle ait été rompue avant la fin du mois suivant. MM. de Frotté, de la Roque et de la Rosière occupaient tranquillement le château de Flers du 15 au 20 mai. La proclamation des autorités de Domfront au sujet du renouvellement des hostilités date du 9 juin. Ce fut probablement le 7 juin qu'eut lieu le massacre de la Chaise-Baudouin, où périt M. du Buat, un des chefs de la chouannerie dans l'arrondissement d'Avranches. C'est dans les premiers jours du même mois que fut arrêté à la Lande-Patry et fusillé à Condé-sur-Noireau, M. de Prépetit, dit la Balafre, qui commandait dès 1794 une troupe de Chouans dans les environs de cette ville, et que son frère, M. de Prépetit-Planquivon, fut surpris chez lui, à Saint-Pierre du Regard, et égorgé. Ces événements furent sans doute ceux qui appelèrent l'attention sur les dangers du système de M. de la Roque-Cahan et firent déférer le commandement à M. de Frotté, probablement vers le milieu du mois de juin 1795.

attaquer, mais après avoir été une demi-heure en présence et s'être bien répandus en invectives, ils prirent le parti de se retirer sans attaquer les Royalistes dans leur position. De son côté, M. de Frotté ne jugea pas à propos d'inquiéter leur retraite, à cause du peu de munitions que nous avions, qu'il ne fallait employer que dans les actions décisives. Ils reprirent donc tranquillement le même chemin par où ils étaient venus. Dès qu'ils cessèrent d'être en vue, le général de Frotté fit descendre sa troupe de la hauteur, et reprit la route de la forêt de Saint-Jean-des-Bois, d'où nous étions partis la veille sur le soir. Les Républicains, qui apparemment avaient eu peur d'être poursuivis dans leur retraite, s'étaient détournés de leur droite route pour nous donner le change ; mais, au contraire, cette mesure les conduisit à être rencontrés par la petite colonne de notre général au village de la Guionnière, près le pont d'Égrenne. Alors s'engagea une petite fusillade ; mais après un échange d'une centaine de coups de fusil, les deux colonnes se retirèrent chacune de son côté. En résultat, les Républicains eurent deux blessés, dont l'un mourut de ses blessures, et parmi nous un Émigré, M. de la Fresnaye, de Mortain, reçut une balle qui lui fracassa le bras [1]. Les compagnies de Saint-Jean-des-Bois et de Landisacq l'avaient nommé la veille leur commandant. Nous rentrâmes dans la forêt après cette petite escarmouche.

Cependant, tandis que M. de Frotté, qui avait été reconnu pour général par tout ce qu'il y avait de compagnies organisées, se préparait à nous mener à l'ennemi toutes

1. M. Payen de la Fresnaye. Sa blessure eut sans doute des suites graves, car il n'est plus question de lui dans la suite de la guerre. Son commandement fut donné à M. du Lorent, autre Émigré, qui fut tué à l'attaque du Teilleul, le 14 décembre 1795.

les fois que le demanderait la nécessité, et méditait un plan de campagne, les autres Émigrés, membres de l'état-major et formant le conseil de guerre, s'étaient répandus dans leurs cantons respectifs pour propager l'organisation des Royalistes.

M. le comte de Saint-Paul, de Lingeard, était allé aux environs de Domfront et d'Ambrières, où il rassembla en très peu de temps une colonne de 2 à 300 hommes qui, s'étant considérablement accrue dans la suite, forma une des meilleures légions normandes, connue sous le nom de Henry, nom que portait alors M. de Saint-Paul.

M. le comte de Ruays, gentilhomme breton, connu sous le nom de Gérard, se rendit dans les environs d'Avranches, où il leva les premiers éléments d'une légion qui, postérieurement, devint très nombreuse, et qui fut remarquée par un bon nombre d'excellents officiers, pleins de bravoure et d'honneur, parmi lesquels figuraient avec beaucoup de distinction MM. La Huppe de Larturière, les trois frères Philippe de Cantilly, Victor Lemardelay, Finel, etc., etc [1]. M. de Ruays avait beaucoup plus de talent

1. Jean-Jacques de La Huppe de Larturière, surnommé *Bellavidès*, de la paroisse de Vernix, fut un des meilleurs officiers de la légion de Gérard, où il eut le grade de chef de bataillon. Mais s'étant cassé la cuisse dans une chute pendant les derniers jours de la première guerre, il resta boiteux et ne put prendre une part active à la campagne de 1799 à 1800. Il a vécu jusqu'à un âge très avancé.

Les trois frères Philippe de Cantilly, de la paroisse de Brécey, se firent remarquer par leur rare intrépidité. Le plus jeune fut tué au combat du Petit-Celland, le 2 mai 1796, à l'âge de dix-huit ans. Les deux autres ont survécu à la rentrée des Bourbons. L'un d'eux, surnommé le Rouge, avait le rang de chef de bataillon ; contraint de servir dans les armées de l'Empire, il reçut de la Restauration le même grade dans le service actif. L'autre était capitaine.

Le capitaine Lemardelay, dit Victor, du Mesnil-Gilbert, fut tué à la sanglante affaire de Villechien, le 28 janvier 1796.

Pierre Finel, dit Aunis, ancien soldat, s'étant distingué par des services incessants dans la légion de Gérard, en fut en dernier lieu commandant en second. Nous le retrouverons en 1815.

pour l'organisation et l'administration que pour conduire des soldats au champ d'honneur. S'il avait eu plus d'énergie et de détermination, sa légion aurait joué un rôle beaucoup plus brillant qu'elle ne fit.

M. du Rosel de Courson prit les environs de Villedieu et de Saint-Sever pour son département. Il ne put y lever que très peu de monde; jamais cet arrondissement n'a, dans aucune circonstance, fourni plus de cent hommes, qui se réunissaient à la légion de Saint-Jean-des-Bois. Encore ce petit nombre d'hommes ne restait-il sous les armes qu'aussi longtemps que la petite armée de M. de Frotté demeurait sur leur canton. Il faut seulement en excepter M. Poitevin et deux ou trois autres officiers, qui suivaient ordinairement M. de Frotté.

M. La Tour de Campagnolles leva deux compagnies à Tallevende, près Vire, mais ces deux compagnies furent réunies à la légion de Saint-Jean. M. de Campagnolles, qui avait de fréquentes attaques de goutte, parut rarement à la colonne; il fut nommé membre du conseil.

M. Moulien de la Poterie se rendit dans le canton de Vassy, où il organisa trois compagnies qui, par suite de sa mort, furent encore réunies à la légion de Saint-Jean-des-Bois.

M. de Marguerye fut chef du canton de Flers pendant les premiers mois, après quoi le général le nomma l'un de ses adjudants généraux.

M. de Carville fut dès l'abord attaché au général de Frotté comme adjudant général. Il était vaillant militaire et prit une vengeance honorable, mais terrible, de l'assassinat de sa sœur, égorgée par les Patauts de son canton dans la maison paternelle.

Voici donc le cadre général de la petite armée qui reconnut les ordres de M. le comte de Frotté. Le corps

entier se divisa presque toujours en quatre légions : la légion de Saint-Jean-des-Bois, qui fut la première sans contredit, par la date de sa formation comme par son importance ; la légion de Henry, organisée et commandée par M. de Saint-Paul ; et la légion Gérard, également formée et commandée par M. de Ruays. Chacune de ces légions était composée d'un nombre indéterminé de compagnies, qui variait suivant les circonstances. Dans les années antérieures à 1799, on distinguait une quatrième légion, celle de Flers, qui dans la suite se fondit avec celle de Saint-Jean-des-Bois [1]. Elle était commandée par M. de Marguerye, dit Griffon.

M. de Frotté, pour éviter d'être enveloppé par le rassemblement des cantonnements républicains établis à Vire, Mortain, Domfront et Condé, qui devaient se réunir à celui de Tinchebray, résolut de faire une course pendant la nuit et d'évacuer la forêt de Saint-Jean, notre retraite ordinaire. C'est là que les troupes républicaines, provoquées par notre petite fusillade de la matinée, se proposaient, disaient-elles, de faire la chasse aux *brigands*. Le même jour, M. Henry nous rejoignit avec un détachement des jeunes gens qu'il avait recrutés à Ambrières et dans les paroisses voisines de Domfront. Le soir, notre colonne s'achemina donc par Saint-Christophe, Chaulieu, Vengeons, Montjoie, et s'arrêta à Saint-Pois, où M. le comte de Ruays, fidèle aux instructions qu'il avait reçues, se réunit à la légion du général, avec une centaine de volontaires royaux sous ses ordres. Nous nous détournâmes vers Saint-Sever ; nous rencontrâmes et chargeâmes dans

1. Cette assertion de Moulin n'est pas absolument exacte. La légion de Flers fut toujours considérée comme distincte de celle de Saint-Jean ; mais dans la dernière campagne, elle lui fut presque toujours réunie sous les ordres d'un même adjudant général.

la forêt un détachement de troupes de ligne, qui fut presque entièrement détruit. Le bourg de Saint-Sever était pour lors occupé par une garnison républicaine, qui ouvrit ses palissades aux débris du détachement assailli et poursuivi de près; ceux qui en réchappèrent ne durent leur salut qu'à cette circonstance. Nous ne tentâmes pas de forcer les retranchements; mais après cette petite victoire, nous nous repliâmes sur Saint-Pois, et nous allâmes coucher aux environs de Brécey, d'où, le lendemain, nous nous avançâmes par Tirpied et les environs d'Avranches; nous y séjournâmes cinq à six jours sans rencontrer les ennemis. Après ce court espace de temps, le général dirigea notre marche par la Haye-Paisnel, où nous désarmâmes les Patauts, et où nous nous emparâmes d'une assez grande quantité de piques que nous trouvâmes dans la maison commune. Nous allâmes ensuite passer la nuit dans la forêt de Gavray. Le lendemain matin, au point du jour, nous descendîmes dans le bourg de Gavray pour le désarmer. La gendarmerie, secondée de quelques bourgeois, voulut se mettre en défense; mais quelques coups de fusil suffirent pour les épouvanter et leur tuer un gendarme et un boulanger. Le bourg fut désarmé, et nous nous emparâmes des chevaux des gendarmes. Après cette petite expédition, la colonne s'avança par Hambye, où nous fîmes la même opération qu'à Gavray. Nous couchâmes à l'abbaye de Hambye, et le lendemain, nous nous dirigeâmes par Percy, Montabot et Fourneaux.

Pendant cette tournée, la colonne de M. de Frotté avait considérablement diminué par la désertion des jeunes gens qui la composaient. Je ne sais quel mauvais démon avait répandu des alarmes parmi les volontaires, et fait circuler le bruit que M. de Frotté et les autres émigrés ne dirigeaient leur marche vers les rivages de la mer que

pour les faire embarquer et les conduire en Angleterre, où ils devaient former un régiment à la solde et au service de cette puissance. Malgré l'absurdité de pareilles chimères, ces bruits firent néanmoins déserter les trois quarts des jeunes gens. Seule, la compagnie de Saint-Jean-des-Bois conserva le plus grand nombre de ses hommes; il ne déserta que quatre ou cinq volontaires de cette belle compagnie, qui se montra toujours digne de ses destinées, digne de son général, digne d'elle-même.

Cependant, les Patauts de Pontfarcy, étant instruits depuis quatre à cinq jours de la course que faisaient les Royalistes dans leur arrondissement, avaient écrit à Vire, Villedieu et Thorigny, pour demander du secours. Quand ils apprirent qne nous étions à une lieue de chez eux, ils se mirent sur leurs gardes et dans l'attitude de la défense. Aux approches de la nuit, M. de Frotté fit avancer sa troupe sur Pontfarcy, comme s'il eût voulu l'attaquer; mais quand la nuit fut devenue obscure, il se détourna pour gagner Montbray. A peine était-il écarté d'une demi-lieue de Pontfarcy qu'une fusillade se fit entendre sur la route que nous venions de quitter. Les habitants de Pontfarcy s'étaient embusqués dans un endroit par où ils attendaient ces brigands de Royalistes. Lorsque les troupes auxiliaires de Villedieu passèrent par le lieu de l'embuscade sous le feu des Pontfarciens, ceux-ci chargèrent impitoyablement leurs frères et amis. Cette décharge imprévue et lâchée presque à bout portant étendit sur le carreau plusieurs Villedieusois. Les soldats auxiliaires, assaillis d'une si terrible manière, crurent avoir affaire aux brigands de Royalistes; ils ripostèrent sur leurs agresseurs par une bordée dont les balles ne furent pas toutes perdues, car les habitants de Pontfarcy en ramassèrent une bonne douzaine; enfin ils se prirent mutuellement

pour des brigands ; c'est comme qui dirait qu'ils se prirent pour ce qu'ils étaient. La funeste méprise dura encore assez longtemps pour que les deux détachements se chargeassent avec acharnement pendant vingt minutes, et pour causer la mort de plusieurs personnes, sans parler des blessés.

Au reste, cette mésaventure nous amusa beaucoup toute la nuit et les jours suivants. Le lendemain, sur les dix à onze heures du matin, nous entrâmes dans le bourg de Saint-Sever, dont la garnison était partie pour se mettre à nos trousses. Les bourgeois ne se mirent point en défense, et je crois qu'ils firent bien ; les barrières nous furent ouvertes sans difficulté. La garnison de Vire en fut instruite sur-le-champ ; elle renfermait plusieurs compagnies de dragons qui ne tardèrent pas à arriver à Saint-Sever. Les Royalistes, par une précaution indispensable à une troupe entourée d'ennemis, avaient placé, sur toutes les routes et avenues du bourg, des avant-postes. Le poste placé assez loin sur la route de Vire aperçut dans le lointain la cavalerie ennemie qui arrivait au grand trot. Le poste avancé eut néanmoins le temps de se replier sur Saint-Sever et de prévenir le général de l'arrivée des dragons. Dans une minute, la petite troupe de M. de Frotté, qui, dans cette conjoncture, n'était forte que de 100 à 120 hommes, se trouva réunie. Plus de 200 dragons arrivèrent au même instant dans le bourg, au grand galop. Les Royalistes n'eurent que le temps de sauter dans quelques petits clos qui se trouvaient sur la gauche en sortant du bourg. Dans un clin d'œil, nous fîmes faire volte-face aux dragons, qui ne tardèrent pas à reprendre la route de Vire avec autant de rapidité qu'ils étaient venus. Ils ne tirèrent pas un seul coup de mousqueton ni de pistolet ; ils se contentèrent de tirer leurs sabres, qu'ils purent rengai-

ner sans en essuyer les lames, car ils ne les avaient pas souillées dans le sang. De leur côté, les Royalistes ne purent leur tirer que quelques coups de fusil, qui ne tuèrent qu'un dragon et blessèrent trois ou quatre chevaux, tant ils se dérobèrent promptement à notre poursuite. Les Royalistes rentrèrent dans le bourg. L'un d'eux avait rencontré sur la route un jeune homme en habit de marin, et l'avait arrêté, croyant que ce pouvait être un espion de nos ennemis. On le conduisit au général : c'était son frère !.... Qu'on se figure la surprise du général et de l'étranger dans cette reconnaissance. Ce petit marin, couvert de haillons, n'était autre que le jeune Charles de Frotté, frère de notre général. Il avait été arraché de force des bras de sa mère par les Républicains, et embarqué comme mousse à bord d'une frégate. Il y avait deux ans qu'il servait en cette qualité, lorsqu'il déserta de Brest pour venir rejoindre sa chère maman à Caen, où elle résidait, et fit à Saint-Sever la rencontre de son frère le général. Une rencontre si inattendue offrit un spectacle touchant pour tous ceux qui en furent les témoins. Ces deux frères, qui ne s'étaient pas vus depuis cinq à six ans, ne pouvaient se lasser de s'embrasser et de se témoigner leur amitié fraternelle par les caresses les plus tendres.

Il fallut quitter le bourg de Saint-Sever pour nous diriger par le Gast et Vengeons, et rentrer enfin dans la forêt de Saint-Jean, qui fut le terme de notre course. Qu'on juge de la honte des jeunes gens qui avaient déserté nos rangs, lorsqu'ils virent revenir leurs officiers et leurs camarades, sans qu'aucun d'eux eût reçu la moindre égratignure. Nous revenions tous pleins de santé, seulement un peu surchargés d'armes, fusils, piques, pistolets, mousquetons, fruit des avantages que nous avions remportés.

Le général donna la permission aux jeunes gens qui ne

l'avaient pas abandonné dans sa tournée, de rentrer quelques jours dans leurs familles pour s'y reposer. Quoique les succès qu'il avait obtenus fussent bien peu de chose en eux-mêmes, il n'en tira pas moins un bon augure pour l'avenir. Dès ce moment aussi, la compagnie de Saint-Jean-des-Bois, qui avait déjà tant de titres à la considération, fut sa compagnie privilégiée, vu qu'il n'en déserta qu'un très petit nombre, et que les autres restèrent presque à rien. Le général profita de ce moment de relâche qu'il avait accordé, pour faire une petite tournée, avec un détachement de presque tous officiers, dans les cantons de Flers et de la Carneille ; il revint par Domfront, Passais, etc., etc.

C'est à cette époque qu'il faut rapporter le danger que courut M. de Frotté d'être arrêté avec tout son état-major [1] ; voici comment la chose se passa. Dans le cours de cette tournée de revision que faisait le général, il passa par la commune de Torchamp. Mme Doynel, qui habitait le château de Torchamp, ayant appris la présence de M. de Frotté dans la commune, l'envoya prier de venir avec son détachement, souper et coucher chez elle le soir. M. de Frotté, après y avoir réfléchi un peu, répondit au commissionnaire de Mme Doynel qu'il allait se rendre avec son détachement à l'invitation de cette dame. Son détachement était composé d'une quarantaine d'hommes, tant officiers que soldats. Effectivement, nous nous rendîmes au château un peu après le soleil couché. De grands préparatifs annonçaient un souper plus somptueux que les Chouans n'avaient coutume d'en trouver dans leurs

1. Une note marginale de la seconde rédaction des Mémoires de Moulin, placée à côté du récit de la surprise de Torchamp, porte : *Premiers jours de juin 1795*. C'est une erreur certaine. Elle eut lieu le 29 septembre de cette année, d'après M. de la Sicotière.

courses fatigantes. Le bon accueil que nous faisait l'hôtesse nous fit espérer de passer la soirée fort agréablement. Mme Doynel dit à M. de Frotté qu'il était inutile de placer de garde ni de factionnaire, qu'elle avait pourvu à tout, afin que tous les Royalistes de l'escorte du général fussent tranquilles cette nuit-là ; que des personnes sûres avaient été chargées par elle de veiller à notre sécurité. M. de Frotté remercia Mme Doynel de ses attentions si délicates, mais il lui dit qu'il ne pouvait dispenser ses soldats de faire la garde comme à l'ordinaire, que ce serait leur donner très mauvais exemple que de leur laisser croire qu'il fût permis, même une seule nuit, de s'exempter de la garde. Un factionnaire fut donc placé à la grille du château ; non pas que le général suspectât la fidélité de Mme Doynel, épouse du ci-devant seigneur de Torchamp, et dont le mari était Émigré, mais parce qu'il ne voulait rien relâcher de la discipline militaire qu'il ne cessait de recommander à ses soldats.

Quoi qu'il en soit, vers les dix heures du soir, au moment où l'on était occupé à se divertir, on entend tirer un coup de fusil et crier : Aux armes, aux armes ! Mme Doynel s'efforce de persuader que ce n'est rien, parfaitement rien. On entend bientôt un second coup de fusil, que tira le factionnaire placé à la grille qui fermait la cour du château. La nuit était très obscure ; il avait entendu marcher plusieurs personnes qui descendaient l'avenue du château, et leur ayant crié trois fois : *Qui vive !* sans recevoir aucune réponse, il avait tiré un premier coup de fusil en ajustant vers le point où il entendait du bruit. Aussitôt il ferme la grille, recharge son fusil et tire un second coup sur la troupe lorsqu'elle arrive au pied de la grille qu'il venait de fermer. Il tua deux hommes de ses deux coups de fusil.

Le général Mignotte, qui commandait à Domfront et qui avait été prévenu que le général Frotté souperait au château avec tout son état-major, était venu pour l'attaquer. Il avait fait faire halte au haut de l'avenue ; de là, il avait envoyé son avant-garde attaquer les Chouans qui étaient dans le château ; mais lorsque notre factionnaire eut tiré son premier coup de fusil, le général Mignotte fit battre la charge en descendant l'avenue. Comme nous nous convainquîmes qu'il avait avec lui 5 à 600 hommes, il ne nous resta d'autre parti à prendre que celui de franchir les fossés du château et de nous couler par les issues dérobées. Le jeune homme qui était en faction, après avoir tué deux hommes, se sauva avec nous par les derrières, pendant que les Républicains, qui étaient à la porte, l'enfonçaient et escaladaient les murs. Un déserteur républicain, qui était avec nous, s'aperçut d'avoir oublié dans le château une trompette qu'il portait toujours ; il retourna dans le château. Pour cela, il lui fallut retraverser les fossés et grimper par une fenêtre. Les Bleus étaient déjà entrés ; il prit sa trompette, franchit une troisième fois les fossés ; après quoi il sonna de sa trompette comme pour narguer les Républicains. En résultat, il ne nous arriva pas le moindre accident.

A peu près à la même époque, une dame Coysel, des environs de Mortain, invita plusieurs volontaires royalistes à passer chez elle une soirée agréable au village de la Pierre, près des forges de Bourberouge et de la forêt de Lande-Pourrie, à deux lieues de Mortain [1]. Mme Coysel les comblait de caresses ; elle répétait même souvent à deux d'entre eux qu'elle voulait qu'ils fussent ses gendres et qu'elle leur donnerait deux de ses demoiselles en ma-

1. Commune de Barenton.

riage. Déjà même elle affectait en plaisantant de ne les plus nommer que ses gendres. Un beau jour, nos volontaires se trouvaient au nombre de huit à la Pierre, trois déserteurs qui s'étaient rangés dans nos rangs, et cinq jeunes gens du pays, parmi lesquels les deux favoris. Ils se livraient à la joie et à la sécurité que devaient naturellement inspirer les caresses de Mme Coysel. Celle-ci dépêcha secrètement à Mortain un dénonciateur, pour inviter le commandant de la garnison à se rendre chez elle en diligence, afin d'y arrêter huit brigands. Elle ajoutait qu'elle n'allait rien négliger pour les distraire et les retenir bien avant dans la nuit. Sur les onze heures du soir, la troupe cantonnée à Mortain arrive à la Pierre. Les Royalistes, au cliquetis des armes des Républicains, qui, dans les ténèbres, se heurtaient les uns contre les autres en arrivant dans la cour, n'eurent que le temps de barrer la porte et de se mettre en défense. Les Républicains firent sur les volontaires une décharge par une fenêtre laissée ouverte à dessein, tuèrent un des déserteurs, en blessèrent un autre légèrement au bras, et fracassèrent le genou au jeune Grandmaison, de Ger, l'un des heureux mortels que Mme Coysel désignait pour ses gendres. Les Royalistes, s'apercevant qu'ils étaient trahis et qu'une plus longue résistance ne pouvait que leur être funeste, sortirent par une petite porte de derrière gardée par un détachement de soldats qui leur tira une décharge de coups de fusil presque à bout portant, sans les atteindre. Ils s'échappèrent pêle-mêle avec les Républicains dans la cour, dont toutes les portes étaient fermées, et trouvèrent enfin moyen de franchir les palissades. Les sept Royalistes qui se sauvèrent de cette boucherie avaient leurs habits criblés de balles et leur corps haché de coups de sabre. Guimond, officier de la compagnie de

Saint-Jean [1], en avait reçu six sur la tête pour sa quote-part, et Grandmaison, de Ger, deux aussi sur la tête, sans préjudice de son genou fracassé. Ce dernier échappa pour l'instant à la fureur de ses ennemis, mais le malheureux jeune homme périt bientôt de ses blessures.

Les huit Royalistes qui furent attaqués ou assassinés chez Mme Coysel avaient eu une rencontre assez plaisante quelques jours auparavant. Voici le fait : ils arrivaient tous huit dans le bourg de Lonlay-l'Abbaye, sans aucune précaution, parce qu'ils n'y croyaient pas trouver de troupes républicaines : c'était en plein midi. Lorsqu'ils passèrent vis-à-vis des halles, une voix leur cria : Qui vive ? Nos jeunes gens répondirent sans beaucoup de réflexion : « Chasseurs du Roi. » En prononçant ces mots, ils s'aperçurent qu'ils étaient au beau milieu de 300 soldats armés. A l'instant, Guimond, cet officier de la compagnie de Saint-Jean dont il est fait mention plus haut, leur cria comme par une sorte d'inspiration : « Bas les armes, ou vous êtes tous morts ! Ces sept hommes que je commande forment l'avant-garde de l'armée de M. de Frotté, qui nous suit à cinquante pas. Le premier qui bouge est mort. » Les Républicains, consternés au nom de M. de Frotté et de son armée, ne bougèrent pas, et nos volontaires eurent le temps de traverser le bourg avant que leurs ennemis se fussent aperçus que les huit hommes formaient l'avant et l'arrière-garde, et le corps d'armée tout à la fois. Après avoir reconnu l'audace et la présence d'esprit des volontaires, les Bleus les poursuivirent. Mais ils firent leur retraite en bon ordre et sans courir, en faisant de fois à autre volte-face contre les Bleus, dont ils tuèrent

1. Jean Guimond, lieutenant de la compagnie de Saint-Jean-des-Bois. Il vivait encore sous la Restauration.

encore deux soldats. Un de nos braves reçut une balle qui lui coupa le pouce de la main gauche. C'est ainsi que leur intrépidité et leur sang-froid les tirèrent du danger où les avait engagés leur imprudence.

Ainsi, les périls que courut M. de Frotté avec son état-major chez Mme Doynel et la perte de deux de nos braves, assassinés à la Pierre, sont une nouvelle preuve que dans une guerre de partisans il ne faut point s'arrêter ni reprendre haleine au milieu de la carrière, et qu'il faut continuellement poursuivre sa course jusqu'à ce que l'on ait atteint le but qu'on se propose. Ce court relâche de quelques jours nous coûta plus que n'avait fait notre petite campagne de Gavray, Hambye, Saint-Sever, etc.

CHAPITRE IV

NOUVELLE EXPÉDITION. — COMBAT DU MESNIL-TOVE. — TACTIQUE DES CHOUANS. — M. DE FROTTÉ DANS LE MAINE. — PRISE DE GER. — COMBAT DE LA VENTE-HENRIETTE. — EXPÉDITION DE M. DE CARVILLE. — ESCARMOUCHES A SAINT-VIGOR-DES-MÉZERETS, A CALIGNY, A LANDISACQ, A VENGEONS.

Après ce court armistice, M. de Frotté donna des ordres pour une réunion générale [1]. Dans sa tournée de Domfront, Passais, etc., le général avait assigné un jour pour faire leur jonction à MM. Achard des Hautes-Noes et Guesdon, dit Michel [2], qui avaient, de concert, organisé une belle compagnie à Saint-Mars-d'Égrenne. Les compagnies, ou plutôt le bataillon de Flers (à cette époque, il était formé des compagnies de Flers, la Lande-Patry, Landisacq, la Chapelle-Biche et Chanu), le bataillon de Henry, la compagnie de M. Achard, rejoignirent la légion ou bataillon de Saint-Jean-des-Bois, qui se composait alors de

1. Une note marginale donne à ce rassemblement la date du 10 ou 12 juin 1795 : c'est 10 ou 12 juillet qu'il faut lire.

2. Jacques-Louis Achard des Hautes-Noes, né en 1752, mort en 1823, fut chef du canton de Passais et membre du conseil de l'armée royale. Il reçut en 1799 un brevet de colonel.

Michel Guesdon, dit la Violette, capitaine de la compagnie de Mantilly, puis, en 1799, major de la légion de Saint-Jean ; il existait encore lors du retour des Bourbons.

la compagnie de Saint-Jean, de celle de Trutemer, et de quelques petits détachements des volontaires de Sourdeval, Ger, Saint-Quentin, etc. Tous ces petits corps, réunis au rendez-vous général assigné à Saint-Jean, se montèrent à environ 400 hommes.

Le général nous déclara qu'il avait résolu de faire de nouveau une petite campagne. La colonne se mit en route vers le bois de Saint-Christophe ; nous avions projeté de coucher au village de la Haute-Frémondière. Ce fut à ce village que le général jugea à propos de me nommer adjudant-major de sa colonne. Depuis l'arrivée des Émigrés, auxquels nous avions remis le commandement, je n'étais de droit que lieutenant de la compagnie de Saint-Jean ; néanmoins, je la commandais en chef, depuis que le capitaine était allé se cacher avec M. de la Roque-Cahan. Ce capitaine, que j'avais fait nommer, était d'ailleurs peu connu des jeunes gens ; c'est à moi qu'ils avaient coutume d'avoir affaire.

Le lendemain, le général fit marcher sa troupe par Vengeons, Gathemô et Saint-Pois. Nous n'étions pas encore fort éloignés, et cependant la colonne avait déjà diminué de près d'un tiers par la désertion. Mais le comte de Ruays, qui avait réellement du talent pour recruter, nous amena à peu près 200 hommes, ce qui remplit le vide. Le lendemain, la colonne se dirigea par Coulouvray, et alla coucher à Saint-Nicolas-des-Bois et Notre-Dame-de-Livoye. Le jour suivant, nous retournâmes par Brécey, le Mesnil-Gilbert et Chérencey-le-Roussel, où nous couchâmes. Le lendemain, vers les dix heures du matin, la colonne s'était répandue dans les environs du château du Mesnil-Tove, et les principaux officiers étaient au château même, lorsque cent vingt grenadiers, qui venaient de piller le château de Lingeard, apprirent que les Chouans

étaient au Mesnil-Tove ; ils laissèrent les effets qu'ils venaient d'enlever avec des charrettes, au milieu de la route sous l'escorte de dix hommes, et ils se hâtèrent de venir nous attaquer au Mesnil-Tove. Ils nous trouvèrent en plus grand nombre qu'ils ne l'avaient prévu ; ils ne comptaient avoir affaire qu'à quelques compagnies de l'organisation de M. Gérard, qui recrutait assez publiquement depuis un ou deux mois dans l'arrondissement qu'il s'était choisi.

Néanmoins, les grenadiers surprirent les Royalistes et tuèrent une de leurs sentinelles. Heureusement, les différentes compagnies, réparties dans le village pour dîner, se réunirent assez promptement au premier coup de fusil, qui était le signal donné de réunion. En moins d'un quart d'heure, les grenadiers se trouvèrent assaillis de tous côtés et essuyèrent une déroute complète. Les Royalistes les poursuivirent assez vivement pour leur prendre ce qu'ils avaient enlevé au château de Lingeard, ce qui consistait en une trentaine de sommes de blé et une charretée de linge et d'ameublements. On amena ces effets au Mesnil-Tove, et les compagnies eurent ordre de se rendre à leurs logements respectifs et d'y dîner bien promptement pour se réunir au château, où était le général. A peine y avait-il une demi-heure que la troupe était rentrée dans ses logements que la fusillade recommença au quartier général, qui n'était pas très fort pour l'instant ; aussi fut-il mis en déroute. Ce fut un grand bonheur que la fuite se dirigeât vers l'endroit où était logée la compagnie de Saint-Jean-des-Bois. Aux premiers coups de fusil, elle s'était mise sous les armes et elle se dirigeait du côté du feu. Bientôt nous aperçûmes nos camarades en fuite au haut de la prairie du château. Je commandais la compagnie de Saint-Jean ; je jugeai l'endroit favorable pour attendre les Répu-

blicains, qui poursuivaient très vivement nos fuyards dans la prairie. Après avoir embusqué fort avantageusement mes soldats, je leur défendis de tirer un seul coup de fusil avant que je leur en eusse donné le signal en tirant le premier. Je leur recommandai surtout de bien ajuster leurs hommes. Je laissai passer le général Frotté et les siens sous notre feu, et lorsque les Bleus passèrent à vingt pas de l'embuscade, je lâchai mon coup de fusil, signal d'une décharge qui abattit au moins une douzaine d'ennemis. Je commandai de franchir le fossé sans recharger, afin de mieux profiter de la surprise et de la déroute des Républicains. Les volontaires en prirent plusieurs à la course dans la prairie. Alors toute la colonne de M. de Frotté se réunit à la poursuite des fuyards, ce qui couronna le succès. Les Républicains perdirent 74 hommes dans ce combat, et les Royalistes n'eurent de tué que leur sentinelle et de blessé qu'un seul homme. Après l'action, le général réunit sa colonne; il me complimenta sur la bonne réussite de mon embuscade et du stratagème auquel la colonne était redevable de sa victoire.

La compagnie de Saint-Jean fut chargée d'escorter le butin que nous avions arraché des mains des ravisseurs et de faire conduire le tout à Reffuveille. Aussitôt que le général fut parti avec sa colonne, j'envoyai une patrouille éclairer les environs du château pendant que je faisais charger le blé sur des chevaux. La patrouille rencontra les Bleus au milieu de l'avenue du château; c'était le cantonnement de Sourdeval qui était venu au bruit de la fusillade. Il faisait déjà obscur; le chef de la patrouille leur cria : Qui vive? Les Bleus, croyant que c'étaient les soldats de Mortain restés maîtres du champ de bataille, répondirent avec beaucoup de fierté et d'assurance : « Républicains. » La patrouille répliqua par une décharge de

coups de fusil à laquelle les Bleus ne ripostèrent pas ; ils décampèrent sans trompette. Le général, qui n'était encore éloigné que de deux portées de fusil, revint à notre secours avec sa colonne ; il fondit sur les fuyards et détacha deux compagnies pour leur donner la chasse ; mais elles ne purent les atteindre.

Alors toute la colonne se réunit et elle escorta les provisions à Reffuveille, où elle passa la nuit. Le combat du Mesnil-Tove avait bien diminué les munitions de guerre des Royalistes. D'un autre côté, beaucoup de jeunes gens avaient déserté et désertaient encore tous les jours. La colonne se trouva réduite à une centaine d'hommes fort mal approvisionnés de munitions, car la difficulté de s'en procurer était inconcevable. Le général était obligé d'avoir des émissaires dans les villes où il y avait des magasins à poudre pour la République, afin de faire escamoter des gargousses et quelques paquets de cartouches par les gardes-magasins qui les vendaient au poids de l'or. La poudre nous coûtait de six à dix francs la livre ; mais il s'en fallait de beaucoup que nous en eussions autant que nous en aurions désiré. Comme donc la petite colonne royaliste était réduite presque à rien, tandis que les cantonnements des républicains destinés et acharnés à nous poursuivre se multipliaient et se renforçaient de jour en jour, le général prit le parti de faire des marches forcées pendant la nuit et de se retirer le jour dans des granges et des greniers, d'où sa troupe et lui ne bougeaient pas pendant toute la journée. Après avoir exécuté cette sorte de manœuvre pendant deux ou trois jours de suite, lorsqu'il se retrouvait dans un canton où il y avait peu de troupes républicaines, il reparaissait sur l'horizon avec les débris de sa colonne, que l'on croyait bien exterminée et qu'on s'imaginait ressusciter de ses cendres. Alors il dé-

sarmait les Patauts et pourvoyait à tous les approvisionnements. Lorsque ses éclaireurs lui rapportaient que les garnisons de tel ou tel endroit venaient l'attaquer, s'il se sentait en force, il les prévenait en marchant à leur rencontre. Cette attaque brusque et imprévue les mettait ordinairement en déroute avant qu'ils fussent arrivés au lieu où ils comptaient trouver les Chouans. Si, au contraire, le général jugeait qu'il y eût de l'imprudence à s'opposer aux Républicains en force évidemment supérieure, il faisait faire à sa troupe une traite de quelques lieues pour éviter la rencontre des ennemis.

On sera sans doute étonné que les Royalistes ne se trouvassent pas fréquemment dénoncés par les Patauts, lorsqu'ils étaient réduits à se cacher comme je l'ai dit plus haut, surtout lorsque étant éloignés de leurs cantons habituels, ils ne pouvaient savoir précisément l'opinion de ceux chez qui ils s'adressaient. Voici les expédients qu'ils employaient d'ordinaire. On arrivait toujours avant la pointe du jour ; on bloquait la maison ou le village ; après quoi quelques-uns entraient dans les maisons, où ils s'assuraient de la personne des maîtres et des chefs de famille, auxquels on déclarait qu'il fallait loger tant d'hommes dans leurs granges et greniers, sans que le village voisin en eût connaissance. Nous indiquions au maître de la ferme ou de la maison les moyens et les précautions à employer pour empêcher que des indices de notre présence ne transpirassent à l'extérieur. Nous leur déclarions qu'ils étaient personnellement responsables de toutes les indiscrétions de leurs gens qui pouvaient trahir notre retraite, et pour plus de sûreté, nous retenions en otage avec nous le maître et tous ceux qui nous étaient suspects. Si les otages sur qui pesait la responsabilité n'étaient pas parfaitement sûrs de quelqu'un de leurs gens, ils les fai-

saient aussi arrêter avec eux, et ils envoyaient des personnes affidées dans les villes et bourgs voisins où il se trouvait des garnisons, pour s'informer si les Républicains avaient ou non connaissance de la présence des Chouans dans leur voisinage : ce qui se remarquait assez facilement en observant les manœuvres de la troupe. Les Royalistes payaient toujours ce qu'ils buvaient et mangeaient dans ces sortes de conjonctures, et salariaient encore assez souvent les personnes employées au dehors pour veiller à leur sûreté. Aussi n'ont-ils jamais été trahis lorsqu'ils ont agi de la sorte ; moyennant ces précautions, les Patauts les plus forcenés leur étaient fidèles ; nous avions, en effet, leur vie pour garantie de leur fidélité. Nous commencions par leur bien persuader qu'ils répondaient de nous sur leur tête, et leur déclarer qu'ils seraient irrémissiblement fusillés sur place si nous étions surpris dans leur habitation. « Nous sommes justes, leur disions-nous, nous convenons bien que vous ne pouvez pas arrêter une colonne de troupes républicaines qui viendra nous assaillir chez vous, mais convenez à votre tour que vous avez des personnes de confiance que vous pouvez placer sur toutes les routes par où nos ennemis pourraient venir nous surprendre, et qui peuvent nous avertir au moins une demi-heure avant qu'ils n'arrivent et ne tombent sur nous. »

Le général partit donc de Reffuveille le lendemain du combat de Mesnil-Tove, et se dirigea avec les débris de sa colonne vers le Buat et les communes circonvoisines. Après avoir passé une quinzaine de jours à parcourir, avec les précautions ci-dessus exposées, les environs de Ducey, Saint-Hilaire, Landivy, Fougerolles, Goron et le Teilleul, il rentra comme de coutume dans la forêt de Saint-Jean-des-Bois.

Après s'être reposé quelques jours, M. de Frotté partit le 5 ou 6 juillet [1] avec sa compagnie favorite et quelques officiers des autres compagnies ; il dirigea sa marche par Ger, Barenton, Mantilly, Passais et Ambrières. C'est dans ce dernier endroit que M. de Saint-Paul réunit au petit détachement de 100 hommes qui accompagnait le général, un bataillon de 200 à 250 hommes à peu près. Cette troupe réunie parcourut les environs de la ville de Lassay. Mais une petite fusillade, où les Bleus furent battus, s'y étant engagée, une partie de la légion de M. de Saint-Paul lui manqua et se hâta de rentrer dans ses foyers, pour se cacher bien entendu ; l'autre partie, fidèle à ses chefs, ne les abandonna pas et les accompagna dans leurs courses dirigées par Mayenne, Montsurs et Bazougers ; là, M. de Frotté s'aboucha avec le général Taillefer, qui, pour lors, commandait les Chouans du Bas-Maine [2]. Ce Taillefer était un homme de soixante ans, qui, dans sa jeunesse, avait été militaire. Il était maréchal, et c'est ce qui lui avait fait donner ce nom de Taillefer. Lorsque ce brave homme avait appris la mort tragique de son roi, il avait abandonné sa boutique et pris les armes pour contribuer à tirer vengeance de ce crime horrible, en abomination à tous les cœurs honnêtes. M. de Frotté et lui se concertè-

1. C'est le 5 ou 6 août, ou environ. Les souvenirs de Moulin, rédigés nombre d'années après ces événements, l'ont induit en erreur d'un mois sur leur date. L'erreur de date la plus forte est celle de la surprise de Torchamp, qui eut lieu, non au début de la guerre, mais au retour de M. de Frotté de sa campagne dans le Maine.

2. Michel Jacquet, dit Taillefer, avait suivi l'armée vendéenne jusqu'après la déroute du Mans. Plus tard, il forma dans le Sud-est de l'arrondissement de Laval une nombreuse division de Chouans. Il fut tué au commencement de mars 1796. M. de Frotté cherchait sans doute à faire accepter sa direction aux Chouans de la Mayenne ; mais ce fut en vain ; ceux-ci étaient trop profondément ennemis de toute subordination. Plusieurs officiers, qui du bataillon, dit de la Montagne, dans l'armée républicaine, avaient passé dans les rangs royalistes, profitèrent de l'occasion pour quitter la division de Taillefer et se joindre à M. de Frotté.

rent pour établir des relations entre les Royalistes du Bas-Maine et ceux de la Basse-Normandie. Ils se proposaient de lier et de combiner leurs opérations pour obtenir des succès plus soutenus et plus importants.

Les deux généraux marchèrent ensemble avec leurs détachements respectifs par les environs de Laval et de Château-Gontier, et même ils s'avancèrent jusque dans l'arrondissement du Lion d'Angers, pour se concerter avec les chefs qui commandaient ces différentes contrées.

M. de Frotté revint avec sa petite colonne par Segré, Craon et Cossé ; il se détourna un peu par la Guerche, Vitré et Ernée. Dans les environs de cette dernière ville, il eut des conférences avec le général Rochambeau [1]. Après cette tournée, il dirigea sa marche entre Laval et Mayenne sur la petite ville d'Évron ; il rentra dans le pays qu'il commandait par Jublains et Ambrières. Pendant cette petite excursion qui dura plus de deux mois, le général eut onze combats contre les Républicains. Je ne puis me rappeler bien précisément les noms des endroits où furent livrés ces combats, parce que ces noms ne me sont pas familiers comme ceux de mon département. Dans une de ces affaires, je fus effleuré d'une balle qui m'enleva la peau de l'oreille gauche. Le général, parti d'Ambrières, passa sous les murs de Domfront, par Mantilly et Barenton. C'est dans cette commune, où il fit coucher sa colonne, qu'il apprit que pendant notre campagne les Républicains avaient établi des cantonnements à Ger, au Fresne-Poret, à Juvigny, à Brécey, etc., etc.

Nous n'avions perdu que très peu de monde dans notre

1. Métayer, dit Rochambeau, de la Chapelle-au-Riboul, entre Mayenne et Alençon, commandait dans ce canton une division de Chouans. Il lui fit jouer un rôle très effacé. Il fut pris par trahison en juin 1796 et fusillé peu après.

tournée, et nous n'avions fait qu'acquérir de la confiance en nos forces. Il fut donc résolu que, dès le lendemain, nous attaquerions le cantonnement de Ger. C'était le dimanche immédiatement après le 21 septembre, jour de la Saint-Mathieu, fête patronale de la paroisse, qui se transfère au dimanche suivant [1]; nous résolûmes donc de fêter aussi la garnison. Pour cet effet, la petite colonne de M. de Frotté, forte de 180 ou 200 hommes tout au plus, partit du village du Tour, en Barenton, vers onze heures et demie du matin. Nous nous avançâmes par des sentiers détournés au travers de la forêt, pour couvrir notre marche, si bien que nous surprîmes, à deux heures de l'après-midi, la garnison qui, dans la plus parfaite sécurité, se livrait aux plaisirs folâtres de la danse, avec la jeunesse du bourg et les bourgeois de Mortain qui étaient venus s'amuser à la fête avec les Patauts réfugiés de Ger, dont il y avait un assez grand nombre.

Tout à coup, la musique un peu âpre que nous fîmes entendre interrompit dans un clin d'œil les amusements fort gais de ces enfants de la liberté. Une décharge de mousquets, tirée sans contredit fort mal à propos, sur les danseurs qui, en ce moment, formaient le grand rond, priva plusieurs dames de leurs cavaliers. Ces imprudents danseurs avaient oublié la règle générale de toute troupe en guerre, qui consiste à être toujours en garde contre les surprises de l'ennemi. Ils ne se seraient jamais doutés que les Royalistes eussent été gens d'assez mauvaise compagnie pour troubler une si belle fête ; d'ailleurs, ils les croyaient encore dans l'Anjou. Quoi qu'il en soit, les Républicains se hâtèrent de se mettre en défense.

Une femme réfugiée de Ger à Mortain était revenue

1. Le 27 septembre 1795.

avec les Républicains pour prendre part à la fête de sa paroisse. Elle était accompagnée par l'officier qui commandait le détachement en garnison à Ger, et elle avait pris le bras de cet officier; elle en profita pour se donner les airs les plus insolents, et entre autres traits d'inconvenance et de brutalité, elle insultait une des demoiselles Le Prévost, connue pour aristocrate. « Va-t'en, disait-elle à cette honnête fille, va-t'en chercher tes Chouans; c'est la présence de ces braves Républicains qui les intimide; ces lâches brigands ne sont hardis que quand il s'agit d'insulter les honnêtes gens » (les Républicains, cela s'entend). Comme elle prononçait ces mots avec le geste et l'accent d'une énergumène, en accablant des injures les plus grossières la bonne demoiselle Le Prévost, les Chouans arrivent, font une décharge, et l'officier qui donnait le bras à Madame la réfugiée tombe mort à ses pieds. Mlle Le Prévost fut témoin de cette mort à l'instant et au lieu même où la réfugiée provoquait contre elle les insultes de la soldatesque.

La garnison du bourg, forte de 50 hommes, était renforcée, à l'occasion de la fête patronale, par celle du Fresne-Poret, composée de 30 soldats, et par une trentaine de réfugiés. Cette troupe fut attaquée à deux heures et défaite à l'instant; il resta une trentaine d'hommes sur le champ de bataille. Les Royalistes y perdirent un des quatre officiers qui avaient quitté le général Taillefer pour s'attacher à M. de Frotté, parmi lesquels je remarque M. Picot, qui depuis fut adjudant général [1]. Quant aux

1. Jean Picot, de Rouen, ancien sergent recruteur des gardes-françaises, avait passé du bataillon républicain de la Montagne aux Chouans de la Mayenne, dont il devint un des officiers les plus intelligents. Il suivit M. de Frotté, qui appréciait sa capacité, et l'employa quelque temps auprès de lui. En avril 1796, il fut nommé commandant de la division du pays d'Auge, qui comprenait la moitié Est de l'arrondissement d'Argentan. Ce

deux autres, c'étaient d'assez mauvais sujets, au point que par la suite M. de Frotté leur donna ordre de quitter le territoire de son commandement dans les vingt-quatre heures, sous peine d'être fusillés. Ce qui avait déterminé ces officiers à suivre de préférence notre général, c'est

corps de Chouans, formé en 1794 dans les environs du Sap par les deux frères Friquet-La Morandais, reconnut ensuite l'autorité nominale de M. d'Ouézy d'Olendon, qui prenait le titre d'adjudant général, peut-être accordé par M. de la Roque-Cahan, puis celle de François-Charles de Philippe de Phizemont, étranger à l'organisation royaliste et appartenant plutôt par ses antécédents au parti Girondin. Mais ils ne prirent ni l'un ni l'autre aucune part à une guerre active. Un aventurier, désigné par le surnom de *général Legros*, ayant peut-être figuré dans les rangs de l'armée vendéenne lors de la campagne de Granville, fit alors accepter son commandement. Il ne manquait point de talents militaires et soutint contre des forces très supérieures deux combats heureux à la Bruyère et à Leaupartie, dans les premiers mois de 1796. Mais après avoir exercé de nombreuses déprédations, tant aux dépens des Royalistes que des Républicains, et s'être souillé par des actes injustifiables de cruauté, il disparut avec le fruit de ses rapines, laissant ses compagnons d'armes dans la désorganisation la plus complète. Un des frères Friquet-La Morandais avait été fusillé pendant la fausse pacification de 1795; le survivant périt de la même manière en 1798. Picot, envoyé par M. de Frotté dans la partie du pays d'Auge qui dépend du département de l'Orne, ne put obtenir de résultats sérieux avant la pacification du général Hoche. Mais, dès 1798, il reparut dans la contrée et recruta, arma et organisa une force assez respectable; M. de Clervaux, émigré poitevin, lui servait de second. Malgré les talents qu'avait montrés Picot, M. de Frotté fut forcé de le rappeler avant la prise d'armes, sur les plaintes de ses officiers, indignés des désordres de sa conduite; il lui accorda le rang d'adjudant général. M. de Clervaux s'éloigna vers le même temps, et M. de Brasdefer prit le commandement de la légion avec le titre de commandant en second; il se fit tuer bravement au combat de la Verrerie du Gast, qu'il avait très imprudemment engagé, le 15 octobre 1799. M. le Prévost de la Moissonnière, dit Robert, fut choisi pour lui succéder avec le même titre, malgré sa jeunesse, en raison des avantages qu'il avait remportés au château de Touvois et dans une embuscade dressée dans la soirée du 15 octobre à la colonne républicaine victorieuse, qu'il ramena en désordre jusque sous les murs d'Alençon; il conserva le commandement jusqu'à la pacification.

Après la mort de M. de Frotté, Picot se retira en Angleterre. Il revint en France vers la fin de l'an 1803, avec un Chouan nommé Quérelle, dans le but de préparer le mouvement qui devait suivre la tentative désespérée que tramait Cadoudal. Débarqué à la pointe de la Roque, Picot fut arrêté dans la ville de Pont-Audemer, qu'il traversait inconsidérément; il fut reconnu, traduit devant une commission militaire et fusillé avec son compagnon d'infortune.

qu'étant Normands, ils préféraient servir dans leur province natale.

Les Royalistes, ayant passé deux heures dans le bourg de Ger après la fusillade, se retirèrent par la forêt de cette commune et rentrèrent dans celle de Saint-Jean. Le général donna quelques jours de congé à ceux qui voulurent se reposer un peu des fatigues qu'ils avaient essuyées pendant une course de deux mois et demi de marche continuelle.

Ces permissions et les désertions des hommes que commandait M. de Saint-Paul avaient tellement réduit la troupe du général, qu'il ne lui restait pas 130 hommes lorsqu'il fut attaqué le jeudi suivant, vers dix heures du matin, dans la forêt de Saint-Jean-des-Bois [1]. Ce furent les Bleus de Domfront qui commencèrent l'attaque. Ils étaient au nombre de 8 à 900 hommes sous les ordres du général Mignotte. Nous sentîmes que notre salut dépendait de la prudence de nos manœuvres autant que de notre courage. Étant bien inférieurs en nombre, nous nous retranchâmes dans un clos entouré de fossés de cinq à six pieds de hauteur. Le général républicain essaya vainement par trois fois de franchir nos retranchements naturels; il fut trois fois repoussé avec perte de quelques-uns de ses plus braves. Il y avait à peine une demi-heure que la fusillade était commencée, lorsque nous vîmes fondre sur nous une colonne composée des garnisons de Vire, Condé et Tinchebray, qui s'élevait au nombre de 1,000 ou 1,200 hommes. La colonne de Domfront était déjà en retraite à ce moment. A l'arrivée de ces nouveaux ennemis, la fusillade recommença avec plus de chaleur que jamais; les Bleus de Vire tentèrent, à l'instar de

1. Ce combat, dit de la Vente-Henriette, eut lieu le 1er octobre 1795.

ceux de Domfront, de forcer nos retranchements, et furent aussi repoussés avec perte. Un prêtre de Tinchebray, qui portait les armes dans leurs rangs pour le soutien de la sainte liberté, y perdit un bras.

Le feu continuait ; on se fusillait avec acharnement de part et d'autre depuis une heure et demie, quand un corps de 1,200 hommes des garnisons de Mortain, Saint-Hilaire-du-Harcouët et Sourdeval, se joignit aux deux premières colonnes contre nous. Ainsi, l'on vit 130 Royalistes faire face pendant assez longtemps à plus de 3,000 Républicains. Enfin, accablé par le nombre et commençant à manquer de munitions, M. de Frotté effectua sa retraite avec un succès complet. Nous n'eûmes qu'un homme de tué et neuf ou dix de blessés pendant tout ce combat, l'un des plus glorieux pour l'armée royale de Basse-Normandie. Nous dûmes en partie notre salut à la connaissance parfaite que nous avions de tous les chemins, les issues, les faux-fuyans de la forêt de Saint-Jean, et à la hauteur des fossés couverts d'épais feuillages qui enclosent toutes les pièces de terre de cette partie du Bocage, comme autant de palissades. Ce ne fut pas la seule fois que ces labyrinthes de chemins et de voies, qui se croisent de tous côtés dans la forêt et les environs, nous offrirent une dernière ressource en favorisant une retraite précipitée. Nous ne tardâmes pas à nous rallier et à nous trouver à l'abri de nos ennemis. Après cette fusillade de la Vente-Henriette, le général licencia ses braves pour quelques jours. Il profita de ce temps pour faire une tournée ou revue dans les divers cantons où il avait envoyé des officiers pour y étendre l'organisation des Royalistes.

Pendant la campagne de deux mois et demi que nous avions faite dans le Maine, la Bretagne et l'Anjou, les Patauts restés dans les paroisses et surtout les Patauts

réfugiés, avaient donné carrière à leur férocité ; ils s'étaient portés aux attentats les plus horribles et les plus infâmes. Les prêtres fidèles et réfractaires et les familles nobles avaient principalement été en butte à leurs outrages et victimes de leur cruauté, parce qu'ils étaient accusés d'exciter les jeunes gens à prendre les armes contre la sainte, l'immortelle et l'impérissable République. Ces bourreaux altérés de sang humain avaient déjà massacré plusieurs prêtres dans les environs de Vire, ainsi que MM. de Saint-Pierre et de Boisville, à Roullours ; ils avaient même porté la barbarie jusqu'à poignarder dans son château Mlle de Carville, jeune personne de quinze ans très intéressante, et dont l'âge, la douceur, l'innocence et l'amabilité auraient adouci et attendri le cœur d'un tigre, mais non pas le cœur d'un Républicain.

M. de Carville, adjudant général de M. de Frotté, forma et exécuta le projet de tirer une vengeance exemplaire de ce crime abominable. A cet effet, il réunit une partie des volontaires qui n'avaient pas accompagné le général dans l'expédition du Maine, et en forma un détachement de 120 hommes, avec lequel il fit une tournée par Carville, le Bény, la Féronnière, Saint-Jean-le-Blanc, Montchauvet et Aunay. Dans cette dernière place, il prit un détachement de hussards qui y étaient cantonnés, et les fit tous passer au fil de l'épée. Il rentra par Vassy et Bernières. Partout il laissa des traces sanglantes de sa vengeance en y fusillant force Républicains. Cette expédition un peu sévère, il faut en convenir, jeta la terreur dans l'âme des Patauts qui avaient fait plus ou moins de mal aux Royalistes. Cette terreur avait beaucoup augmenté le nombre des réfugiés, qui commencèrent alors à s'organiser en corps de troupe contre les Royalistes. Mais, par bonheur, ils étaient moins dangereux les armes à la main qu'ils ne

l'avaient été du temps que, répandus dans les paroisses, ils exerçaient le vil métier de dénonciateur.

Pendant ce temps-là, les compagnies de Saint-Jean-des-Bois, de Trutemer, de Landisacq, apprirent que les réfugiés des environs de Vire et d'Aunay organisaient à Saint-Jean-le-Blanc un bataillon pour nous combattre. M. de Marguerye et moi, nous marchâmes sur Saint-Jean-le-Blanc à la tête de nos trois compagnies précitées, dans l'espérance d'y trouver le rassemblement des Patauts qu'on nous avait annoncé. Nous apprîmes qu'il avait lieu dans l'église de Saint-Vigor des Mézerêts ; nous nous y portâmes de suite pour les y attaquer. Leur défense fut presque nulle : les charger et les mettre en déroute complète, ce fut l'affaire de cinq minutes. Nous leur tuâmes sept hommes, qui se trouvèrent être sept prêtres assermentés, sept intrus chassés des paroisses et des cures dont la République les avait investis, tandis qu'ils étaient repoussés par l'opinion [1]. Ce rassemblement montait à 250 ou 300 hommes, dont la majeure partie se composait de ces prêtres défroqués faisant leur noviciat dans le métier des armes ; leur fin fut dans la suite quelque peu tragique : j'en rendrai compte ultérieurement.

Après cette escarmouche, M. de Marguerye, connu sous le nom de *Griffon*, eut l'imprudence de conduire sa compagnie déjeuner chez un bouilleur d'eau-de-vie ; il m'engagea à le suivre. Il faut observer que nous avions marché toute la nuit sans avoir rien mangé, pour surprendre nos

1. On serait dans l'erreur en supposant que tous ces prêtres assermentés étaient des membres défectionnaires de l'ancien clergé. Pour recruter son clergé, insuffisant en nombre, Claude Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados, avait conféré la prêtrise à une foule de jeunes gens, d'antécédents médiocres, et qui n'y étaient aptes que par un commencement d'instruction secondaire. Suivant un bon mot alors très répandu, ils avaient été faits prêtres à coups de *fauchet* ; on appelle en Normandie *fauchet* l'instrument de bûcheron désigné ailleurs sous le nom de *serpe*.

ennemis, et que nous avions poursuivi les fuyards assez loin dans toutes les directions, de sorte que nous étions exténués de besoin et baignés de sueur quand nous nous réunîmes sur les dix heures pour déjeuner à cette bouillerie. M. Griffon eut l'imprudence de faire distribuer de l'eau-de-vie à discrétion ; on présume bien l'état où se trouva cette troupe deux ou trois heures après. Je confesse que je fus pris comme les autres : nous nous trouvâmes tous enivrés sans nous en apercevoir. Si, malheureusement, il fût arrivé dans ce moment une douzaine de Républicains, c'eût été fait de nous : ils auraient pu nous égorger impunément comme un troupeau de moutons.

Mais la Providence veillait sur nous. Un peu revenus à la raison, nous marchâmes vers Saint-Germain-du-Crioult pour y prendre une nourriture un peu plus solide. A peine y avait-il une heure que nous y étions établis, lorsque deux soldats républicains y arrivèrent. Un de nos factionnaires, posté au coin du cimetière sur la route de Condé, sans doute encore absorbé de boisson, n'aperçut ces deux soldats qu'au moment où ils étaient à quelques pas de lui. Comme il n'était plus temps de leur crier *Qui vive*, il leur tira son coup de fusil à bout portant, sans néanmoins leur faire aucun mal. Ces deux hommes, qui ne le voyaient pas, furent tellement surpris qu'ils s'enfuirent chacun de son côté : l'un rebroussa chemin, l'autre avança dans le bourg. Le factionnaire s'élança après le premier et l'atteignit en quelques enjambées ; l'autre me tomba de suite entre les mains : je l'arrêtai moi-même. M. Griffon et moi, nous interrogeâmes en particulier et confrontâmes ces deux hommes. Ils nous assurèrent également que la troupe de Condé était partie le matin pour faire une battue du côté de Flers ; qu'elle était partie pour trois ou quatre jours au moins, qu'ainsi nous n'avions rien à craindre;

qu'eux-mêmes n'avaient pas voulu la suivre et qu'ils avaient saisi une occasion, qu'ils cherchaient depuis longtemps, de déserter pour passer dans notre parti ; qu'enfin ils se félicitaient de nous avoir rencontrés là.

Nous consignâmes ces deux hommes au corps de garde jusqu'à nouvelle décision sur leur sort. Le soir arrive et je demande à M. Griffon ce qu'il se proposait de faire à l'entrée de la nuit. Il me répondit que son intention était de coucher à Saint-Germain, et que le lendemain amènerait avec lui une détermination ; qu'il ne voyait rien à craindre puisque les Bleus étaient en maraude du côté de Flers. « Je n'ai pas grande confiance dans les reliques de ces deux individus-là, lui répliquai-je ; il ne faut pas tout à fait s'en rapporter à ce qu'il leur a plu de nous conter pour nous inspirer de la confiance et de la clémence. » Je lui rappelai l'imprudence insigne que nous avions commise le matin en nous enivrant ; bref, je lui déclarai que ni moi, ni ceux qui recevaient immédiatement mes ordres, nous n'étions d'avis de coucher à Saint-Germain-du-Crioult ; que s'il voulait m'en croire, nous irions coucher tous ensemble à une demi-lieue de là, dans une ferme.

M. Griffon, me voyant bien déterminé à ne pas coucher là, consentit à suivre mon plan. Lorsque la nuit fut tout à fait obscure, nous conduisîmes notre troupe à une ferme qui se trouvait sur la route que nous voulions suivre le lendemain, à une demi-lieue de Saint-Germain. Nous nous couchâmes sur de la paille dans la grange, dans les étables et les greniers ; une bonne garde était établie à la porte principale. A peu près une heure avant le jour, l'officier de garde vint nous réveiller et nous dire qu'il avait entendu à l'heure même tirer quelques coups de fusil à une assez petite distance de nous. La troupe fut debout et sous les armes dans un instant. Il faisait assez

beau clair de lune ; M. Griffon et moi, nous laissâmes notre troupe cachée dans l'ombre de la grange, dans une attitude respectable, et nous nous avançâmes tous les deux en reconnaissance, du côté où la sentinelle avait entendu tirer. En côtoyant le fossé de très près et nous cachant dans l'ombre, nous arrivâmes à l'endroit où les Bleus étaient embusqués à nous attendre. Après nous être bien assurés que leur nombre était au moins le double de celui de notre petite troupe, nous nous retirâmes sans avoir été aperçus. Nous partîmes de la ferme par le côté opposé de l'embuscade des Républicains, et nous nous portâmes sur Flers, où nous avions l'espoir de trouver M. de Frotté.

Quand nous fûmes parvenus à Caligny, à deux lieues et demie de la ferme où nous avions couché, nous décidâmes de déjeuner là. M. Griffon me dit d'aller déjeuner avec une partie de la troupe au moulin de Caligny, tandis qu'il irait en faire autant dans le bourg. Je lui représentai que c'était une grande imprudence que de nous diviser ; qu'il valait mieux aller tous ensemble, sans nous séparer, chercher des vivres au moulin et au bourg, et nous placer, pour faire notre repas, sur le sommet des rochers de Caligny ; qu'en effet, il n'y avait pas de doute que les Bleus, qui étaient embusqués à la sortie de la ferme où nous avions couché, ne fussent à notre poursuite ; qu'il n'était pas sage de diminuer nos forces en les divisant, et qu'il fallait au contraire prendre une position avantageuse pour en profiter en cas d'attaque. « Je vois avec peine, mon cher, me répondit M. Griffon, que vous êtes un peu trop pour la prudence. Croiriez-vous donc qu'on nous eût poursuivis si loin ? Je suis tenté de croire que c'est la peur qui vous travaille et vous suggère tant de circonspection. » Je lui répliquai : « Monsieur Griffon, j'aurais bien des

réponses à vous faire après des soupçons si injurieux, et j'en suis sûr, elles ne vous agréeraient pas beaucoup; mais comme je suis prudent, voici ma seule réponse : nous allons être attaqués avant d'avoir fini de déjeuner, il faut compter là-dessus. C'est alors que nous allons voir votre contenance et lequel a le plus peur, de M. Griffon ou de Michelot. » C'était mon nom de partisan.

Sur ce propos, je descendis au moulin avec 30 hommes. Comme le village avait plusieurs maisons, j'envoyai quelques volontaires y déjeuner, pour répartir plus également la dépense que nous causions. Il s'en fallait de beaucoup que je fusse tranquille et à mon aise dans une si mauvaise position. En mangeant un morceau, j'étais sans cesse debout sur le seuil de la porte du moulin, afin de n'être pas surpris dans ce trou. Il n'y avait pas vingt minutes que nous étions là, quand j'aperçus des hussards qui passaient sur la route de Tinchebray à Condé, à la distance de quatre à cinq cents pas du moulin. Je criai vite : « Aux armes. » Dans un clin d'œil mes 30 hommes sont sous les armes. « Mes amis, leur dis-je, nous allons bientôt voir si cette troupe nous en veut, ou si elle se rend simplement à Tinchebray, car, dans le premier cas, ils se détourneront par ici lorsqu'ils seront à la hauteur du chemin de Caligny. » Dans une demi-minute, ils arrivèrent à ce point; ils prennent la route de Caligny et avancent sur nous. Alors je donne ordre au lieutenant de la compagnie de Saint-Jean-des-Bois, qui était avec moi, d'aller au raccourci rejoindre M. Griffon tandis que j'allais attendre les hussards et les charger au pont de la rivière. Je tirai sur le premier qui se présenta, mais ma carabine était mal chargée et le coup ne partit point. Il m'était arrivé par accident de m'enivrer la veille, et c'était alors que j'avais mal chargé mon arme. Cette circons-

tance sauva la vie à Guillouet, connu à Condé sous le nom de Malbrouk, Républicain forcené, qui s'était mis à la tête des hussards pour les guider dans la battue qu'ils faisaient après nous. Pour les charger, je m'avançai du côté d'un petit gué par où la cavalerie allait passer la rivière. Le clic de la batterie de ma carabine donna l'éveil aux cavaliers, qui m'aperçurent derrière un grand fossé qu'il était impossible de faire franchir à leurs chevaux. Ils me tirèrent plusieurs coups de mousqueton et de pistolet en passant au grand galop. Comme il y avait à cinq ou six cents pas de là, une brèche par où ils pouvaient entrer dans le champ où j'étais, je traversai rapidement ce champ pour rejoindre mes camarades qui devaient être arrivés déjà au bourg. Mais quelle fut ma surprise, lorsqu'ayant gagné le milieu du champ, qui formait un peu le dos d'âne, je vis mes camarades arrêtés à deux cents pas plus loin, où ils paraissaient hésiter à avancer! « En avant ! en avant ! » leur criai-je en courant toujours vers eux. Je compris bientôt ce qui les faisait balancer, car j'entrevis devant moi, à travers les branchages qui bordaient le fossé du champ où nous étions, une double haie de plus de 200 Bleus en embuscade derrière ce fossé dans le champ voisin, tandis que je voyais entrer derrière moi les hussards dans le champ où j'étais avec mes hommes. Je les rejoignis : « En avant, mes amis ! Il n'y a pas à délibérer. En avant ! » En même temps, je cours en déterminé sur l'embuscade, en criant à mes soldats qu'il fallait franchir le fossé et nous ouvrir une route à travers les rangs de l'ennemi. Par bonheur pour nous, l'inégalité du terrain empêchait l'infanterie républicaine de découvrir les hussards qui fondaient sur nous, et même de juger de notre nombre, car nous étions perdus. Mais l'assurance et l'audace de notre charge effraya tellement

cette troupe, qui pouvait nous exterminer, qu'elle s'enfuit précipitamment après nous avoir lâché une bordée de coups de fusil. Nous nous emparâmes de leur position et fîmes volte-face aux cavaliers. Cinq de mes soldats n'eurent pas le courage de me suivre lorsque je fondis sur l'embuscade ; deux de ces malheureux furent sabrés par la cavalerie, et les trois autres ne durent leur salut qu'à la rapidité de leur fuite vers la rivière, où ils s'élancèrent pour éviter la mort : ce qui leur réussit parce qu'ils savaient nager. Les 25 autres, qui avaient avec moi foncé sur les Bleus, n'eurent aucun mal de leur décharge faite presque à bout portant; nous reçûmes seulement plusieurs balles dans nos habits. J'en eus deux pour ma part, l'une dans la basque de ma veste, et l'autre dans mon chapeau. Tout en nous échappant, nous prîmes deux Républicains qui fuyaient les armes à la main; nous les fusillâmes sur-le-champ.

Cependant M. Griffon, qui était si brave une demi-heure auparavant, avait évacué le village sans tirer un seul coup de fusil quand il avait vu arriver les Républicains. La présence du danger l'avait à son tour rendu prudent, car il s'était retiré sur le rocher où je lui avais d'abord proposé de déjeuner. Pour moi, je pense qu'il faut que ce soit la prudence qui domine quand le danger est encore dans le lointain; que quand il est présent, c'est alors qu'il faut déployer de l'audace et de l'intrépidité. Je rejoignis avec mes braves la troupe de M. Griffon, qui avait été spectateur oisif de notre aventure ; je lui demandai alors lequel de nous deux avait eu peur. Il fit une figure assez ridicule, et dès lors, M. Griffon perdit toute mon estime et celle de tous ceux qui furent les témoins de ses gasconnades.

Sur le soir, nous allâmes nous réunir à une petite co-

lonne levée par M. de Frotté et réunie à Landisacq. Le lendemain, la garnison de Domfront, combinée avec celle de Condé, vint nous y attaquer. La fusillade dura longtemps, mais elle ne fut pas très vive. Les Républicains étaient de 8 à 900 hommes, les Royalistes tout au plus 500. Comme nous n'étions pas bien en munitions, nous nous tînmes toujours sur la défensive, en effectuant notre retraite sur Chanu. En résultat, trois hommes de tués et un petit nombre de blessés du côté de nos ennemis, et du nôtre deux hommes seulement blessés, dont l'un mourut de ses blessures.

Le lendemain, le général se retira dans la forêt de Saint-Jean-des-Bois ; il y passa trois ou quatre jours à attendre des munitions qui devaient lui arriver de Caen. Il ne les eut pas plus tôt reçues, que la colonne se dirigea sur Trutemer, et le lendemain elle attaqua un corps de Républicains sur la route de Vire à Sourdeval, et lui enleva un convoi de dix bœufs et treize vaches grasses qu'il conduisait à Mortain. Le combat ne fut ni long ni très meurtrier : nous n'eûmes pas même un seul blessé, et les Bleus ne perdirent que deux hommes. Après cette escarmouche, une compagnie fut détachée pour conduire notre butin dans des fermes sûres.

En partant de la forêt de Saint-Jean pour cette nouvelle expédition, la colonne de M. de Frotté se composait du bataillon de Saint-Jean commandé par M. du Lorent, de celui d'Ambrières commandé par M. de Saint-Paul, et du bataillon de Flers commandé par M. Griffon. Ces trois bataillons réunis se montaient à 850 ou 900 hommes. M. de Frotté, après l'affaire de Vengeons, fit avancer sa troupe vers Saint-Pois, d'où elle se rendit dans les environs d'Avranches : elle y séjourna quelques jours. M. de Ruays, dont les volontaires nous avaient abandonnés

après l'affaire du Mesnil-Tove, et qui ne s'était pas réuni depuis à la colonne du général, avait travaillé pendant ces quatre mois à élargir les dimensions de sa légion en enrôlant des jeunes gens, tantôt secrètement, tantôt avec moins de précautions, selon les circonstances et les événements journaliers; ses travaux furent couronnés de succès. Ses principaux officiers, et particulièrement le brave et loyal De Larturière et les trois Cantilly, s'étaient concertés pour organiser une légion de plus de 400 hommes. Cette légion, qui se joignit alors à la colonne du général, vint remplir fort à propos un vide énorme de plus de 350 volontaires dont la désertion avait étrangement éclairci nos rangs, surtout dans les deux bataillons de Flers et d'Ambrières. Ce n'est pas que celui de Saint-Jean n'eût aussi perdu quelques hommes, mais ce n'était rien en comparaison de la perte des deux autres. Malgré cet inconvénient, les quatre petites colonnes réunies formèrent un corps de près d'un millier d'hommes. C'était la plus belle réunion effective qu'il y eût eu jusque-là. La division de M. de Frotté était bien censée renfermer 1,800 à 2,000 volontaires, portés sur les rôles des diverses légions; mais un grand nombre de causes s'opposaient à ce qu'ils se trouvassent jamais tous actuellement réunis.

CHAPITRE V

ATTAQUE INFRUCTUEUSE DU TEILLEUL. — ACCIDENT SURVENU A MOULIN. — ARRIVÉE DE NOUVEAUX ÉMIGRÉS. — FORCE CROISSANTE DE L'ARMÉE DE M. DE FROTTÉ. — SON ÉCHEC DEVANT TINCHEBRAY. — ESCARMOUCHE DU MESNIL-CIBOULT. — SURPRISE DE VASSY. — COMBAT DE PRÉAUX.

Le général éleva ses vues à mesure qu'il voyait s'accroître sa division. Jusque-là, nous n'avions pas encore attaqué de ville ni de gros bourg. M. de Frotté voulut tenter ces opérations plus importantes et commencer par attaquer la garnison cantonnée dans le bourg du Teilleul, forte de 300 hommes [1]. Nous nous avançâmes par Ducey, les Biards, les Loges-Marchis et Ferrières. Quand nous fûmes à un demi-quart de lieue du bourg du Teilleul, le général fit ses dispositions d'attaque. Il me donna l'ordre de bloquer le bourg du côté de Saint-Patrice avec un détachement de 200 hommes, et de charger la garnison, si elle cherchait à sortir par là; en outre, de faire face à la troupe de Mortain, si elle venait au secours du Teilleul. De son côté, le général se présenta à la porte du bourg et somma la garnison de rendre les armes. Elle lui répondit

1. Une note marginale place l'attaque du Teilleul en novembre 1795. Elle eut lieu le 14 décembre, d'après les documents officiels.

par une décharge de coups de fusil qui nous tua cinq hommes et nous en blessa sept à huit. M. du Lorent, commandant du bataillon de Saint-Jean-des-Bois, y perdit la vie, et M. Dufay, capitaine dans la même légion, y fut blessé d'une balle qui lui traversa le pied.

Une partie de la garnison se présenta pour sortir par la porte de Saint-Patrice; je la reçus comme j'en avais l'ordre et la forçai à rentrer. Les Républicains se défendirent avec énergie, ce qui réduisit les Royalistes à la dure alternative d'abandonner cette entreprise, ou d'incendier le bourg. On mit le feu aux maisons où les Républicains se défendaient avec le plus d'opiniâtreté; quelques-unes furent emportées d'assaut. Cependant une partie de la garnison, voyant forcer les retranchements, se retira dans l'église, dont ils avaient fait une petite forteresse en y perçant des meurtrières. L'attaque dura sept ou huit heures, et tous nos efforts ne purent soumettre les Bleus retranchés dans l'église. Une grande partie des maisons du bourg furent consumées par les flammes. Nous nous retirâmes quand nous eûmes épuisé presque toutes nos munitions. Nous perdîmes 28 hommes et à peu près autant furent blessés. Chez nos ennemis, le nombre des morts monta à 80, avec un très grand nombre de blessés, tant soldats que bourgeois et réfugiés.

Après une journée qui nous laissa tant de regrets, le général ramena sa colonne, par Barenton et Lonlay, dans la forêt de Saint-Jean-des-Bois. Il licencia momentanément les légions de Flers, d'Ambrières et d'Avranches. M. Godefroy de Boisjugan fut nommé chef de la légion de Saint-Jean en remplacement de M. du Lorent, tué au Teilleul, et M. Hardouin dit Voltige, lieutenant, fut élu capitaine de la compagnie de Saint-Jean-des-Bois à la place de M. Dufay, dont la blessure au pied ne permettait pas

d'espérer qu'il fût jamais en état de marcher à la tête de sa compagnie. Le général profita encore de ce licenciement pour faire une tournée du côté de Falaise et de Lisieux, pour voir par lui-même s'il y avait moyen d'organiser les Royalistes dans ces arrondissements. Mais, par malheur, il ne trouva pas les esprits aussi bien disposés que dans le Bocage.

Pendant l'absence de M. le comte de Frotté, la légion de Saint-Jean-des-Bois eut, dans le cours de décembre 95 et janvier 96, plusieurs petites fusillades : une à Lonlay-l'Abbaye ; une à Préaux sur la route de Tinchebray à Domfront ; une à Bernières, où périt M. Moulien de la Poterie ; deux sur la route de Vire à Sourdeval, où nous eûmes presque toujours un avantage marqué.

La légion de Flers livra aussi un combat victorieux aux Bleus cantonnés à la Carneille.

De son côté, la légion d'Ambrières eut plusieurs fusillades contre les Républicains, qu'elle battit toujours complètement, mais surtout dans deux rencontres aux environs de Goron, et une autre fois près de Mayenne.

La légion d'Avranches ne resta pas non plus dans l'inaction ; mais, ayant été surprise dans le bourg de Villechien par les garnisons combinées de Saint-Hilaire, de Mortain et du Teilleul, elle se trouva enveloppée de tous côtés dans la prairie de Villechien. Plusieurs volontaires furent massacrés dans leurs logements ; un bon nombre se jetèrent dans la rivière de Sélune pour échapper à une mort presque inévitable ; mais comme les eaux étaient fort grandes à cause de la saison des pluies, plusieurs se noyèrent. Les Royalistes perdirent plus de 30 hommes, parmi lesquels il faut distinguer le capitaine Le Mardelay, du Mesnil-Gilbert, connu sous le nom de capitaine Victor. C'était un jeune homme plein de moyens et d'une valeur

brillante, qui donnait de grandes espérances et qui fut honoré des regrets amers de tous ceux qui avaient eu des relations avec lui. C'est aussi à ce malheureux combat que fut blessé M. Le Chevalier, dit Salmanasar [1]. Mais peu de jours après, cette légion remporta sur les Bleus une victoire complète au Petit-Celland, qui la vengea de son dernier revers, mais qui lui coûta encore la vie d'un des braves Cantilly [2].

Au mois de février 1796, j'étais occupé avec quatre de mes camarades à faire des cartouches. Nous avions vingt-cinq livres de poudre serrée dans un sac de cuir, enveloppé dans un autre sac de toile ; le paquet était posé sur la table et prêt à être ouvert pour la confection des cartouches. Un enfant de dix ans, qui précédemment nous avait pris un peu de poudre, en avait rempli un petit tuyau en bois de sureau, auquel il mettait le feu avec une mèche ; il vint recommencer sa manœuvre sur le seuil de la porte sans que nous y fissions attention. La charge était apparemment trop forte, car le tube de bois ayant éclaté, les étincelles mirent le feu, je ne sais comment, à nos vingt-cinq livres de poudre déposées sur la table dans le double sac. Il se fit une explosion terrible ; deux des murs de la petite maison furent renversés, le plancher et la charpente furent enlevés. Pour moi, j'eus la figure et les deux mains brûlées ; la peau de mes mains se dépouilla à l'instant, comme si c'eût été une paire de gants que j'eusse tirée. Mes camarades eurent beaucoup de peine à éteindre le feu qui consumait mes habits ; sans leur secours, j'aurais infailliblement péri, dévoré par les flammes. Comme par miracle, ils ne furent point du tout

1. De la paroisse de Montjoie. Il existait encore en 1814.

2. Suivant M. de la Sicotière, l'affaire de Villechien eut lieu le 28 janvier 1796, et celle du Petit-Celland, le 2 mai suivant.

brûlés, mais seulement froissés par les débris de la charpente, qui, après avoir sauté en l'air, leur retombèrent sur le corps. Je souffris pendant quinze jours de douleurs cuisantes ; je demeurai au moins dix-huit jours sans voir la lumière. On craignait fort que je ne perdisse la vue. Je rassurai mes amis en leur disant que je sentais que l'intérieur de mes yeux n'avait point de mal. Dans le fait, j'eus le bonheur d'en guérir radicalement en très peu de temps; seulement, il m'en resta de fortes cicatrices aux mains et aux poignets, mais aucune marque à la figure; néanmoins, depuis ce temps-là, j'ai eu la peau moins unie et moins blanche.

Cependant le général était de retour, et un grand nombre d'Émigrés de distinction étaient venus d'Angleterre grossir notre parti, qui se fortifiait de jour en jour. Ce n'est pas que le nombre de nos légions fût augmenté; mais les compagnies se complétaient et la discipline s'améliorait. Parmi les Émigrés nouvellement arrivés, nous distinguerons M. le comte de Frotté, père de notre général, qui avait reçu de MONSIEUR, frère du ROI, la mission particulière de passer en revue les divers corps de Royalistes de Bretagne, du Maine et de la Normandie, afin de rendre compte au roi de leurs forces, de leurs moyens et de leurs espérances, pour qu'en conséquence Sa Majesté les fît secourir ou les licenciât, selon les apparences plus ou moins probables de succès; le vicomte d'Oilliamson, le vicomte de Chambray, le baron de Commarque, les trois MM. de Mandat, M. de Beaumont, MM. Collinet et Mirabeau (ces deux derniers portaient des noms empruntés, je n'ai jamais connu leurs vrais noms); le marquis de Briqueville, le chevalier de Bruslart, M. de Port-Bail, MM. de Carbonnel et de Saint-Quentin, d'Avranches, M. de la Noe, M. de Labesse, M. de Bostaquet de Lam-

berville, beau-frère de M. de Frotté père, M. le baron d'Hugon, etc., etc. [1].

1. Gabriel-François-Étienne, vicomte d'Oilliamson, officier général avant la Révolution, vint se placer sous les ordres de M. de Frotté. Après la mort de M. de la Roque-Cahan, il fut nommé général en second de l'armée royale de Normandie. Malgré son âge avancé, il montra beaucoup d'activité, ainsi qu'une grande bravoure. Ayant reçu deux blessures assez légères au combat de Saint-Pois, il continua à marcher à la tête de l'armée de M. de Frotté dans son expédition du Cotentin. Son état s'étant aggravé par l'excès des fatigues et le défaut de soins, il dut chercher un asile dans une maison de la commune du Mesnil-Adelée ; il y fut surpris et peu après fusillé, en novembre 1799. Il était âgé de cinquante-neuf ans.

Jacques-François, vicomte de Chambray, ancien colonel, fut employé dans le conseil de guerre de l'armée, son âge ne lui permettant guère un service plus actif. Sa capacité reconnue en fit un des membres les plus influents. Il ne prit aucune part à la seconde guerre.

Le baron de Commarque, du diocèse d'Agen, fut désigné pour commander une légion de Falaise, que la marche des événements empêcha de mettre en activité de service. Au début de la campagne de 1799, il commanda la légion de Flers en remplacement de M. de Marguerye, puis, après la mort de M. de la Pivardière, il eut le commandement supérieur des légions de Saint-Jean et de Flers réunies, avec le titre de brigadier général. Enfin il exerça les fonctions de chef d'état-major de l'armée, dans lesquelles sa légèreté ou son défaut de jugement furent funestes au général de Frotté et à lui-même.

Des trois frères Mandat, le seul qui ait rempli un rôle très marquant fut Étienne-Martial-Galliot, baron de Mandat, le plus brillant des lieutenants de M. de Frotté. Nommé commandant de la légion de Saint-Jean-des-Bois après la mort de M. de Boisjugan tué à l'attaque de Tinchebray, 31 mars 1796, puis adjudant général, il commanda les Royalistes dans plusieurs combats, presque toujours heureux. Ayant été arrêté à la Haye-Piquenot, arrondissement de Bayeux, il fut conduit à Caen, condamné à mort et fusillé, le 28 septembre 1798, à l'âge de vingt-huit ans.

M. de Beaumont fut commandant en second de la légion d'Avranches en remplacement de M. de la Pivardière devenu l'objet de la jalousie de M. de Ruays. Il fut tué au combat de la Fosse, le 3 novembre 1799.

Collinet était M. De Gournay, de Vire. Mirabeau, dont le vrai nom n'est pas indiqué, avait déserté les rangs de l'armée républicaine.

Le vicomte (non le marquis) de Briqueville, ancien major d'infanterie, fut chargé d'organiser le parti royaliste dans le Nord du Cotentin. Arrêté à Chef-du-Pont, il fut conduit à Coutances et fusillé, le 29 mai 1796.

Louis Guérin de Bruslart, né en 1752, lieutenant-colonel dans l'émigration, fut chargé par M. de Frotté du service de correspondance et d'approvisionnement qu'avait précédemment dirigé M. de la Roque-Cahan. Ne prenant aucune part à la guerre active, il se tenait ordinairement caché, à peu de distance des côtes, entre Caen et Valognes. Il reçut le rang de major-général, en vertu duquel, à la mort de MM. de Frotté et de Commarque,

Le général sentit alors la nécessité de donner de l'extension à son premier Conseil de guerre, qui n'était composé que de quelques officiers, tels que M. de la Roque-Cahan, les adjudants généraux, les chefs de légions, etc. Depuis la promotion de M. de Frotté au grade de général, M. de la Roque-Cahan avait toujours été porté comme général en second sur les rôles de l'armée, bien qu'il eût eu de la peine à reconnaître la suprématie d'autorité de M. de Frotté. Il était en outre le premier membre du Conseil après M. de Frotté. Ce Conseil pouvait procurer bien des avantages : 1° il offrait des places à des Émigrés qui ne pouvaient guère être simples volontaires, et en faveur desquels on ne pouvait pas destituer tous ceux qui avaient déjà des emplois; 2° il faisait concourir au bon ordre et

il fut reconnu comme le chef de l'armée royale de Normandie. Il présida à son licenciement, mais s'efforça d'en maintenir l'organisation. Muni de pouvoirs très étendus des princes, il revint à plusieurs reprises en Normandie sous le Consulat et l'Empire, au prix des plus grands périls. Prenant le titre de général en chef, il distribuait des grades et des commandements dans une armée dont l'existence n'était plus qu'une utopie. Nous le retrouverons plus tard. Nommé maréchal de camp à la première Restauration et commandant en Corse, il devint en 1823 lieutenant général en disponibilité. Il est mort à Paris le 10 décembre 1829.

Adrien-Bernardin-Louis du Poërier de Portbail, ancien officier de dragons, natif de Valognes, fut désigné dans la seconde guerre pour commander une légion de Bayeux, qui ne fut jamais levée. Il a survécu à la Restauration. La division de Bayeux avait pris une part active à la guerre en 1796, sous les ordres de M. Le Cordier, fusillé après la pacification.

Hervé-François-Henri, chevalier de Carbonnel, ancien officier de marine, fut chargé de former une légion dans la moitié Nord des arrondissements de Coutances et de Saint-Lô. Elle n'a jamais consisté qu'en une poignée d'hommes résolus, employés surtout à un service de correspondance.

M. de Saint-Quentin fut envoyé à la légion d'Avranches pour seconder M. de Ruays. Il la commandait dans l'affaire de Villechien, dont son impéritie fit un désastre. Dès lors il combattit en simple volontaire et fut tué à l'attaque de Tinchebray, le 31 mars 1796.

Joseph-Michel-Antoine Aubry de la Noe, ancien officier de marine, fut destiné au commandement d'une légion de Dives, de la création de M. de Bruslart ; elle ne fut jamais levée, et ses officiers ne servirent qu'à la correspondance. M. Aubry de la Noe a survécu à la Restauration.

Guillaume-Jean Barthondrat, comte de Labesse, de la province d'Au-

au maintien de la discipline, des hommes dont le nom, et souvent le mérite, étaient respectables; 3° il marquait du sceau de la réflexion et de la méditation les plans et les projets qu'on soumettait à sa décision ou à son approbation; 4° ce petit sénat militaire avait quelque chose d'imposant qui frappait les esprits et excitait la confiance.

M. le comte de Frotté le père [1], qui avait refusé le commandement que voulait lui céder son fils, fut nommé président du Conseil, et M. le vicomte de Chambray, vice-président. M. Le Sueur-Deslondes, dit Constant, fut choisi pour secrétaire de ce Conseil, dont furent membres tous les principaux officiers.

M. le vicomte d'Oilliamson fut élu major-général de l'armée.

vergne, fut un des agents les plus actifs de la correspondance. M. de Bruslart lui donna plus tard un brevet d'adjudant général.

Isaac-Antoine-Auguste Dumont de Bostaquet, marquis de Lamberville, né en 1765, mort en 1847, était frère de Mme de Frotté, seconde femme du comte Henri de Frotté, père du général. Il resta toujours en rapports d'amitié avec Moulin. Son frère aîné, Isaac-Gabriel-Auguste Dumont de Bostaquet, connu sous le nom de M. de la Fontelaye, vint aussi rejoindre M. de Frotté. Il prit aussitôt le nom de Du Verdun, qui était celui d'une autre de ses terres, en raison de la ressemblance fâcheuse de son premier nom avec celui de la ferme de la Foutelaye, à Saint-Jean-des-Bois, retraite ordinaire des principaux Chouans. M. du Verdun commanda dans la guerre de 1799 à 1800 la légion de Lisieux, forte de 200 hommes, et prit part avec elle au combat de Cossé. Il fut envoyé par le général de Frotté aux conférences de Candé, l'accompagna à Alençon et fut fusillé avec lui à Verneuil, le 18 février 1800.

Le baron d'Hugon, officier émigré, était étranger à la province. Il succéda à M. du Rosel de Courson dans le commandement de sa division et s'occupa très activement de la correspondance avec Jersey. Il fut envoyé par M. de Frotté auprès du général de Hédouville, et fut au nombre des victimes immolées à Verneuil, le 18 février 1800.

1. Le comte Henri de Frotté, père du général, né en 1743, mort en 1823, fut marié deux fois. En premières noces il avait épousé Agathe de Clairembault, qui fut mère du comte Louis de Frotté, le général de l'armée royale de Normandie; en secondes noces, il épousa Anne-Suzanne Dumont de Bostaquet, dont il eut un fils, Charles de Frotté, le compagnon de captivité de Moulin.

Après avoir terminé toutes ses dispositions et régularisé l'administration de l'armée, le général assembla ses légions et en forma un corps de 3,500 hommes. Avec des forces aussi respectables, il se crut en état d'attaquer avec succès la garnison de Tinchebray. Il trouva tous les Républicains en défense qui l'attendaient; ils avaient sans doute été prévenus. L'attaque commença à dix heures du matin; l'action fut très vive, et presque tous les bourgeois se défendirent dans leurs maisons, ce qui occasionna l'incendie d'un quart de la ville. Les bourgeois et la troupe de ligne, se voyant chassés par le feu des maisons où ils se défendaient, prirent le parti d'abandonner la ville et de se retirer dans l'église qui la domine, et dont ils avaient fait une petite forteresse; elle ne put pas être prise parce que nous n'avions pas d'artillerie. Malgré l'avantage du lieu, les Républicains perdirent beaucoup de monde, mais les Royalistes en perdirent encore davantage. M. Godefroy de Boisjugan, chef de la légion de Saint-Jean-des-Bois, y fut tué [1], ainsi que MM. le chevalier d'Alicourt [2], de Saint-Quentin, de la Roque-Montsecret [3], le capitaine de la compagnie de Chanu, celui de la compagnie de Fresnes. Il y périt un grand nombre d'officiers et de soldats. J'estime la perte des Royalistes à 12 ou 15 officiers, dont 5 émigrés, et à 30 ou 40 volontaires.

M. de Frotté fut donc obligé de faire sa retraite, après avoir épuisé ses munitions et perdu beaucoup de monde. La colonne se dirigea sur Ger, mais le général renvoya

1. Godefroy de Boisjugan, de Bayeux, avait remplacé M. du Lorent, tué à l'attaque du Teilleul, le 14 décembre 1795. Il succomba dans une circonstance exactement semblable, le 31 mars suivant.

2. Aide de camp du général de Frotté.

3. Le comte de la Roque-Montsecret, parent éloigné de M. de la Roque-Cahan, commandait une compagnie formée de quarante jeunes gentilshommes, désignés sous le nom de *chevaliers de la Couronne*.

les légions dans leurs cantons respectifs, ne pouvant les retenir sans avoir de munitions. Il chargea tous les officiers de faire tout ce qu'ils pourraient pour s'en procurer, à quelque prix que ce fût. Pendant ce relâche, le général partit pour une course secrète dans les environs de Coutances, Saint-Lô et Bayeux ; il n'était accompagné que de deux officiers.

Immédiatement après l'action de Tinchebray, le général nomma M. le baron de Mandat chef de la légion de Saint-Jean-des-Bois, en remplacement du malheureux Godefroy de Boisjugan. Je fus nommé commandant en second de la même légion, et Pierre Bourdelais, connu sous le nom de Saint-Louis, en fut fait major. Le Teinturier me remplaça dans l'emploi d'adjudant-major que j'avais auparavant. Quoique je commençasse à aller un peu mieux de ma brûlure, je n'étais cependant pas assez bien rétabli pour suivre la colonne. Je faisais faire des cartouches, et d'après les ordres du général, je fis enlever les plombs du château d'Amphernet pour les fondre en balles.

Dans les derniers jours de mars 1796, M. le baron de Mandat apprit qu'une colonne de 300 Bleus était sortie de Vire et s'était dirigée sur Vassy; il se mit à les poursuivre avec sa légion, et j'eus à regretter de ne pouvoir l'accompagner. Trois ou quatre jours après, M. de Frotté me fit dire d'aller le rejoindre au château de Chaulieu, où il était revenu dans la nuit, accompagné d'une quinzaine d'officiers qu'il avait recrutés dans sa tournée du Cotentin. Le capitaine de Sourdeval, Les-Sillons, se trouvait par hasard avec moi, ainsi que quatre de ses soldats, lorsque je reçus cet ordre d'aller rejoindre mon général pour lui servir de guide dans le pays. Je partis avec mon escorte de cinq hommes et je rejoignis les seize hommes qui m'attendaient à Chaulieu. Dès que nous fûmes arrivés,

notre petite troupe se mit en route. Arrivés sur la paroisse du Mesnil-Ciboult, nous apprîmes qu'une colonne de 500 Républicains, sortie de Tinchebray, faisait une battue sur les paroisses de Saint-Jean-des-Bois, Saint-Christophe, le Mesnil-Ciboult, etc. Pour éviter cette troupe, nous résolûmes de passer dans les paroisses de Trutemer et de Maisoncelles. Nous avions à peine fait un quart de lieue, lorsque des paysans nous dirent que les Bleus de Vire devaient être, d'après ce qu'on leur avait dit, sur la commune de Trutemer. Nous tenions conseil pour décider quel parti nous allions prendre, ou d'aller sur Trutemer. ou de gagner le bois de Saint-Christophe, lorsque nous aperçûmes un fort détachement de Bleus à cent pas de nous. Dans le moment même, nous échangeâmes quelques coups de fusil avec ce détachement, que nous prîmes pour la tête de la colonne de 500 hommes qu'on nous avait annoncée. Le général me dit de conduire notre petite troupe du côté de Maisoncelles. Je courus bien vite à la queue de notre petite colonne, afin de me trouver à la tête, puisque nous faisions volte-face. Pendant ce temps-là, Les-Sillons, avec quelques hommes de notre petit détachement, faisait face à l'ennemi. Le champ où nous étions se trouvait entre deux chemins. Arrivé à l'autre extrémité du champ, je monte sur le fossé. Heureusement, j'eus la précaution de me pencher en me tenant par la main à une branche, pour regarder dans le chemin, qui était très creux en cet endroit, si les Républicains n'y étaient pas. Ceux à qui Gallouin-les-Sillons disputait le terrain dans le champ, n'étaient que les éclaireurs de la colonne de 500 hommes, et la masse de cette troupe était embusquée dans ce chemin creux où j'étais prêt à descendre. A la vue de l'ennemi, je criai vivement à mes camarades : « Voilà les Bleus ! » Ils étaient

en effet aux aguets, les yeux fixés sur le fossé où je montais, tout prêts à nous donner la main à la descente. A ce cri, les Républicains me saluèrent d'une décharge presque à bout portant. Cinq balles percèrent une petite veste ronde que j'avais très étroitement boutonnée sur le corps; deux de ces balles m'effleurèrent le côté gauche, à deux pouces au-dessous du bras; deux autres m'effleurèrent également le côté droit un peu au-dessus de la hanche, et la cinquième coupa ma cravate et le col de ma chemise; aucune ne m'atteignit la peau. Un des hommes de l'escorte de M. de Frotté qui se trouvait avec moi au pied du fossé, tira un coup de fusil à bout portant sur un Bleu qui sautait sur le fossé croyant m'y trouver étendu, et qui n'y trouva que la mort pour son propre compte; il retomba raide mort dans le chemin au milieu de ses camarades. Pendant le court intervalle de cet incident, les flanqueurs des Républicains avaient passé dans le même champ que nous, et s'étant ralliés, nous poursuivaient vigoureusement pour nous prendre à la course. Le général courut grand risque de tomber entre leurs mains; deux Bleus étaient près de le saisir, lorsque Les-Sillons et moi, nous nous retournâmes, armés chacun d'un fusil à deux coups; nous blessâmes un des soldats qui poursuivaient le général, et l'autre, effrayé, laissa échapper sa proie. Le secrétaire du général reçut une balle qui lui cassa une jambe; nous ne pûmes le sauver. Un des nôtres, en s'échappant et sautant un fossé, se trouva accroché par la ceinture à une branche; il ne put se débarrasser assez vite et fut pris par les Républicains. Une demi-heure après, celui qui l'avait pris lui ordonna de se déshabiller tout nu, afin de ne pas gâter ses habits, qui étaient tout neufs et très bons, lorsqu'il allait le fusiller. Ce jeune homme, qui se voyait déjà mort, fit tout ce que son bourreau voulut. Après s'être

peu près 2,000 hommes aussi. Ils avaient pris les domestiques du château de Chaulieu et de plusieurs autres endroits, et les avaient conduits dans la prison de Tinchebray. Le motif de leur arrestation était qu'ils n'avaient pas prévenu les Républicains, lorsque les Royalistes étaient logés dans la maison de leurs maîtres absents ou émigrés. M. de Frotté fut averti que les Républicains allaient partir à huit heures de Tinchebray, pour retourner chacun dans sa garnison ; il résolut de les attaquer en route.

A cet effet, il alla, avec les légions de Saint-Jean et d'Ambrières, s'embusquer à Préaux, lieu situé à une demi-lieue de Tinchebray, sur la route de Domfront [1]. En même temps, il donna ordre à M. Griffon, chef de la légion de Flers, de se porter sur Saint-Cornier avec sa troupe, et quand l'action serait engagée à Préaux, de se rejeter rapidement sur les derrières de la colonne républicaine, afin de lui couper la retraite sur Tinchebray. M. de Frotté me chargea, avec Le Teinturier, qui m'avait remplacé dans la charge d'adjudant-major, d'accompagner M. Griffon et de l'aider de notre épée et de nos conseils. Nous prîmes avec nous un très petit détachement des volontaires de la compagnie de Saint-Jean-des-Bois. Nous partons avec la légion de Flers sous les ordres de M. Griffon ; il alla se placer dans un clos, derrière le bourg de Saint-Cornier, avec 500 hommes, tandis que le général en avait 1,500 à Préaux.

Pendant que M. Griffon cherchait une place pour poster ses gens avec avantage, en attendant que l'action s'engageât à Préaux, nous prîmes quelques hommes, Le Teinturier et moi, pour aller reconnaître une hauteur peu

1. Préaux, village sur la limite des communes de Chanu et de Saint-Cornier.

éloignée du bourg de Saint-Cornier, d'où l'on découvrait l'endroit où le général attendait et allait attaquer les Républicains, afin d'établir une prompte communication entre ce lieu d'observation et le poste de M. Griffon, au moyen de sentinelles placées de distance en distance. Cette mesure de précaution devenait nécessaire dans la circonstance, pour nous faire connaître le moment où l'action allait s'engager entre notre général et les Républicains, car il faisait un si grand vent que nous n'aurions certainement pas entendu le bruit de la fusillade, bien qu'à une petite demi-lieue de l'endroit où devait se livrer le combat.

Pendant que j'étais avec Le Teinturier à placer ces sentinelles, M. Griffon fut surpris par les Bleus. Voici comme la chose se passa. Il faut d'abord observer que le général Larue, qui commandait les Républicains, ayant appris que la veille, M. Mandat, après l'affaire de Vassy, s'était retiré dans la forêt de Saint-Jean, et avait couché au village de la Fieffe-à-la-Rivière, paroisse d'Yvrande, avait donné ordre le matin, à 500 hommes, de partir de Tinchebray une heure avant lui, de passer par la ferme de la Fieffe-à-la-Rivière pour attaquer les Chouans s'il les y trouvait, et dans le cas contraire, de passer par Saint-Cornier et de rejoindre enfin la colonne à Préaux. C'est ce corps de 500 hommes qui, après avoir fait cette tournée suivant ses instructions, surprit le bataillon de M. Griffon à Saint-Cornier. Il avait eu l'imprudence, qui lui était assez ordinaire, de ne pas placer dans cette position de sentinelles pour se garder. Les Bleus le chargent avec impétuosité, tuent cinq volontaires, en blessent plusieurs autres. Les Royalistes se décontenancent. Ils lâchaient pied; c'en était fait du succès de cette action; la déroute était complète, si Le Teinturier et moi, avec une vingtaine de braves, appelés par le bruit de la fusillade, ne fussions

accourus pour soutenir le choc de l'ennemi. Nous tînmes ferme pendant un bon quart d'heure devant les Républicains ; nous leur tuâmes six hommes et nous leur arrachâmes quatre fusils des mains. Au moment où les Bleus passaient leurs fusils par-dessus le fossé pour nous ajuster à bout portant, je les aperçois : nous étions morts ! Mais je m'élance de côté sur les fusils et les baïonnettes ; j'en saisis un par le bout du canon ; trois volontaires en font autant et nous arrachons de force ces armes des mains de nos ennemis, sur lesquels nous déchargeons les coups qui devaient nous donner la mort. Cependant le nombre l'emporta ; malgré la courageuse résistance des braves qui nous secondaient, Le Teinturier et moi, nous fûmes obligés de faire retraite. Mais notre résistance avait donné le temps à M. Griffon de rallier les siens, de rétablir les rangs, de sorte qu'il se retourna sur l'ennemi qui l'avait poursuivi et le chargea avec tant de vigueur et de succès, que celui-ci ne chercha plus son salut que dans une fuite précipitée. Ainsi, la colonne républicaine de 500 hommes se retira dans le plus grand désordre vers Préaux pour rejoindre son général.

Cependant, tandis que l'action s'engageait à Saint-Cornier, la colonne du général Larue fut attaquée à Préaux par M. de Frotté. Le combat fut livré avec beaucoup d'acharnement de part et d'autre. Les Royalistes étaient embusqués sur le bord de la route, lorsque les Républicains, qui ne s'attendaient à rien moins qu'à une attaque, furent accueillis par une décharge de coups de fusil presque à bout portant. Les Royalistes, sans prendre le temps de recharger leurs armes, reçoivent de Saint-Louis, major de la légion de Saint-Jean, l'ordre de le suivre et de charger l'ennemi à la baïonnette. Ils franchissent le fossé et fondent sur les Républicains. Ceux-ci menaient un convoi

composé de trois voitures, dont l'une était chargée de dix ou onze prisonniers pour cause d'opinion, étroitement liés sur cette voiture, et les deux autres du fruit de leurs maraudes dans les campagnes. Ce convoi servit pendant dix minutes de retranchement aux Républicains et aux Royalistes réciproquement. Les plus timides se cachaient derrière les voitures, d'autres derrière les chevaux, qui furent bientôt tous tués, étant en butte aux décharges des deux partis.

Les Républicains ne purent jamais se bien remettre du désordre où la surprise les avait jetés. Après une résistance assez opiniâtre, ils abandonnèrent leur convoi, se débandèrent et prirent la fuite. Ils avaient été attaqués avec tant d'ardeur qu'ils n'avaient pas eu le temps d'assassiner leurs prisonniers. Nous nous empressâmes de leur donner la liberté. Le général de Frotté poursuivit les fuyards avec la plus grande partie de sa troupe; il ne laissa qu'un détachement pour garder le convoi et le champ de bataille. Pendant ce temps-là, la colonne républicaine qui avait eu affaire avec M. Griffon à Saint-Cornier, arriva d'une marche très précipitée dans le village de Préaux. Le petit nombre de Royalistes qui gardait le convoi, en voyant accourir les Républicains, se crut assailli de nouveau par la masse du corps mis en déroute un quart d'heure auparavant. Ce détachement royaliste crut être écrasé par un si grand nombre et déjà il battait en retraite; mais, s'apercevant bientôt que cette colonne de Républicains était elle-même en fuite et poursuivie par la légion de M. Griffon, il se retourna sur les Bleus qui, malgré leurs efforts pour se rallier autour de leur convoi, furent forcés de tout abandonner et de s'échapper. Ainsi, la légion de Flers et une centaine d'hommes de la colonne du général de Frotté restèrent en possession du convoi.

Les Républicains perdirent plus de 300 hommes dans cette journée-là [1]; les Royalistes en perdirent 40 à 45, sans parler de 30 et quelques blessés. Le capitaine de la compagnie de Lonlay-l'Abbaye reçut à travers le convoi une balle qui porta d'aplomb sur cinq pièces de six francs qui se trouvaient dans la poche de son gilet. La violence du coup gauchit les pièces appliquées l'une sur l'autre, et renversa l'homme contre le fossé. Il en fut quitte pour une violente contusion; son côté, fortement meurtri, devint tout noir; cependant, la douleur ne se fit sentir que pendant quelques jours. Les Royalistes se retirèrent après avoir emporté les leurs du champ de bataille. Parmi les morts de notre parti, il ne se trouva qu'un seul officier : c'était le frère de Mme de Saint-Paul, de Lingeard.

Un des nôtres s'étant avisé de fouiller dans la poche d'un lieutenant républicain, étendu mort sur le champ de bataille, y trouva le portefeuille de M. de Frotté, qui avait été pris sur son secrétaire, tué au Mesnil-Ciboult. Chose étonnante ! il avait été si soigneusement conservé qu'il n'y manqua pas une seule adresse, ni le moindre papier; nous le retrouvâmes dans le même état que lorsqu'il avait été pris.

Sur le soir, les légions se réunirent et allèrent coucher à Lonlay-l'Abbaye. Le lendemain, elles se portèrent par Passais vers Gorron. Après des courses faites de tous côtés sur la lisière du Maine sans avoir rencontré d'obstacle de la part des Républicains, le général de Frotté renvoya ses légions dans leurs cantons respectifs, et s'en alla, avec un petit détachement, faire une revue du côté d'Avranches. M. Mandat, chef de la légion de Saint-Jean, s'en retourna par Barenton et rentra aussi sur le territoire particulier de son commandement.

1. 15 mai 1796.

CHAPITRE VI

L'ARMÉE NOIRE. — SA DÉROUTE A LA RUFAUDIÈRE. — COMBAT DE LA FORGE-COQUELIN. — AFFAIRE DU CHAMP DE TRACY. — MOULIN BLESSÉ. — PACIFICATION ET AMNISTIE DU 24 JUIN 1796. — EMPRISONNEMENT DE MOULIN. — IL EST MIS EN LIBERTÉ.

Comme, depuis trois semaines, nous n'avions pas séjourné sur ce pays, cette petite *armée noire*, dont j'ai déjà parlé à l'affaire de Saint-Vigor-des-Mézerets, où nous leur avions donné une leçon un peu sévère, était parvenue à s'organiser impunément dans les murs de la ville de Vire. On lui avait donné le nom d'*armée noire* par la raison que les deux tiers en étaient composés de prêtres apostats et intrus, chassés de leurs paroisses à cause de leur mauvaise conduite et de leurs excès de toute espèce [1]. Ils formaient une bande de 250 hommes. L'impunité l'avait enhardie au point qu'elle faisait tous les jours des incursions dans les paroisses voisines de Vire, et qu'elle marquait toujours son passage par des pillages, des viols et des assassinats. Ils étaient au village de la Rufaudière,

1. Ces intrus étaient, pour la plupart, au nombre des déclassés et aventuriers de la pire espèce dont Claude Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados, avait rempli les rangs de son clergé.

paroisse de Bernières, où ils commettaient leurs forfaits ordinaires, lorsque la légion de M. Mandat, forte de 5 à 600 hommes, arriva à Saint-Quentin-des-Chardonnets, à un petit quart de lieue de la Rufaudière. Quelques habitants du village, qui s'étaient enfuis à l'arrivée de l'armée noire, avertirent M. le baron de Mandat du brigandage qu'on faisait dans leurs habitations.

Aussitôt, M. le chef de légion partage sa colonne en trois détachements, et répartit la compagnie de Saint-Quentin en trois pelotons, dont chacun fut placé à la tête d'un détachement pour lui servir de guides. Un de ces détachements passa à droite, l'autre à gauche du village de la Rufaudière, et lorsque M. Mandat eut jugé qu'il était bien investi, il marcha en avant sur le village avec le troisième détachement et tomba sur l'armée noire, qui n'avait placé ni garde ni factionnaires. Ces misérables n'eurent d'autre ressource que la fuite ; mais ils étaient bloqués de tous côtés par les Royalistes, qui en tuèrent en dix minutes plus de 200 [1]. Il n'y eut qu'un seul Royaliste de tué, encore le fut-il par sa faute, car il voulut arracher le fusil des mains à un blessé qui avait la cuisse cassée et était assis sur son séant; celui-ci, l'ayant laissé approcher à quatre pas, lui tira son coup de fusil et le tua. Pas un seul autre Royaliste ne reçut une égratignure à cette affaire.

Les débris de cette colonne noire de brigands rentrèrent à Vire au nombre de 35 ou 36, dont encore il y en avait une partie de blessés. L'abbé Cuirat, leur commandant, fut un des premiers tués. Il était chargé, comme ses soldats, d'effets pillés dans le village; car ils étaient sur

1. Au dire de Séguin, ils avaient encore entre leurs mains onze femmes ou filles, victimes de leur brutalité.

le point d'en partir lorsque les Royalistes les attaquèrent. Les uns étaient chargés d'un paquet de linge ou autres effets ; les autres d'un pot de beurre, d'un quartier de lard, d'un jambon. Chacun de ces pillards s'était emparé de ce qu'il avait trouvé à sa bienséance. Après l'action, M. Mandat fit déposer sur une place tous les effets trouvés sur les Républicains ; ensuite il fit réunir tous les habitants du village pour venir reconnaître et reprendre ce qui appartenait à chacun.

L'abbé Duparc, lieutenant de cette bande de brigands défroqués, ne périt pas dans ce combat ; il rentra à Vire ; mais la leçon qu'il avait reçue au village de la Rufaudière lui profita si bien qu'il n'osa plus s'exposer à un pareil danger. Il ne sortait plus jamais, lorsqu'il savait les Royalistes dans le pays. Il fallut une rencontre inattendue, comme celle de la Rufaudière, pour joindre cette petite colonne de bandits ; les Royalistes avaient déjà été plusieurs fois à sa poursuite, depuis la petite affaire de Saint-Vigor-des-Mézerets, sans pouvoir l'atteindre.

Après la défaite de l'armée noire, la légion de Saint-Jean-des-Bois se dirigea par Tallevende, Gathemo, Le Gast, Saint-Pois, Saint-Laurent de Cuves et Brécey. Nous y apprîmes qu'une colonne de 600 grenadiers, sortie d'Avranches, venait sur nous. Au moment où nous apprîmes cette nouvelle, notre légion était justement en marche sur la même route et s'avançait à la rencontre de ces grenadiers. M. le baron de Mandat répondit à ceux qui nous donnaient cet avis : « Ils viennent ? Tant mieux ! N'est-ce pas, Michelot ? » ajouta-t-il en me souriant. « Nous leur ferons voir qui nous sommes. Nous allons marcher à leur rencontre jusqu'à la hauteur de la Forge-Coquelin. » Les braves gens qui nous avertissaient nous assurèrent que

nous les rencontrerions avant la Forge, qui était à demi-lieue de l'endroit où nous étions alors [1].

Effectivement, à peine avions-nous marché dix minutes, que les éclaireurs de notre avant-garde et ceux des grenadiers se rencontrèrent et échangèrent quelques coups de fusil. Notre avant-garde continua de marcher en avant, tandis que celle des grenadiers faisait retraite en se défendant un peu. Nous trouvâmes un de leurs hommes tué sur la route; un peu plus loin, nous en trouvâmes encore deux autres, qui avaient eu le même sort. Quoique nous eussions dédoublé le pas au premier coup de fusil, notre avant-garde les poursuivait et les poussait plus vite que nous ne pouvions suivre avec la colonne. Cependant, lorsqu'elle approcha de la hauteur de la Forge, elle trouva plus de résistance; nous finîmes par rejoindre notre avant-garde. Nous remarquâmes que les principales forces des Bleus étaient placées sur le sommet de la hauteur. Alors je pris à droite de leur position avec un tiers de notre colonne; M. Mandat, avec un autre tiers, tourna leur gauche; et pendant ce temps-là, M. Saint-Louis, à la tête de l'autre tiers, les attaqua très vigoureusement. Comme nous étions à la fin du mois de mai, la hauteur des blés cachait nos manœuvres à l'ennemi. Nous nous étions emparés, M. Mandat et moi, des fossés ou haies qui se trouvaient sur le flanc de leur position, et du pied de ces haies nous les avions à découvert. Nous étions même à assez petite distance pour que nos décharges pussent les foudroyer. Saint-Louis s'était également rendu maître des fossés qui lui servaient de rempart contre les attaques que

1. La Forge-Coquelin, village de la commune du Grand-Celland, sur la route d'Avranches à Mortain. M. de la Sicotière donne à ce combat la date du 1er juin 1796; il se peut toutefois qu'il ait eu lieu trois ou quatre jours plus tôt.

l'ennemi tenta plusieurs fois de ce côté-là. Leur commandant eut une cuisse cassée dès le commencement de l'action; et l'impossibilité, ou du moins l'extrême difficulté de s'ouvrir un passage sans abandonner ce commandant, les détermina à se défendre obstinément dans la place qu'ils occupaient, espérant toujours qu'il allait leur arriver du secours. Ils l'attendaient des garnisons de Saint-Hilaire, de Ducey et de Mortain. Il y avait quatre heures et demie que la fusillade se faisait entendre, quand M. Mandat donna à M. Cauvin, qui faisait d'ordinaire le métier de commissaire des guerres et parfois, dans l'occasion, celui de chef de bataillon, l'ordre de passer le fossé avec les compagnies de Saint-Quentin, de Viessoix et de Vaudry, et avec ces trois compagnies, de chasser à la baïonnette le reste des grenadiers. L'ordre donné s'exécuta à l'instant. Les grenadiers, effrayés par le grand nombre des leurs qui avaient été tués sur la place à leurs côtés, prirent la fuite par l'endroit où Les-Sillons était embusqué avec sa compagnie. Lorsqu'il vit les grenadiers foncer sur lui à toutes jambes, il se crut perdu avec tous les siens; il leur fait tirer une décharge; voyant que cela ne les arrêtait pas, il prit la fuite un moment. Mais s'apercevant bientôt que les grenadiers ne songeaient pas à le poursuivre et qu'ils fuyaient eux-mêmes, il leur cria de rendre les armes, qu'ils étaient ses prisonniers, qu'il ne leur arriverait aucun mal. A ces mots, plus de 40 grenadiers jettent leurs armes à terre. Au même moment, M. Poidevin, qui venait de perdre son frère tué pendant l'action, tire, en arrivant près de Les-Sillons, son coup de fusil presque à bout portant sur un des prisonniers faits par Les-Sillons. Cet acte effraya les autres prisonniers; ils s'échappèrent presque tous; quelques-uns eurent même la présence d'esprit de reprendre leurs armes qu'ils

avaient jetées. A peine les grenadiers étaient-ils débusqués de leur monticule, que la garnison de Ducey arriva, mais un peu tard, à leur secours. Nous tirâmes encore quelques coups de fusil les uns sur les autres, après quoi nous nous retirâmes, vu l'épuisement total de nos munitions. Heureusement, les Bleus de Ducey ne cherchèrent point à inquiéter notre retraite, car le défaut de munitions ne nous aurait pas permis de leur opposer beaucoup de résistance. Les Bleus perdirent près de 300 grenadiers dans cette bataille; leur commandant eut l'amputation faite, mais cela ne le sauva pas : il mourut de sa blessure. Les Royalistes n'eurent que 8 hommes de tués et 14 de blessés. Tous les nôtres, tant tués que blessés, avaient été atteints à la tête, car ils avaient eu tout le reste du corps abrité par les haies qui leur servirent de rempart.

Les Royalistes regagnèrent le plus promptement possible la forêt de Saint-Jean-des-Bois, tant pour se procurer des munitions que pour se reposer quelques jours. Arrivés sur le pays, M. Mandat permit à ceux qui le voulurent, de s'en aller chacun chez eux pour huit jours seulement. Comme nous avions une compagnie de déserteurs républicains qui n'avaient point d'asile, nous étions obligés de tenir le noyau de la légion toujours réuni. Cette compagnie était composée de 70 à 80 hommes; à peu près autant de jeunes gens du pays préféraient rester toujours sous les drapeaux; tout cela réuni formait un détachement de 150 hommes. Pour ne pas laisser tant d'hommes à nourrir au pays qui nous servait toujours de refuge, nous décidâmes, M. Mandat et moi, de faire une petite course aux environs de Vire avec cette petite troupe. Nous partîmes le 5 juin et nous allâmes coucher à Trutemer. Le lendemain, nous nous rendîmes à Estry. Le 7, comme

nous allions traverser à Tracy [1] la route de Vire à Villers, nous aperçûmes un détachement de 200 hommes de la troupe de Vire qui marchait sur la grande route. Les apercevoir, fondre sur eux et les charger, tout cela fut l'affaire d'un moment. Nous en tuâmes sept sur la place où nous les attaquâmes. Après s'être défendus un bon quart d'heure, ils prirent la déroute à toutes jambes. Je les poursuivais dans le champ de Tracy, lorsque quelques-uns des fuyards, qui étaient à plus de huit cents pas devant nous, se retournèrent et nous firent une décharge. Je reçus une balle dans le bras gauche, et mon fusil me tomba de la main. Je défis ma ceinture et avec elle je mis mon bras en écharpe; après quoi, je continuai à poursuivre les fuyards. Voyant qu'ils allaient tomber entre nos mains, ils se jetèrent dans le château de Courson, situé sur la grande route de Vire à la Graverie. Quand je les vis se barricader, je pris le parti de les laisser là et de me rendre à Campagnolles, lieu de notre ralliement. J'avais à peu près 60 hommes avec moi. M. Mandat, avec le reste de notre troupe, avait poursuivi les fuyards du côté de Vire. La garde nationale de cette ville, forte de 5 à 600 hommes, sortit contre M. Mandat, lui barra le passage et l'empêcha de venir nous rejoindre à Campagnolles. Comme il n'avait que 80 et quelques hommes, il fut obligé de plier devant une force si supérieure à la sienne; cependant, il fit sa retraite en bon ordre. Son frère reçut une balle dans une épaule. Dans cette petite affaire, nous tuâmes huit hommes, dont sept bourgeois de Vire et un soldat de la ligne. Nous n'eûmes pas d'autres blessés que M. Mandat, frère de notre chef de légion, le capitaine de la compagnie des déserteurs, et moi.

1. Tracy, village de la commune de Neuville, près Vire.

Arrivé à Campagnolles, je me trouvai chez un M. Guéret, ancien militaire, chevalier de Saint-Louis ; il eut la bonté de panser ma blessure du mieux qu'il put. Lorsqu'il fut nuit, il me prêta un cheval ; je prends quatre de mes hommes, et je charge Saint-Louis de rejoindre M. Mandat avec le reste. Après ces dispositions, je me mets en chemin pour me rendre à Saint-Jean-des-Bois ; je fus me cacher au château de la Guionnière ; on me déposa dans une cachette qui était pratiquée entre deux planchers. Le peu d'espace, surtout en hauteur, rendait ce petit asile de salut très incommode pour quelqu'un ayant une blessure aussi grave que l'était la mienne. L'ouverture de cette petite cachette était formée par deux des planches du plancher, auxquelles étaient adaptées des charnières placées par-dessous, ce qui formait une porte qu'on levait pour entrer dans ce réduit, et lorsqu'on était descendu dans ce petit trou qui n'avait que deux pieds six pouces de profondeur, huit pieds de long et six pieds de large, on fermait la porte par dedans au moyen de plusieurs verrous qui y étaient fixés. Cet asile ressemblait à une étroite prison ; il était aéré et éclairé par une petite ouverture de trois pouces de large et un pied de long, qui se trouvait pratiquée dans le mur du château. Il n'y avait pas à délibérer sur le choix de la position à prendre dans cette retraite ; il fallait rester étendu sur un matelas tout le temps qu'on y était : pas moyen de pouvoir y être assis. J'ai passé vingt-trois jours dans cette pénible situation. Dans le cabinet où était pratiquée l'entrée de la cachette, il y avait un lit qu'on mettait sur la porte lorsque j'étais entré et qu'elle était refermée sur moi.

Une grande difficulté était aussi de me trouver un chirurgien. J'envoyai chercher M. Sérard, de Barenton ; il vint sur-le-champ, quoiqu'il fût très républicain ; je n'eus

qu'à me louer de ses procédés pour moi. Il trouva que j'avais l'os du bras entièrement rompu ; ce ne fut pas une nouvelle pour moi : j'en étais sûr avant que la Faculté eût prononcé, puisque je le ployais bien par l'endroit de la blessure. M. Sérard vint me voir trois fois pendant les quinze premiers jours ; il montra à une de mes cousines, qui est devenue depuis ma femme, la manière de me panser : elle le faisait avec autant d'adresse qu'aurait pu le faire un chirurgien. Pour cela, elle fut obligée de sacrifier sa liberté et de se cacher, ainsi que moi ; lorsque je changeais de domicile, elle me suivait aussi. Enfin, à l'occasion de mon malheur, elle s'acquit des droits imprescriptibles à une reconnaissance éternelle.

Je souffrais de douleurs très aiguës lorsqu'il fallait m'arracher de ce trou pour faire voir ma blessure au chirurgien, toutes les fois qu'il venait me voir. Comme il était très républicain, nous n'osâmes pas lui faire connaître le lieu secret de ma retraite ; au contraire, nous lui témoignions une grande crainte de perquisitions dans le château par les troupes républicaines cantonnées dans les environs, pendant que j'y étais dans un état si déplorable. Nos soupçons sur M. Sérard étaient mal fondés ; il avait trop d'honneur et de probité pour livrer à la mort un malheureux qui n'avait commis d'autre crime que d'avoir une opinion politique opposée à la sienne. Nous avions plus à craindre du côté des voisins, sur lesquels il ne nous vint jamais à la pensée le moindre soupçon, parce qu'ils se disaient Royalistes. Cependant, un de ces prétendus Royalistes alla avertir le commissaire du pouvoir exécutif de Tinchebray, qu'il savait bien être le plus cruel ennemi des Royalistes, et le mien en particulier, que j'étais blessé et que je me cachais au château de la Guionnière. Fort heureusement que Prairie, le commissaire, ne crut

pas à la dénonciation qui lui était faite par un homme qu'il croyait Royaliste ; il se persuada que les Royalistes lui avaient fait faire cette révélation afin de l'attirer dans un piège, lui et la troupe qui se trouvait en garnison à Tinchebray. Au lieu de remercier le dénonciateur, il le menaça de le faire mettre en prison ; il se contenta néanmoins de le mettre à la porte en lui donnant quelques coups de pied au derrière. Prairie m'a raconté depuis, plusieurs fois, toutes les particularités de cette dénonciation, que lui fit François Aumont, de la Vallée, en me disant que je l'avais échappé belle. S'il eût cru ce que lui disait ce *brave et honnête* homme, j'étais infailliblement perdu. Cet homme avait contre moi deux motifs de haine que j'ignorais entièrement alors. Le premier, et sans contredit le plus fort, était qu'il avait fait très inutilement la cour à une demoiselle qu'il savait m'être très attachée : il ne doutait pas que je ne fusse pour lui un dangereux rival, qu'il ne pourrait jamais vaincre par des moyens avoués par l'honneur. Il s'imagina donc qu'il n'y avait que la perfidie et la trahison qui pussent le débarrasser de moi. Son second motif de haine contre moi était que son beau-frère avait été fusillé par les Royalistes ; il prétendait que j'en étais la cause, parce que son beau-frère avait été en quelque sorte l'auteur de la mort de mon père, en le dénonçant comme suspect, du temps de Robespierre, et le faisant traîner dans les prisons de Rennes, où il mourut des mauvais traitements qu'il subit dans ces lieux infernaux. Il voulait donc s'en venger sur moi. Heureusement que ses mauvaises intentions n'ont eu d'autre effet que de lui attirer la haine et le plus souverain mépris de tous les honnêtes gens. J'ai dédaigné de m'en venger, mais la divine Providence en a pris soin. Il est extrêmement malheureux, méprisé de tout le monde, mangé par la ver-

mine et accablé par la plus affreuse misère. Quoique son père, qui était un parfait honnête homme, lui eût laissé une jolie fortune, il n'a pas, à beaucoup près, autant de pain qu'il en mangerait bien. Je désire de tout mon cœur que les souffrances qu'il endure en ce monde servent de pénitence à ses fautes, et que le bon Dieu veuille les lui pardonner toutes, comme je lui pardonne le mal qu'il a cherché à me faire.

A cette époque, les armées royales de la Vendée, de l'Anjou, du Maine, de la Bretagne, et enfin celle de la Normandie, furent obligées de plier sous les forces énormes que la République envoyait contre les Royalistes de toutes ces provinces. Le 24 juin 1796, une amnistie générale fut accordée aux Royalistes des départements de l'Ouest. Tous les soldats et les officiers de nos paroisses en profitèrent; les Émigrés repassèrent en Angleterre en grande partie, ou se cachèrent soigneusement. Pour moi, ma blessure me mettait hors d'état d'aller me rendre à Mortain et d'y déposer mes armes comme les autres, en faisant ma soumission aux lois de la République entre les mains du général Digonnet, qui commandait dans cette ville. Mais outre que ma blessure m'aurait incommodé pour la route, je n'avais nullement la volonté de transiger avec ma conscience et mes principes en me liant à la République par un serment que repoussaient également l'honneur et le devoir. Il fallait néanmoins concilier mes principes avec ma sûreté. Cette démarche était d'autant plus nécessaire que la gravité de ma blessure demandait plus de repos et de ménagements. Elle fut le motif que j'alléguai pour me dispenser de me présenter devant le général Digonnet, dont M. de Lenchantin, son secrétaire, à qui j'avais eu le bonheur de rendre un service essentiel, m'avait concilié à un certain degré la bienveillance. Le

général, sollicité par la reconnaissance de Lenchantin, m'expédia un sauf-conduit par lequel il était enjoint aux troupes républicaines de me laisser tranquille dans mes foyers jusqu'à la guérison radicale de ma blessure, qui ne pouvait s'opérer parfaitement avant plusieurs mois. Il y était porté encore qu'à cette époque je devrais faire les démarches exigées par les lois révolutionnaires et stipelées dans l'acte de la pacification générale pour tous les départements insurgés de l'Ouest.

Cette carte de sauvegarde me rassura un peu, ainsi que les personnes chez lesquelles je me réfugiais et qui, en m'offrant un asile, se compromettaient au point d'encourir des peines capitales. Je profitai des garanties qu'on venait de m'accorder pour me rendre à Vire, afin d'être à portée de faire traiter plus régulièrement ma blessure. La cure me coûta des douleurs très aiguës; mais enfin, après que l'habile chirurgien eût extrait de mon bras fracassé quatre-vingts et quelques parcelles d'os, dont quelques-unes étaient de la grosseur d'un pion de domino, la guérison surpassa mes espérances.

Grâce à mon sauf-conduit, je fus assez tranquille le reste de l'année 1796 et une partie de 1797. Je fus cependant arrêté une fois par la maladresse d'un lieutenant des troupes cantonnées à Tinchebray, au mépris du papier qui me mettait à l'abri d'un tel acte de violence; mais cet imbécile d'officier, qui ne savait pas lire, ne put faire droit à ma réclamation. Il me conduisit à son commandant à Tinchebray. Le commandant Scourgeon, que les circonstances, bien plus que ses principes, avaient jeté dans le parti de la félonie, me rendit justice et me témoigna même beaucoup d'égards, dictés par l'estime que les habitants de Tinchebray lui avaient inspirée en ma faveur. Le zèle indiscret du pauvre lieutenant fut vertement réprimandé,

et je fus aussitôt remis en liberté. Le danger que je venais de courir m'apprit à surveiller toutes mes actions et les démarches qui auraient pu provoquer des atteintes à ma liberté. J'adoptai un genre de vie tout à fait retiré ; j'évitais de paraître en public, pour ne pas attirer l'attention d'une autorité tyrannique ; je conservais l'attitude la plus pacifique qu'il m'était possible. Je ne laissais pas néanmoins d'aller visiter un grand nombre de mes anciens camarades qui, malgré les stipulations de l'amnistie, se trouvaient jetés dans les prisons sous divers prétextes, plus injustes et plus arbitraires les uns que les autres. L'un avait été dénoncé comme ayant proféré des propos malsonnants contre le gouvernement ; l'autre était prévenu d'avoir tenté de réorganiser un parti de Chouans ; celui-ci était accusé d'avoir fait contribuer pour les frais de la guerre les acquéreurs de biens prétendus nationaux, en raison du revenu des propriétés qu'ils avaient acquises : on voulait le forcer à restituer solidairement les sommes qu'il avait perçues d'après les ordres du conseil militaire ; celui-là était tourmenté sous tout autre prétexte. Telle était, en effet, la manière dont on traitait la plupart des officiers ou soldats qui avaient servi sous les ordres du général de Frotté : singulier moyen de faire sentir à des hommes dont on avait redouté le courage, la protection de la République, que l'on représentait comme la mère de tous les enfants de la patrie ! Singulière manière de ramener dans le sein de cette République des enfants qu'elle prétendait égarés ! De telles vexations, qui me menaçaient plus que tout autre, ne m'apprivoisaient guère, et ne me représentaient la liberté si vantée que sous des couleurs très sinistres. Je faisais la meilleure contenance possible ; sans me cacher précisément, je me tenais toujours sur mes gardes et je reculais indéfiniment la déclaration de

soumission que j'étais censé avoir faite avec ceux de mes compagnons qui n'avaient pas été chercher un refuge en Angleterre.

Sur ces entrefaites et dans le printemps de 1797, le bruit se répandit dans mon canton que j'étais reçu chevalier de Saint-Louis. Ce titre était assez propre à réveiller la surveillance et les persécutions des agents du gouvernement. Nouveau sujet de soupçons sur la fidélité que j'étais censé avoir jurée ; nouvelle raison d'épier ma conduite. Je venais, en effet, d'être reçu chevalier de Saint-Louis par M. de la Roque-Cahan, général en second de toutes les troupes sous les ordres de M. de Frotté. Il était revenu d'Angleterre pour maintenir secrètement le bon esprit parmi les Royalistes du pays, et concerter avec moi les moyens d'une nouvelle réorganisation. Mais ce malheureux ne tarda pas à être victime de son dévouement et de sa témérité ; il fut dénoncé, arrêté et jugé à Tinchebray, en comité secret, par trois brigands de révolutionnaires, Prairie, Signard et Lelièvre-Prévostière. Le détachement qui l'avait capturé reçut ordre de le fusiller sur la route de Domfront, où l'on feignit de le conduire pour lui faire subir un jugement définitif. Cette exécution atroce était d'autant moins propre à m'inspirer de la sécurité que je fus averti à la même époque que ma perte avait été résolue, et que des ordres étaient donnés pour m'arrêter partout où je serais rencontré.

Les alarmes de mes amis n'étaient que trop fondées, car le jour de l'Ascension 1797, je faillis tomber entre les mains de mes bourreaux. Ma guérison était très avancée ; conséquemment la validité de ma sauvegarde allait expirer. D'ailleurs comme le général Digonnet, qui m'avait délivré un sauf-conduit, était parti de Mortain depuis plusieurs mois, j'avais lieu de craindre que ses successeurs

dans le commandement de cette place ne méconnussent la validité des garanties qu'il m'avait données.

Il ne me restait donc plus aucun moyen de conjurer l'orage qui grondait sur ma tête ; mais je cherchai et je trouvai mon salut dans la rapidité de ma fuite. Un détachement de troupes du cantonnement de Sourdeval me surprit demi-habillé dans le plant d'un de mes cousins avec lequel je causais. Je franchis d'un saut une barrière fort élevée; on me fait une décharge de coups de fusil dont j'eus le bonheur de n'être pas atteint, et dans deux minutes je mis en défaut la meute républicaine.

Peu de temps après, je ne fus pas aussi heureux. Une forte patrouille de bourgeois de Tinchebray, ayant à leur tête l'infâme Signard, un des juges assassins de M. de la Roque-Cahan, bloqua la maison de ma mère, où j'étais couché, et je me vis réduit à me rendre sans résistance, espérant toujours faire valoir mon sauf-conduit pour gage de ma sûreté. Je fus conduit, avec beaucoup d'ostentation et toutes les démonstrations d'une joie féroce, dans la prison de Tinchebray. De graves incriminations s'élevaient sur mon compte ; bien des passions étaient soulevées contre moi. Le lendemain matin, deux bourgeois, qui étaient de la patrouille qui m'avait arrêté, vinrent me voir à la prison, et me dirent que M. de la Prévostière, alors juge de paix, m'en voulait beaucoup et se proposait de m'éplucher de près : ce sont leurs expressions : « Je n'ai pas peur de Prévostière, leur dis-je ; il a plus de sujet de me craindre que je n'en ai de le redouter. » — « Comment cela ? » me dirent-ils. Je leur dis confidentiellement : « Vous savez que je suis amnistié ; par cela, je ne suis plus répréhensible d'avoir été Chouan; et lui ne l'est pas, amnistié. » — « Comment cela ? Prévostière n'a pas été Chouan. » — « Il est vrai qu'il n'a pas porté les armes, car

il est trop poltron ; mais il nous fournissait des armes et des munitions, et nous donnait tous les renseignements dont nous pouvions avoir besoin sur ce qui se passait à Tinchebray. » — « Il ne serait pas possible ! » me dirent-ils. — « Je suis à même de donner les preuves de tout ce que j'avance, en lui montrant de son écriture. Nous verrons lequel de nous deux épluchera le mieux la tête de l'autre !.... Cependant je suis loin de vouloir chercher à le perdre. Mais je vous proteste que mes mesures sont prises ; il ne me fera pas subir impunément le même sort qu'à M. de la Roque. » Mes deux hommes, en sortant de la prison, n'eurent rien de plus pressé que d'aller rendre compte au juge de paix de la conversation que nous venions d'avoir : il est même possible qu'ils aient exagéré encore. Ce brave républicain de Prévostière tomba malade, ou feignit de l'être, dès qu'il sut que j'avais connaissance des *services* qu'il avait rendus au parti du Roi, et d'une lettre qu'il avait écrite à M. de Frotté, dans laquelle il faisait l'énumération de tous ces services. Dans cette lettre, il demandait aussi l'agrément de M. de Frotté pour accepter la place de juge de paix qui lui était proposée. Tous ses *services* étaient pour se garder une porte de derrière si les Chouans réussissaient ; car la conduite qu'il a tenue envers les Royalistes, lorsqu'ils ont été obligés de déposer les armes, a bien prouvé qu'il était leur plus cruel ennemi. Le juge de paix, affectant de plus en plus d'être très malade, déclara qu'il ne serait pas en état de me faire passer mon interrogatoire d'ici à quelque temps, et qu'il serait très injuste de me retenir en prison si j'étais innocent. Il écrivit au juge de paix d'Athis pour le prier de venir à Tinchebray m'interroger. M. Lepetit, dit Dauphinière, prêtre marié et juge de paix à Athis, vint prendre les renseignements que Prévostière avait à lui donner. Mais

celui-ci lui dit le fin mot : qu'il fallait qu'il me trouvât innocent, coupable ou non, vu que *son salut en dépendait.* Dauphinière lui assura qu'ayant été jadis un de mes amis, tout s'arrangerait bien.

Dauphinière vint donc me trouver en prison ; il trouva quatre ou cinq dames avec moi. Il commença à me plaisanter en disant qu'il voudrait bien être en prison, pourvu qu'on lui donnât une aussi aimable compagnie ; qu'il y serait longtemps avant de s'ennuyer. Après un moment de plaisanterie, il me dit qu'il était venu à Tinchebray pour être mon juge ; il ajouta qu'il voudrait bien me parler un moment en particulier. Alors ces dames s'en allèrent. Il me fit mille amitiés, me dit qu'il était enchanté d'être à portée de me rendre service dans la malheureuse circonstance où je me trouvais ; il me rappela notre ancienne amitié, en me disant que la différence de nos opinions ne m'avait point effacé de son cœur ; qu'il était bien malheureux que M. de la Prévostière fût tombé malade au moment de mon arrestation ; que sans cet incident, il y aurait bientôt quinze jours que je serais en liberté. Il me répéta tout le bien que Prévostière venait de lui dire de moi, en lui remettant les pièces qui étaient à ma charge. Un sourire que je ne pus m'empêcher de laisser paraître lui fit bien voir que je n'étais pas la dupe de tout ce qu'il me disait de Prévostière. Enfin, il ajouta qu'il avait les pièces à ma charge dans sa poche, qu'il allait me les communiquer, et si je n'avais pas de bonnes raisons pour y répondre, qu'on les supprimerait dans l'interrogatoire qu'on me ferait passer le lendemain à l'audience.

La première chose dont j'étais accusé était d'être allé le.... de tel mois, pendant la nuit, accompagné de quatre hommes armés, chez Mme de la Mannière, au Mêlier, près Mortain ; de lui avoir volé une montre en or et fait con-

tribuer une somme de 250 fr. ; la même nuit, d'avoir voulu assassiner un de mes cousins, M. Moulin, de Mortain, chez un de ses fermiers au village de Noblette, paroisse de Ger. « Qu'avez-vous à répondre à cette accusation ? » — « Le.... de tel mois, j'ai couché chez M. Juhel-Deslandes, au Pont-d'Égrenne ; j'y suis arrivé le soir avant soleil couchant, et n'en suis reparti que dans l'après-midi du lendemain. Des voyageurs qui dînèrent chez M. Deslandes, nous apprirent que des brigands avaient volé Mme de la Mannière dans la nuit : voilà ma réponse à cette accusation. Vous pouvez d'ailleurs appeler en témoignage toute la famille de M. Deslandes, Mme de la Mannière et mon cousin, qui me connaissent tous très bien ; ils vous diront si j'étais un des malfaiteurs en question. » Le deuxième article était relatif à un nommé Maillot, de ma paroisse, qui, depuis que j'étais arrêté, était venu se plaindre que je l'avais menacé de le faire repentir. Je dis à M. Dauphinière que je savais ce qu'il voulait me dire ; que je désirais qu'il fît venir Maillot à l'audience comme témoin à ma charge, et qu'alors j'expliquerais comment j'avais menacé cet homme de le faire repentir. M. Dauphinière me pria de raconter cette affaire. « Voici ce que c'est : ce Maillot, que vous connaissez bien pour un mauvais sujet, rencontra un jour ma mère chez le percepteur ; il l'apostropha en lui disant qu'elle avait nourri un coquin ; que si j'étais jamais arrêté, un autre et lui suffiraient pour me faire guillotiner. Ma mère, sans faire attention à ses invectives, lui dit qu'on avait des preuves que deux faux témoins suffisaient pour faire condamner un honnête homme. Peu de jours après, ma mère me raconta ce que Maillot lui avait dit de moi. Le hasard voulut que je rencontre Maillot dès le soir où elle m'avait raconté cette scène. Je le rencontrai dans un chemin qui conduit de la

Vallée à la Haute-Chapelle. Il faisait très noir; en passant près de moi, il me dit : « Bonsoir. » L'ayant reconnu à la voix, je lui répondis : « Bonsoir, Maillot. » Il me demanda qui était celui qui le nommait et qu'il ne connaissait pas. « C'est Michelot, » lui dis-je. A ce nom, il s'approche de moi et me demande comment je me portais. « Sûrement mieux que vous ne voudriez, » lui répliquai-je. Il me protesta que je n'avais pas de meilleur ami que lui; qu'il m'aimait autant que si j'étais son fils. Je lui lâchai un gros jurement après le corps, en lui reprochant ce qu'il avait dit à ma mère, ajoutant qu'il était bien heureux que je ne lui voulusse pas le mal qu'il me souhaitait, car il serait plus à plaindre que moi. Voilà tout ce que j'ai dit à Maillot, et c'est sur cette rencontre qu'il se plaint que je l'ai menacé de le faire repentir. Il faut que je vous donne la clef de cette énigme. Le fils de Maillot a été Chouan et servait sous mes ordres. Lorsqu'il y eut un camp et beaucoup de troupes en garnison à Saint-Jean, le maire, M. Lemaignan, donna une réquisition à Maillot pour fournir sa quote-part de bois, de draps de lit, etc., qu'il fallait que la commune de Saint-Jean fournît pour la troupe. Eh bien, lorsque le fils de Maillot fut soldat royaliste, ou, comme vous voudrez dire, Chouan, le père sollicita plusieurs des camarades de son fils, et les engagea à aller la nuit, avec son fils et lui, chez M. Lemaignan, et le força à lui payer la somme à laquelle il estima les effets qu'il avait fournis. Son fils et lui ne se firent pas connaître, et même ils ne dirent pas au maire pourquoi ils lui faisaient contribuer cette somme, sinon que c'était le remboursement de fournitures qu'il avait fait faire contre justice. » — « Mais pourriez-vous faire la preuve de ce que vous avancez, monsieur Moulin? » me dit mon juge. — « Oui, Monsieur, lui répondis-je, et même par ceux qu'il avait embau-

chés; ils vous diraient que Maillot était déguisé et qu'il a mis le bout de son fusil contre la poitrine du maire en lui disant de se dépêcher de fournir la somme demandée, où qu'il était mort. Les témoins que je vous propose sont amnistiés et Maillot ne l'est pas. C'était de cette action que je voulais lui parler, en lui disant que si je lui en voulais autant qu'il m'en voulait, il serait plus à plaindre que moi. » — « Il y a longtemps que je connais Maillot pour un mauvais sujet, » me dit M. Dauphinière, « mais si vous dites tout cela lorsqu'il passera en témoignage contre vous, je me trouverai obligé à le faire arrêter sur-le-champ. » — « Je ne demande point à faire arrêter Maillot; si vous vous contentez d'entendre de lui la conversation que nous eûmes ensemble entre la Haute-Chapelle et la Vallée, je m'en tiendrai là; mais si vous demandez ou qu'il demande l'explication de ma parole : qu'il serait plus à plaindre que moi, je vous la donnerai à l'audience comme ici, et je m'oblige à en faire la preuve. »

On dit bien que les loups ne se mordent pas entre eux. M. Dauphinière ne jugea pas à propos de me demander aucune explication le jour qu'il m'interrogea publiquement; il s'en tint à la déposition de Maillot, qui fut telle que je la fis moi-même. Comme il avait raconté confidentiellement à Maillot ce que je lui avais dit, ce pauvre Maillot arriva tout tremblant pour faire sa déposition. Je l'interrompis dès le commencement, en lui disant que sa déposition n'allait rien valoir, car il ne disait pas la vérité. Il me dit qu'il ne se rappelait pas bien comment cela s'était passé, que si je voulais le raconter moi-même, il me serait très obligé. Je rapportai notre conversation comme je l'ai fait plus haut; je lui demandai ensuite si c'était bien comme cela qu'elle s'était passée. Il me répondit que je n'avais ni ajouté ni diminué, qu'il reconnaissait tout ce que je venais

de dire pour la vérité. M. et Mme Deslandes parurent aussi pour rapporter que j'étais chez eux la veille, la nuit et le lendemain du moment où Mme de la Mannière avait été volée et mon cousin attaqué ; que la nuit où le vol avait été commis, j'avais couché avec leur fils. Mme de la Mannière et mon cousin vinrent aussi déclarer que je n'étais point du nombre de ceux qui les avaient attaqués et volés. D'après toutes ces déclarations, je fus mis en liberté sur-le-champ. Grâce à la peur que je fis à M. de la Prévostière, j'en fus quitte pour dix-sept jours de prison cette première fois, et M. de la Prévostière fut bientôt guéri de sa maladie ; deux ou trois jours après ma mise en liberté, il n'y paraissait plus. Mais il ne m'en conservait pas moins au fond du cœur une haine mortelle, comme on le verra par la suite ; il ne faisait qu'attendre un moment favorable pour me perdre. De mon côté, je n'ignorais pas tous les ressorts ténébreux qu'on faisait jouer contre moi ; et d'ailleurs, les vengeances meurtrières que je voyais journellement exercer contre mes anciens compagnons d'armes sous les prétextes les plus légers ou les plus absurdes, étaient pour moi une leçon sévère. A la moindre inculpation, ils étaient considérés, malgré leur soumission, comme pris les armes à la main. J'en pourrais citer un très grand nombre d'exemples ; mais ces faits sont d'une telle notoriété que ces citations ne pourraient être d'aucune utilité. Je songeai donc plus que jamais à me soustraire aux poursuites dirigées contre moi. Pour y réussir, je multipliai le plus qu'il me fut possible les cachettes et les souterrains qui nous avaient été si utiles précédemment.

CHAPITRE VII

ÉGORGEMENT DE PLUSIEURS CHEFS ROYALISTES. — RÉORGANISATION DES LÉGIONS ROYALES. — CONTRIBUTIONS LEVÉES SUR LES ACQUÉREURS DE BIENS NATIONAUX. — RENOUVELLEMENT DES HOSTILITÉS. — ESCARMOUCHE DU FRESNE-FOREST. — ARRIVÉE DE M. DE FROTTÉ. — PRISE DE COUTERNE.

Après le 18 fructidor, nos persécuteurs redoublèrent d'activité. Ils s'attachèrent surtout à tourmenter par toutes sortes de vexations et de violences les officiers de nos anciennes légions ; les Émigrés surtout furent poursuivis à toute outrance. Parmi ces derniers, M. le baron de Mandat fut arrêté à la Haye-Piquenot, près de Bayeux, chez Mme de Basmarais. Il fut conduit à Caen pour être jugé révolutionnairement. On eut un peu l'espoir de le sauver ; le geôlier était gagné pour une somme de 50,000 fr., avec laquelle il devait décamper et passer à l'étranger. Je fus solliciter des personnes riches de notre pays pour les engager à contribuer à son rachat ; mes sollicitations n'obtinrent que 4,000 fr. Ainsi, les 50,000 fr. n'ayant point été fournis à temps, M. Mandat fut fusillé, au grand regret de tous les vrais amis de la royauté, qui connaissaient les excellentes qualités de son cœur et qui savaient apprécier

les talents distingués de cet officier. Ce fut la plus grande perte que les Royalistes de la Basse-Normandie aient jamais faite avant la mort de M. de Frotté. Cela seul donne une idée de son mérite.

Quelque temps après, Saint-Louis [1], major de la légion de Saint-Jean, tomba aussi entre les mains des Républicains sur la route d'Harcourt. Il était d'une bravoure qui allait jusqu'à la témérité. Il ne céda à la force qu'après avoir combattu seul contre cinq gendarmes à cheval, auxquels il fit face pendant longtemps, en déployant autant d'habileté que de courage, et qu'après avoir reçu une blessure qui paralysait tous ses efforts. Il fut incarcéré à Caen, et le commissaire du pouvoir exécutif ayant voulu lui faire subir un interrogatoire, il ne lui répondit d'abord qu'en lui crachant à la figure. Mais Coquille-Deslongchamps, espérant en obtenir des révélations dénonciatrices, ne se rebuta pas de cet appareil de fermeté. Il employa pour l'ébranler un vil stratagème, qui lui réussit malheureusement trop bien. Il lui demanda s'il ne connaissait pas M. Filleul [2], chef d'une petite légion qui devait se lever aux environs d'Aunay, et quelques autres officiers qui se trouvaient alors dans la prison de Caen. Saint-Louis répondit d'un ton de dédain et de mépris qu'il ne connaissait personne. « Ah ! vous ne connaissez aucun de ces messieurs, à ce que vous prétendez, reprit l'insidieux commissaire ; ces messieurs, et surtout M. Filleul,

1. Pierre Bourdelais, dit Saint-Louis, natif d'Evron, sous-officier dans un régiment de hussards, avait passé aux Chouans, où sa brillante valeur l'avait fait parvenir au rang de major.

2. Maurice-François-Nicolas-Alphonse Filleul de Fosse, seigneur de Valcongrain, ancien émigré, était désigné pour commander une légion à lever sur la rive gauche de l'Orne dans les arrondissements de Caen et de Vire. Cette légion, dite d'Aunay, ne fournit jamais qu'un faible détachement d'hommes armés. M. Filleul de Fosse fut chef d'escadron de gendarmerie sous la Restauration.

ne sont pas, je vous jure, de même à votre égard, ou plutôt ils n'ont pas la même générosité. Ils disent fort bien vous connaître et ne vous connaître que trop; ils ne vous ont pas fait ici une fort belle réputation; ils vous drapent comme il faut, et déclarent à qui veut l'entendre que ce n'est pas un mal que vous soyez ici; que vous avez déjà fait bien du mal, sans parler de celui que vous étiez capable de faire encore. Bref, Monsieur Saint-Louis, je vous l'avoue, ils ne vous ont pas mis ici en odeur de sainteté. » Saint-Louis donne tête baissée dans le panneau ; il est furieux, il écume de rage, et dans son délire, il se déchaîne contre Filleul et les autres prétendus calomniateurs. Il se répand contre eux en invectives et dévoile tout ce qui était de nature à les compromettre davantage. L'infâme Coquille-Deslongchamps, s'applaudissant du succès de sa fourbe odieuse, promit à Saint-Louis qu'il ne subirait pas la peine capitale, s'il voulait dénoncer tous les Royalistes de sa connaissance et découvrir toutes leurs trames secrètes. Saint-Louis qui, au premier abord, avait déployé tant de caractère, mais dont la loyauté avait été surprise par l'artifice le plus abject, se dégrada jusqu'à devenir le dénonciateur de tous ses compagnons d'armes sur lesquels on lui demanda des renseignements. Il dénonça, entre autres, Gaudin, dit Monte-au-ciel, capitaine dans le bataillon de M. Guesdon, qui fut guillotiné à Angers. Quant à Saint-Louis, il ne fut pas guillotiné; Coquille-Deslongchamps lui tint parole, mais il mourut peu de temps après dans les fers, et d'après l'opinion la plus répandue, il périt par le poison. S'il fut infidèle aux lois de l'honneur en trahissant ses frères d'armes, il ne faut pas tant le taxer de faiblesse et de lâcheté, que le plaindre d'avoir été si horriblement trompé. Combien, en effet, ne dut pas être exaspéré un homme d'un caractère si fou-

gueux, si bouillant, quand il put se croire trahi par ceux en qui il avait placé sa confiance!

Dès que le général Frotté fut instruit de la perte qu'il avait faite dans la personne de M. Mandat, il s'empressa de m'écrire d'Angleterre pour me faire connaître qu'il m'avait nommé pour le remplacer dans le commandement de la légion de Saint-Jean. Cette annonce, dont se seraient applaudis sous tous les rapports presque tous les autres officiers, ne laissa pas que de me flatter beaucoup en ce qu'elle était une nouvelle preuve de toute la confiance dont m'honorait le général. Je lui exprimai la reconnaissance dont cette promotion m'avait pénétré; mais des motifs d'un ordre supérieur me déterminèrent à refuser ce nouveau grade. J'écrivis à M. le comte de Frotté pour lui expliquer ces motifs, que me dictait l'intérêt de la cause que je servais depuis plusieurs années. Je lui fis comprendre qu'étant habitant de la commune qui était le centre de nos opérations, et par conséquent connu de tout le monde, je trouverais beaucoup d'obstacles à l'exécution des ordres de réquisition, indispensables pour la subsistance des troupes; que les personnes grevées par ces charges éventuelles s'appuieraient de l'ascendant de mes amis, de mes parents, et surtout de ma mère, pour me faire révoquer les ordres que j'aurais donnés, ou au moins pour me les faire réduire considérablement; que si, dans de pareilles conjonctures, je persistais à faire exécuter l'ordre dans sa rigueur, je me ferais beaucoup d'ennemis et j'aliénerais les esprits d'un grand nombre de personnes, qui ne serviraient plus avec le même zèle la cause du Roi; que si, au contraire, je montrais trop de condescendance en relâchant du service assigné à chacun, cette faiblesse entraînerait de graves inconvénients. Je finissais par demander au général de nommer un officier étranger

ne sont pas, je vous jure, de même à votre égard, ou plutôt ils n'ont pas la même générosité. Ils disent fort bien vous connaître et ne vous connaître que trop; ils ne vous ont pas fait ici une fort belle réputation; ils vous drapent comme il faut, et déclarent à qui veut l'entendre que ce n'est pas un mal que vous soyez ici; que vous avez déjà fait bien du mal, sans parler de celui que vous étiez capable de faire encore. Bref, Monsieur Saint-Louis, je vous l'avoue, ils ne vous ont pas mis ici en odeur de sainteté. » Saint-Louis donne tête baissée dans le panneau; il est furieux, il écume de rage, et dans son délire, il se déchaîne contre Filleul et les autres prétendus calomniateurs. Il se répand contre eux en invectives et dévoile tout ce qui était de nature à les compromettre davantage. L'infâme Coquille-Deslongchamps, s'applaudissant du succès de sa fourbe odieuse, promit à Saint-Louis qu'il ne subirait pas la peine capitale, s'il voulait dénoncer tous les Royalistes de sa connaissance et découvrir toutes leurs trames secrètes. Saint-Louis qui, au premier abord, avait déployé tant de caractère, mais dont la loyauté avait été surprise par l'artifice le plus abject, se dégrada jusqu'à devenir le dénonciateur de tous ses compagnons d'armes sur lesquels on lui demanda des renseignements. Il dénonça, entre autres, Gaudin, dit Monte-au-ciel, capitaine dans le bataillon de M. Guesdon, qui fut guillotiné à Angers. Quant à Saint-Louis, il ne fut pas guillotiné; Coquille-Deslongchamps lui tint parole, mais il mourut peu de temps après dans les fers, et d'après l'opinion la plus répandue, il périt par le poison. S'il fut infidèle aux lois de l'honneur en trahissant ses frères d'armes, il ne faut pas tant le taxer de faiblesse et de lâcheté, que le plaindre d'avoir été si horriblement trompé. Combien, en effet, ne dut pas être exaspéré un homme d'un caractère si fou-

et je fus aussitôt remis en liberté. Le danger que je venais de courir m'apprit à surveiller toutes mes actions et les démarches qui auraient pu provoquer des atteintes à ma liberté. J'adoptai un genre de vie tout à fait retiré ; j'évitais de paraître en public, pour ne pas attirer l'attention d'une autorité tyrannique ; je conservais l'attitude la plus pacifique qu'il m'était possible. Je ne laissais pas néanmoins d'aller visiter un grand nombre de mes anciens camarades qui, malgré les stipulations de l'amnistie, se trouvaient jetés dans les prisons sous divers prétextes, plus injustes et plus arbitraires les uns que les autres. L'un avait été dénoncé comme ayant proféré des propos malsonnants contre le gouvernement ; l'autre était prévenu d'avoir tenté de réorganiser un parti de Chouans ; celui-ci était accusé d'avoir fait contribuer pour les frais de la guerre les acquéreurs de biens prétendus nationaux, en raison du revenu des propriétés qu'ils avaient acquises : on voulait le forcer à restituer solidairement les sommes qu'il avait perçues d'après les ordres du conseil militaire ; celui-là était tourmenté sous tout autre prétexte. Telle était, en effet, la manière dont on traitait la plupart des officiers ou soldats qui avaient servi sous les ordres du général de Frotté : singulier moyen de faire sentir à des hommes dont on avait redouté le courage, la protection de la République, que l'on représentait comme la mère de tous les enfants de la patrie ! Singulière manière de ramener dans le sein de cette République des enfants qu'elle prétendait égarés ! De telles vexations, qui me menaçaient plus que tout autre, ne m'apprivoisaient guère, et ne me représentaient la liberté si vantée que sous des couleurs très sinistres. Je faisais la meilleure contenance possible ; sans me cacher précisément, je me tenais toujours sur mes gardes et je reculais indéfiniment la déclaration de

au pays, afin qu'il eût moins de répugnance à se charger de l'odieux des réquisitions. Je lui proposais d'être le second de celui qu'il nommerait, et même de prendre sur moi tout ce qui concernait la légion, excepté ce qui était relatif aux contributions. J'engageais en outre le général à recommander au chef qu'il nous donnerait, d'avoir quelquefois égard aux représentations que me suggéreraient l'intérêt du parti et la connaissance des localités.

M. de Frotté sut apprécier les motifs de mon refus; il m'écrivit qu'il venait de nommer M. de la Pivardière [1], gentilhomme du Midi de la France, à la place de M. Mandat, et qu'il lui avait donné des instructions pour suivre en tout mes conseils.

Cependant, le bruit se répandit dans le pays que j'avais refusé le commandement en chef de la légion de Saint-Jean. Alors plusieurs personnes, et surtout Mmes Lebreton, de Périers [2], et de Quatrepuits, me prièrent instamment de proposer au général, pour chef de la légion de Saint-Jean, M. le chevalier de Monceaux [3], ancien officier d'artillerie, qui avait déjà fait presque toutes les campagnes avec nous. J'eus beaucoup de peine à me décider à en écrire à M. de Frotté, parce que le choix qu'il avait fait tomber sur M. de la Pivardière m'agréait infiniment, car je le connaissais pour un des officiers les plus braves et les plus intelligents de tous ceux qui servaient sous les ordres de M. le comte de Frotté. Mais enfin, après avoir

1. François de la Pivardière, né dans la province de la Marche, était un officier d'une valeur éprouvée, mais d'un âge déjà mûr. Après la retraite de M. de Saint-Quentin, M. de Frotté l'avait donné comme commandant en second à la légion d'Avranches, où la susceptibilité jalouse de M. de Ruays ne permit pas de le maintenir.

2. Mère d'Auguste Lebreton, aide de camp de M. de Mandat.

3. Jean-Baptiste-Bernard Louvel de Monceaux, seigneur de Contrières, près Coutances, ancien capitaine d'artillerie. Il en sera souvent question. Il reçut de la Restauration le grade de colonel.

balancé leurs titres respectifs, les avantages de situation l'emportèrent; je promis à ces dames de demander M. de Monceaux, s'il voulait faire le sacrifice de mille louis pour l'habillement de la légion, puisqu'il était riche. Ces deux dames s'engagèrent pour M. de Monceaux à remplir cette condition, ajoutant que la légion aurait lieu de se féliciter de la générosité de son chef, s'il était agréé par le général. Comme je connaissais du mérite à cet officier, et que sa situation financière le mettait en état d'être utile à la légion, je communiquai à M. de Frotté les raisons qui parlaient pour le chevalier de Monceaux, dont il m'envoya la nomination. Pour dédommager M. de la Pivardière déjà nommé, il le fit brigadier-général, c'est-à-dire chef de deux légions.

M. de Monceaux était encore à Paris, lorsque je reçus de M. de Frotté des ordres pour réorganiser la légion de Saint-Jean, et pour nous approvisionner de munitions autant qu'il nous serait possible. J'écrivis au nouveau chef pour lui faire connaître les ordres du général et l'appeler au milieu de sa légion. En même temps, je commençai à préparer la réorganisation. Je fis à cet effet une petite tournée dans l'arrondissement qui la contenait, afin de faire une espèce de revue des officiers, et de savoir d'eux combien ils pouvaient réunir d'hommes et d'armes. Cette mesure devait me mettre à portée de connaître le nombre d'hommes sur lequel je pouvais moi-même compter, et me donner les bases de la réorganisation. J'étais autorisé par le général à remplacer les officiers qui manquaient, et à destituer ceux qui, pendant l'amnistie, ne s'étaient pas bien conduits. Après avoir fait cette ronde et visité les principaux habitants du pays qui méritaient notre confiance, je fis des promotions pour toutes les places vacantes, en choisissant avec soin pour officiers ceux que

semblaient désigner l'estime de leurs camarades et la considération des honnêtes gens du pays.

La compagnie de Saint-Jean était trop nombreuse; je la divisai en deux; la seconde fut celle d'Yvrande, dont le lieutenant de celle de Saint-Jean devint le capitaine [1]. Le capitaine de celle de Saint-Jean avait été arrêté depuis l'amnistie et fusillé sur place, au mépris de toutes les lois humaines [2]. Je lui substituai M. le baron de Chaulieu [3]; quoique ce fût un jeune homme de dix-sept ans qui n'avait jamais servi, aucun des officiers ni des sous-officiers ne trouva à redire à cette nomination. Il n'en fut pas de même pour celle d'un major en remplacement du malheureux Saint-Louis, qui avait péri dans les prisons de Caen. Plusieurs Émigrés, qui depuis trois ans s'étaient cachés dans le pays, croyaient avoir acquis par là des droits à la place vacante de major. Comme deux d'entre eux surtout, ne se piquant pas d'une grande sobriété de prétentions, faisaient sonner bien haut leurs titres et l'ancienneté de leurs services, je leur répondis que j'avais résolu de nommer major celui des anciens capitaines qui m'amènerait le plus d'hommes bien organisés, et qu'ainsi ils voyaient désormais ce qu'ils avaient à faire. Ces dispositions n'entraient pas dans leurs arrangements; ils se plaignirent de l'injustice que je paraissais disposé à leur faire. Ils en vinrent à me contester le droit de nommer un major, et me déclarèrent qu'ils se réservaient de réclamer justice auprès du général à son arrivée. « Messieurs, leur repartis-je, je vous avertis en ami que le meilleur titre que vous puissiez faire valoir auprès du général, c'est de lui présenter à son arrivée trois

1. Julien Hardouin, dit Crépin.
2. Julien Dufay, dit Santerre.
3. Louis-Jules-Auguste des Rotours, baron de Chaulieu, né en 1781, mort en 1852. Il a été préfet du Finistère, puis de la Loire, de 1820 à 1830.

ou quatre cents hommes bien équipés : vous en ferez l'expérience. » Forts de la conscience de leur propre mérite et de leurs droits antérieurs, ils négligèrent mes avis. M. Guesdon, capitaine de Mantilly, prit une marche plus sûre pour appuyer sa louable émulation ; il eut soin de se présenter à moi escorté de trois belles compagnies régulièrement organisées, et dès lors j'augurai bien du succès de sa candidature à la place de major. Cependant il lui manquait quelques officiers ; je nommai ceux qu'il me désigna comme les plus capables et les plus propres à inspirer de la confiance à leurs camarades. Il lui manquait encore quelques munitions et quelques habillements, parce qu'il manquait d'argent pour s'en procurer : je lui promis de faire en sorte d'y subvenir.

M. le chef de légion n'arrivait pas encore de Paris ; je lui écrivis pour lui rendre compte des démarches que j'avais faites, lui faire part des nouvelles instructions du général, et pour hâter son retour parmi nous. Je lui marquais en outre que j'étais résolu à arrêter les acquéreurs de biens nationaux, pour leur en faire payer les revenus à titre de contributions au profit des approvisionnements des légions que nous étions sur le point de lever.

Je me concertai pour ces opérations avec Letellier [1], major de la légion de Flers, et je débutai, aux premiers jours de juillet 1799, par l'arrestation de Guy, de Bernières, et de deux autres acquéreurs de biens nationaux, de la même commune. Je me saisis de leurs personnes pendant la nuit, et les fis conduire, les yeux bandés, par de longs circuits dans des souterrains que j'avais fait creuser à cet effet en des lieux écartés ; ils devaient être reclus dans ces espèces de cachots jusqu'à ce qu'ils eus-

1. Alexis Letellier, chef très influent dans son canton.

sent payé le montant des contributions qui leur étaient assignées au prorata du revenu de leurs acquisitions illégitimes. Nous les mettions dans l'impossibilité de s'évader de ces souterrains en y fixant un gros pieu auquel nous les attachions avec une chaîne de fer, fermée par un cadenas renforcé. Cette chaîne, assez longue, était appliquée sur la jambe de manière à ne pas trop gêner le captif. Nous leurs donnions d'ailleurs d'assez bons lits, bonne table, des chaises, de la chandelle pour les éclairer, de l'encre et du papier pour écrire à leurs parents et amis, afin qu'ils pussent leur rendre compte de leur position et leur indiquer ce qu'il était à propos de faire pour terminer leur captivité. Le concierge de chaque prison, qui était un soldat, lisait les lettres et les faisait tenir à leur adresse, en indiquant la manière de faire remettre les réponses aux prisonniers. Sauf la liberté, le captif ne manquait d'aucune des choses nécessaires à la vie.

Ce premier essai nous réussit si bien que nous continuâmes tout le reste du temps de la guerre à employer ces moyens envers les acquéreurs de biens illégitimes qui faisaient les récalcitrants pour en payer le revenu. Nous avons eu souvent jusqu'à vingt prisonniers de cette espèce. à la fois, dans divers souterrains. Nous ne les arrêtions jamais sans leur avoir préalablement signifié de verser dans la caisse du trésor les sommes requises, toujours exactement réglées, je le répète, sur le revenu de leurs domaines illégitimement acquis. C'était une chose irrévocablement arrêtée parmi nous qu'aucun prisonnier n'obtiendrait sa liberté avant d'avoir contribué précisément pour la somme assignée, ou d'avoir fourni une caution acceptée par nous : point de transaction, point de relâche sur ce point. La caution était, bien entendu, solidaire pour le cautionné, et devait, au défaut de celui-ci,

payer à l'échéance stipulée. Malgré les désagréments que leur détention causait inévitablement aux prisonniers, nous savions tellement allier les soins et les bons traitements dictés par l'humanité, avec la rigueur et l'inflexibilité que demandaient l'intérêt de la cause que nous servions et la réussite du système de contributions adopté, que plusieurs d'entre eux, après avoir recouvré leur liberté, m'ont fait présent de paires de pistolets ou d'autres armes, en reconnaissance des bons procédés que j'avais eus à leur égard pendant leur captivité.

Lorsque les prisonniers avaient rempli les conditions exigées, on les reconduisait la nuit par une foule de détours, les yeux bandés comme précédemment, et on les lâchait à une grande distance de la prison où ils avaient été détenus, en leur indiquant le lieu où ils étaient et le chemin le plus sûr pour arriver à leur domicile. C'est avec de tels moyens que nous pourvûmes efficacement aux plus pressants besoins de la petite armée qui se disposait à reprendre incessamment les armes.

Jusque-là le général nous avait recommandé bien positivement de nous borner à entretenir et à réchauffer en secret l'esprit public, et à réorganiser d'abord la légion principale sans nous mettre en évidence. Ses instructions avaient été ponctuellement suivies pour la légion de Saint-Jean, dont les trois autres ne tardèrent pas à imiter l'exemple avec plus ou moins de succès. Quand j'eus rendu compte à M. de Frotté de l'état de sa légion favorite et de ses finances, il donna l'ordre à tous les principaux officiers, tels que le vicomte d'Oilliamson, général en second de l'armée, le baron de Commarque, brigadier-général, M. de la Pivardière, aussi brigadier-général, et un grand nombre d'autres Émigrés de tout rang et de tout grade, de se rendre au mois de septembre 1799 dans la partie de la Nor-

mandie précédemment insurgée. Il promit d'arriver lui-même d'Angleterre à la même époque, pour reprendre le commandement. D'un autre côté, le chevalier de Monceaux et le vicomte de Chappedelaine arrivèrent de Paris dès le mois d'août. M. le général de Chappedelaine avait sa destination pour l'armée de M. de Bourmont, qui commandait dans le Maine.

A l'arrivée de M. de Monceaux, je fis reconnaître le nouveau commandant à sa légion, et lui donnai connaissance de tout ce qui la concernait. Il ratifia la nomination de M. Guesdon à la place de major, malgré les réclamations des officiers émigrés qui la lui disputaient. Nous passâmes une partie des mois d'août et de septembre à régulariser définitivement l'organisation et à confectionner des cartouches. De leur côté, M. de Saint-Paul, M. de Ruays et les chefs de la légion de Flers, recomposaient en même temps leurs colonnes. Tous les chefs visaient à mettre de l'ensemble et de l'ordre dans les opérations projetées, à combiner leurs forces et leurs moyens avec une sage ordonnance. En même temps, le général, secondé par les agents de la partie diplomatique et de celle des correspondances, nous ménageait auprès du gouvernement anglais des secours pour protéger nos débarquements, appuyer et approvisionner de munitions et d'armes l'armée que nous levions encore en secret.

Cependant, les Républicains n'en étaient pas à s'apercevoir de nos dispositions insurrectionnelles. Ils avaient depuis assez longtemps remarqué dans les départements de l'Ouest une fermentation active qui menaçait de mouvements prêts à éclater bientôt. Ils se mirent incontinent en mesure de les étouffer. Les soupçons et les alarmes que les Révolutionnaires de Normandie concevaient d'une insurrection prochaine, furent tout à coup confirmés par

l'imprudence d'un de nos officiers supérieurs. M. Billard, second de la légion d'Ambrières, connu sous le nom d'Alexandre, impatient de prendre une attitude capable de tenir en respect les Républicains, qui poursuivaient avec acharnement les Royalistes dont ils remarquaient les mouvements, avait, dès le mois d'août, levé le masque, contre les ordres formels du général. Il se mit en marche à la tête d'une trentaine de cerveaux brûlés comme lui, battit deux fois de forts détachements républicains, courut le pays d'Alençon en passant par Argentan et les environs de Lisieux, sans rencontrer d'obstacle ; mais, ayant été grièvement blessé dans une troisième rencontre, sa bande fut dissoute. Quoique Alexandre eût fait preuve d'une valeur brillante dans cette petite expédition si intempestive, cette escarmouche trop prématurée nous fut très préjudiciable. Elle avertit les Républicains de redoubler leurs poursuites contre les principaux officiers qui fomentaient l'insurrection, dont l'expédition d'Alexandre vint trahir le danger.

Cette coupable imprudence dérangea les plans habilement concertés du général, et fit avorter des projets qui auraient pu amener les résultats les plus importants pour le succès de la campagne qu'il méditait [1].

L'insurrection n'était pas encore arrivée à son point de maturité, quand la nécessité nous força à brusquer la campagne avant l'arrivée du général. En effet, le vicomte d'Oilliamson et les autres officiers supérieurs cités plus

1. Par le moyen d'intelligences prudemment ménagées dans la garnison de Domfront, M. de Frotté espérait commencer la prise d'armes en s'emparant de cette ville, qui lui aurait fourni des armes, des munitions et de l'artillerie, un poste capable de défense, et l'adjonction à sa petite armée d'un certain nombre de soldats de l'armée républicaine. L'échauffourée de Billard, en déterminant l'envoi de nouvelles troupes sur ce point, rendit impossible l'exécution de ce plan.

haut, qui, d'après les ordres du général, étaient arrivés d'Angleterre au commencement de septembre, vinrent me trouver vers le 25 de ce mois, et m'engagèrent à prendre les armes pour nous défendre contre les persécutions de plus en plus actives des Révolutionnaires. Ils me dirent qu'ils ne connaissaient plus aucun moyen d'échapper aux mains de nos ennemis ; que le général arriverait incessamment, puisque le terme du rendez-vous général était échu ; qu'enfin, il ne fallait pas se laisser égorger comme des moutons, et que s'il fallait périr, du moins fallait-il vendre cher sa vie. Comme M. d'Oilliamson était général en second, et que d'ailleurs je brûlais d'impatience de prendre les armes, je me prêtai facilement à ses vues. Je réunis donc ceux des miens qui s'étaient déjà compromis et se cachaient exactement, et j'en formai un détachement de 120 hommes bien armés et munis d'un bon uniforme. Je conduisis ce petit noyau de légion au général en second pour lui servir d'escorte, ainsi qu'aux autres officiers sans asile qui étaient venus se réfugier parmi nous. Telle fut la première reprise d'armes.

Il y avait déjà quatre jours que nous étions réunis, lorsque nous apprîmes qu'un détachement de Bleus, au nombre de 150, était sorti de Vire pour nous chercher. Le vicomte d'Oilliamson jugea à propos de l'attendre de pied ferme. Nous allâmes prendre position sur la chaussée du vivier des Brousses. Après y avoir été postés trois ou quatre heures sans le voir paraître, nous nous retirâmes vers le Mesnil-Ciboult, où nous allâmes dîner. On nous assura là que la petite colonne ennemie était passée par Saint-Jean-des-Bois, puis s'était retranchée dans Tinchebray.

On décida alors de faire quelque coup de main pour signaler le renouvellement des hostilités ; il fut arrêté que

nous désarmerions, dès le même soir, le village du Gué-Rocheux, dans la commune de Ger. Il y avait bien quarante fusils de munition à prendre dans ce village, habité par tous forcenés Républicains. Sur le soir, lorsqu'il n'y eut plus que deux heures de soleil environ, nous nous mettons en route pour investir ce village, situé à trois lieues de distance de l'endroit où nous étions. En passant par le Pont d'Égrenne, je fis la rencontre d'un de mes cousins qui avait servi pendant quelque temps dans les grenadiers de la République. Il m'aborde et, me tirant à l'écart, il me prévient qu'il venait de voir arriver dans le bourg de Fresne-Poret un détachement de 160 à 180 soldats républicains. Je fis part de cet avis au vicomte d'Oilliamson, afin qu'il décidât le parti qu'il fallait prendre. « C'est égal, dit-il, allons désarmer le Gué-Rocheux. » Alors, pour le mettre à portée d'apprécier la justesse de l'opération qu'il allait conduire, je lui exposai la situation des lieux. « Considérez, mon général, lui dis-je, que ce village est au centre de trois ou quatre cantonnements qui le protègent et qui, par leur distance, sont à portée de le secourir sans beaucoup tarder, dès qu'ils entendront le bruit de la fusillade ; car il faut compter sur une résistance vigoureuse de la part des habitants du village ; au Midi, la garnison de Lonlay-l'Abbaye, situé à une lieue et demie ; à l'Ouest, celle de Mortain, situé à une petite lieue ; au Nord-Ouest, celle de Sourdeval, situé à une lieue et demie ; et enfin celle du Fresne-Poret, qui peut le plus nous incommoder en nous coupant la retraite du côté du Nord-Est. Toutes ces forces, réunies à la garde nationale du bourg de Ger, peuvent nous envelopper et exterminer en quelques heures votre faible noyau, qui fait la base et l'espoir de la prise d'armes. Ajoutez à cela combien il nous importe de ne pas débuter

par un succès équivoque, si toutefois nous pouvons en espérer un. »

Ces représentations déterminèrent le général à ajourner l'exécution de notre premier dessein; mais pour ne pas perdre notre temps et notre peine, nous résolûmes d'attaquer la petite colonne qui venait d'arriver au Fresne. Nous dirigeâmes notre marche sur ce bourg, où nous chargeâmes l'ennemi à une demi-heure de soleil couchant. Toute la troupe fut bientôt dispersée, excepté une trentaine de soldats qui ne nous échappèrent qu'en se jetant dans la maison de Mme Moulin-Bourdonney. Ils y avaient entraîné les habitants du bourg qu'ils avaient trouvés sur leur passage, afin d'avoir une espèce de garantie contre la violence de nos résolutions. Nous leur parlions par les croisées; nous les sommâmes de se rendre à discrétion; mais nous ne pûmes les y déterminer. La maison est forte et facile à défendre; MM. d'Oilliamson et de la Pivardière voulaient y mettre le feu, seul moyen de réduire en peu de temps ceux qui s'y étaient retranchés; mais je combattis cette résolution de toutes mes forces, en représentant que l'avantage de soumettre une poignée de Républicains ne pouvait entrer en comparaison avec le tort que cet acte de violence nous ferait dans l'opinion, en égard surtout à des circonstances où l'existence de notre détachement était si précaire, et nos succès si éventuels; que d'ailleurs cette conduite, en nous assimilant aux Républicains, ne manquerait pas de discréditer notre parti aux yeux des honnêtes gens des campagnes, nos appuis naturels, à qui notre exemple attirerait de funestes représailles. Mon opinion prévalut; nous nous retirâmes, ayant tué deux Bleus seulement dans cette action.

Le lendemain, nous nous portâmes dans les environs de Vire, où nous apprîmes le débarquement et l'arrivée

du général de Frotté. Nous marchâmes à sa rencontre et, dès le lendemain, il arriva au château de la Lande-Vaumont. A la première nouvelle de notre reprise d'armes, il était accouru au milieu de nous, où l'appelaient tous les vœux et toutes les espérances. Il nous témoigna combien l'extravagante expédition d'Alexandre, qui avait par suite amené et nécessité nos hostilités prématurées, avait contrarié ses vues, en donnant l'éveil au gouvernement, et en mettant en garde contre un coup de main des places importantes, dont il avait l'espoir de s'emparer par surprise. Dès lors, les plus intelligents ne purent s'empêcher de sentir la funeste influence de cette course irréfléchie sur tout l'ensemble de la campagne que nous allions entamer. Quoique l'audace d'Alexandre se présentât sous quelques côtés brillants, on ne peut se dissimuler qu'elle n'eût gravement compromis nos succès. Néanmoins, le général ne négligea rien pour relever ou fortifier nos espérances, et surtout pour remédier au mal et tirer de la situation le meilleur parti possible.

A cet effet, il ordonna un rassemblement général des quatre principales légions, celles de Saint-Jean, d'Avranches, d'Ambrières et de Flers. M. de Monceaux et chaque chef de légion donnèrent ordre à leurs capitaines de réunir leurs diverses compagnies, et pendant ce temps-là mon détachement de 120 hommes escorta le général aux revues qu'il fit dans les cantons respectifs de chaque légion. Trois ou quatre jours après, des détachements de la légion de Henri et de celle de Flers que commandait le baron de Commarque, levés à l'improviste, rejoignirent l'escorte du général dans la forêt d'Andaine. Les trois détachements réunis montèrent au nombre de 7 à 800 volontaires.

Avec cette petite troupe, le général attaqua une garnison de 150 soldats républicains dans le bourg de Cou-

terne [1]. Ces Bleus étaient appuyés par les réfugiés et les habitants du bourg. M. de Frotté leur signifia de se rendre, mais comme ils s'y refusèrent, il les fit charger vigoureusement. Ils se défendirent avec courage; enfin, après huit heures de combat, nous les obligeâmes à se rendre à discrétion, sans quoi ils allaient être ensevelis sous les ruines du bâtiment où ils s'étaient réfugiés. Voyant la maison bientôt consumée par les flammes, ils demandèrent grâce ; ils étaient réduits au nombre de 38; tout le reste avait été tué pendant l'action. Nous nous étions de bonne heure emparés de l'église, et, de la tour, nous avions foudroyé l'ennemi dans sa caserne.

Le général, voulant marquer la première expédition qu'il eût conduite depuis la reprise d'armes, par un trait de générosité, ne fit tomber le poids de la justice terrible de la guerre que sur un seul individu réfugié, nommé Radigue, de la Sauvagère, qui fut signalé comme ayant été la cause de tout le désastre, en engageant la garnison à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Du reste, il renvoya à Alençon les débris de la garnison, après leur avoir donné six francs à chacun pour faire une route de dix à onze lieues.

Après cette affaire, la colonne se dirigea vers Messey, la Sauvagère, la Ferté-Macé, Briouze, la Carneille, Flers et Tinchebray.

1. Le 16 octobre 1799.

CHAPITRE VIII

COMBATS DU CLOS-FORTIN ET DE SAINT-POIS. — MARCHE DANS LE COTENTIN. — SURPRISE DE LOREY. — AFFAIRE DE LA FOSSE. — MORT DE M. DE LA PIVARDIÈRE ET DU VICOMTE D'OILLIAMSON.

Pendant cette petite tournée, les officiers de chaque légion avaient eu le temps de lever tous leurs hommes. M. de Monceaux, secondé par ses capitaines, amena 800 hommes au quartier général; la légion de Flers fut portée à 450 hommes à peu près, et la légion de M. de Saint-Paul, qui s'était aussi un peu recrutée, monta au nombre de 5 à 600 hommes. Ainsi, sans parler de la légion d'Avranches, à laquelle se rattachait d'ordinaire celle de Saint-James [1], ce qui formait un ensemble de 12 à

1. Il n'y a eu de légion de Saint-James dans l'armée de Frotté que pendant cette dernière campagne. Jusque-là, la partie méridionale de l'Avranchin, où le royalisme prédominait plus complètement que sur aucun autre point de la Normandie, s'était rattachée à l'armée de Fougères, commandée par M. du Boisguy. Ces cantons avaient fait partie de l'organisation préparée par le marquis de la Rouërie, qui demeurait sur leur limite; plus tard, ayant été traversés par l'armée vendéenne, ils lui fournirent un certain nombre de soldats. Au printemps de 1794, ils reprirent les armes sous les ordres de plusieurs chefs, qui reconnaissaient pour général le comte de Puisaye. Parmi eux se signalait le jeune Tuffin Dussy, neveu d'Armand-Charles Tuffin, marquis de la Rouërie, et fils de Charles-Joseph Tuffin de la Rouërie, seigneur de Villiers en Avranchin, et de Sainte-Honorine de

1,500 hommes dans la dernière organisation surtout, M. de Frotté avait sous ses ordres au moins 2,000 hommes réunis à Tallevende, lorsqu'une petite fusillade s'engagea à Saint-Clair entre une de nos patrouilles et un détachement de Républicains sortis de Vire en observation. Il n'est pas besoin d'observer que les villes et bourgs circonvoisins, alarmés de nos mouvements, avaient déjà pris l'attitude de la défense et invoqué les secours du gouvernement révolutionnaire, et que chaque place était munie de fortes garnisons. Dans cette conjoncture, la garde nationale de Vire, grossie par les bandes de réfugiés de tous les environs, était encore renforcée de 1,500 hommes de ligne. Cette rencontre des deux patrouilles ennemies amena donc un combat plus considérable, qui commença à huit

Ducy ou Dussy, dans l'arrondissement de Bayeux, qui fut tué avec le comte de Sérent en débarquant en Bretagne, le 17 mars 1796. M. Tuffin Dussy fut très grièvement blessé au combat de Liffré, le 5 juin 1794; il survécut cependant à la première guerre. Les Chouans des cantons de Pontorson, de Saint-James et de Ducey formèrent, pendant les campagnes de 1795 et 1796, une des divisions les plus fortes et les mieux aguerries de l'armée de M. du Boisguy, qui leur donna pour commandant le marquis de Saint-Gilles. Mais leur chef le plus réel et le plus écouté fut, avec le titre de commandant en second, Danguet, dit Fleur-de-Rose, de Macey, canton de Pontorson, dont l'influence sur ses compatriotes ressemblait fort à celle qu'exerçait Moulin autour de Saint-Jean-des-Bois. Simple cultivateur, il avait acquis l'expérience de la guerre en suivant l'armée vendéenne; il prit une part brillante à un grand nombre de combats, fut reçu chevalier de Saint-Louis en mars 1796, et eut le brevet de lieutenant-colonel. Dans la préparation de la guerre de 1799, M. du Boisguy, retenu en prison, n'ayant pu rejoindre son armée, la division de Saint-James fut réclamée par M. de Frotté comme appartenant à la Normandie; la partie qui s'étend entre Saint-James, Ducey et Saint-Hilaire du Harcouët fut placée sous ses ordres; elle forma une légion, dite de Saint-James, qui eut pour commandant François-Julien Morel d'Escures, officier émigré, et pour second chef, Augeard. Mais la plus grande partie des hommes, appartenant au pays de plaine situé entre Saint-James, Pontorson et la mer, ne pouvant trouver de refuge que sur le territoire breton, continuèrent à faire partie de l'armée de Fougères, sous le nom de division de Pontorson. Ils eurent pour commandant officiel Picot de Limoëlan, dit Durand; mais le chef réel fut comme précédemment Danguet-Fleur-de-Rose. Ce dernier vivait encore en 1814.

heures du matin le jour de la Toussaint [1]. Au bruit des premiers coups de fusil, toute notre colonne se réunit; de l'autre côté, toute la garnison et la garde nationale de Vire accoururent au secours de leurs éclaireurs. M. de Frotté distribua ses troupes, plaça la légion de M. de Saint-Paul en observation sur la route de Vire à Sourdeval, afin de couvrir ses derrières. A peine avait-il eu le temps de faire ces dispositions que la bataille s'engagea avec chaleur. Trouvant plus de résistance qu'il ne l'avait présumé, dans la troupe sortie de Vire, il me donna l'ordre de prendre avec moi une soixantaine d'hommes et d'aller avec ce détachement garder la route de Sourdeval, en remplacement de la légion de M. de Saint-Paul, qui se réunit au corps du général. Je pris donc 60 hommes des compagnies de Saint-Jean, d'Yvrande et de Sourdeval, et j'allai me poster à l'endroit désigné. M. de Saint-Paul fit sa jonction et cette manœuvre détermina la déroute des Républicains, qui furent forcés de se replier sur Vire et d'y rentrer précipitamment. Les petites fortifications, les redoutes et les barricades dont on avait entouré la ville, arrêtèrent les Royalistes victorieux. Sans artillerie, il était impossible de forcer les retranchements et par conséquent de pénétrer dans la ville à force ouverte. Le général fit donc sa retraite. Mais les fuyards, voyant rétrograder la colonne victorieuse, firent une nouvelle sortie, qui fut vigoureusement repoussée. Ces manœuvres, alternativement offensives et défensives, furent répétées plusieurs fois dans l'espace de quelques heures. Il y en avait déjà près de trois que l'action était engagée, quand j'entendis un avant-poste que j'avais placé sur la route faire une décharge

1. Moulin paraît s'être trompé sur la date de ce combat du Clos-Fortin, près Vire. Il n'eut pas lieu le jour de la Toussaint, mais le dimanche précédent, 27 octobre 1799.

sur un fort détachement de troupes qui arrivait de Sourdeval, appelé par le bruit de la fusillade, au secours de la garnison de Vire. Dans cet instant, ma petite troupe était occupée à jouer aux cartes pour chasser l'ennui qu'elle éprouvait, d'être étourdie par le bruit de la fusillade sans pouvoir y prendre part. En un clin d'œil, elle fut sous les armes. Je descendis alors quelques centaines de pas le long de la grande route pour observer l'ennemi, et je vis la patrouille envoyée en reconnaissance qui se repliait très précipitamment sur mon détachement. Je donnai ordre à Gallouin-les-Sillons, capitaine de la compagnie de Sourdeval, de conduire notre détachement sur une petite éminence vers laquelle je voyais se diriger les Républicains, qui se détournaient de la route en avançant sur la droite. Il était décisif pour nous de les prévenir dans l'occupation de ce poste qui commandait la vallée. Pendant cette petite manœuvre, comme je voyais M. Miquelard-Hautschamps le jeune, chef de ma patrouille, vivement poursuivi et près de tomber entre les mains de l'ennemi, je m'embusquai derrière un arbre et je tirai un coup de carabine sur ceux qui étaient sur le point de l'atteindre. Apparemment que ma balle siffla à leurs oreilles, car ils se jetèrent dans la rigole et abandonnèrent leur proie.

Voyant une fusillade s'engager sur la hauteur où j'avais envoyé Les-Sillons, je courus vite de ce côté-là pour me mettre à la tête de ma troupe. Quand j'arrivai, les miens n'étaient pas en déroute, mais ils avaient un peu plié, et faisaient leur retraite. Je tâchai de les rallier et de reprendre l'offensive, et pour donner l'exemple, Les-Sillons, un soldat et moi, nous marchons à la rencontre de l'ennemi, qu'un détour du chemin nous empêchait de découvrir. Nous étions arrivés à moins de trente pas d'un fossé qui faisait face au chemin où nous avancions, lorsque

nous aperçûmes une centaine de canons de fusil appuyés sur le fossé et dirigés sur nous. Pas de moyen d'éviter la décharge : il fallait opter entre mourir en brave ou en lâche, entre recevoir le coup mortel dans la poitrine ou dans le dos. Tous les trois nous marchons droit à l'ennemi, en criant : « En avant ! » Les Républicains font une décharge dont le bruit égala celui d'un feu de bataillon : chose inouïe, nos habits furent criblés de balles sans que nous fussions blessés tant soit peu gravement. Comme la fumée de la décharge nous dérobait à nos ennemis, un de leurs officiers sauta sur la haie pour s'assurer si nous étions tous les trois étendus sur la poussière. Nous n'avions rien perdu de notre sang-froid, et il ne parut pas plus tôt qu'il fut accueilli par un triple coup de fusil. L'officier tomba mort au pied du fossé parmi les siens, qui, sans respirer, prennent la fuite glacés de frayeur. Nous nous élançons à leur poursuite. Bientôt je suis assez près d'un grenadier pour lui porter un coup de la crosse de ma carabine entre les deux épaules, ce qui le fait tomber sur le nez. Je le saisis par le collet et lui déclare qu'il est mon prisonnier. Comme je voyais une foule de Bleus fuir devant nous, je lui demandai de quel corps il faisait partie. « Je croyais, lui dis-je, avoir affaire à la garde mobile de Sourdeval. » — « Vous ne vous êtes pas trompé, me répondit mon prisonnier : la colonne de Sourdeval est là, mais elle n'est pas seule. Nous sommes partis ce matin 400 hommes de Mortain pour venir coucher à Vire. Nous faisions halte à Sourdeval, lorsque nous avons entendu la fusillade qu'on entend encore là-bas. Aussitôt la colonne mobile de l'endroit s'est réunie à nous, et nous nous sommes mis en marche. Ainsi c'est à elle et à nous que vous avez eu affaire. »

Cependant mes 60 hommes poursuivaient vigoureuse-

ment les Républicains ; mais je jugeai prudent d'arrêter leur essor et je fis battre le rappel. Je réunis mes soldats sur la hauteur que nous avions occupée déjà, et j'observai les manœuvres qu'allaient faire les ennemis qui se ralliaient un peu sur une éminence en face de la nôtre, mais à un bon quart de lieue de distance. Comme je n'étais pas en force pour les débusquer, je me bornai à placer un grand nombre de factionnaires sur tous les points, afin d'éviter une surprise et de ne pas perdre de vue les opérations de l'ennemi.

Quand toutes mes dispositions achevées me permirent d'interroger plus amplement mon prisonnier, qui était sergent de grenadiers, je m'informai si c'était dans l'intention de nous rencontrer que son bataillon se rendait à Vire. Il me répondit que non, que son bataillon se rendait tout droit à Caen pour y recevoir une direction. Il ajouta qu'il était natif de Lisieux, qu'il se nommait Moulin. « Et moi aussi, je m'appelle Moulin, lui répondis-je. Nous ne sommes pas dans l'habitude de tuer nos prisonniers, quoique la cruauté des Républicains envers les nôtres, lors même qu'ils les rencontrent sans armes, ne provoque que trop d'aussi sévères représailles. Souvenez-vous d'avoir été fait prisonnier par un Moulin. » A l'instant je lui fis tourner son habit à l'envers, ce que nous avions coutume de faire à l'égard de tous nos prisonniers républicains, jusqu'à ce que nous eussions changé leur uniforme pour les incorporer dans nos légions, lorsqu'il y avait lieu.

J'appris que l'officier tué au pied de la haie était le lieutenant de la colonne mobile de Sourdeval. On m'apporta son portefeuille, où il se trouvait un peu d'argent que je fis passer à sa veuve. Six autres Républicains restèrent aussi sur la place.

Cependant le feu paraissait toujours assez vif dans les

environs de Vire. M. de Frotté repoussait toujours victorieusement la garnison de Vire à mesure qu'elle sortait pour harceler ses derrières lorsqu'il opérait sa retraite. Au bruit de la fusillade engagée avec mon détachement, le général avait envoyé M. de la Pivardière pour reconnaître ce que c'était. Celui-ci retourna rendre compte du résultat de l'action ; mais il fut une seconde fois renvoyé vers moi, pour observer avec soin les mouvements des 400 hommes de troupe de ligne et des 100 hommes de colonne mobile. Sur les trois heures de l'après-midi, les Virois sortirent avec deux pièces de canon, qu'ils vinrent placer pour foudroyer le corps du général Frotté, précisément sur le revers de la hauteur que j'occupais depuis onze heures du matin. Je m'avançai pour reconnaître la position des canonniers et de ceux qui protégeaient les pièces. L'ennemi n'avait pas découvert le poste où nous étions embusqués, ce qui explique comment il s'était mis dans un lieu si désavantageux. Ayant reconnu que les deux pièces de canon n'étaient servies et gardées que par une trentaine d'hommes, je préparai mes dispositions pour m'en emparer, ce qui allait réussir d'emblée. A cet effet, je relevai une partie de mes factionnaires, qui formaient ma ligne d'observation, et j'allais fondre avec une quarantaine de braves, par derrière sur le poste ennemi, disperser les canonniers et les autres soldats qui gardaient les pièces, dont je m'emparais infailliblement. Mais M. de la Pivardière s'opposa à cette opération, alléguant que les 500 hommes postés sur l'éminence en face de nous, allaient nous tomber sur le dos au moment de l'action. En vain lui représentai-je qu'il ne me fallait que dix minutes pour me rendre maître de ces pièces ; qu'il n'y avait aucun obstacle qui nous empêchât de nous replier après ce mouvement vers l'armée de M. de Frotté, qui n'était pas plus

éloignée de nous que nous ne l'étions nous-mêmes de la colonne qu'il redoutait : M. de la Pivardière me commanda, comme mon supérieur, d'abandonner mon projet et de replacer mes factionnaires en observation comme auparavant. J'obéis, mais non sans répugnance. Après avoir rétabli ma ligne d'observation, je voulus encore reconnaître mieux les deux pièces de canon qui étaient fort à ma bienséance ; je m'en approchai très près, sans prendre la précaution de me dérober à la vue de l'ennemi. J'aurais voulu qu'il m'eût attaqué et poursuivi, parce que cela m'aurait mis à même de me rendre maître des pièces sans désobéir à mon chef. Mais soit que les canonniers ne m'eussent pas aperçu, ou qu'ils fissent semblant de ne pas m'apercevoir, ils ne m'attaquèrent point et se retirèrent après une heure ou une heure et demie.

Le général, voyant approcher la nuit, fit sa retraite sans être poursuivi par l'ennemi, qu'il avait forcé six fois pendant la journée de rentrer dans la ville. Il envoya un aide de camp me donner l'ordre de le rejoindre, avec mon détachement, au château de Gathemô. Pendant le souper, M. de Frotté me demanda pourquoi je ne m'étais pas emparé des deux pièces de canon, qui avaient été une heure et demie placées au revers de ma position ; il ajouta qu'il n'avait fait sa retraite qu'après leur départ, espérant toujours que j'allais m'en rendre maître. Je répondis que c'était M. de la Pivardière qui m'en avait expressément empêché. M. de la Pivardière, étant présent, expliqua la position de mon détachement. M. de Frotté lui fit observer, comme je l'avais fait précédemment, que rien ne s'opposait à ma jonction avec le principal corps d'armée après l'exécution de mon projet. M. le brigadier général fut blâmé par tous ceux qui étaient présents, parmi lesquels

on distinguait le prince de la Trémouille et le marquis de Bellegarde, officier envoyé par Catherine, impératrice de Russie, pour inspecter les armées royales de l'intérieur de la France.

La fusillade de Vire fut longue, puisqu'elle dura depuis huit heures du matin jusqu'après le coucher du soleil, mais elle ne fut pas pour cela très meurtrière. Les Royalistes perdirent M. Le Prévost, gentilhomme émigré, d'un mérite très distingué [1], et six volontaires furent blessés ; cinq l'avaient été à l'affaire que mon détachement avait engagée. Les Républicains perdirent quatre officiers et quatorze ou quinze soldats. Le même soir, je présentai mon prisonnier au général qui, après en avoir tiré des éclaircissements, le renvoya à Vire chargé d'une adresse ou proclamation pour engager les soldats républicains à abandonner leurs drapeaux et à se ranger sous ceux de l'honneur et de la fidélité. Le général lui donna en outre un peu d'argent avec cette lettre, en lui recommandant bien de la faire connaître à tous ses camarades. Nous avons appris depuis que ce brave homme s'était parfaitement acquitté de sa commission. Il lut publiquement la proclamation de M. de Frotté dans tous les carrefours de Vire ; mais, par malheur, l'effet ne répondit pas à son zèle, et soit que la peur du danger qu'il avait couru lui eût glacé le sang, ou par tel autre accident qu'on imaginera, ce grenadier plein de loyauté tomba malade dès le lendemain et mourut deux jours après à l'hôpital.

Tel fut le résultat de cette journée, plus remarquable

1. M. Le Prévost de la Moissonnière, cousin du général de Frotté, était le père de Clément-François-Charles Le Prévost de la Moissonnière, dit Robert, depuis chef de bataillon au 26e de ligne, et alors commandant en second de la légion du pays d'Auge, qu'il dirigea seul dans la campagne de 1800.

par le nombre d'hommes en présence de chaque côté que par l'importance de nos succès. Le lendemain, 2 novembre [1], le général fit avancer sa division sur Montjoie et Saint-Pois. Les renforts qui étaient arrivés à Vire pendant la nuit, de Villers, Thorigny, Condé, Tinchebray, Sourdeval et Mortain, se mirent à notre poursuite. A Montjoie, ils rencontrèrent un petit détachement de dix hommes qui nous amenaient trois sommes de cartouches. Ils tuèrent deux de ces infortunés, et en manquèrent un troisième de très près; ce nommé Dumaine, de Ger, dit Charles-joie, se voyant saisi à droite et à gauche par deux soldats qui le tenaient par les pans de son habit, ne perdit pas la tramontane; il se dépouille avec prestesse de sa veste, qu'il laisse entre les mains de ses bourreaux, s'élance, vole, gagne du terrain, et malgré plusieurs décharges de coups de fusil, échappe sain et sauf à la fureur de ses ennemis. Ses sept autres compagnons durent aussi leur salut à la rapidité de leur fuite.

Cet accident nous fut très préjudiciable à cause de la perte de notre petit convoi. Pendant ce temps, la colonne de M. de Frotté était arrivée à Saint-Pois. Elle prit position un peu en avant du bourg, sur une hauteur du côté de Montjoie. Un fort détachement fut envoyé à la découverte du côté où l'on avait entendu des coups de fusil; il se replia bientôt, après avoir reconnu les Républicains, dont le corps paraissait fort considérable. La tête de leur colonne ne tarda pas à être en vue, et dans quelques minutes, la fusillade s'engagea très vivement. Le général en second, M. le vicomte d'Oilliamson, reçut deux balles en très peu de temps; l'une lui avait effleuré le gras de la jambe et l'autre lui avait fait une blessure assez légère à

1. 28 octobre 1799.

du général de Frotté. Nous marchâmes à sa rencontre et, dès le lendemain, il arriva au château de la Lande-Vaumont. A la première nouvelle de notre reprise d'armes, il était accouru au milieu de nous, où l'appelaient tous les vœux et toutes les espérances. Il nous témoigna combien l'extravagante expédition d'Alexandre, qui avait par suite amené et nécessité nos hostilités prématurées, avait contrarié ses vues, en donnant l'éveil au gouvernement, et en mettant en garde contre un coup de main des places importantes, dont il avait l'espoir de s'emparer par surprise. Dès lors, les plus intelligents ne purent s'empêcher de sentir la funeste influence de cette course irréfléchie sur tout l'ensemble de la campagne que nous allions entamer. Quoique l'audace d'Alexandre se présentât sous quelques côtés brillants, on ne peut se dissimuler qu'elle n'eût gravement compromis nos succès. Néanmoins, le général ne négligea rien pour relever ou fortifier nos espérances, et surtout pour remédier au mal et tirer de la situation le meilleur parti possible.

A cet effet, il ordonna un rassemblement général des quatre principales légions, celles de Saint-Jean, d'Avranches, d'Ambrières et de Flers. M. de Monceaux et chaque chef de légion donnèrent ordre à leurs capitaines de réunir leurs diverses compagnies, et pendant ce temps-là mon détachement de 120 hommes escorta le général aux revues qu'il fit dans les cantons respectifs de chaque légion. Trois ou quatre jours après, des détachements de la légion de Henri et de celle de Flers que commandait le baron de Commarque, levés à l'improviste, rejoignirent l'escorte du général dans la forêt d'Andaine. Les trois détachements réunis montèrent au nombre de 7 à 800 volontaires.

Avec cette petite troupe, le général attaqua une garnison de 150 soldats républicains dans le bourg de Cou-

« Vive le Roi ! Voilà comme les Chouans se rendent. » Il rallie ses compagnons et les réunit à un autre détachement qui gardait un passage. Les ennemis qui le poursuivaient et le chargeaient vivement, y furent arrêtés et bientôt mis en déroute, après y avoir perdu de 40 à 50 hommes. Le reste de notre colonne, sous le commandement immédiat du général, repoussa victorieusement sur tous les autres points les Républicains, dont la déroute fut complète. Après les avoir poursuivis assez loin, nous nous réunîmes et nous portâmes vers Brécey.

La colonne passa deux jours dans les environs d'Avranches; puis elle dirigea sa marche par la Haye-Paisnel, Gavray, Cérences, Contrières et Cerisy-la-Salle. Dans le voisinage d'Avranches, le comte de Ruays nous avait rejoints avec 7 à 800 hommes, et de petits corps de 100, de 60 et de 40 hommes avaient aussi recruté notre armée à notre passage dans les environs de Villedieu, de Coutances, etc., ce qui porta le corps de M. de Frotté à 3,000 ou 3,500 hommes. En passant par Cérences, nous arrêtâmes le curé constitutionnel de cette commune, qu'on nous avait signalé comme un forcené Jacobin. Plus loin, même chose advint au curé de Montpinchon. Dans la même commune de Cérences, on nous dit qu'un nommé Folard, furieux Républicain, qui avait porté le patriotisme démagogique jusqu'à faire condamner aux fers ses deux fils pour avoir servi sous nos drapeaux dans la première guerre, s'était retranché dans son château avec une cinquantaine des plus chauds Républicains du pays, déterminés à se défendre jusqu'à la mort. M. de Frotté jugea que ce gibier était de bonne prise, et fit ses dispositions en conséquence; il fit cerner de très loin la maison par un fort cordon, qui devait se resserrer graduellement et bloquer Folard et sa bande. Pour mieux assurer le succès de sa manœuvre, le

général avait envoyé M. de Saint-Paul avec un détachement passer la rivière de Sienne, afin de couper toute retraite à Folard. Toutes les mesures étaient prises de manière à ce qu'il lui fût impossible de s'échapper, s'il se fût trouvé dans son château; mais, soit que l'avis donné à M. de Frotté fût faux, ou que Folard eût prévenu par sa fuite notre investissement, nous ne trouvâmes aucune résistance. M. de Saint-Paul ne pouvait passer la rivière pour nous rejoindre en droite ligne; le général fit avancer la colonne au delà de Cérences, comptant que M. de Saint-Paul et sa troupe allaient facilement se réunir au corps principal. Mais M. de Saint-Paul, qui n'était pas très au fait de ces localités, s'égara et ne put nous rejoindre qu'après deux jours de marche.

Cependant nous étions arrivés à Cerisy-la-Salle, où nous dînâmes. Déjà le général donnait des ordres pour continuer sa marche, quand il survint un orage affreux; l'eau tombait et roulait par torrents; cette circonstance détermina le général à faire passer la nuit dans cet endroit. Quelques honnêtes gens de Cerisy ayant rendu un assez bon témoignage du curé de Montpinchon, il avait obtenu sa liberté, tandis que celui de Cérences, qui n'avait trouvé aucune recommandation, était toujours gardé au quartier général. M. de Saint-Paul, après avoir longtemps erré de côté et d'autre, apprit enfin que nous avions pris la route de Montpinchon et s'achemina sur nos traces. Il était près de minuit lorsqu'il arriva dans ce bourg. Il cherche des renseignements et un guide; le hasard ou le mauvais ange du curé de Montpinchon le conduit à la porte du presbytère; il frappe, on ouvre la porte, et le curé se présente. M. de Saint-Paul lui demande s'il a vu les Chouans, et de quel côté ils sont allés. Le curé lui raconte avec beaucoup de bonhomie, mais non sans cha-

leur, comment il a été toute la journée leur prisonnier; il se félicite bien cordialement d'être tiré des mains de ces brigands-là; il assure qu'il a une parfaite connaissance des chemins par où ils se sont dirigés, du lieu où ils sont allés coucher, des endroits où ils ont placé des sentinelles et leurs avant-postes. Il ajoute qu'il est très facile de les surprendre, et finit par lancer contre eux ses anathèmes constitutionnels, et par se proposer pour guide à M. de Saint-Paul, en disant : « Citoyen, je serai votre guide; il semble que la Providence vous ait adressé à moi pour vous donner tous les renseignements nécessaires, afin de vous mettre à portée de détruire tous ces brigands qui font la désolation de la patrie, et sont les ennemis implacables de la liberté. » M. de Saint-Paul, voyant à qui il avait affaire, loin de détromper son homme, ne fit qu'épaissir le bandeau qu'il avait sur les yeux, en abondant dans son sens, et renchérissant même sur les malédictions du curé, il traita fort mal les Royalistes. « Vous avez raison, citoyen curé, ajouta-t-il, Dieu punira les coupables, et je ne vais rien négliger pour être l'instrument de ses vengeances. » Voilà le curé très content qui marche en avant avec M. de Saint-Paul, en lui continuant toujours ses instructions. Ils arrivèrent en peu de temps au bourg de Cerisy-la-Salle. En arrivant, le curé voulait faire prendre des dispositions à M. de Saint-Paul, qu'il prenait toujours pour un chef de Républicains, afin de surprendre le quartier général; M. de Saint-Paul marchait toujours en avant, en disant : « Nous sommes forts; je suis sûr de mon fait; nous les emporterons d'assaut. » Bientôt il entend une voix qui lui crie : « Halte-là! Qui vive? — Chasseurs du Roi, » répond M. de Saint-Paul. — « Quelle division? » — « Division d'Henry. » Le bonhomme de curé se trouva tout déconcerté; il voulut fausser compe-

gnie à son interlocuteur, mais celui-ci lui fit mille instances pour le retenir dans sa société : bref, il le consigna à la garde, et s'avança pour se faire reconnaître du poste et faire entrer sa troupe. Il se rendit droit au quartier général pour rendre compte à M. de Frotté de tout ce qui lui était arrivé depuis sa séparation. Il raconta la mésaventure de l'honnête curé de Montpinchon, que l'on ramena aussitôt dans la compagnie de celui de Cérences.

Le lendemain après déjeuner, la colonne se mit en route pour Belval, Saint-Lô-de-Courcy, passa sous les murs de Coutances et s'arrêta au château du Lorey. Les légions furent réparties dans les villages voisins pour y dîner. Un corps de Bleus, qui nous suivait de loin depuis deux ou trois jours, nous y atteignit enfin ; il attaqua le quartier général au moment où les légions étaient un peu dispersées. M. de Frotté fut d'abord forcé à battre en retraite ; mais bientôt, ses forces s'étant réunies, il reprit l'offensive. La légion de Saint-Jean arriva fort à propos pour arrêter la colonne républicaine. J'étais à la tête de cette légion ; je rencontrai le vicomte d'Oilliamson, qui me dit de descendre un clos qui était devant moi pour charger l'ennemi en flanc. Je descendis précipitamment avec une quarantaine d'hommes par l'endroit désigné ; mais je ne fus pas plus tôt arrivé à trente pas de la haie du bas du clos, que nous fûmes accueillis par un feu bien nourri, dirigé sur nous par les Républicains embusqués derrière cette haie. Nous étions trop avancés pour rétrograder : la distance à parcourir pour regagner le haut du champ nous aurait exposés trop longtemps au feu de l'ennemi. Nous nous élançâmes au même instant dans un trou creusé pour tirer de l'argile, qui formait comme un petit retranchement ; j'y plaçai ma petite troupe pour la mettre à l'abri des décharges les plus meurtrières. Avant d'arri-

ver à cet enfoncement, le chevalier de Lair du Bois [1] reçut une balle qui lui traversa le flanc : je lui dis de se coucher par terre derrière le petit rempart qui nous protégeait. Au même instant, il s'écrie qu'une seconde balle venait de lui blesser l'autre côté : à peine avait-il prononcé cette parole, qu'une troisième balle lui traverse le milieu du corps. La douleur l'empêchait de pouvoir se ployer pour se mettre à couvert en se couchant dans l'enfoncement qui n'avait que deux pieds à deux pieds et demi de profondeur. Deux de mes camarades saisirent le chevalier par les deux épaules, je le pris par les pieds et nous l'étendîmes par terre tout de son long. Avant d'arriver à l'abri de ce retranchement, mon détachement avait reçu en moins de deux minutes une cinquantaine de balles, dont heureusement la plupart, si on en excepte celles qui avaient porté sur le chevalier de Lair du Bois, n'avaient fait qu'effleurer la peau et cribler nos habits. Trois de mes compagnons eurent leurs fusils brisés dans leurs mains par le choc des balles. Une fois à l'abri des décharges les plus meurtrières, nous fîmes aussi sur l'embuscade ennemie un feu bien dirigé. Pendant ce temps-là, M. Foucault, dit Laville, lieutenant de la compagnie d'Yvrande, avait débouché par un clos voisin, sans être découvert, et avait réussi à tourner les Bleus qui tiraient sur nous. Il fit un feu si terrible qu'après avoir tué bon nombre de Républicains, il les força à abandonner leur position et à prendre la fuite. Déjà toute l'armée de M. de Frotté s'était réunie au bruit des coups de fusil ; elle poursuivit les ennemis sur tous les points et en fit un carnage

1. Louis-Rene Gallery de Lair du Bois, un des meilleurs officiers de la legion de Flers et le principal chef du canton de Messey. Il reçut, à la Restauration, un brevet de lieutenant-colonel et vécut jusqu'à un âge avancé.

assez considérable. Nous n'eûmes personne de tué, et guère de grièvement blessés, que le chevalier de Lair du Bois, qui ne fut pas longtemps à se rétablir de ses blessures. Le combat avait été extrêmement vif pendant une demi-heure ; le corps républicain était de 1,500 à 2,000 hommes.

Nous allâmes coucher au château de Montcuit et la colonne fut logée dans les villages voisins. M. de Montcuit [1] trouva une maison sûre pour y placer le chevalier de Lair du Bois; il fut très bien soigné dans cet asile. Les émissaires de notre général rapportèrent que les Républicains se réunissaient à Saint-Lô au nombre de neuf à dix mille hommes; ce corps était à la vérité composé en grande partie de colonnes mobiles et de gardes-côtes, et l'on n'y comptait qu'environ 3,000 hommes de troupes de ligne. Le général fut encore informé qu'un bataillon de 500 grenadiers était à Périers et avait ordre de venir attaquer les Chouans pendant la nuit. Sur cet avis, le général me chargea de placer 200 hommes en bivouac sur la route de Périers, à demi-lieue du quartier général; j'y établis les compagnies de Saint-Jean et d'Yvrande, et fis avancer encore à une demi-lieue plus loin un piquet de dix hommes, avec ordre de se replier en silence sur le bivouac dès qu'ils apercevraient les grenadiers, et d'envoyer un bon coureur en instruire le général. La nuit se passa sans que l'ennemi parût. Le lendemain matin, toutes les légions étaient déjà réunies un bon quart d'heure avant l'aube du jour, lorsque M. Hardouin, dit Voltige [2], capitaine de la

1. M. Ferrand de Montcuit, dont M. Louvel de Monceaux épousa depuis la fille.

2. Il semble y avoir quelque confusion dans ce passage. Hardouin, dit Voltige, avait été nommé, d'après Moulin, capitaine de la compagnie de Saint-Jean, dite des grenadiers, après l'attaque du Teilleul. C'est son frère, Hardouin, dit Crépin, qui devait être devenu récemment capitaine d'Yvrande. C'est probablement le premier qui était aux avant-postes.

ver à cet enfoncement, le chevalier de Lair du Bois [1] reçut une balle qui lui traversa le flanc ; je lui dis de se coucher par terre derrière le petit rempart qui nous protégeait. Au même instant, il s'écrie qu'une seconde balle venait de lui blesser l'autre côté ; à peine avait-il prononcé cette parole, qu'une troisième balle lui traverse le milieu du corps. La douleur l'empêchait de pouvoir se ployer pour se mettre à couvert en se couchant dans l'enfoncement qui n'avait que deux pieds à deux pieds et demi de profondeur. Deux de mes camarades saisirent le chevalier par les deux épaules, je le pris par les pieds et nous l'étendîmes par terre tout de son long. Avant d'arriver à l'abri de ce retranchement, mon détachement avait reçu en moins de deux minutes une cinquantaine de balles, dont heureusement la plupart, si on en excepte celles qui avaient porté sur le chevalier de Lair du Bois, n'avaient fait qu'effleurer la peau et cribler nos habits. Trois de mes compagnons eurent leurs fusils brisés dans leurs mains par le choc des balles. Une fois à l'abri des décharges les plus meurtrières, nous fîmes aussi sur l'embuscade ennemie un feu bien dirigé. Pendant ce temps-là, M. Foucault, dit Laville, lieutenant de la compagnie d'Yvrande, avait débouché par un clos voisin, sans être découvert, et avait réussi à tourner les Bleus qui tiraient sur nous. Il fit un feu si terrible qu'après avoir tué bon nombre de Républicains, il les força à abandonner leur position et à prendre la fuite. Déjà toute l'armée de M. de Frotté s'était réunie au bruit des coups de fusil ; elle poursuivit les ennemis sur tous les points et en fit un carnage

1. Louis-René Gallery de Lair du Bois, un des meilleurs officiers de la légion de Flers et le principal chef du canton de Messey. Il reçut, à la Restauration, un brevet de lieutenant-colonel et vécut jusqu'à un âge avancé.

assez considérable. Nous n'eûmes personne de tué, et guère de grièvement blessés, que le chevalier de Lair du Bois, qui ne fut pas longtemps à se rétablir de ses blessures. Le combat avait été extrêmement vif pendant une demi-heure ; le corps républicain était de 1,500 à 2,000 hommes.

Nous allâmes coucher au château de Montcuit et la colonne fut logée dans les villages voisins. M. de Montcuit [1] trouva une maison sûre pour y placer le chevalier de Lair du Bois; il fut très bien soigné dans cet asile. Les émissaires de notre général rapportèrent que les Républicains se réunissaient à Saint-Lô au nombre de neuf à dix mille hommes; ce corps était à la vérité composé en grande partie de colonnes mobiles et de gardes-côtes, et l'on n'y comptait qu'environ 3,000 hommes de troupes de ligne. Le général fut encore informé qu'un bataillon de 500 grenadiers était à Périers et avait ordre de venir attaquer les Chouans pendant la nuit. Sur cet avis, le général me chargea de placer 200 hommes en bivouac sur la route de Périers, à demi-lieue du quartier général; j'y établis les compagnies de Saint-Jean et d'Yvrande, et fis avancer encore à une demi-lieue plus loin un piquet de dix hommes, avec ordre de se replier en silence sur le bivouac dès qu'ils apercevraient les grenadiers, et d'envoyer un bon coureur en instruire le général. La nuit se passa sans que l'ennemi parût. Le lendemain matin, toutes les légions étaient déjà réunies un bon quart d'heure avant l'aube du jour, lorsque M. Hardouin, dit Voltige [2], capitaine de la

1. M. Ferrand de Montcuit, dont M. Louvel de Monceaux épousa depuis la fille.

2. Il semble y avoir quelque confusion dans ce passage. Hardouin, dit Voltige, avait été nommé, d'après Moulin, capitaine de la compagnie de Saint-Jean, dite des grenadiers, après l'attaque du Teilleul. C'est son frère, Hardouin, dit Crépin, qui devait être devenu récemment capitaine d'Yvrande. C'est probablement le premier qui était aux avant-postes.

compagnie d'Yvrande, envoya prévenir qu'il avait aperçu l'avant-garde des grenadiers qui arrivaient. Le général donna ordre à Voltige de se retirer sans livrer combat, et de former lui-même l'arrière-garde de l'armée qui commençait à défiler. Le général avait dessein de traverser la grande route de Saint-Lô à Coutances avant d'engager l'action, afin de pouvoir en cas de besoin se retirer par Pontfarcy sur Vire. Lorsque la tête de notre colonne arriva sur cette grande route, elle découvrit l'armée républicaine postée entre Marigny et le village de la Fosse [1]. Cette armée était celle qui s'était réunie à Saint-Lô. Le général me dit, ainsi qu'à quelques autres officiers qui se trouvaient à ses côtés : « Si nous ne les attaquons pas, ils vont nous harceler toute la journée ; il faut les prévenir et fondre sur eux vigoureusement; peut-être nous laisseront-ils tranquilles après cela. » Le général improvisa ses dispositions. J'ai déjà dit que deux compagnies de la légion de Saint-Jean formaient l'arrière-garde; le reste de cette même légion fut placé à la tête de la colonne. L'armée ennemie nous attendait de pied ferme, et notre arrière-garde venait d'apercevoir les grenadiers qui étaient arrivés au château de Montcuit presque à l'instant où nous le quittions. « Toi, Michelot, me dit le général, dispose ta légion en colonne d'attaque, huit de front, et marche très lentement en battant la charge, à pas redoublés, de manière à ne pas arriver avant vingt ou vingt-cinq minutes à portée d'engager sérieusement l'action, afin de me donner le temps de tomber sur le flanc et les derrières de l'ennemi, avec les légions de Flers et d'Ambrières, par ce petit chemin couvert qui se dirige à droite presque parallè-

1. La Fosse, village à la limite des communes de Marigny, Cametours et Carantilly, sur la route de Saint-Lô à Coutances.

lement à la grande route. » En même temps, M. de Ruays reçut ordre de se placer avec la légion d'Avranches, forte de plus de 800 hommes, précisément à l'endroit où nous débouchions dans la grande route, afin de faire face aux grenadiers, qu'il devait battre complètement, puis se réunir à ma légion contre la masse de l'armée républicaine.

Je calculai ma marche sur la distance qui me séparait de l'ennemi, suivant l'ordre du général, en sorte que je n'engageai l'action qu'au bout de vingt minutes. Tandis que je fixais toute l'attention des Républicains en leur tirant de loin quelques coups de fusil dans le dessein de les distraire de tout autre soin, le général parvint à les tourner sans qu'ils s'en aperçussent. Il réveilla leur attention par quelques décharges terribles sur leurs flancs et leurs derrières, à cinquante pas de distance, il tua un grand nombre d'hommes et mit toute l'armée momentanément en déroute. L'attaque de M. de Frotté les prenait entre deux feux, et les forçait à passer sous celui de ma légion. Je m'avançais à pas accélérés pour leur couper toute retraite sur la gauche, quand M. de Monceaux me cria de ne pas m'engager si loin, de crainte de me trouver acculé entre la rivière et le corps de grenadiers qui accourait à notre poursuite. « M. de Ruays, répondis-je, n'est-il pas là-bas pour leur faire face ? Je n'ai d'ailleurs entendu aucun coup de fusil. » — « Ne compte pas sur M. de Ruays, me répliqua mon chef de légion ; il n'arrêtera pas les grenadiers : ne connais-tu donc pas l'homme ? » Trois ou quatre minutes après, des coups de fusil nous arrivent par derrière. Un brouillard qui s'était élevé depuis un quart-d'heure offusquait la vue ; persuadé que c'était une méprise de nos camarades qui, tirant sur l'ennemi par-dessus nos têtes, faisaient leurs décharges trop bas, je leur criai, en agitant en l'air mon chapeau : « Tirez plus haut, ou ne

tirez pas. » Mais les balles ne respectaient point mes ordres et ne nous arrivaient que mieux; alors je soupçonnai ce que ce pouvait être : effectivement M. de Ruays avait lâché pied. En examinant avec plus d'attention, j'aperçois les pompons des grenadiers par-dessus une haie, à cent pas derrière moi. Je donne à mes gens le signal de faire volte-face: mais le petit nombre des miens qui se trouvaient autour de moi dans ce moment ne me mit pas en état de battre les grenadiers. Ce n'était encore que leur avant-garde, qui nous avait lâché quelques bordées. Je redescends dans la grande route jusqu'à l'endroit où nous avions commencé à tirailler sur l'ennemi; à cinquante pas plus loin marchait le corps de grenadiers en bon ordre, l'arme au bras. Nous passâmes sous leurs yeux à droite de la route, afin de rejoindre la colonne du général. Aussitôt après cette manœuvre, nous ripostâmes à leurs décharges par un feu assez vif; mais comme, pendant que je m'étais détourné sur la gauche avec un détachement de 80 à 100 hommes pour harceler par derrière l'ennemi aux prises avec la colonne de M. de Frotté, les trois quarts de la légion de Saint-Jean s'étaient réunis à lui, je ne pus avec 100 hommes tenir avec avantage contre 500 grenadiers qui se sentaient soutenus par un corps considérable de troupes républicaines : je jugeai prudent de faire une retraite régulière. Les grenadiers ne nous poursuivirent pas longtemps, n'osant sans doute s'avancer trop avant dans le bocage. D'un autre côté, la masse de l'armée, qui avait d'abord fui devant M. de Frotté, s'était ralliée lorsqu'elle se vit secondée par le corps de grenadiers; elle reprit quelque avantage contre notre général qui, voyant faiblir sa colonne, avait aussi ordonné sa retraite.

Il nous avait indiqué Quibou pour centre de ralliement après l'action. Je m'y dirigeais, d'abord presque au hasard.

ne connaissant point les localités. Après avoir fait un quart de lieue, je rencontrai le comte de Ruays avec une cinquantaine des siens, tapis dans le coin d'un champ, se croyant enveloppés de toutes parts, dans la plus grande alarme et n'osant bouger de la place. « Votre position ne vaut rien, Monsieur le comte, lui dis-je, il faut en prendre une meilleure, reprendre votre marche et vous rendre au point de ralliement. » Il me dit qu'il n'avait pas un homme qui sût de quel côté était Quibou. « Je conçois, lui repartis-je, qu'après une aussi grande alerte, vous devez être tout désorientés; j'avoue aussi que je ne sais pas le chemin de l'endroit; mais pourtant je vous y conduirai si vous voulez me suivre. Attendez-moi cinq minutes. » Je pris quatre hommes avec moi; je courus au village le plus voisin. La première personne que j'aperçus fut un jeune homme de seize à dix-sept ans; je lui fis signe d'approcher et lui dis qu'il fallait qu'il me serve de guide. Il m'apprit qu'il y avait encore une lieue jusqu'à Quibou. Je lui donnai le temps de chausser des souliers, et je retournai auprès de M. de Ruays, auquel j'avais laissé ma troupe. Son détachement s'étant réuni au mien, nous formâmes un corps de 150 hommes; j'en choisis douze à quinze des plus alertes pour marcher en avant avec mon guide; deux éclaireurs de chaque côté du chemin, marchaient en le longeant par dans les champs, afin de prévenir toute surprise. Après trois quarts d'heure de marche, nous arrivâmes à un carrefour, où nous reconnûmes les traces d'une colonne nombreuse qui avait passé par là depuis peu. Grand embarras pour savoir si c'était un corps royaliste ou républicain. M. de Ruays, toujours du parti de la prudence, était d'avis de ne pas suivre la même route, quoiqu'elle conduisît droit à Quibou. Je représentai à M. le comte qu'il était trop prompt à s'alarmer, qu'il était très présumable que

c'étaient les traces de notre général ; qu'au surplus nous étions sur nos gardes et que si nous rencontrions les Bleus, il faudrait faire la meilleure contenance possible. Nous continuâmes notre route et bientôt une femme, sur notre interpellation, nous assura que nos camarades venaient de passer. « A quoi connaissez-vous que ce sont nos camarades ? » lui dis-je. « Ah, Monsieur ! reprit-elle, parce qu'il y a à leur tête cinq ou six gros Messieurs, qui ont comme vous la croix de Saint-Louis à leur boutonnière. » Cette naïve déclaration rassura un peu le comte de Ruays. Enfin un quart de lieue plus loin, nous trouvâmes M. de Frotté qui faisait halte. Il ne manquait plus que nous et M. de la Pivardière. Nous ne perdîmes que bien peu d'hommes dans l'action ; M. de Beaumont, commandant en second de la légion d'Avranches, y fut tué ; mon détachement avait aussi perdu deux officiers et deux soldats pendant que j'opérais ma retraite. Un des premiers mouvements du général, à notre réunion, fut de me témoigner sa joie de me revoir sain et sauf ; il m'embrassa à plusieurs reprises, en me félicitant de la bonne contenance que j'avais faite, et d'avoir perdu si peu de monde. Il nous croyait écrasés, et avait les plus grandes alarmes sur mon compte, car on lui avait dit que j'avais été tué en traversant la grande route sous le feu des grenadiers.

M. de Ruays ne reçut pas un accueil aussi flatteur ; le général lui demanda, avec une sévérité mêlée d'ironie, comment il s'y était pris pour laisser arriver le corps de grenadiers sur la légion de Saint-Jean sans les attaquer et leur fermer le passage. M. de Ruays raconta qu'il avait attendu quelque temps les Républicains au poste désigné ; mais qu'ayant entendu la fusillade engagée plus bas, au village de la Fosse, il était tout à croire que les grenadiers avaient évité sa rencontre et qu'ils s'étaient dirigés

sur la gauche par l'endroit où le feu se faisait entendre; qu'ainsi ils s'étaient dérobés à sa surveillance et avaient joint la légion de Saint-Jean, dont ils avaient chargé les derrières; qu'alors il avait marché sur eux avec sa troupe, mais que, l'épaisseur du brouillard leur ayant tout à coup dérobé l'ennemi, M. de Beaumont, qui s'était trop avancé en observation, avait été tué par les grenadiers; que cette surprise avait jeté le désordre dans ses rangs et qu'il n'avait pu rallier que le petit noyau qui ne l'avait pas abandonné et avec lequel il avait fait sa retraite. « Vraiment, vous avez fait votre retraite de bonne heure, » lui repartit le général. A l'instant il lui tourna le dos et ne lui dissimula guère son mécontentement.

M. de Monceaux avait failli tomber entre les mains de l'ennemi; il s'était éloigné de sa troupe dans sa fuite, et sans Le Tessier [1], de la Corie, qui l'aidait à marcher, et qui tirait à toutes les haies sur les grenadiers pour retarder leur course, il aurait infailliblement été victime de son imprudence.

M. de la Pivardière, qui s'était aussi trouvé isolé dans la fuite du corps auquel il appartenait, montra plus de courage et ne fut pas si heureux. Ce qui le perdit, c'est qu'il avait mal entendu le mot de ralliement; il était étranger au pays et ne le connaissait pas. Il demandait Tribou au lieu de Quibou [2]; le premier est un village

1. Guillaume le Tessier, capitaine, de la paroisse de Beaufiçel, grand ami de Moulin, à qui il a survécu : il en sera souvent question dans ses Mémoires. Les reproches adressés ici à M. de Monceaux paraissent bien peu fondés. Il venait de donner à Moulin des preuves d'une prudente prévoyance. Il est aisé de comprendre comment MM. de Monceaux et de la Pivardière, parvenus à l'âge de la maturité, ne pouvaient suivre à la course les jeunes gens qu'ils avaient sous leurs ordres : ce n'était défaut ni de prudence ni de courage. Le combat de la Fosse eut lieu le 3 novembre 1799.

2. Quibou est à cinq kilomètres au sud-est de la Fosse; Tribehou est à

situé vers le rivage de la mer, et le second un bourg qui se rapprochait des cantons ordinairement occupés par notre armée, de sorte que plus il allait, plus il s'informait, et plus il s'égarait dans un canton couvert de troupes ennemies, et dont presque toutes les maisons étaient habitées par des Révolutionnaires, ou des hommes au moins fort peu disposés à lui donner asile. Après avoir erré longtemps en vain, épuisé de fatigue et de besoin, il se décida enfin à entrer à tout risque dans une habitation pour demander des rafraîchissements. Il s'adressait à des Républicains enragés qui, pour mieux le perdre, feignirent de lui faire bon accueil. Pendant que le maître de la maison lui donnait à boire et à manger, le fils alla avertir la troupe républicaine qui se trouvait dans le même village, de venir arrêter un brigand réfugié chez eux. Un détachement s'en vint de suite avec le fils pour saisir M. de la Pivardière. Le traître prévint les Bleus que son hôte paraissait très déterminé, qu'il était armé d'une espingole et de pistolets, et qu'il tenait toujours ces armes à la main. Il convint avec eux qu'afin de le prendre sans danger, ils allaient s'embusquer; que pour lui, il allait rentrer seul, et que son père et lui allaient s'élancer sur le brigand pour lui arracher son espingole. Aussitôt dit, aussitôt fait : le perfide rentre seul, donne le signal à son père; tous deux se jettent sur la victime pour la désarmer. Mais M. de la Pivardière, homme d'une taille très bien prise et d'une force rare, malgré son âge déjà avancé, porte un coup de poing au fils, le terrasse, tire un pistolet et lui fait expier son crime sur-le-champ en lui brûlant la cervelle. Le père, effrayé, sort pour éviter

quinze kilomètres au Nord, dans la direction de Carentan. Une oreille inhabituée à la prononciation du Cotentin peut facilement confondre les deux noms.

un pareil châtiment. Le fils avait prévenu les Bleus que le premier qui allait sortir, serait le brigand qu'il allait mettre à la porte. Aussitôt qu'ils virent paraître le père, qu'ils prirent pour M. de la Pivardière, ils firent une décharge et le tuèrent. Ils vont pour entrer dans la maison; M. de la Pivardière, qui en était resté le maître, leur tire son coup d'espingole, comme ils franchissaient le seuil de la porte, et du même coup en tue deux et blesse un troisième. Aussitôt il saute par-dessus les cadavres étendus par terre, et s'enfuit à toutes jambes pour échapper aux mains de l'ennemi qui le poursuit. A deux ou trois cents pas de là, une balle lui casse une jambe, et il est massacré sur place. Telle fut la fin de cet officier, aussi distingué par sa loyauté que par une valeur très brillante. Je tiens le récit de la scène qui précéda sa mort d'un de mes cousins, témoin oculaire, qui se trouvait faire partie du détachement envoyé pour le massacre; je le lui ai fait raconter plusieurs fois, et toujours il me l'a raconté de la même manière, ce qui fait présumer de sa véracité.

Le jour même de la fusillade de la Fosse, M. de Frotté nomma M. le comte de Ruays brigadier général, c'est-à-dire commandant des deux légions de Saint-James et d'Avranches. M. de la Perrière [1] fut nommé à sa place chef de la légion d'Avranches. Le commandant de celle de Saint-James, qui ne s'est réunie à nous que dans la dernière guerre, était M. d'Escures. Il n'est pas difficile d'expliquer la promotion de M. de Ruays, si l'on fait attention

1. Pierre-Jean de Frotté de la Perrière, proche parent du général. Ce choix eut peu de succès, cet officier n'étant pas connu dans l'Avranchin, où M. de Ruays ne le voyait pas venir avec plaisir. M. de la Perrière dut se retirer du côté d'Alençon, où il se trouvait au moment de la pacification. Il reçut de la Restauration un brevet de colonel.

qu'on lui ôtait un commandement fixe et immédiat, pour lui en donner un supérieur, mais indéterminé.

La colonne de M. de Frotté se retira par Villedieu, le Gast et Saint-Pois. La légion d'Avranches, avec celle de Saint-James, rentrèrent dans leurs cantons respectifs; il en fut de même des noyaux des diverses légions de Villedieu et du Cotentin, qui s'étaient réunis momentanément au corps de M. de Frotté.

M. le vicomte d'Oilliamson, qui avait été blessé de deux coups de feu à l'affaire de Saint-Pois, n'avait pas, malgré ses blessures, quitté la colonne. Ses plaies, et surtout celle de sa jambe, s'étaient beaucoup ulcérées par la fatigue et le défaut de soin. Vaincu par l'épuisement, il fut obligé de se retirer dans une maison de confiance, pour faire panser ses blessures et reprendre des forces; mais quelques jours après, il eut le malheur d'être découvert, arrêté et fusillé par les Républicains. Ce fut une perte très considérable pour le parti royaliste, car M. le vicomte d'Oilliamson était un officier d'un rare mérite, d'un sang-froid, d'une fermeté d'âme, d'une bravoure capable d'affronter les plus grands dangers. Il était déjà sur le déclin de l'âge; mais il avait encore conservé bien de la vigueur.

CHAPITRE IX

COUP DE MAIN DE VASSY. — ARMISTICE. — CANTONNEMENT DE LA ROCHELLE. — LA GUERRE RECOMMENCE. — COMBAT DE COSSÉ. — LE GÉNÉRAL DE FROTTÉ SE REND A ALENÇON; SA MORT. — PERFIDIE DE GUIDAL.

Le général de Frotté continua sa retraite par Vengeons et Saint-Martin-de-Chaulieu. L'armée républicaine nous suivait à quelques lieues de distance; mais le dénuement de munitions nous forçait à éviter d'engager aucun combat. La colonne mobile de Sourdeval vint nous attaquer à Saint-Martin-de-Chaulieu; nous ne lui opposâmes que quelques tirailleurs pour protéger notre retraite. Cependant le général avait encore bien 2,000 hommes sous les armes; mais les trois quarts de ses soldats n'avaient pas une seule cartouche dans leurs gibernes, ni même leurs fusils chargés. Le chevalier de Roullours, capitaine des grenadiers de la légion de Saint-Jean, fut tué dans cette petite escarmouche de Saint-Martin. La colonne se retira dans la forêt de Saint-Jean-des-Bois, et là le général licencia pour quelques jours les trois légions qui lui restaient, afin de leur permettre de se reposer et surtout de se procurer les objets dont elles avaient besoin pour une nouvelle campagne. Peu de jours après, M. de

Frotté fut appelé aux conférences qui s'établirent à Pouancé et Segré entre les généraux royalistes des départements de l'Ouest et les généraux de la République chargés de négocier la pacification des insurgés. Mais avant son départ, il voulut parcourir les divers arrondissements de ses légions, afin de les passer en revue.

Pendant cette opération, quelques-uns de ses officiers prirent leurs mesures pour exécuter l'ordre qu'il avait donné, de faire contribuer les acquéreurs de biens nationaux. L'argent qui provenait de ces expéditions était consacré à l'équipement des troupes. Quoiqu'elles fussent momentanément licenciées, le chef de la légion de Saint-Jean et moi, nous tenions toujours une centaine d'hommes en service actif, afin d'offrir un asile et un centre de ralliement aux volontaires qui ne pouvaient trouver de refuge chez leurs parents ou leurs amis, et pour laisser toujours en vue un noyau de légion, auquel pussent facilement se réunir, en cas d'alerte, ceux qui avaient profité de la permission de se retirer quelques jours dans leurs foyers, ou dans ceux de l'hospitalité. Un dimanche matin, j'avais quitté ce petit détachement resté sous les armes, pour aller voir ma mère au lit de la mort. Pendant mon absence, qui ne fut pourtant que de quelques heures, M. de Monceaux se laissa surprendre par la colonne mobile de Sourdeval, au village de la Vallée, sur Saint-Jean-des-Bois ; un des factionnaires reçut une balle au travers du corps et le détachement fut mis en déroute. Le chef de la légion, M. de Monceaux, aurait même été infailliblement pris sans le secours de Le Tessier, qui protégea sa marche en faisant une contenance respectable contre les Républicains. Le Tessier est un militaire plein de dévouement, d'honneur et de loyauté ; il joint le sang-froid le plus réfléchi à la bravoure la plus brillante. Sa

valeur ne consiste point en fanfaronnades, comme celle de tant de bravaches ; c'est une intrépidité éclairée, qui voit le danger et qui le brave, parce que son âme ne connait d'autre règle que le devoir, d'autre mobile que l'honneur. Cependant le détachement de M. de Monceaux se dispersait. Le bruit de la fusillade retentit jusqu'à mon oreille; je vole au secours de ma troupe et je parviens à rallier une partie des fuyards; mais la colonne mobile s'était déjà retirée.

Pour faire diversion et relever l'honneur des armes de mon petit détachement, je voulus le signaler par quelque fait d'armes digne de fixer l'attention. J'avais appris qu'il s'organisait, dans le bourg de Vassy, une colonne mobile qui n'était encore composée que de 45 hommes armés; mais qu'il était arrivé, la veille, des fusils pour porter cette colonne à 90 hommes; je résolus d'attaquer ou plutôt de surprendre cette troupe dans sa caserne. J'arrive avec 28 hommes près du bourg de Vassy à une heure de nuit. J'entrai dans une ferme pour prendre des renseignements sur la force et les opérations de la nouvelle colonne mobile de leur bourg. Les braves gens de la ferme, dont je connaissais l'opinion, me dirent que jusqu'ici les soldats de la colonne mobile s'étaient bornés à faire le service dans le bourg; qu'une sentinelle était placée devant la porte de la caserne; que la veille, il était arrivé à Vassy quarante-cinq fusils de munition tout neufs afin de doubler la colonne; qu'il y avait apparence que ce doublement ne tarderait pas à avoir lieu, car on s'était occupé toute la journée à garnir la caserne de lits et de meubles pour les recrues qui devaient arriver. Ces renseignements m'étaient très précieux pour déterminer mon système d'attaque.

Je priai les fermiers de me prêter, pour deux ou trois heures, quatre blouses de toile; je les fis endosser à quatre

de mes hommes, Hardouin dit Crépin, capitaine, son frère Jean Hardouin, sous-lieutenant, et deux soldats, François Pelvey et Jacques Joubin; je leur donnai ordre de s'emparer de la sentinelle sans faire de bruit, s'il était possible. La nuit était extrêmement obscure; mes quatre hommes marchaient à trente pas en avant; ils entrent dans le bourg. Lorsqu'ils furent au milieu, en face de la caserne, le factionnaire cria : « Qui vive ? » — « Ami, » répond Crépin. « On ne passe pas par cet endroit-là, » dit le Républicain. Crépin répliqua qu'il faisait si noir qu'on ne voyait pas trop par où l'on allait, et qu'il cherchait les endroits où il y eût le moins de boue, en tâtonnant avec ses pieds. Tout en causant de la sorte, il arrive auprès du factionnaire; d'une main, il le saisit au collet, et de l'autre il lui met sur la poitrine le bout de son mousqueton, en lui disant : « Si tu bouges ou dis un mot, tu es mort. » En même temps, il lui commande de le conduire à son corps de garde. Le factionnaire, soit par méchante volonté, soit qu'il eût perdu la tête, au lieu de les conduire au corps de garde, les conduisit à l'autre extrémité du bourg. Mais moi, qui suivais avec le reste de mon petit détachement à trente pas derrière, à peine avais-je entendu le léger bruit fait par l'enlèvement de la sentinelle, que je m'étais glissé auprès de la porte de la caserne, ne sachant de quel côté tourner, car je ne voyais rien, n'entendais rien. Cependant j'aperçois à la faible lueur d'un flambeau, à travers une croisée qui se trouvait sur ma droite, des hommes armés en mouvement, se disposant à sortir l'arme au bras. Je me rapproche bien vite de la porte de la caserne, qui s'ouvre aussitôt. Le premier qui sort, je le saisis au collet, m'empare de son fusil, et passe l'homme et l'arme aux mains de celui de mes soldats qui était le plus proche. Au second je fis de même; au troi-

sième, j'en fis autant, ainsi qu'au quatrième. Les trois premiers n'avaient soufflé mot; mais le quatrième me demanda d'un ton assez haut : « Quelles gens êtes-vous donc pour nous traiter ainsi ? » — « En avant, chasseurs, pénétrez dans la caserne et bayonnettez tout ce qui vous résistera. » Telle fut ma réponse. En même temps, nous entrons dans la caserne et désarmons successivement les 45 hommes qui y étaient logés, sans qu'un seul opposât de résistance.

Cependant, Crépin revint avec son prisonnier; le désarmement était déjà opéré. Je commandai à l'officier républicain de me livrer encore les quarante-cinq fusils neufs arrivés la veille. Il me déclara qu'ils étaient dans la chambre de la municipalité au-dessus de la caserne, mais qu'il n'en avait pas la clef : j'ordonnai d'enfoncer la porte et de prendre les fusils. L'officier m'ayant dit qu'il attendait 50 hommes de renfort qu'on lui avait annoncés de Condé, je demandai un soldat de bonne volonté pour le placer en faction devant la porte, de crainte de surprise, pendant qu'on allait s'emparer des fusils et des munitions de guerre qui se trouvaient dans la caserne et la chambre municipale. L'envie d'avoir de beaux fusils tout neufs avait bouleversé toutes les têtes de mes soldats ; aucun ne répondit à mon appel. « Eh bien, mes amis, leur dis-je, ayez bien soin de prendre tous les fusils et toutes les munitions, je vais me mettre en faction moi-même. » Je me plaçai donc devant la porte pour observer ce qui se passait dans le bourg. Tout à coup j'entends arriver un cheval au grand trot ; je crie : « Qui vive ? » au cavalier qui, s'arrêtant tout court, me répond : « Républicain ; » je lui dis d'avancer; quand il se fut approché à cinq pas de moi : « Halte-là, lui dis-je, qui est le Républicain ? » — « Gendarme, » me répond-il. Comme il tombait un brouil-

lard fort épais, il était enveloppé de son manteau ; je fis réflexion que si je l'arrêtais de front, il pouvait me tirer un coup de mousqueton ou de pistolet, sans que je le visse toucher ses armes. Je lui ordonnai donc de me tourner le dos et de se retirer ; il obéit. Dès qu'il l'eut fait, je lui commandai de s'arrêter, d'ôter son manteau, de descendre de cheval et de venir à moi. Tous mes ordres successifs étaient exécutés de point en point et sans réplique. Arrivé à moi, je lui dis de me rendre son mousqueton, son sabre et ses pistolets ; il me déclara n'avoir pas de mousqueton, et me remit son sabre et ses pistolets. Alors je lui demandai d'où il venait et qui il était. « Je viens de Caen, me répondit-il, je viens de solliciter une permission d'aller passer quelque temps dans ma famille qui demeure en Champagne. Mais le général n'ayant pas voulu me signer un congé de semestre avant une revue de la gendarmerie du département qui doit avoir lieu dans quinze jours, je retourne à Vire, ma résidence, jusqu'à cette époque prochaine. » Je lui donnai ordre de me remettre les dépêches dont il était chargé ; il me protesta n'en avoir d'aucune espèce. Je lui ordonnai de me remettre le prêt de la gendarmerie de Vire dont il était porteur ; il me remit un sac où il se trouvait près de 800 francs. Pendant tous ces arrangements, le dépouillement de la caserne et de la municipalité s'était effectué. Je fis charger le cheval du gendarme de deux paquets de fusils et mes soldats prirent le reste sur leurs épaules. J'emmenai avec nous le gendarme Thibault : c'était le nom de mon prisonnier. Quand nous fûmes éloignés d'une demi-lieue de Vassy, j'entrai dans une ferme pour nous rafraîchir et prendre une heure de repos. C'est de là que je renvoyai mon gendarme, après lui avoir donné un reçu de la somme enlevée, pour mettre à couvert sa responsabilité, et après avoir distribué sous

ses yeux à mes soldats les 800 francs. Comme Thibault n'avait pas du tout fait le récalcitrant, et qu'il avait été d'une docilité vraiment exemplaire, je lui rendis son cheval. Il me témoigna toute sa reconnaissance de la modération étonnante dont j'avais usé envers lui, car il s'était attendu au sort que les Républicains faisaient en pareil cas subir aux Royalistes. Je fis lier les quatre-vingt-dix fusils en petits paquets de trois ou quatre chacun, afin que mes vingt-huit hommes se partageassent le fardeau, et nous partîmes.

J'étais bien content de notre expédition; mais le sentiment des besoins pressants de ma légion mêlait quelque amertume à ma joie. La légion était presque toute mal chaussée, en sorte qu'il nous eût fallu une certaine somme pour lui acheter des souliers. Je résolus d'avoir recours aux premiers moyens qui nous avaient si bien réussi, et de faire peser sur les acquéreurs de biens nationaux, avec qui nous étions naturellement en état de guerre, tout le poids des contributions qui nous étaient devenues indispensables; car nous avions usé les moyens et épuisé la bourse des honnêtes gens, à qui leur dévouement avait dicté les plus grands sacrifices pour la cause sacrée du Roi. La veille, nous avions manqué d'arrêter deux Républicains forcenés, acquéreurs d'une grande quantité de biens nationaux; je m'étais proposé de les mettre en pension dans mes souterrains, et de les rançonner pour dix bons milliers d'écus, ce qui nous aurait fait un bien indicible. Il fallut se tourner d'un autre côté; un de mes soldats me donna avis qu'il allait passer par la route de Vire, avant deux heures, un nommé Lelièvre, de Tinchebray. Le personnage était bon à prendre; il pouvait largement nous fournir 4 à 5,000 fr., sans être de retour, à raison des revenus de ses acquisitions de biens illégitimes. Mes

hommes étaient exténués de fatigue ; j'en choisis six et leur promis une récompense, s'ils voulaient m'attraper mon Lièvre, tandis que les autres allaient se reposer. M. Foucault-Laville se proposa pour les commander et diriger l'expédition ; il alla s'embusquer dans un lieu convenable. Quand Lelièvre et Lebicot de la Pie, dit Le Nasard, qui était avec lui, vinrent à passer, Laville leur cria : « Halte-là ! » Étant montés chacun sur un bon cheval et armés de pistolets, ils voulurent tous deux forcer le passage, malgré les baïonnettes. Ils tirèrent leurs coups de pistolet sur notre petit détachement. Foucault ordonna de tirer sur les chevaux ; les cavaliers furent démontés à l'instant ; la balle qui avait tué le cheval de Lelièvre avait en même temps cassé la jambe du cavalier. M. Foucault fit saisir les deux hommes et les conduisit, à la prière de Lelièvre, chez un des parents de celui-ci, fermier au village de la Saussaie, en Trutemer. Son parent le cautionna pour la somme qu'on lui demandait, et cautionna aussi le Nasard ; après quoi, Laville leur rendit la liberté et me rejoignit dans la matinée.

Deux jours après, le général m'écrivit qu'il y avait un armistice, et qu'après avoir inspecté le pays de son commandement, il partait pour se rendre aux conférences de Pouance ; que nous avions le droit de prendre nos cantonnements partout où il n'y avait point de cantonnement républicain ; que les Bleus n'avaient pas le droit de faire de sortie sur les campagnes que nous occupions, pour prendre aucune contribution. Il finissait par m'engager à tenir réunie la légion de M. de Monceaux, à l'exercer tous les jours au maniement des armes et à la discipline régulière des camps ; enfin à être toujours sur nos gardes vis-à-vis des Républicains, qui ne manqueraient pas de chercher à nous surprendre. Il me recommandait spécia-

lement de ne faire à partir de ce jour, et de ne souffrir aucun acte d'hostilité, et d'assujettir mes soldats à la discipline la plus exacte.

Le général donna de pareilles instructions aux autres chefs de légion; toute l'armée avait repris les armes pour présenter une attitude respectable aux yeux des Républicains, afin d'influencer les dispositions et stipulations du traité de paix que ménageait la diplomatie aux conférences indiquées. Chaque légion établit son cantonnement dans son arrondissement.

M. de Monceaux et moi, nous donnâmes des ordres pour la réunion intégrale de la légion; nous lui communiquâmes la lettre de M. de Frotté; nous déclarâmes l'intention où nous étions de fixer le cantonnement de la légion au château de la Rochelle, commune de Bernières. Je déclarai particulièrement à nos volontaires que je tenais à exécuter en tous points le dispositif de la lettre du général. Je prévins que tous ceux qui voudraient se retirer pour travailler ou se reposer pendant l'armistice, en étaient les maîtres, mais que ceux qui allaient me suivre, seraient tenus de se soumettre à toute la sévérité du régime militaire; que ceux qui se retireraient chez leurs parents, ne seraient néanmoins pas entièrement émancipés de toute discipline; que je surveillerais aussi leur conduite et punirais les moindres délits auxquels ils se porteraient.

En même temps je donnai des ordres à M. Guesdon pour se cantonner, avec le 2e bataillon de la légion de Saint-Jean, au château de Saint-Auvieu [1]; il avait 500 hommes; et moi, j'allai m'établir avec le 1er bataillon, fort de 700 hommes, au château de la Rochelle. Il n'y

1. En la commune de Passais.

avait encore que deux jours que j'y étais cantonné, quand un domestique de M. de la Rochelle, que j'avais envoyé à Vire pour nous acheter des provisions de bouche, revint précipitamment sans avoir rien acheté, afin de m'avertir qu'il avait rencontré, en arrivant à Vire, une colonne de Républicains qui se dirigeaient sur la Rochelle, dans le dessein sans doute de nous y attaquer. Il était revenu au grand galop par des chemins détournés, nous prévenir de leur marche. C'était l'heure que j'avais désignée pour faire l'exercice ; ainsi ma troupe était réunie dans un lieu très avantageux pour y attendre l'arrivée des Bleus. Je prévins tout mon monde de se tenir sur ses gardes, et plaçai de petits avant-postes sur toutes les avenues du château, avec ordre de ne point faire feu sur les Républicains avant de leur avoir demandé ce qu'ils cherchaient, et signifié de ne pas avancer et de faire retraite.

Après ces dispositions, je pris avec moi trois ou quatre officiers et dix soldats, et me rendis sur l'avenue par où je présumais qu'allait arriver le corps ennemi. J'avais bien conjecturé, car je n'étais pas à deux cents pas de ma troupe que j'aperçus l'avant-garde des Bleus qui débouchait au haut de l'avenue. J'envoie reconnaître les Républicains et leur signifier de se retirer. Au premier qui-vive, un officier se présente, répond : « Républicain, » et demande à s'aboucher avec le chef des Royalistes cantonnés à la Rochelle. M. de Monceaux était absent pour affaires de famille, ainsi j'étais le commandant en chef. Je dis à mon officier de reconnaissance de faire arrêter la troupe républicaine et de faire avancer l'officier qui la commandait, à l'entrevue. Sur cette proposition, sept ou huit officiers s'avancent des rangs de la colonne républicaine; quelques officiers m'accompagnent aussi, et je marche à la rencontre des premiers jusqu'à cinquante pas en avant

de mon petit détachement. Les officiers républicains, en nous abordant, nous saluent très respectueusement, et nous leur rendons leur salut. Après ces préliminaires, un chef de bataillon demande lequel de nous était le chef: comme nous ne portions point d'épaulettes, il ne pouvait s'y reconnaître. « C'est moi qui ai cet honneur, lui répondis-je; qu'est-ce qu'il y a pour votre service ? » — « Je viens par ordre du général Lebourgeois, commandant de l'arrondissement de Vire, vous signifier d'évacuer la Rochelle et tout le terrain de son commandement. Vous ne devez pas ignorer que les Royalistes n'ont droit de se cantonner que dans les départements insurgés. » — « Commandant, lui repartis-je, je ne vous conçois pas très bien. Qu'entendez-vous, je vous prie, par départements insurgés ? Si vous entendez, comme de raison, ceux qui ont fourni un corps de Royalistes armés, le département du Calvados est sans contredit dans ce cas-là, car le corps qui se trouve maintenant sous mes ordres à la Rochelle, est composé presque en totalité d'habitants du Calvados et même de l'arrondissement de Vire. D'après la convention de l'armistice, M. Lebourgeois est bien commandant de la ville de Vire; mais c'est mon chef de légion ou moi qui commandons de fait et de droit l'arrondissement de Vire, c'est-à-dire, tous les cantons ou communes non occupées par une garnison républicaine au moment de l'armistice. » Le chef de bataillon Sachet me répliqua que son général ne l'entendait pas comme cela. « J'en suis, pardieu ! fâché, repris-je avec émotion; mais dites-moi, Monsieur le chef de bataillon, votre général vous a-t-il donné l'ordre de nous faire évacuer la Rochelle par la force des armes en cas d'un refus de notre part, qu'il a dû présumer comme possible ? » — « Non assurément, » répondit Sachet. — « Cependant vous conviendrez, repris-je,

qu'un ordre porté par un bataillon de 500 hommes armés n'annonce pas mal quelques velléités hostiles. Au surplus, Commandant, vous êtes le maître d'en faire ce qu'il vous plaira; la carrière vous est ouverte. Quelle que soit votre détermination, vous ferez observer au général Lebourgeois qu'il y avait une manière plus franche et plus loyale d'éclaircir nos malentendus, et que je trouve singulièrement déplacé que, sous prétexte de nous sommer de quitter la Rochelle, il fasse sortir, contre les conditions de l'armistice, une colonne de 500 hommes dans les campagnes. » — « Je vous garantis sur mon honneur, poursuivit le chef de bataillon, que ma colonne ne commettra aucune espèce de délit dans les campagnes; mais je vous en prie dans l'intérêt de notre tranquillité respective de vouloir bien envoyer avec moi un officier qui expliquera au général les droits sur lesquels vous vous prétendez fondés à demeurer cantonnés à la Rochelle. » — « J'y consens; mais que votre général se souvienne que s'il méconnaît nos droits incontestables, il nous en restera toujours un autre qu'il respectera probablement davantage. » Après cette explication, je lui proposai un petit verre d'eau-de-vie qui fut accepté volontiers. Je fis apporter un baril d'eau-de-vie; il fit approcher ses officiers, moi les miens, et nous trinquâmes pour la première fois avec les Républicains.

Ensuite je conduisis Sachet voir mes soldats qui étaient sous les armes dans le champ voisin. Il fut surpris de leur bonne tenue; il m'avoua qu'il ne croyait pas les Chouans si bien équipés et si aguerris. J'avais alors plus de 600 hommes bien disciplinés et assez bien façonnés aux exercices militaires. « Eh bien, Commandant, lui dis-je, presque tous ces hommes sont de l'arrondissement de Vire. Vous pouvez désormais rendre compte à votre gé-

néral s'il n'y a pas des hommes armés pour le Roi dans le Calvados. J'ai encore un second bataillon cantonné à une lieue de Domfront, entre cette ville et Mortain. » Le commandant Sachet m'assura qu'il allait rendre un compte exact de tout ce que je lui recommandais, mais qu'il me réitérait la prière d'envoyer avec lui un officier pour s'aboucher avec le général Lebourgeois afin d'éviter toute espèce de malentendu. « C'est convenu, » lui répondis-je.

Quand les officiers eurent bu de l'eau-de-vie, je fis distribuer le reste du baril aux Bleus, qui étaient sous les armes à attendre leurs officiers. Ensuite, je désignai MM. Cauvin, commissaire des guerres pour la légion, et le capitaine Gallouin, dit Les-Sillons, pour aller à Vire avec le citoyen Sachet. Le général Lebourgeois les reçut très bien, et leur fit les honneurs pendant tout le temps de leur séjour à Vire ; ils couchèrent au Cheval blanc ; le général mit une garde à leurs ordres, et d'après le compte que lui rendit son chef de bataillon, il se montra très disposé à entendre les représentations sur notre droit de cantonnement, comme nous l'entendions nous-mêmes. Nous demeurâmes quinze jours cantonnés à la Rochelle ; après quoi nous allâmes asseoir nos cantonnements au château de la Bérardière, commune de Saint-Bômer, à une petite lieue de Domfront. Ce qui nous y détermina, c'est que de cette dernière place, la communication nous était bien plus facile avec notre 2e bataillon, toujours établi au château de Saint-Auvieu, situé pareillement à une lieue de Domfront, et que nous étions à deux lieues de Flers, où était cantonnée la légion de ce nom.

Vers le 15 janvier 1800, nous levâmes nos cantonnements, qui étaient menacés par de nombreux corps ennemis, les négociations et conférences établies à Pouancé

étant sur le point de se dissoudre sans avoir réglé les bases d'une pacification. M. de Frotté nous avait prévenus de nous tenir toujours sur nos gardes, de crainte d'être surpris et enveloppés par les Républicains, avant que les hostilités eussent été déclarées. Nous fûmes quinze jours dans cet état d'inquiétude, avant l'entière rupture de l'armistice. Pendant ce temps-là, la colonne n'avait aucun séjour fixe ; elle marchait et circulait presque sans cesse dans les arrondissements insurgés, pour éviter, par ces marches et contremarches entre les points fortifiés du pays, les colonnes républicaines qui marquaient l'intention de la cerner. Nos légions déjeunaient dans un village, dînaient dans un autre, soupaient et bivouaquaient dans un troisième. Enfin M. de Frotté, voyant que les représentants des départements de l'Ouest insurgés ne pouvaient convenir des conditions de la paix avec les agents du gouvernement consulaire, se concerta avec les généraux de Bourmont et Georges pour mettre de l'ensemble dans les opérations du Maine, de la Bretagne et de la Normandie. Il revint se mettre à notre tête dans les derniers jours de janvier 1800 ; il ordonna à tous ceux qui reconnaissaient ses ordres, de reprendre leur service actif. Il entrait dans son plan de frapper simultanément sur deux points au moins, de manière à occuper plus de troupes ennemies, et à se ménager les moyens de faire sa jonction avec les corps royalistes de la Bretagne et du Maine lorsqu'il le jugerait convenable. Pour cet effet, il divisa toutes ses légions en deux corps : l'un formé des légions d'Avranches, de Saint-James, des noyaux de légions de Coutances, Bayeux, Carentan, et du reste du Cotentin, devait se réunir dans les environs d'Avranches, sous les ordres de M. le comte de Ruays, brigadier-général. Cette colonne était destinée à faire une diversion

dans la presqu'île du département de la Manche, à inquiéter les villes qui s'y trouvent, surtout à protéger les débarquements et les correspondances qui devaient nous arriver d'Angleterre ; elle devait en outre conserver des intelligences avec les autres corps, et au besoin une retraite sur la Bretagne.

L'autre colonne, plus considérable, était immédiatement sous les ordres de M. de Frotté; elle se composait des légions de Saint-Jean-des-Bois, d'Ambrières, de Flers et des compagnies appelées légions de Falaise, du Pays d'Auge, d'Alençon, d'Aunay, de Villers, etc. [1]. Ces dernières compagnies ne s'étaient guère jamais réunies à nous que dans cette occasion. La réunion devait avoir lieu aux forges de Cossé, parce que le général avait dessein de marcher incessamment sur Alençon, de concert avec M. de Bourmont. Tous ces petits détachements et les légions réunies formèrent un ensemble de 2,000 hommes.

Pendant ces dispositions et ces mouvements de notre

1. La légion de Falaise, que M. de Commarque avait d'abord dû commander, avait alors pour chef le baron du Bac, son neveu, avec M. Le Gonidec de Penlan pour second. Elle n'était représentée que par un faible détachement.

Moulin s'est trompé en nommant ici la légion du pays d'Auge. Il aurait dû dire la légion de Lisieux ; elle était commandée par M. du Verdun, frère de Mme de Frotté, la belle-mère du général ; il fut fusillé à Verneuil en même temps que celui-ci. Le commandant en second, M. de Puttecotte de Renneville, brave officier, extrêmement bègue, est mort en 1827 à Notre-Dame de Fresnay, commune dont il était maire.

La légion dite du pays d'Auge, recrutée dans la partie Est de l'arrondissement d'Argentan, où elle avait commencé la guerre dès 1794 sous les ordres des deux frères Friquet-La-Morandais, avait pour chef nominal l'adjudant général Picot ; mais il avait dû s'éloigner en présence du mécontentement que sa conduite irrégulière avait causé à ses officiers. La légion, restée sous les ordres de M. le Prévost de la Moissonnière, dit Robert, commandant en second depuis la mort de M. de Brasdefer, tué au combat de la Verrerie du Gast, sur Tanville, le 15 octobre 1799, avait été chargée de faire diversion et d'attirer les colonnes républicaines sur des points éloignés. Réunis au nombre de 400 hommes, les volontaires désar-

général, les Républicains prenaient aussi leurs mesures pour nous envelopper et nous écraser avant que nous eussions pu travailler de nouveau l'opinion publique, nous recruter et multiplier nos partisans. A cet effet, instruits de notre réunion à Cossé, les généraux républicains Bribes, Avril, Chambarlhac et Guidal partirent en même temps de Vire, Falaise, Alençon et Domfront, pour marcher sur nous et nous attaquer par les quatre points à la fois, chacun avec une colonne de 1,500 hommes. Leur centre de réunion était Briouze ou la Ferté-Macé. M. de Frotté, informé de leur dessein, résolut de marcher à la rencontre de Chambarlhac, pour le battre avant qu'il eût fait sa jonction avec les autres forces républicaines.

Il y avait à peine une demi-heure que notre colonne était partie de Cossé [1], lorsque l'armée déjà réunie des quatre généraux ci-dessus se mit à sa poursuite. Notre colonne défilait dans une vaste bruyère de deux lieues de longueur; elle était déjà parvenue au milieu. Tout à coup

mèrent sans coup férir les gardes nationales de Vimoutiers, d'Exmes et de Gacé. Il y eut des victimes au Sap, où quelques forcenés, compromis dans le barbare assassinat de Leroy-Dubourg, après avoir demandé à se rendre, firent feu sur Delahaye, capitaine royaliste, qui périt victime de cette perfidie, dont ses soldats tirèrent bientôt vengeance. La légion se dirigea alors vers le Perche, où elle opéra sa jonction avec deux colonnes de l'armée de M. de Bourmont, de 200 hommes chacune: c'étaient la légion du Perche commandée par Le Chandelier de Pierreville, et la légion de Mamers sous les ordres de Goudé-La-Chapelle, dit Charles. Ces forces réunies occupèrent Bellesme, Longny, la Ferté-Vidame et Tourouvre, et livrèrent, le 28 janvier 1800, au Mesle-sur-Sarthe, aux généraux Chambarlhac et Merle, un combat à la suite duquel elles se disloquèrent. La légion du pays d'Auge se cantonna dans la forêt d'Écouves, où elle se trouvait encore au moment de la pacification.

La légion dite d'Alençon n'était représentée que par une troupe peu nombreuse commandée par Bordin, dit Félix. Ce chef eut une fatale influence en insistant pour contraindre M. de Frotté à traiter directement avec les généraux ennemis, ce qui fut la cause de sa mort.

La légion d'Aunay a déjà été mentionnée.

1. Cossé, commune de Saint-Patrice du Désert. Ce combat eut lieu le 25 janvier 1800.

notre arrière-garde aperçoit l'avant-garde ennemie qui débouchait derrière elle dans la même bruyère, après avoir passé, sur un mauvais pont de bois, la rivière qui longe la bruyère et la sépare du bourg de Cossé. Le général fait sur-le-champ faire halte, et envoie un piquet de cavalerie reconnaître : nous n'avions d'ordinaire pas de cavalerie, mais ce jour-là nous avions 70 à 80 hommes à cheval, qui avaient été les ordonnances des différentes légions pour faire le service des correspondances lors des cantonnements. Pendant ce temps, M. de Frotté dispose sa troupe sur trois colonnes. La légion d'Ambrières reçut ordre de marcher droit à l'ennemi et de l'attaquer avant que son corps principal eût passé la rivière ; la légion de Saint-Jean fut dirigée sur la droite; la légion de Flers, avec les détachements de Falaise, etc., etc., marcha sur la gauche; toutes deux devaient passer la rivière, l'une un peu au-dessus, l'autre au-dessous du pont, afin de tourner le corps républicain s'avançant sur une seule colonne et de le charger sur les flancs.

Dès que l'avant-garde ennemie reconnut que M. de Frotté se disposait à l'attaquer, elle repassa précipitamment la rivière, et s'appuyant sur son principal corps d'armée, se prépara à défendre le passage du pont. Cette avant-garde avait été poursuivie de près par le petit escadron de cavalerie qui nous accompagnait momentanément, et par la compagnie des grenadiers de la légion de Saint-Paul. La fusillade s'engagea vivement aux approches du pont, gardé par presque toute l'armée républicaine; pendant qu'une partie de cette légion soutenait bravement le feu de l'ennemi au passage du pont, M. de Saint-Paul, à la tête de ses grenadiers, passa la rivière deux ou trois cents pas plus bas, ayant de l'eau jusqu'à la moitié du corps; il attaqua les Républicains sur le flanc

gauche avec une telle impétuosité qu'il les obligea à prendre la fuite en désordre. Aussitôt la cavalerie de M. de Frotté, profitant du désordre de l'ennemi, passe la rivière et le charge vigoureusement. Tout le reste de la légion d'Ambrières passe aussi le pont et poursuit si vivement les Républicains qu'ils ne purent jamais se rallier et prendre position; ils se retirèrent en déroute complète dans le bourg de la Ferté-Macé, à une lieue et demie de là, avec une perte de plus de 200 hommes tués et d'un grand nombre de blessés [1].

Les grenadiers de Saint-Paul pressèrent de si près le général Bribes, qu'il se vit forcé d'abandonner son cheval et de se cacher dans le clocher de l'église de Cossé, pour échapper de leurs mains. Le général Avril, ne pouvant plus suivre les siens dans leur fuite, se jeta dans une pièce de genêts et y demeura jusqu'à la nuit, à la faveur de laquelle il se sauva auprès de son armée, retranchée dans le bourg de la Ferté-Macé.

La déroute fut si précipitée à l'affaire de Cossé, et la victoire si promptement déterminée par l'audacieuse manœuvre de M. de Saint-Paul, que la colonne du centre prit seule part à l'action, et que, malgré la marche forcée des colonnes de droite et de gauche, elles ne purent joindre l'ennemi.

M. de Saint-Paul perdit un officier et trois ou quatre grenadiers; huit autres soldats furent blessés. M. d'Hauteville, commandant en second de la légion de Saint-Paul,

1. L'importance de ce combat, très glorieux pour la petite armée de M. de Frotte, a été souvent exagérée. Des quatre colonnes républicaines, fortes de 1,500 hommes chacune, celles des généraux Bribes et Avril, furent seules engagées et culbutées; les deux autres, arrivées tardivement sur le terrain, n'essayèrent pas de renouveler la lutte. Mais du côté des Royalistes, ainsi que l'explique Moulin, la légion d'Henry fut à peu près la seule à combattre.

à la place d'Alexandre grièvement blessé avant la reprise des armes, comme on l'a vu précédemment, eut un cheval tué sous lui au passage de la rivière. Le général de Frotté donna dix louis au grenadier qui avait pris le cheval de Bribes, et fit présent de ce cheval à M. d'Hauteville. Le général Bribes, que j'ai vu depuis à Caen, m'a dit lui-même que ce qu'il avait regretté le plus, c'était une paire de pistolets que le premier consul Bonaparte lui avait donnée à leur retour d'Égypte. Il aurait donné cent louis pour les ravoir.

L'armée républicaine, quoique trois fois plus nombreuse que la nôtre, fut trois jours sans oser sortir du bourg de la Ferté. Après la fusillade de Cossé, nous nous retirâmes vers Charchigné, sur la frontière du Maine, pour nous rapprocher de l'armée de M. de Bourmont. Quatre jours après, M. de Frotté reçut la nouvelle de la soumission que Georges et Bourmont avaient été obligés de faire. Alors, ne pouvant seul faire face à toutes les forces de la République, il prit enfin le parti de licencier ses troupes et de se rendre, mais il se rendit le dernier. Alors il envoya M. de Commarque, M. le baron d'Hugon, et deux autres officiers supérieurs à Alençon, pour traiter de la paix en son nom avec les généraux Chambarlhac et Guidal. Ceux-ci, voulant se venger par une perfidie de la constance de M. de Frotté, et sans doute se faire un mérite de son assassinat auprès du gouvernement consulaire, reçurent avec une bonté feinte et mensongère ses chargés de pouvoirs, mais leur déclarèrent néanmoins qu'ils ne pouvaient stipuler avec eux pour la paix de la Normandie; qu'il était de toute nécessité que le général parût lui-même; qu'il n'avait à craindre aucune réaction, et qu'ils allaient lui expédier un sauf-conduit bien en règle : ce qu'ils firent.

Les envoyés de M. de Frotté revinrent lui apporter cette

nouvelle, et M. de Commarque chercha à lui inspirer de la confiance dans le général Guidal, avec lequel il avait eu, disait-il, des relations prouvant sa loyauté. Ce n'était pas là mon avis ; le général de Frotté ne se fit pas non plus d'illusions, mais aucune considération n'était capable de l'empêcher de marcher où l'appelait le devoir. « Je ne m'abuse pas, mon cher Michelot, me dit-il en particulier; je sais que je vais à la mort; mais je me sacrifie de bon cœur pour le salut et les intérêts d'un pays et d'une armée qui me furent toujours chers, et pour lesquels il m'est précieux de verser mon sang. Adieu, mon ami, sois heureux et souviens-toi du malheureux Frotté. Je te recommande nos braves et généreux compagnons d'armes. » Telles furent les dernières paroles que m'adressa ce jeune héros, dont je me ferai toujours gloire d'avoir été l'ami et d'avoir partagé les travaux. Son cœur fut bon, son âme grande, généreuse et élevée, et ses talents au-dessus de sa fortune. S'il eût été placé sur un plus grand théâtre, il aurait joué un rôle digne des plus grands noms.

Ce malheureux général s'empressa de se rendre à Alençon, son sauf-conduit à la main, avec le baron d'Hugon, le baron de Commarque, M. de Bostaquet du Verdun, et trois autres officiers [1]. La plaine de Verneuil atteste le crime

1. Ces trois officiers, d'ailleurs peu connus, se nommaient Hudelins, dit Saint-Florent, Casimir Duhomme et Pascal Sechioroli. Il est probable que les autorités républicaines crurent avoir entre leurs mains, dans la personne de ce dernier, Bureau de Placène, dit Pascal, intendant de l'armée royale et un de ses plus habiles organisateurs.

Les généraux Chambarlhac et Guidal manquèrent de foi envers M. de Frotté et ses officiers, en les empêchant, au mépris de leur sauf-conduit, de se retirer, après une conférence qui n'avait pas eu de résultats. Ils exigeaient qu'on leur livrât toutes les armes, y compris des canons. M. de Frotté, qui n'avait jamais pu en procurer à sa petite armée, se refusa à en donner. Il est cependant vrai qu'il avait indirectement à sa disposition quelques pièces d'artillerie, cachées dans le département de l'Eure, où un navire anglais les avait débarquées à la pointe de la Roque, près Pont-Audemer. M. de Frotté trouvait honteux de les livrer, sachant qu'on ne pou-

dont il fut la victime. M. de Commarque et les cinq autres expièrent aussi par leur mort l'excès de leur confiance dans ce scélérat de Guidal.

vait avoir qu'une vague notion de leur existence. Après sa mort, M. de Bruslart, qui traita de la reddition de l'armée royale, n'hésita pas à les remettre avec leurs approvisionnements. Les boulets de fonte avaient été préparés dans une forge peu éloignée de Breteuil.

Ayant déjà cité toutes les légions, actives ou en préparation, des départements de l'Orne, du Calvados et de la Manche, il ne sera pas hors de propos de nommer celles qui avaient été organisées dans le département de l'Eure. Il s'en trouvait cinq, qui reconnaissaient pour général M. de Frotté, mais dont le chef immédiat était le chevalier de Margadel, dit Joubert ; cet officier, ayant le brevet de brigadier général, croyait pouvoir réunir 2,000 hommes sous les armes. M. de Frotté devait, avec la partie la plus active de son armée, se joindre à M. de Bourmont et à l'élite de ses troupes ; par une marche rapide, ils se seraient portés sur le territoire de l'Eure, en auraient déterminé le mouvement, se seraient munis de leurs petite artillerie et auraient peut-être avancé du côté de Paris, où M. de Margadel se flattait d'avoir noué des intelligences. Après la pacification, ayant continué à conspirer, il fut arrêté et fusillé à Versailles, dans l'automne de l'année 1800. Les cinq légions sous ses ordres étaient : La légion de Pont-Audemer, évaluée à 500 hommes, dont le commandant, comte François Odoart, fut exclusivement employé à recevoir à la pointe de la Roque les convois envoyés d'Angleterre ; cet officier est mort à Rouen le 5 février 1870, dans sa centième année, dernier survivant des événements de cette époque. Le commandant en second de la légion, Charles Le Grix de Neuville, avait fait prendre les armes à un corps de 200 hommes dans les environs de Cormeilles et de Beuzeville. La commune de Vanécrot était le centre de ses opérations. Par des marches et des contremarches incessantes, il resta jusqu'à la fin de la guerre sans avoir été entamé.

La légion de Conches ne fut jamais appelée sous les armes ; elle devait être commandée par M. d'Aché.

La légion de Verneuil avait reçu pour chef Pierre-Louis de Bretignères de Courteilles ; elle ne fut jamais réunie, et son organisation était même restée très imparfaite.

Il n'en était pas de même de la légion d'Évreux, commandée par un chef audacieux et entreprenant, Hingant de Saint-Maur. Il fit une guerre de partisans très active, se portant sur les points les plus éloignés, et interceptant souvent les communications entre Paris et les départements de l'Ouest. Il surprit et désarma la ville de Montfort-l'Amaury, à vingt kilomètres de Versailles. A la tête de 200 hommes, il exécuta un semblable coup de main à Pacy-sur-Eure, le 24 novembre 1799, et battit le même jour à Jouy une colonne républicaine. Mais peu de jours après, cerné par des forces supérieures au château de Pinçon, commune d'Illiers-l'Évêque, il ne réussit à se dégager qu'après avoir éprouvé des pertes sérieuses et reçu plusieurs blessures. Il resta sous les armes jusqu'à la pacification.

La légion de Louviers, commandée par le chevalier Charles Odoart,

Première rédaction. — Après la mort de M. le comte de Frotté, notre général, qui fut assassiné le 21 février 1800, l'armée fut dissoute ; les soldats et la majeure partie des officiers profitèrent de l'amnistie que le gouvernement accordait aux Royalistes. A cette époque, je n'osai pas en profiter comme faisaient tous mes camarades ; en voici la raison : M. le baron de Commarque, qui avait tenu le quartier général à Flers et représenté le général de Frotté pendant l'absence de celui-ci, alors aux conférences de Pouancé, avait établi une correspondance avec le général Guidal qui commandait pour la République à Alençon. Ce dernier se rendit à Domfront pour avoir une entrevue avec le baron de Commarque. Le général Guidal et lui se donnèrent rendez-vous à Saint-Bômer, où j'étais cantonné. Ce fut à mon état-major que leur première visite eut lieu, ainsi que plusieurs autres à la suite de celle-ci. Le baron de Commarque voulut que je fusse présent à toutes les conversations qu'il eut avec Guidal.

depuis député de l'Eure, ne prit les armes qu'un moment, dans le but de dégager Hingant de Saint-Maur, entouré par les forces républicaines. Deux fois pris, M. Odoart réussit chaque fois à s'évader, grâce à son sang-froid et a son intrépidité.

Il y avait un autre corps royaliste dans le département de l'Eure ; mais il ne reconnaissait pas les ordres de M. de Frotté. Il était sous l'autorité du baron Mallet, officier général suisse, qui avait obtenu des ordres pour lever une armée en Haute-Normandie, et de forts subsides du gouvernement anglais, dont il avait toute la faveur. Ce corps de partisans avait été formé par deux anciens officiers du bataillon de la Montagne passés aux Chouans de la Mayenne et revenus depuis en Normandie. C'étaient Gaillard, dit Raoul, de Rouen, et Deville, dit Tamerlan, de Thiberville, chefs redoutables par leurs talents, leur bravoure et l'ascendant qu'ils exerçaient. L'un blond, l'autre brun, ils offraient les types les plus remarquables de la beauté virile. Ils opéraient entre Rouen et Pont-Audemer; la commune de Rougemontiers était leur quartier le plus ordinaire. Ils avaient préféré au commandement de M. de Frotté celui du baron Mallet, où la solde était meilleure et la discipline moins effective. Il en résulta qu'ils ne furent pas compris dans la pacification et durent se retirer en Angleterre. S'étant ensuite engagés dans l'entreprise désespérée de Cadoudal, ils périrent avec lui.

Ce fut au mois de décembre 1799 que la première entrevue eut lieu. Le général républicain vint à Saint-Bômer accompagné d'un aide de camp et de deux chasseurs seulement ; son abord eut un air de franchise ; il ne voulut pas que son aide de camp fût présent à la conversation qu'il venait pour avoir avec nous. Lorsque nous fûmes entrés dans une chambre, lui, M. le baron de Commarque et moi, il nous dit qu'il y avait bien longtemps qu'il désirait s'entendre avec des officiers royalistes jouissant d'une réputation comme la nôtre. Il nous fit beaucoup de compliments sur notre conduite, notre loyauté, notre bravoure, enfin sur notre dévouement sans bornes à notre légitime souverain ; il nous dit le porter comme nous dans son cœur, désirer le servir et être prêt à répandre jusqu'à la dernière goutte de son sang pour la défense de la noble cause que nous soutenions ; il affirma qu'il venait pour s'entendre avec nous sur la conduite qu'il devait tenir, et sur ce qu'il pouvait faire pour nous être utile, protestant que s'il avait servi la République jusqu'à ce jour, c'était bien malgré lui, et parce qu'il n'avait pu trouver les moyens de se rendre plus tôt utile à la cause du Roi. M. le baron de Commarque lui fit bien des compliments sur sa manière de penser et l'engagea à agir le plus tôt possible. Là-dessus, Guidal demanda à M. de Commarque s'il lui conseillait de passer de suite avec nous ou de dissimuler encore quelque temps. Celui-ci lui conseilla de rester encore quelque temps avec les Républicains. Nous lui demandâmes si nous pouvions compter sur une partie de la troupe qu'il commandait ; il nous dit que la troupe occupant le département pouvait monter à 7,000 hommes de troupes de ligne, tant en cavalerie qu'en infanterie, et que nous pouvions compter sur 2,500 hommes qu'il répondait de nous amener. M. de Com-

marque lui dit qu'en ce cas-là il ferait bien de nous les amener le plus tôt possible. Il commença alors à faire bien des objections sur les dépenses qu'il allait être obligé de faire pour nous amener les hommes dont il disait être sûr ; il nous fit force questions sur nos moyens de soutenir notre armée, et très adroitement donna à entendre qu'il serait très à propos que nous lui remettions une certaine somme d'argent pour faciliter, disait-il, l'exécution de son projet. M. de Commarque lui répliqua que, n'ayant pas pour le moment beaucoup de fonds à sa disposition, il allait cependant lui donner cent louis pour faciliter son entreprise ; il m'ordonna de compter cent louis et de les remettre au général Guidal.

Peu de jours après cette première entrevue, le général Guidal revint et nous fit plusieurs confidences sur les projets du gouvernement et les moyens dont on voulait se servir pour nous forcer à faire la paix. Il nous dit que s'il avait des moyens pécuniaires, il serait en état de nous prévenir de tout ce que l'armée républicaine tenterait contre nous ; que nous pouvions être bien persuadés qu'il ne lui manquait que de l'argent pour pouvoir nous avertir de tous les mouvements qui seraient dirigés contre nous ; il nous donna le mot d'ordre des Républicains et finit par obtenir encore du baron une somme de cent louis. M'adressant ensuite la parole, il me demanda si j'avais quelques relations avec un chef de bataillon de son corps d'armée qui commandait à Domfront. Je lui dis que j'avais eu l'occasion de voir plusieurs fois ce chef de bataillon, nommé Lestienne, depuis la suspension d'armes, et surtout depuis que j'étais cantonné à une petite lieue de la place qu'il commandait. Il me demanda ce que je pensais de cet officier. Je lui répondis que je n'avais aucune opinion de formée sur M. Lestienne, qu'il

m'avait paru franc et loyal. Le général me dit qu'il me conseillait de ne pas me fier à l'apparence de franchise de son chef de bataillon ; que c'était un homme extrêmement dissimulé ; de plus qu'il était avocat avant la Révolution, et que c'était l'enthousiasme républicain qui lui avait fait prendre du service ; en un mot, que c'était un homme fort capable de nous trahir, et qu'il fallait se beaucoup méfier de lui et même de tout son bataillon.

Je voyais Lestienne presque tous les jours. Il me disait que si nous recommencions la guerre, il passerait avec nous ainsi que tout son bataillon. Il m'engageait à avertir M. le baron de Commarque de se méfier du général Guidal comme de l'homme le plus dissimulé et le plus faux qu'il eût jamais vu ; Lestienne était persuadé que Guidal ferait tout ce qu'il pourrait pour détruire le parti du Roi. Ces discours de l'un et de l'autre de ces Messieurs faisaient que je n'avais confiance ni dans l'un ni dans l'autre. M. le baron de Commarque avait, au contraire, beaucoup de confiance dans la bonne foi du général Guidal, qui revint plusieurs fois à mon état-major. Toutes les fois qu'il devait venir, le baron de Commarque s'y trouvait, et chaque fois Guidal emportait de notre argent.

Les conférences de Pouancé étant finies, M. le général Frotté revint nous commander. La guerre recommença. Georges, Bourmont et Frotté la reprirent ou plutôt se défendirent contre les attaques dirigées contre eux ; Georges et Bourmont se trouvèrent forcés de faire leur paix. M. de Frotté, se voyant seul sous les armes, envoya M. le baron de Commarque et le baron d'Hugon à Alençon, où Guidal et Chambarlhac commandaient. Ces perfides dirent à MM. de Commarque et d'Hugon qu'ils ne pouvaient traiter avec eux pour la Normandie, qu'il était de toute nécessité de faire paraître le général Frotté, qui n'aurait

rien à craindre; qu'ils allaient leur donner pour le général un sauf-conduit bien en règle, ce qu'ils firent, et le malheureux comte de Frotté se rendit avec ce sauf-conduit à la maison avec tout son état-major; tout le monde sait qu'ils furent victimes de leur confiance.

Le général Guidal fit faire de très grandes recherches pour s'emparer de moi; il employa toutes les ruses imaginables pour tâcher de m'attraper. Quant au chef de bataillon Lestienne, il m'avait, depuis que les hostilités étaient recommencées, demandé plusieurs fois à passer avec nous; je l'avais toujours empêché d'en venir là, étant bien persuadé que nous ne pourrions résister à toutes les forces qui affluaient contre nous de toutes parts. Après la mort de M. de Frotté, notre petite armée fut dissoute; officiers et soldats furent obligés de se rendre partiellement. A cette époque, Lestienne était en garnison à Mortain; il me fit dire de ne pas me montrer, qu'il y avait ordre de me fusiller lorsque je me rendrais. Il m'envoya une lettre d'amnistie, par laquelle il déclarait que je m'étais présenté pour déposer mes armes et faire ma soumission au gouvernement. Par une lettre qu'il m'écrivait et qu'il me fit passer par la même occasion que mon amnistie, il m'enjoignait expressément de ne pas me montrer jusqu'à ce que le général Guidal eût quitté le pays. Guidal voulait me faire fusiller pour laisser ignorer la trahison qu'il avait consommée envers M. le baron de Commarque, à qui il avait persuadé que M. de Frotté pouvait se rendre à Alençon sur la foi du sauf-conduit, donné par lui, Guidal, et par Chambarlhac, pour ce malheureux général et pour sa suite [1].

1. Le général Guidal était destiné à recevoir longtemps après le juste salaire de sa perfidie. Ayant pris part au complot du général Malet, il fut fusillé avec lui le 29 octobre 1812.

CHAPITRE X

MOULIN SE PRÉSENTE AU GÉNÉRAL GARDANNE. — IL REFUSE SES OFFRES. — EMBARRAS DE SA SITUATION. — IL FABRIQUE DES FAULX. — SON ARRESTATION. — MAUVAIS TRAITEMENTS QU'IL ENDURE. — VOYAGE DE TINCHEBRAY AU FORT DE JOUX.

Je n'osai profiter du certificat que Lestienne m'avait envoyé, avant le départ du général Guidal. Aussitôt que je fus bien sûr qu'il n'était plus en Normandie, je fus à Caen trouver le général Gardanne, qui y commandait alors, avril 1800, afin de lui demander un sauf-conduit pour M. l'abbé Briône [1], qui avait toujours fait la guerre avec moi depuis nos premiers rassemblements jusqu'à la fin. Lorsque je fus chez le général Gardanne, il me fit beaucoup de questions sur l'espèce de guerre que nous venions de terminer. Il me parla de l'influence que j'avais sur les troupes que j'avais commandées ; il finit par me proposer du service dans son armée. Je lui dis que mon intention n'avait jamais été d'embrasser l'état militaire; que c'étaient les suites de la malheureuse Révolution qui m'avaient fait prendre les armes, et qu'on m'y avait forcé.

1. L'abbé Briône, de Lonlay-l'Abbaye, avait suivi en qualité d'aumônier les colonnes de l'armée de M. de Frotté. Il vivait encore en 1814.

« Comment cela ? » me dit-il. « Par la loi de la réquisition ; je me trouvai dans l'impossibilité de rester neutre. » — « Pourquoi n'avez-vous pas pris les armes pour la République plutôt que de vous être mis contre? » Je lui répondis que j'avais eu de très fortes raisons pour me déterminer à prendre les armes contre la République. « Quelles étaient donc vos raisons? Vous n'avez pas de fortune ; vous n'êtes pas d'une famille à parchemins. Je vois que tous vos intérêts auraient dû au contraire vous faire prendre le parti de la République et que vous auriez dû la soutenir de tout votre courage. » — « Je crois bien, général ; la République ne m'a fait perdre ni titres, ni honneurs, ni fortune, puisque je ne possédais rien de tout cela. Mais elle m'a fait perdre le meilleur des pères, qu'elle a fait incarcérer et périr inhumainement dans les prisons ; le seul crime dont il fût accusé était d'être honnête homme. » A cela le général ne répliqua rien ; au contraire, il changea de conversation. Il me proposa du service dans les armées de la République, où il m'assura qu'il me ferait donner le grade qui correspondait à celui que j'avais dans les Chouans : c'était celui de lieutenant-colonel. Il commença par me faire beaucoup de compliments sur ma bravoure, mon intelligence et ma fidélité, et termina ses belles phrases par me dire que si j'avais fait pour la République ce que je venais de faire pour le Roi, je serais général. Je lui dis : « Général, ce n'est point l'ambition qui m'a fait agir. Au contraire, j'ai refusé de l'avancement dans l'armée royale, parce que je ne me croyais pas de capacité ni de talents suffisants pour occuper un grade supérieur à celui que j'avais. » Je le remerciai des bontés qu'il avait pour moi en me proposant du service dans l'armée, ajoutant que je ne pouvais accepter les offres avantageuses qu'il voulait bien me faire ; que

tout mon bonheur serait de pouvoir rester tranquille chez moi et y jouir de la paix que le gouvernement venait de nous accorder. Il me dit à cela qu'il voyait bien que je ne faisais que dissimuler, que la soumission que j'avais faite au gouvernement n'était pas sincère, et que je ne faisais qu'attendre une occasion favorable pour reprendre les armes. Si je n'acceptais pas le service qu'il me proposait, il était évident que j'étais encore soutenu par les chefs de mon parti, et je me repentirais, mais trop tard, de n'avoir pas accepté les offres qu'il me faisait. Il me dit : « Vous n'avez aucune fortune : quels seront vos moyens d'existence ? » Je lui dis que je croyais trouver les moyens de vivre dans mon travail et mon industrie; qu'autrefois mon père faisait des faulx, et que mon intention était de prendre cet état. Il me répondit qu'il ne le croirait que lorsqu'il me verrait travailler ; qu'étant chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel, ayant de plus un bras cassé, je prenais une mauvaise excuse pour ne pas accepter les propositions qu'il m'avait faites; que mon intention n'était point de faire des faulx, mais d'attendre une occasion favorable pour reprendre les armes contre le gouvernement. Je protestai du contraire. Il me donna un sauf-conduit pour M. l'abbé Briône, et je le quittai sans avoir pu lui persuader que mon intention était réellement de rester tranquille et de m'occuper à faire des faulx.

Ma position était très critique. Je me trouvais dénué de tout : sans fortune, sans argent, et même sans linge et sans habits; toute ma garde-robe ne valait pas 150 fr. Un bras que j'avais eu cassé d'un coup de feu et dont je suis resté incommodé, ne me rassurait guère sur mon succès dans le nouvel état que j'avais envie de prendre. Tout cela me tourmentait l'esprit nuit et jour. Les offres que le général Gardanne m'avait faites me revenaient souvent à la

pensée, me représentant un moyen d'existence bien plus certain et bien plus facile que celui que je me proposais d'adopter. Cela me tracassait et me mettait l'esprit dans un grand malaise. J'aurais voulu n'avoir pas été à Caen : je n'aurais pas eu ces sujets de tentation. Mais lorsque je venais à me rappeler la mort de mon infortuné père, les injustices que le gouvernement républicain avait ordonnées et toutes les horreurs qui s'étaient commises et se commettaient encore tous les jours, ce tableau me rendait bientôt ferme dans ma résolution de ne jamais servir un pareil gouvernement, de mourir plutôt de misère s'il le fallait.

Après avoir passé tout l'été de 1800 à bien réfléchir sur le parti que j'avais à prendre, je m'occupai sérieusement à arrêter mon plan de conduite et à le mettre à exécution. Il me manquait la chose la plus essentielle, l'argent pour acheter ce qui m'était indispensable pour me mettre au travail. Je n'avais pas un sou [1]; il était cependant nécessaire d'avoir une certaine somme pour acheter ce qui était de nécessité absolue pour le ménage, ce qu'il fallait pour monter mon petit atelier, les matières à travailler pendant la première année; encore, en plus de tout cela, il fallait vivre cette année entière, sans espoir de toucher d'argent avant la saison de couper les foins, qui était le temps où je pourrais vendre mes faulx. Tout cela présentait bien des difficultés, jointes à celle de savoir si je pourrais réussir à exécuter ce travail, car je ne l'avais jamais fait. C'était bien incertain pour moi, et plus encore pour ceux auxquels je pouvais avoir recours pour me prêter

1. On peut cependant regarder comme assez probable que dans le cours de cette année, et peut-être encore depuis, Moulin dut recevoir à titre d'appointements de son grade quelques fonds sur la caisse de l'armée royale, dont M. de Bruslart avait la disposition.

de l'argent afin de m'établir dans mon nouvel état. Ma fortune ne leur offrait aucune garantie, si je ne réussissais pas dans mon entreprise. Ma position était donc plus critique qu'on ne peut se l'imaginer. J'aurais bien eu une ressource : je pouvais épouser une demoiselle qui m'aurait donné un peu de fortune, et je me serais trouvé au-dessus de tous ces embarras. Mes amis m'avaient proposé plusieurs partis de cette convenance, où j'étais sûr de n'être pas refusé, si j'avais voulu me présenter. Mais mon choix était fait depuis longtemps; je n'attendais que le moment d'une paix certaine pour épouser une de mes parentes, qui malheureusement n'avait pas plus de fortune que moi [1]. C'était bien dommage; elle m'aimait assez pour m'épouser quelque fortune qu'elle eût eu. Plusieurs personnes cherchèrent à me détacher de ma cousine pour me proposer d'autres mariages. La fortune ne pouvait me tenter; je savais bien que ce n'était pas elle qui ferait mon bonheur. Je fus assez heureux pour tenir à ma parole, et j'épousai ma cousine, qui est la meilleure et la plus douce de toutes les femmes, et n'a cessé de faire mon bonheur depuis notre union. Elle n'a pas eu autant à se féliciter d'être devenue ma femme, en raison de toutes les peines qu'elle a éprouvées à mon sujet; mais elle est si généreuse que je ne crois pas qu'elle se soit repentie un instant de s'être unie à moi, quoiqu'elle en ait eu bien des fois l'occasion; elle est assez juste pour avoir compris que, si elle était malheureuse et tourmentée pour moi, je n'en étais pas la cause et que je n'avais rien fait pour lui attirer de pareils chagrins.

Nous nous sommes mariés le 11 novembre 1800. Je louai de mon beau-père une petite terre que nous fîmes valoir

1. Mlle Galodé, de Saint-Jean-des-Bois.

pour vivre la première année de notre union. J'empruntai un peu d'argent de mes amis pour acheter les meubles de notre petit ménage et pour payer d'avance le loyer de la terre que nous exploitions; la guerre que nous venions de terminer avait coûté beaucoup à mon beau-père par les pillages des Républicains; ils lui avaient pris tout son bétail. Il fallut donc payer le loyer de la terre avant d'en avoir joui; ce n'était guère commode pour de nouveaux mariés, obligés d'emprunter jusqu'au pain dont ils avaient besoin pour vivre. Je m'occupai à monter peu à peu mon atelier pour faire des faulx; je fis un soufflet pour la forge, un étau, des marteaux et des tenailles, enfin tout ce que je crus nécessaire pour commencer.

Au bout de neuf mois de mariage, ma femme donna le jour à une petite fille qui ne vécut que sept semaines. A la suite de ses couches, ma femme éprouva une très longue maladie qui nous occasionna bien de la peine et nous coûta beaucoup d'argent; elle recouvra heureusement la santé. Je passai encore une partie de l'été de 1802 à préparer ma forge et peu à peu je m'accoutumai au travail. Enfin, au mois de septembre, je commençai à travailler depuis le matin jusqu'au soir à faire des faulx. J'avais loué un domestique pour m'aider à les forger; nous en faisions huit tous les jours, mais il fallait bien travailler. Ce qui me donnait beaucoup de courage, c'étaient les compliments que je recevais tous les jours; ceux qui venaient me voir trouvaient ma marchandise fort belle et très bien faite; cela me donnait grand espoir de la vendre très avantageusement. Après avoir travaillé de toutes mes forces jusqu'au mois d'avril, je restais encore dans l'inquiétude de trouver à vendre cette marchandise; je me décidai à la porter en Anjou et en Poitou et à courir les foires pour la vendre aux marchands qui s'y trouvent, car

il n'entrait pas dans mes projets de vendre mes faulx en détail. Je n'allais aux foires que pour me faire connaître des marchands. Ceux-ci, au premier abord, crurent que je courais les marchés pour leur faire tort, pouvant, comme fabricant, vendre à meilleur marché qu'eux; je les détrompai bientôt par la constance que je mis à ne pas vouloir vendre en détail. Cela les détermina à acheter toutes mes faulx entre eux tous; chacun m'en prit trois ou quatre douzaines; enfin ils se les partagèrent et me les payèrent très bien. Je les vendis 48 francs la douzaine; elles me coûtaient en matière, fer, acier, charbon, et drogues pour les tremper, dix-neuf sous la pièce, ce qui me faisait un profit de 3 francs par faulx. L'argent que je rapportai en échange de ma marchandise, me mit à même de payer toutes les dettes que j'avais contractées, et il me restait encore quelques fonds pour recommencer mon travail de l'année suivante. Je commençais alors à avoir le cœur content, ayant la certitude que mon travail me permettrait d'élever ma petite famille honorablement : j'avais une petite fille âgée de six mois.

Ma femme n'avait pas été sans inquiétudes pendant mon voyage dans le Poitou et l'Anjou, qui dura près d'un mois. Pendant ce temps il était arrivé une aventure qui ne la rassurait pas. Un de mes cousins, parti comme volontaire au commencement de la Révolution, et resté au service depuis ce temps-là sans qu'on eût jamais entendu parler de lui, revint pendant mon absence. Il était assez mauvais sujet avant d'être militaire, et n'avait changé qu'en mal, s'il était possible, pendant le temps qu'il avait passé à l'armée. A son retour il ne parlait que de tuer tous ceux qui avaient été Chouans, et surtout moi et tous ceux qui avaient été officiers. Il avait eu un frère que les Chouans avaient fusillé pendant son absence, et

c'était pour venger sa mort qu'il prétendait me tuer, ainsi que plusieurs autres. Il en voulait surtout à moi, au nommé Le Teinturier, adjudant de la légion que j'avais commandée, et à Guimont, lieutenant de la compagnie de Saint-Jean-des-Bois. A mon arrivée, il y avait eu déjà plus que des menaces à l'égard de Le Teinturier et de Guimont; il les avait rudement battus, et l'un et l'autre avaient abandonné femmes et enfants pour se soustraire à sa fureur. Comme c'était contre moi qu'il criait le plus haut, j'arrivais dans un mauvais moment. Ma pauvre femme, qui désirait mon retour, le redoutait en même temps, vu les menaces de ce malheureux parent; elle aurait souhaité qu'il eût péri à l'armée plutôt que d'être revenu troubler le repos dont nous jouissions. Quand je fus arrivé, après m'avoir embrassé, elle se mit à pleurer et me raconta tout ce que ce mauvais sujet avait dit contre moi et contre les deux autres officiers qui avaient été obligés de quitter le pays pour éviter le sort dont il nous menaçait. Ma femme ne voulait pas que je me rende à l'église le lendemain, qui était un dimanche, me disant qu'elle était certaine qu'il s'y trouverait. Je me mis à rire et lui dis que Guimont et Le Teinturier avaient eu tort de s'en aller à cause de lui, que j'étais bien sûr qu'il ne me dirait rien de désagréable. Tout ce que je pouvais lui dire était loin de la rassurer. Le lendemain, je me levai pour aller à la première messe, pensant bien que c'était celle où je pourrais plutôt voir cet homme qui se montrait si méchant. Ma femme fit de nouveaux efforts pour m'empêcher d'y aller, mais toutes ses représentations furent inutiles. J'avais une excellente paire de pistolets; je les mis bien en état et en garnis mes poches, et je m'en fus à l'église comme à l'ordinaire. En y allant, je rencontrai plusieurs voisins qui m'avertirent du danger et

voulurent, comme ma femme, m'empêcher de continuer mon chemin. Tout ce qu'ils purent me dire fut inutile; ma résolution était prise; je voulais rencontrer cet homme-là le plus tôt possible. Cela ne tarda pas; je fus satisfait. En entrant dans l'église, la première personne sur laquelle je jetai les yeux, fut ce charitable parent. Je vis qu'il y avait de la place à côté de lui, je fus de suite m'y placer. Il me jeta un coup d'œil un peu sévère, qui pourtant ne m'effraya guère; je lui en rendis un qui valait pour le moins le sien. La messe finie, il sortit; deux minutes après je sortis aussi, bien persuadé que j'allais le trouver à la porte et que la scène allait commencer. Mon plan bien arrêté était de me laisser insulter de la langue autant qu'il le voudrait, mais de ne pas souffrir le plus petit jeu de mains. J'avais donc l'intention de le laisser se compromettre en m'injuriant de toutes ses forces, et de répondre par des honnêtetés piquantes à tout ce qu'il allait me dire; de le déterminer par là à me frapper, comme il avait fait à l'égard de Guimont et Le Teinturier, et de lui brûler la cervelle à la porte de l'église devant tous les habitants de la commune. Je sortis de l'église, avec cette ferme résolution. Comme je m'y attendais, mon cousin était effectivement à la porte. Quelle fut ma surprise et celle de tous les assistants, en voyant cet homme si méchant, qui avait répandu tant d'invectives contre moi, venir me sauter au cou, m'embrasser cordialement, me faire mille caresses ! Je lui répondis sur le même ton. Toutes les craintes de ma femme et de mes amis prirent fin. Je ne l'ai jamais recherché depuis; je ne l'ai jamais fui; partout où je le rencontrais, il me faisait beaucoup de politesses.

Je recommençai mon travail pour l'année suivante avec le projet de faire une plus grande quantité de faulx. Je

travaillai depuis la fin du mois d'août jusqu'au commencement de mai. Je ne m'attendais guère alors à ce qui se préparait pour moi. Je jouissais depuis quatre ans de la plus grande tranquillité; j'avais eu le plus grand soin d'éviter toutes les compagnies qui auraient pu me rendre suspect aux yeux du gouvernement; je vivais très retiré et ne m'occupais que de mon petit commerce et du soin de ma famille, lorsque dans la nuit du 6 au 7 mai 1806, dix gendarmes vinrent à ma maison. Par un pur hasard, nous étions allés à Vire, ma femme et moi, et nous y avions couché. Ne me trouvant pas à la maison, ils demandèrent au domestique où j'étais. Il répondit qu'il n'en savait rien, que cependant il présumait que je pouvais être chez un oncle que j'avais à Sourdeval. Il y a deux lieues de chez moi à cette ville. Les dix gendarmes partirent de suite et s'en allèrent chez mon oncle pour voir si j'y étais, d'après ce que leur avait dit mon domestique. Ne m'ayant point trouvé à Sourdeval, ils revinrent vers deux heures de l'après-midi à la maison, voir si j'étais revenu. Ne m'ayant point encore trouvé, ils résolurent de s'établir dans une petite auberge très peu éloignée de ma maison, et d'attendre là mon retour. Mon domestique, voyant qu'ils mettaient tant d'importance à me trouver, vint au-devant de moi pour me prévenir et me mettre en mesure de ne pas me laisser prendre, si je ne le jugeais à propos. Il nous rencontra à deux lieues de chez moi. Je tins sur-le-champ conseil avec ma femme sur le parti que j'avais à prendre. Je fis ce raisonnement : à coup sûr quelqu'un aura porté une dénonciation contre moi ; il faut en venir à une explication ; mon innocence et ma conduite me sont garants que cette affaire ne peut avoir de suite; je pourrais m'occuper de cette explication sans me mettre entre les mains des gendarmes, mais ce serait bien plus

long, et paraîtrait suspect. Je me trouvais dans une circonstance très embarrassante : j'étais sur le point de livrer les faulx que j'avais faites depuis huit mois ; il fallait que je commence à les tremper le lendemain matin et qu'elles fussent livrées toutes dans quinze jours ; si je ne me rendais pas aux gendarmes et étais obligé de me cacher pendant cette quinzaine, je ne pouvais livrer ma marchandise et j'allais me trouver dans le plus grand embarras pour faire honneur aux obligations que j'avais contractées. Si je me cachais, tout le monde me jetterait la pierre, en disant que si je n'étais pas coupable je ne me cacherais pas. Après avoir bien réfléchi sur toutes ces raisons, nous décidâmes, ma femme et moi, qu'il valait mieux aller trouver les gendarmes et voir ce qu'ils me voulaient. Je m'en fus tout droit à la petite auberge où ils étaient, disant que je venais me mettre à leur disposition. Le maréchal des logis qui les commandait me dit qu'il avait ordre de faire une perquisition chez moi; qu'on lui avait dit que j'avais des armes et que j'entretenais correspondance avec les généraux Georges, Pichegru et Moreau. Je déclarai n'avoir point d'armes, ni de correspondance avec les personnes dont il me parlait, et même que je ne connaissais aucun des trois : ce qui était bien vrai. Arrivés à la maison, ils demandèrent à ma femme de leur faire l'ouverture des meubles; elle leur ouvrit les secrétaires, les commodes. Après avoir regardé dans deux ou trois tiroirs, où il paraissait chercher des lettres, Ripaux, le maréchal des logis, tira un papier de sa poche et m'en donna lecture : c'était un mandat d'arrêt contre moi envoyé par le Grand-Juge, ministre de la Police générale. Les gendarmes prirent un ton plus insolent et m'ordonnèrent de les suivre, ce qu'il fallut faire sans réplique. Je ne m'inquiétais pourtant pas beaucoup, croyant

toujours que c'était une erreur du ministre de la Police, ou plutôt qu'il avait été trompé sur mon compte et qu'il me serait facile de le détromper; je me flattais de l'espoir d'être en liberté dans huit ou dix jours au plus tard. J'embrassai ma femme et je pris dans mes bras ma petite fille pour l'embrasser aussi; elle me prit par le cou avec ses petites mains; elle ne voulait pas me quitter. Elle n'avait que seize mois. Il semblait qu'un pressentiment disait à cette chère enfant qu'elle serait bien des années sans me revoir. Après l'avoir emportée très loin avec moi, je fus obligé de l'arracher de mes bras pour la remettre malgré elle au domestique qui me suivait pour la remporter. Ce fut un moment très dur pour moi; les cris qu'elle poussait en s'en allant me perçaient le cœur; j'eus de la peine à cacher mes larmes aux gendarmes qui me conduisaient.

Ils me menèrent en prison à Tinchebray où je passai la nuit. Des amis m'y apportèrent un lit et à souper. Je fus aussi bien que possible: je ne dormis pas beaucoup de toute la nuit. Le matin dès le jour, je vis arriver ma femme et ma belle-sœur; elles restèrent à causer avec moi. Le concierge vint me prévenir que les gendarmes étaient à la conciergerie, m'attendant pour me conduire à Domfront. Je congédiai promptement ma femme et sa sœur, pour leur épargner le désagrément de me voir lier et garrotter sous leurs yeux, et conduit comme un voleur. Elles m'embrassèrent toutes les deux en fondant en larmes et s'enfuirent à l'instant. Je descendis à la geôle, où je trouvai cinq gendarmes qui paraissaient assez mécontents de m'avoir attendu dix minutes. Ils prirent leur corde pour me lier les deux bras; je leur dis que je n'étais point un criminel, qu'ils pouvaient bien se dispenser de m'attacher avec leur corde, qu'ils savaient bien que je m'étais rendu

à eux volontairement et que je ne chercherais pas à leur échapper. Ils me répliquèrent brusquement que si je disais un mot de plus, ils allaient me mettre les menottes. Je ne leur répondis rien, sinon qu'ils en étaient bien les maîtres. De ce moment je pris la résolution de souffrir très patiemment toutes les vexations qu'il leur plairait de me faire subir. Aussitôt sorti de la prison, j'aperçus ma femme et sa sœur s'en allant devant moi dans la rue ; je tremblais d'en être vu lié comme un voleur, au milieu de mes cinq gendarmes qui me menaient avec grand appareil. Ils paraissaient aussi fiers que s'ils eussent remporté une grande victoire.

Nous arrivâmes à Domfront dans cet équipage. On me conduisit tout droit à la prison ; on me lâcha au milieu de la cour entre quarante ou cinquante prisonniers, dont une partie étaient des criminels, et le plus petit nombre se trouvaient comme moi en prison parce qu'ils avaient serv le Roi ; et c'étaient ceux qui étaient le plus étroitement gardés. Je fus bientôt entouré de tout ce monde, et chacun s'empressa de me questionner ; je répondais aux uns, mais impossible de répondre à tous à la fois. Un de la bande interrompit brusquement tous les autres en disant qu'on avait le temps de faire toutes ces questions, que le plus pressé était de me faire payer la bienvenue. Un autre qui se trouvait devant moi et ne m'avait pas dit une seule parole depuis que j'étais entré, sans m'avoir cependant quitté, alla lui frapper sur l'épaule et lui dit : « Quand tu feras payer la bienvenue à celui-là, ce sera moi qui la paierai pour lui ; apprends cela, camarade. » Je me retournai pour voir qui prenait si bien mes intérêts ; je vis un grand et bel homme, qu'après avoir plusieurs fois regardé, je reconnus pour un des grenadiers qui avaient fait toute la guerre avec moi. Il dit aux autres que j'étais son

ancien commandant et qu'il ne souffrirait pas qu'on m'insulte. Il prononça ces mots d'un ton qui me fit croire que les autres le respectaient beaucoup. De ce moment il ne fut plus question de me faire payer la bienvenue. On nous fit entrer dans les chambres ; dans celle où l'on me dit de me mettre, nous nous trouvâmes six ; un vieux, qui était du nombre, prétendit que c'était à moi, comme le dernier arrivé, à faire le service de la chambre. Mais, heureusement pour moi, mon grenadier se trouvait en être ; il ne permit pas que je vide les seaux, plus qu'il n'avait voulu qu'on me fît payer la bienvenue. Ce fut à lui que je dus le respect que tous mes compagnons de prison eurent pour moi pendant trente-six heures que je passai à Domfront. Je n'y fus pas couché comme à Tinchebray, où j'avais un bon lit : il fallut se reposer sur la paille, ou plutôt sur la souille, car cela n'était autre chose, et une fourmilière de poux qui étaient au travers et faisaient remuer la paille. Mon domestique arriva le matin pour m'apporter des chemises et plusieurs autres petits effets que ma femme m'envoyait. Il faisait tomber les poux qu'il voyait courir par douzaines sur mon habit. Je lui défendis de rendre compte de cette circonstance à ma femme, et lui recommandai de dire que j'étais très bien traité. Après que j'eus passé deux nuits dans cet agréable hôtel, le brigadier de la gendarmerie de Tinchebray vint me dire qu'il fallait partir et que c'était lui qui était chargé de me conduire à Alençon. Je fus content de savoir que c'était Desfonceaux, ce brigadier, qui allait me conduire : je le regardais comme un ami. Depuis quatre ans je le connaissais, et il était venu plus de vingt-cinq fois me demander à dîner chez moi à ce titre, et je puis dire que je l'avais toujours reçu avec honnêteté ; je me félicitais donc d'avoir un tel conducteur. Il commença par ordonner aux gendarmes qui étaient avec lui de m'atta-

cher les bras avec des cordes; je croyais d'abord qu'il disait cela pour plaisanter; point du tout; les gendarmes tirèrent leurs cordes, je présentai mes bras, et en termes de marine, je me trouvai amarré.

Nous nous mîmes en route vers les dix heures du matin; nous arrivâmes à Prez-en-Pail vers six heures du soir. Desfonceaux me fit conduire à la prison par les deux gendarmes qu'il avait avec lui. La prison de ce lieu est un petit cachot d'à peu près huit pieds carrés et de trois pieds et demi de hauteur; elle ressemble beaucoup à une loge à cochons. Il y avait dans le fond de ce trou une botte de paille qui nageait sur trois ou quatre pouces d'eau. Je fis beaucoup de difficultés pour entrer dans cet abominable lieu; je dis aux gendarmes qui voulaient m'y introduire, qu'il fallait aller chercher le brigadier, qu'il n'était pas possible de faire coucher un homme dans un pareil endroit. Desfonceaux arriva; il trouva que j'étais bien difficile de ne pas vouloir passer la nuit en ce lieu. Je lui fis observer qu'il y avait plus de quatre pouces d'eau et qu'il était impossible de s'y asseoir. Il dit que je n'avais pas besoin de m'asseoir, que je pouvais me coucher et que cela devait me suffire, mais qu'il craignait que la porte ne fût pas assez solide. Elle était cependant en fer, renforcée d'une grosse barre et attachée avec trois cadenas. Il ajouta qu'il fallait me mettre les fers aux pieds et aux mains. Il fallut me résigner à me coucher sur le flanc dans l'eau jusque par-dessus le corps, souffrir le poids d'environ soixante livres de fer aux pieds et aux mains, et me résoudre à dormir comme je pourrais. Je proteste que je n'ai pas fermé l'œil depuis six heures du soir que je fus amené dans ce maudit cachot, jusqu'à dix heures du matin que mon ami Desfonceaux vint me trouver, me demandant d'un air ironique comment j'avais passé la nuit et com-

ment je me portais. J'avais un si souverain mépris pour lui que je ne lui répondis rien. Je demandai au geôlier qui était avec lui un petit verre d'eau-de-vie qui me fit le plus grand bien; j'étais prêt à me trouver mal, après avoir été renfermé pendant quinze heures chargé de fers dans cette fosse, où je ne pouvais me tenir ni debout ni assis. Non! de ma vie je n'ai été aussi fatigué que je l'étais en sortant de cette caverne à ours.

Nous nous acheminâmes sur la route d'Alençon; j'avais toujours les cordes serrées autour des bras. Arrivés à Alençon vers sept heures du soir, on me conduisit tout droit à la prison, qui ressemblait à un palais par comparaison avec celle que je venais de quitter. Aussitôt que je fus entré, tous les prisonniers m'accostèrent en me demandant les uns après les autres pourquoi j'avais été arrêté. Je leur disais que je ne le savais pas moi-même; je ne pouvais donc pas le leur dire. Plusieurs venaient en confidence me prévenir de prendre bien garde, de ne pas me fier à tout le monde; me dire qu'il y avait beaucoup de *moutons* dans la prison. Ceux qui venaient me faire ces confidences, me disaient que je pouvais avoir toute confiance en eux, qu'ils étaient détenus pour leur attachement bien connu à la cause du Roi, qu'ils détestaient Buonaparte et le gouvernement, qu'ils me contaient cela parce qu'ils voyaient bien que j'étais honnête homme et pensais comme eux. Je leur laissais dire tout ce qu'ils voulaient et ne leur répondais rien, ce qui ne faisait pas leur affaire : leur but était de me soutirer mon secret, si j'en avais eu. Je fus bientôt prévenu par d'honnêtes gens qui se trouvaient comme moi dans cette prison, que ceux qui m'avaient si bien accosté en arrivant, étaient justement ceux qui exerçaient le métier de *moutons*, c'est-à-dire d'espions. Il fallut payer là la bienvenue : j'en

fus quitte pour cinq ou six pots de cidre, dix ou douze bouteilles. Quoique cette prison fût remplie de vermine, je m'y trouvais comme en paradis en la comparant à celle d'où je partais.

Le troisième jour que j'étais habitant de ce château, je m'avisai de faire une pétition et de l'adresser au président du tribunal d'Alençon, pour le prier de me faire savoir pourquoi j'avais été arrêté et amené en la prison de cette ville. Environ deux heures après que j'eus prié le concierge de porter ou de faire porter ma requête à son adresse, arriva un lieutenant de gendarmerie qui me fit plusieurs questions, comme : si je marchais bien, si j'avais des moyens pécuniaires, et si j'étais d'un fort tempérament. Je le priai de vouloir bien me faire le plaisir de me dire pour quelle raison il me faisait ces questions. Il me dit que je partirais le lendemain matin pour aller à Joux qui était ma destination; comme il y avait à peu près cent cinquante lieues, il était nécessaire de savoir si je marchais bien; il était indispensable que je jouisse d'un bon tempérament pour pouvoir y aller à pied, à moins que je n'eusse de l'argent pour m'y faire conduire en voiture. Je lui dis qu'il m'était de toute inutilité de penser à une voiture s'il fallait que je la paie; que je n'avais pas dix francs d'argent; que mon tempérament n'était pas très fort; et que n'ayant jamais fait cent cinquante lieues de route, j'ignorais absolument si je pourrais la faire à pied. Il ne m'en demanda pas davantage et s'en alla. Peu de temps après deux gendarmes vinrent à la prison demander à me parler; c'était pour me prévenir de me tenir prêt à partir le lendemain matin à cinq heures. Ils m'annoncèrent qu'ils étaient chargés de me conduire au fort de Joux sur la frontière de Suisse. Je leur dis que je n'avais pas assez d'argent pour faire la route à mes dépens. Ils m'apprirent

que le gouvernement m'accordait cinq francs par jour; ils s'en allèrent faire leurs préparatifs de voyage, et je retournai auprès de mes compagnons de prison attendre avec patience le lendemain matin. Il y avait sept jours que j'étais en prison; j'étais mangé par les poux; je suis certain que j'en avais sur moi plus de mille; n'y étant pas encore accoutumé, je m'écorchais la peau à force de me gratter; j'étais dans le même état que si l'on m'avait frotté tout le corps avec des orties; ce que je n'avais pas égratigné était couvert d'ampoules. J'étais bien aise de quitter un endroit où j'avais à combattre une armée aussi nombreuse; je tuais beaucoup d'ennemis, mais le nombre en était si grand qu'il ne me restait plus aucun espoir de les vaincre tous; je pensais qu'une fois dans ma forteresse, je leur ferais la guerre avec plus d'avantage et que peut-être je réussirais à les détruire tous. Mais si j'avais cet espoir, j'éprouvais le chagrin de penser que j'allais m'éloigner de près de deux cents lieues de ma chère femme et de mon enfant. Je savais qu'elles n'avaient aucun autre moyen d'existence que mon travail; la situation où je les voyais m'était bien plus pénible que la mienne; j'avais le cœur navré en envisageant l'avenir de ces deux infortunées qui avaient tout perdu en me perdant. Après m'être livré pendant quelque temps au chagrin qui était gravé bien profondément dans mon âme, je priai le concierge de me donner du papier et de l'encre pour écrire à ma femme. Je m'efforçais de lui dire ce que je pouvais imaginer de plus consolant. Ma lettre terminée, je la remis décachetée au geôlier pour qu'il en prît lecture et eût la bonté de la mettre à la poste. Il me dit que c'était très bien, mais qu'il fallait lui donner de l'argent pour payer celui qui aurait la peine de la porter à la poste. Je lui donnai quelques sous et le quittai pour me mettre sur la paille à la discrétion de mes

ennemis, qui ne me laissèrent guère dormir de la nuit.

Le lendemain, les deux gendarmes, comme ils me l'avaient dit, arrivèrent, le sac sur le dos, le sabre au côté, le fusil à l'épaule. Ils commencèrent par apprêter leurs cordes et m'amarrer les bras très solidement. Ensuite ils me présentèrent une paire de menottes et me demandèrent si je préférais les porter dans mes poches ou les avoir aux mains. Je leur dis de les mettre dans mes poches, où je ne pouvais porter les mains à cause des cordes qui m'entravaient. J'avais un peu de linge dans un mouchoir que je pris à la main, et me voilà parti avec mes deux gendarmes. Le brigadier se nommait Roussaux; il était d'Angers. L'autre avait nom Lestié, dit Buisson. Ce dernier était d'Alençon même. Ils servaient tous deux dans la gendarmerie à pied. Buisson était un drôle d'original; il avait été adjudant-général sous les ordres du général Santerre dans la guerre contre la Vendée; de ce grade, il était redevenu simple gendarme à pied. Nous fûmes coucher à Bellême; il fit assez beau temps pendant notre route.

De Bellême nous fûmes à Nogent-le-Rotrou. J'avais un cousin dans cette ville; je priai un gendarme d'aller lui dire que j'étais à la prison et que je le priais de venir me voir. Il vint de suite et pria le concierge de me laisser sortir pour dîner avec lui et les gendarmes qui m'avaient sous leur responsabilité et que mon cousin invitait aussi. Comme je pensais bien que je ne serais pas libre de longtemps, je priai mon cousin de faire venir un notaire pour faire une procuration aussi étendue que possible à envoyer à ma femme; j'avais laissé des affaires à terminer, et je savais qu'elle ne pourrait pas les arranger sans ma procuration. Nous dînâmes; mon cousin demanda aux gendarmes la permission de me faire coucher chez lui, en

leur offrant un lit dans la même chambre où il devait me mettre. Ils ne voulurent pas y consentir et je fus obligé d'aller coucher à la prison. Mon cousin vint avec moi jusqu'à la porte et me quitta en pleurant comme un enfant. J'avais un peu plus de calme dans l'esprit, depuis que j'avais passé à ma femme le soin de nos affaires. Cette pensée me soulageait un peu.

Le lendemain matin, nous partîmes de Nogent vers six heures et arrivâmes vers huit heures du soir. Nous nous étions arrêtés en route à un village où je me trouvai très malade; je fus plus d'une heure et demie sans aucune connaissance. Lorsque j'eus recouvré mes sens, on me força à boire un verre d'eau-de-vie, qui me fit le plus grand bien. Nous fûmes arrêtés très longtemps dans ce village, d'où nous repartîmes pour Châteaudun. Arrivé à la prison, je dis aux gendarmes qui m'accompagnaient, qu'il me serait impossible de faire à pied la route de Châteaudun à Orléans, où ils devaient me conduire le lendemain. Ils allèrent chercher un docteur et l'amenèrent me visiter; il trouva que j'avais beaucoup de fièvre, et déclara que j'étais incapable de faire la route à pied; il doutait même fort que je pusse supporter la voiture; il conseilla aux gendarmes de me laisser me reposer un jour; je serais peut-être plus en état de soutenir le lendemain la fatigue de la route. Le brigadier Roussaux dit que cela n'était pas possible, qu'il allait se faire donner une voiture pour m'y mettre, et que là où je *crèverais*, il me laisserait. En disant ces mots, il fut à la municipalité se faire donner un ordre pour avoir une charrette. Le docteur me fit faire de la tisane et me fit apporter un lit pour passer la nuit. Je me déshabillai pour la première fois depuis que j'étais entre les mains de mes bourreaux: c'est le nom qui leur convient le mieux. Je pris quelques verres de tisane et dormis

un peu pendant la nuit. Le docteur vint me voir de bon matin, et me trouva beaucoup mieux que la veille; il me dit qu'il allait tâcher d'obtenir que je reste là un jour ou deux, et qu'il ne doutait pas que ce temps ne me fît grand bien, et que je serais en état de supporter les fatigues de la route. Mes gendarmes en jugèrent autrement. A huit heures du matin, ils amenèrent à la porte de la prison une charrette garnie d'une botte de paille, et le sieur Roussaux vint me signifier de m'habiller sur-le-champ et de monter en voiture : c'était une voiture qui n'était pas douce. Il fallut obéir et monter sur la charrette; lorsque j'y fus, ils eurent soin de me lier avec leurs cordes et de m'attacher à la charrette, et nous voilà en marche pour Orléans.

Mes gendarmes, montés avec moi dans la charrette, avaient pris à Châteaudun quelques bouteilles de vin; ils en avalèrent en route plusieurs verres qui leur échauffèrent la tête, en sorte qu'ils arrivèrent à Orléans en chantant, comme ils avaient fait pendant toute la route. Le spectacle d'un prisonnier étroitement lié sur une charrette, entre deux gendarmes qui chantaient avec un air de triomphe, attira les regards de toute la populace qui se trouvait dans les rues d'Orléans à notre arrivée, les gendarmes ne cessant de dire à droite et à gauche que c'était un prisonnier d'État qu'ils conduisaient. La curiosité de voir un homme de pareille importance fit suivre la charrette par plus de quinze cents personnes jusqu'à la porte de la prison. Arrivés dans l'intérieur de la première cour, nous entrâmes à la conciergerie. Aussitôt que je fus dans cet appartement, le concierge ouvrit une autre porte et me fit entrer dans une autre cour remplie de prisonniers. Ces malheureux s'empressèrent d'entourer le survenant, chacun lui faisant ses questions, comme il est d'usage dans

toutes les prisons. Mais je ne tardai pas à être débarrassé de tous ces importuns. La porte de la cour s'ouvre avec fracas, le concierge paraît et s'adressant à moi, dit: « Monsieur le nouveau venu, voulez-vous bien avoir la bonté de passer par ici. » Il me fait entrer avant lui dans la geôle, et se tournant vers moi, me dit très poliment: « Monsieur, je vous demande bien pardon de vous avoir fait entrer dans cette cour, où vous étiez confondu avec tous les brigands qui la remplissent. Aussitôt que ces gendarmes (montrant du doigt Roussaux et Buisson) m'ont dit que vous étiez un prisonnier d'État, je me suis empressé de vous rappeler et de vous faire venir ici pour vous mieux traiter, car je sais respecter les opinions. » Le pauvre diable de Roussaux voulut élever la voix pour représenter au concierge que j'étais un homme de très grande importance et qu'il fallait me mettre au cachot pour être plus sûr de moi; le concierge lui répliqua que pendant que j'étais dans sa maison, je n'étais plus sous la responsabilité de la gendarmerie. Roussaux et Buisson voulurent répondre quelque chose, mais le concierge ne leur donna pas le temps de finir leur phrase et ordonna à un grand guichetier ou porte-clés qui était présent, de passer sur-le-champ à la porte ces deux insolents. L'ordre fut exécuté aussitôt que donné, et comme ces messieurs voulaient faire les récalcitrants, il leur allongea à chacun un grand coup de pied dans le derrière et leur ferma la porte au dos. Cette scène finie, le concierge me renouvela ses excuses et me pria de vouloir bien le suivre. Il me conduisit dans une très belle chambre où étaient deux dames qui brodaient, me présenta à elles et m'offrit un fauteuil, en me priant de m'asseoir et de passer l'après-midi avec son épouse et sa belle-sœur. Elles me demandèrent très poliment et avec beaucoup de précautions, quel était le sujet de mon arres-

tation et depuis quand elle avait eu lieu; je cherchai à satisfaire de mon mieux à toutes les questions qu'elles me firent. Elles prirent bien part à mes peines et furent surtout très touchées lorsque je leur parlai de ma femme, qui était dans la plus grande inquiétude sur mon sort, et de ma petite fille, que les gendarmes avaient été obligés d'arracher de mes bras pour m'emmener, quand ils m'avaient arrêté. A mon récit ces deux personnes, mille fois trop sensibles pour leur état, se regardaient les larmes aux yeux en disant: « Pauvre petite femme! Pauvre enfant! » Puis elles me disaient de prendre courage; qu'il fallait espérer que les honnêtes gens ne seraient pas toujours maltraités, qu'il viendrait un temps où je serais récompensé de tout ce qu'on me faisait souffrir. L'heure du souper arriva; le concierge et ces dames m'invitèrent à souper avec eux. Ils me racontèrent qu'ils avaient été attachés à la maison de Penthièvre avant la Révolution. Le mari me dit qu'il avait servi dans la cavalerie de la République contre la Vendée; qu'il avait eu souvent le désir de passer du côté des Vendéens; mais le peu de ressources qu'il voyait à cette brave armée, l'en avait toujours empêché; enfin qu'il avait eu le bonheur d'être blessé et d'obtenir son congé; que tout en servant la République, il n'avait pas cessé de porter la famille royale dans son cœur. Après le souper qui était très bon, il prit une chandelle et me conduisit dans une très belle chambre ne ressemblant en rien à une prison; je me couchai et dormis fort bien.

Le lendemain matin, il m'apporta du café à ma chambre. Puis je pris congé de mes hôtes, en leur témoignant ma reconnaissance du mieux qu'il me fut possible. Mes deux gendarmes m'attendaient à la conciergerie, plus humbles et plus honnêtes que la veille; je montai en charrette avec eux; ils m'amarrèrent comme à l'ordinaire, et nous voilà

partis pour Montargis. Il n'y eut ce jour-là rien de remarquable, sinon que nous fûmes obligés de coucher dans un bourg dont j'ai oublié le nom. Comme il ne s'y trouvait point de prison, mes gendarmes me firent la grâce de me faire coucher à l'auberge; ils m'attachèrent par un pied au bois du lit dans lequel j'étais, et, par une double précaution, Buisson coucha avec moi, et Roussaux nous attacha ensemble avec les menottes. Nous passâmes ainsi la nuit, ce qu'ils ont bien fait valoir depuis, en disant que pendant notre route, ils me faisaient coucher avec eux plutôt que de me mettre en prison : comme je l'ai déjà dit, il n'y en avait pas.

Le lendemain, nous nous rendîmes de bonne heure à Montargis; nous fîmes la route à pied, parce que mes gendarmes s'étaient fait payer la voiture par celui qui était commandé pour nous conduire. Lorsqu'ils m'eurent déposé en prison, je ne les revis que le soir, qu'ils vinrent m'apporter à souper et me dire qu'ils viendraient me chercher de bon matin le lendemain. Ils vinrent effectivement assez matin; je ne les fis pas attendre longtemps; nous nous mîmes en route pour Joigny, où nous couchâmes. Après m'avoir déposé en prison, mes gendarmes furent se promener; ils firent la rencontre de deux grenadiers qu'ils avaient connus à l'armée. Cette rencontre me débarrassa de leur présence jusqu'au lendemain à midi, qu'ils vinrent me prendre pour me conduire à Auxerre.

Il était nuit lorsque nous y arrivâmes; mes gendarmes me menèrent promptement à la prison pour se débarrasser de moi; je ne les revis pas le lendemain de toute la journée. C'était le dimanche de la Pentecôte. Le lundi, vers trois ou quatre heures de l'après-midi, mes deux gardes du corps vinrent non pas pour recevoir mes ordres, mais pour me donner les leurs; ils me dirent que j'eusse

à me tenir prêt à partir le lendemain matin à quatre heures. Roussaux avait la figure toute déchirée, ce qui me fit croire qu'il leur était arrivé quelque aventure. Le lendemain, les deux gendarmes arrivèrent à la prison, comme ils m'en avaient prévenu ; ils avaient recruté un camarade qui me parut, par son costume et sa démarche, être un marin. Lorsqu'ils m'eurent garrotté comme à l'ordinaire, car cela ne manquait jamais, nous nous mîmes en route à pied pour nous rendre à Tonnerre. Lorsque nous fûmes à une petite lieue sur la grande route, au carrefour pleureur de ces trois compagnons, il fallut entrer dans un cabaret et boire un verre d'eau-de-vie ensemble avant de se séparer. J'appris là qu'ils s'étaient disputés la veille et s'étaient donné les coups de poing dont mes deux champions portaient les marques sur leur figure, ce qui me fit voir que le résultat du combat n'avait pas été en leur faveur. A dire vrai, le marin leur avait donné une roulée qui comptait; Roussaux avait la figure toute déchirée, et l'adjudant-général Buisson avait l'œil gauche au beurre noir. Le matelot leur avait proposé leur revanche au sabre ; il leur renouvela l'offre qu'il avait faite la veille ; mes deux braves refusèrent par prudence, alléguant qu'ils ne pouvaient s'exposer et se battre, étant chargés d'une mission aussi importante que celle de conduire un prisonnier d'État ; mais que s'ils le rencontraient en revenant, à coup sûr ils se battraient avec lui. Il répondit qu'il ne lui était pas possible d'attendre leur retour ; le vaillant Roussaux paya l'eau-de-vie qui avait été bue, et ils se quittèrent les meilleurs amis du monde.

Nous prîmes la route de Tonnerre en Bourgogne, où je passai la nuit. Le lendemain matin, nous partîmes à cinq heures pour arriver le soir à Châtillon-sur-Seine. Je savais que le père et les deux frères de M. Mandat demeu-

raient dans cette ville. Aussitôt à la prison et débarrassé de mes deux importuns estafiers, je priai le geôlier de me donner un petit morceau de papier, et j'écrivis à ces messieurs un billet pour leur dire que je venais d'arriver en la prison de cette ville, que j'avais eu le malheur de perdre, il y avait quelques jours, un petit paquet où était mon linge, que je n'en avais pas pour changer, et qu'en ayant un pressant besoin, je les priais instamment de m'envoyer une chemise, une cravate et un mouchoir de poche. Le concierge me dit qu'ils avaient répondu qu'ils ne connaissaient pas ce nom-là; ils ne m'envoyèrent rien. Les deux MM. Mandat avaient servi sous mes ordres, l'un comme capitaine, l'autre comme volontaire; il n'y avait pas un an que je leur avais envoyé le portrait de leur frère tué en Normandie. Il me fallut faire le reste de la route sans changer de linge, quoique je fusse baigné de sueur tous les soirs en arrivant en prison. L'extrême chaleur, jointe au mauvais état de ma santé, faisait que je ne pouvais faire quatre pas sans être traversé par la sueur. Mes deux gendarmes vinrent me chercher assez matin; nous nous acheminâmes sur la route de Dijon; nous fûmes obligés de coucher en route dans un village; comme il ne s'y trouvait pas de prison, mes conducteurs me firent encore la grâce de me faire coucher avec eux, en prenant les mêmes précautions que la première fois. Le jour suivant, nous arrivâmes d'assez bonne heure à Dijon. Le lendemain, nous fûmes coucher à Auxonne, de là à Dôle, et de Dôle à Salins. Partout j'étais obligé de coucher sur une botte de paille. A Salins, il y avait dans la prison un officier, capitaine d'habillement arrêté pour erreurs dans ses comptes; il avait un lit et me fit coucher avec lui; mais son lit était plein de punaises, comme ma chemise de poux: ces insectes ne me permirent pas de fermer l'œil de la nuit. Mes

deux sbires se présentèrent fièrement à la porte de la prison aussitôt qu'elle leur fut ouverte, et m'ordonnèrent de leur présenter mes bras pour y mettre les menottes, disant que le général qui commandait à Joux trouverait sûrement très mauvais que j'arrive chez lui sans porter les fers. Il fallut me soumettre à leur volonté, assez content de la pensée d'être débarrassé de ces deux importuns compagnons de voyage. Nous partîmes assez matin de Salins et étions arrivés vers deux heures de l'après-midi à Pontarlier, qui est à trois petits quarts de lieue du fort de Joux. Nous traversâmes cette ville sans nous y arrêter, pour venir à une petite auberge qui est sur la grande route de Neuchâtel, exactement au pied de la rampe qui monte au château de Joux. Mes gendarmes me firent descendre à cette auberge, où il fallut faire un mauvais dîner avant de nous séparer. Ils dressèrent un certificat attestant qu'ils s'étaient bien comportés avec moi; je ne fis aucune difficulté de le signer, et ne leur demandai aucun compte des cent sous par jour qui m'étaient accordés pour ma nourriture en route, quoiqu'ils n'eussent pas payé quarante sous par jour pour ma dépense.

leur offrant un lit dans la même chambre où il devait me mettre. Ils ne voulurent pas y consentir et je fus obligé d'aller coucher à la prison. Mon cousin vint avec moi jusqu'à la porte et me quitta en pleurant comme un enfant. J'avais un peu plus de calme dans l'esprit, depuis que j'avais passé à ma femme le soin de nos affaires. Cette pensée me soulageait un peu.

Le lendemain matin, nous partîmes de Nogent vers six heures et arrivâmes vers huit heures du soir. Nous nous étions arrêtés en route à un village où je me trouvai très malade; je fus plus d'une heure et demie sans aucune connaissance. Lorsque j'eus recouvré mes sens, on me força à boire un verre d'eau-de-vie, qui me fit le plus grand bien. Nous fûmes arrêtés très longtemps dans ce village, d'où nous repartîmes pour Châteaudun. Arrivé à la prison, je dis aux gendarmes qui m'accompagnaient, qu'il me serait impossible de faire à pied la route de Châteaudun à Orléans, où ils devaient me conduire le lendemain. Ils allèrent chercher un docteur et l'amenèrent me visiter; il trouva que j'avais beaucoup de fièvre, et déclara que j'étais incapable de faire la route à pied; il doutait même fort que je pusse supporter la voiture ; il conseilla aux gendarmes de me laisser me reposer un jour; je serais peut-être plus en état de soutenir le lendemain la fatigue de la route. Le brigadier Roussaux dit que cela n'était pas possible, qu'il allait se faire donner une voiture pour m'y mettre, et que là où je *crèverais*, il me laisserait. En disant ces mots, il fut à la municipalité se faire donner un ordre pour avoir une charrette. Le docteur me fit faire de la tisane et me fit apporter un lit pour passer la nuit. Je me déshabillai pour la première fois depuis que j'étais entre les mains de mes bourreaux: c'est le nom qui leur convient le mieux. Je pris quelques verres de tisane et dormis

connu. » — « Il a servi avec vous, n'est-ce pas? » — « Il y a servi quelques jours. » — « Comment, quelques jours ? Il n'a donc pas toujours servi avec son frère ? » — « Non. » — « Comment cela ? Pourquoi n'a-t-il pas toujours servi avec son frère ? » — « Sûrement, il n'avait pas les mêmes opinions que le général. » — « Et comment a-t-il été un moment avec son frère, s'il n'avait pas les mêmes opinions ? Vous allez le trouver là-haut, » dit-il en me montrant le fort, nous l'avons prisonnier depuis quelque temps. Racontez-moi donc comment il a servi un moment avec vous. » — « En voici la raison. Nous étions trois ou quatre cents hommes dans le bourg de Saint-Sever, à deux lieues de Vire; les troupes républicaines qui étaient dans cette ville, en furent averties; elles vinrent nous attaquer; nous les battîmes complètement. En les poursuivant, on arrêta sur la grande route comme espion, un jeune matelot; il fut amené au général pour être examiné; il se trouva que les deux frères se reconnurent. Cela fit une scène assez touchante; il y avait cinq ou six ans qu'ils ne s'étaient vus. Le jeune Frotté servait dans la marine depuis trois ans; il venait de Brest à Caen, où demeurait sa mère. Le général emmena son frère avec lui, lui donna un des mousquetons que nous avions pris aux Républicains; le même jour, il lui fit donner un habit d'uniforme, et le voilà embarqué avec nous. Quatre jours après, il fut se rendre à Vire et nous laissa là. Voilà, Monsieur, comment il a servi avec nous. »

Je ne lui disais pas que son frère l'avait envoyé à Caen, qu'il avait été arrêté à Vire; qu'il avait dit aux Républicains, lorsqu'il se vit en leurs mains, qu'il avait déserté d'avec nous; ils le crurent et même le conduisirent à Caen chez sa mère.

Le commandant ne me fit pas d'autre question; il re-

toutes les prisons. Mais je ne tardai pas à être débarrassé de tous ces importuns. La porte de la cour s'ouvre avec fracas, le concierge paraît et s'adressant à moi, dit: « Monsieur le nouveau venu, voulez-vous bien avoir la bonté de passer par ici. » Il me fait entrer avant lui dans la geôle, et se tournant vers moi, me dit très poliment: « Monsieur, je vous demande bien pardon de vous avoir fait entrer dans cette cour, où vous étiez confondu avec tous les brigands qui la remplissent. Aussitôt que ces gendarmes (montrant du doigt Roussaux et Buisson) m'ont dit que vous étiez un prisonnier d'État, je me suis empressé de vous rappeler et de vous faire venir ici pour vous mieux traiter, car je sais respecter les opinions. » Le pauvre diable de Roussaux voulut élever la voix pour représenter au concierge que j'étais un homme de très grande importance et qu'il fallait me mettre au cachot pour être plus sûr de moi; le concierge lui répliqua que pendant que j'étais dans sa maison, je n'étais plus sous la responsabilité de la gendarmerie. Roussaux et Buisson voulurent répondre quelque chose, mais le concierge ne leur donna pas le temps de finir leur phrase et ordonna à un grand guichetier ou porte-clés qui était présent, de passer sur-le-champ à la porte ces deux insolents. L'ordre fut exécuté aussitôt que donné, et comme ces messieurs voulaient faire les récalcitrants, il leur allongea à chacun un grand coup de pied dans le derrière et leur ferma la porte au dos. Cette scène finie, le concierge me renouvela ses excuses et me pria de vouloir bien le suivre. Il me conduisit dans une très belle chambre où étaient deux dames qui brodaient, me présenta à elles et m'offrit un fauteuil, en me priant de m'asseoir et de passer l'après-midi avec son épouse et sa belle-sœur. Elles me demandèrent très poliment et avec beaucoup de précautions, quel était le sujet de mon arres-

gatoire; puis on alluma une chandelle, on prit une lanterne, le guichetier arriva et on m'ordonna de le suivre. Avant que je fusse sorti de chez le commandant pour être conduit avec les autres prisonniers, Lefèvre me dit qu'il fallait lui remettre mon couteau, mes rasoirs, ma montre et mon argent. Comme je lui déclarai n'avoir ni couteau, ni rasoir, ni montre, il me fit fouiller par le porte-clés dans tous les replis et doublures de mes habits et jusque dans mes souliers. Le commandant me suivit; nous arrivâmes à une porte de fer pratiquée dans le grand mur que j'avais laissé à ma droite en arrivant; on l'ouvre; je vis qu'il y avait une double porte, la seconde était ouverte; je me trouve dans un grand escalier aboutissant à un appartement au haut de la terrasse, au niveau de la plate-forme du château; c'était un corps de garde où il y avait vingt hommes; le commandant en prit six pour escorte, avec le guichetier qui portait un très gros paquet de clés. Après avoir traversé un espace de douze ou quinze pieds entre la porte du corps de garde et le pied du château, nous arrivâmes à la porte d'entrée du donjon; elle était double; nous enfilâmes un petit corridor noir sous voûte; de distance en distance, nous trouvions une lourde porte fermée par des verrous d'une grosseur énorme. Ayant passé par trois de ces portes, il s'en trouva, avant la quatrième, une sur notre droite que le porte-clés ouvrit; nous montâmes un petit ecalier de huit ou dix marches, au haut duquel il y avait une porte qu'il fallut encore ouvrir, donnant entrée dans un passage voûté pareil à celui que nous venions de quitter. Il fallut encore ouvrir deux portes dans ce couloir avant d'arriver à la casemate qui m'était destinée. On ouvrit la double porte qui en fermait l'entrée et je me trouvai avec MM. de Frotté, Girod et un particulier qui se nommait Demonces.

Girod était un officier anglais qui avait donné sa démission de sous-lieutenant des gardes à cheval du roi d'Angleterre, pour venir servir avec M. de Bourmont dans les armées royales du Maine. Demonces avait aussi servi dans la même armée, où il portait le nom de La Barte. M. de Frotté m'aborda d'un ton très mécontent et me dit : « Est-ce que vous me connaissez ? M'avez-vous vu dans les Chouans ? » Je lui dis que je le croyais; il me demanda où je l'avais vu; je répondis que j'avais déjà raconté cela au commandant qui était là présent, et je lui rappelai en quatre mots la petite affaire de Saint-Sever où nous l'avions fait prisonnier, et comment il avait passé deux ou trois jours avec nous et avait déserté. Il convint de tout cela et fut très content de n'être pas compromis par ce que j'avais dit de notre connaissance.

Le commandant nous quitta, emmenant avec lui toute sa suite; on entendait encore un quart d'heure après son départ, le bruit des clés et des verrous qui fermaient les portes. Après avoir parlé un moment avec mes trois compagnons d'infortune, je demandai à M. de Frotté s'il ne pouvait me prêter des habits pour changer, faute de quoi j'allais les remplir de vermine, car j'en étais couvert. Je leur racontai comment mes gendarmes avaient perdu en route mes effets, et de quelle manière j'avais été traité dans les différentes prisons par où j'étais passé. M. de Frotté me donna tout ce qui m'était nécessaire pour changer, depuis les bas et les souliers jusqu'au chapeau. Je donnai toute ma dépouille à la femme Jably, blanchisseuse des prisonniers, et lui recommandai de bien faire bouillir tous mes vêtements. Je soupai avec ces messieurs, après quoi je fus me jeter sur le lit préparé pour moi. Absorbé par mes préoccupations, je passai la nuit presque sans dormir.

Le lendemain était le jour de promenade. Elle se faisait sur la plate-forme où était placé le château, dans un petit terrain de dix à douze toises carrées, qui se trouve au bout du donjon, à côté du corps de garde par où j'étais entré. Cette petite place était bornée du côté du Midi et de l'Ouest par le grand mur que j'avais vu en me rendant chez le commandant; ce mur dépassait de quatre pieds le terrain où nous allions à la promenade. Le côté du Nord était borné par le château, et celui de l'Est par une palissade de sept à huit pieds de haut. Nous nous trouvâmes dix dans cette promenade, MM. de Frotté, Girod, Demonces et moi; une autre chambre, composée de M. le marquis de Teul et son fils, de Poitou, de M. du Portal, qui est de Ploermel, département du Morbihan, et de M. de la Valette, qui est des environs d'Argentan, en Normandie; les autres étaient deux nègres, le père et le fils; le père avait été colonel ayant le commandement d'un régiment de nègres à la solde anglaise, à Saint-Domingue. Après que ces messieurs m'eurent fait passer un ample interrogatoire sur la part que j'avais prise aux affaires politiques depuis la Révolution, et sur le rapport que leur fit M. de Frotté de ma conduite dans les Chouans, je ne tardai pas à acquérir la confiance de la plus grande partie d'entre eux. Il y avait aussi quatre malheureux Bretons enfermés ensemble dans une casemate, qui ne parlaient que breton. Peu de jours après mon arrivée, M. le marquis de Rivière et M. Allier d'Hauteroche vinrent augmenter notre nombre. Après que nous nous fûmes promenés deux heures sur cette petite place, très rétrécie encore par les carottes et les choux que le commandant y avait fait planter, la garde placée autour de la promenade, de peur, disait-on, que nous ne nous jetions pour nous tuer par-dessus le mur de quatre-vingts pieds en hauteur

donnant sur la cour du commandant, nous signifia de rentrer dans nos casemates.

Cinq ou six jours après mon arrivée à Joux, je fus atteint d'un mal de tête insupportable ; il faut en avoir souffert pour s'en faire une idée. Au bout de quelques heures, je fus pris d'une hémorrhagie effroyable ; le sang me coulait continuellement par le nez ; en moins de quatre heures, j'avais rempli deux fois mon vase de nuit. Mes camarades avaient fait tout ce qu'ils pouvaient pour arrêter cette hémorrhagie, me lavant d'eau froide les mains et la figure, m'appliquant entre les deux épaules une serviette trempée d'eau froide. Voyant que, malgré tous leurs soins, j'allais périr si je n'étais secouru, ils frappèrent aux barreaux de notre fenêtre, qui donnait sur la porte du corps de garde, mais à vingt ou trente pieds d'élévation, ce qui rendait difficile de se faire entendre des soldats. Enfin, à force de crier, ces messieurs parvinrent à se faire entendre de la garde, et à lui demander de faire monter le commandant. Une demi-heure après, il arriva ; mes compagnons lui montrèrent la quantité de sang que j'avais perdue et le prièrent d'envoyer promptement chercher un médecin, faute de quoi j'allais mourir. Il envoya sur-le-champ à Pontarlier chercher un docteur attaché à l'hôpital, qui ne tarda pas à arriver ; le sang continuait à couler ; le docteur, ayant apporté dans sa poche un petit flacon d'alcali volatil, en versa un peu dans ma main et me dit de le respirer bien fort. Je le fis ; j'en ressentis un tel effet que je perdis mes sens pendant plus de dix minutes, mais le sang ne coulait plus. Le docteur resta avec moi pour voir si l'hémorrhagie n'allait pas recommencer ; le moindre effort que je faisais, comme de tousser ou d'éternuer, faisait repartir le sang, et toujours il me faisait respirer son petit flacon d'alcali. J'étais déjà très affaibli ;

malgré cela, le docteur trouva nécessaire de me saigner. Cette opération faite, il me donna son flacon, me recommanda de m'en servir toutes les fois que le sang repartirait, et s'en alla. Le lendemain matin, il revint vers huit heures et me fit encore une assez forte saignée. Il me trouva beaucoup de fièvre, ce qui le surprenait beaucoup, après tout le sang que j'avais perdu. L'hémorrhagie avait cessé, mais mon mal de tête n'avait pas du tout diminué; je souffrais horriblement. Vers quatre heures de l'après-midi, le docteur revint et me trouva bien plus mal. Il dit au commandant qu'il était grand temps de me retirer d'avec ces messieurs; que j'étais attaqué d'une fièvre putride des plus mauvaises, qu'elle pouvait se communiquer si on me laissait avec eux; qu'il y avait tout à croire que je n'en reviendrais pas; qu'il fallait me faire conduire sur une litière à l'hôpital de Pontarlier, et qu'il m'y donnerait ses soins jusqu'à la fin. Le commandant dit qu'il ne consentirait pas à ce que l'on me conduise à Pontarlier. Le docteur lui déclara qu'il serait impossible de me sauver de cette maladie si je restais à Joux; toutes ses représentations furent inutiles. M. Lefèvre dit que je pouvais crever, que cela lui était égal, mais qu'il ne souffrirait pas que je quitte le fort. Tout ce que put lui dire le docteur n'eut pas le pouvoir de toucher son humanité : il l'avait mise à de plus fortes épreuves à Nantes en 1793 : c'était lui qui avait fait exécuter en cette ville les fusillades et les noyades ordonnées par Carrier. Il consentit seulement avec difficulté à ce qu'on me retirât de la casemate pour me mettre dans la grande cour d'en bas, dans la chambre d'un des capitaines de la garnison qui eut la complaisance de me l'offrir. Lefèvre le permit à condition que j'aurais deux sentinelles à ma porte. On m'y fit porter de suite par quatre soldats, et l'on me déposa sur un lit.

Le docteur venait me voir tous les jours deux fois, apportant avec lui tout ce qu'il voulait que je prenne jusqu'à son retour; il le mettait auprès de mon lit et recommandait à la femme Jably de venir le plus souvent possible me faire prendre les drogues qu'il m'avait ordonnées. Enfin, contre son attente, il parvint à me sauver. Il m'a dit vingt fois que sur cent personnes attaquées de cette maladie, il y en avait quatre-vingt-dix-neuf qui mouraient; il prétendait que je devais mon salut à la grande quantité de sang que j'avais perdue par l'hémorrhagie et les saignées. Il m'est impossible de rendre compte des maux de tête que j'ai soufferts pendant les huit ou dix premiers jours de ma maladie; lorsque je fus en convalescence, tous mes cheveux tombèrent à la fois, comme si j'avais ôté une perruque; pendant très longtemps, j'eus la tête sans plus de cheveux que sur ma main; j'avais peur de rester chauve. Dès que je fus convalescent, le commandant me fit reconduire avec MM. du Portal et Ménard-La-Valette. M. du Portal est un des meilleurs amis que j'aie jamais eus.

Aussitôt que je fus rétabli, nous conçûmes le projet de nous échapper de nos cachots si nous pouvions en trouver le moyen. Cent projets furent formés et rejetés le même jour. Le commandant ne permettait aucune communication entre nos chambres; on se voyait quelquefois à la promenade, mais jamais tous à la fois; la moitié des prisonniers se promenait un jour, l'autre moitié le lendemain, toujours de dix heures à midi; s'il tombait de l'eau pendant ces deux heures, la promenade était perdue pour nous; jamais on ne nous la permettait à un autre moment de la journée.

M. le marquis de Rivière était au secret pour nous : Lefèvre le croyait du moins; il lui était quelquefois permis de se promener un moment dans l'après-midi. Souvent

aussi il lui était permis d'aller chez le commandant lui donner à dîner; quand M. le marquis avait reçu de ses amis quelque panier de bon vin, du gibier ou de la volaille, M. Lefèvre l'autorisait assez volontiers à venir dîner avec lui en famille, et lui permettait toujours d'y passer la soirée. M. le marquis nous racontait le lendemain comment ils s'étaient arrangés, ce qu'ils avaient fait et dit. Le commandant, qui tenait au secret avec tant de rigueur M. de Rivière de sa propre autorité, ne se doutait guère que, malgré lui, nous faisions tous les jours la conversation avec le respectable marquis. Nous avions mis en communication les cinq casemates où il y avait des prisonniers, au moyen de petits trous que nous avions pratiqués dans nos cheminées et que nous rebouchions avec une espèce de mastic fait avec de la suie; nous pouvions nous écrire toutes les fois que cela nous faisait plaisir; nous pouvions parler de vive voix avec M. de Rivière, même nous voir, sa cheminée étant adossée à la nôtre et au même niveau. Il nous a souvent passé d'excellent vin par le moyen d'un petit tuyau de carton que nous avions fait; il versait de sa bouteille dans un bout du tuyau, et nous en mettions une autre sous le bout qui était de notre côté; puis nous buvions à la santé du Roi et de la famille royale, en dépit du commandant et de ses verrous. Quelquefois, en nous parlant de M. de Rivière, Lefèvre s'étonnait de la grande quantité de vin qu'il buvait; il nous disait qu'il devait être gris tous les soirs; que cependant il allait le voir à différentes heures de la journée, et que jamais il ne l'avait trouvé hors de son sang-froid. Nous n'étions pas aussi surpris que le commandant, puisque nous en buvions notre bonne part.

Pour communiquer avec les autres chambres qui étaient au-dessous de la nôtre, nous avions établi un télégraphe :

c'était le nom que nous avions donné à une petite corde au bout de laquelle nous mettions un plomb; nous y attachions un billet, et, par un trou pratiqué dans l'angle de notre cheminée, nous le laissions descendre, en imitant le cri des matelots qui lèvent l'ancre. Ceux d'en bas, connaissant le signal, prenaient le billet, nous répondaient par un autre, et le même cri nous avertissait de tirer à nous notre corde. De cette manière, nous correspondions toute la journée.

Le commandant avait prêté le plan du fort, qui se trouvait dans les archives de la place, à M. le marquis de Rivière, qui en avait tiré une copie et nous l'avait donnée par notre petite porte de communication. Ce commandant nous contait des histoires à nous faire rire sur la manière de vivre de M. le marquis; il avait surtout bien peur que la quantité de vin consommée par lui dans son cachot ne lui devînt funeste. Nous lui demandions si M. le marquis buvait beaucoup lorsqu'ils dînaient ensemble; il nous disait que non; son convive était très réservé et se tenait sûrement sur ses gardes. Tout cela nous amusait fort. Dans nos entretiens avec M. de Rivière, celui-ci nous assurait que le commandant ne craignait pas un verre de vin, et que toutes les fois qu'il dînait avec lui, il le laissait dans les vignes du Seigneur. Tout cela nous était d'une grande récréation. Il semble que ce qui est caché donne plus de plaisir qu'une chose faite librement; nos petites manœuvres nous divertissaient bien plus que si nous avions eu la permission de communiquer ensemble.

Nous avions avec nous une jolie petite chienne qui appartenait à M. Girod; cette petite chienne nous caressait beaucoup et nous lui étions très attachés. Lorsqu'il fut décidé que nous tenterions de nous évader, il fut question de savoir ce que nous ferions de Bibi : c'était le nom de la petite

chienne. Nous n'avions que deux partis à prendre ; c'était ou de la tuer, ou de l'emporter. Il fut décidé en conseil que nous prendrions ce dernier parti ; pendant que nous en parlions, il semblait qu'elle comprenait que nous délibérions sur sa vie ; elle nous caressait cent fois plus encore qu'à l'ordinaire, et surtout M. d'Hauteroche, qui était de l'opinion la plus prudente, celle de la poignarder : elle caressait habituellement très peu M. d'Hauteroche. Ce jour-là elle le fit tant que son cœur en fut touché, et, d'un commun accord, il fut arrêté que nous lui conserverions la vie et l'emporterions avec nous. Pour nous en faciliter les moyens, nous fîmes un sac de toile en forme de gibecière, que nous mettions en bandoulière, et nous y placions Bibi deux ou trois fois par jour ; il y avait trois boutons en haut du sac pour le fermer quand Bibi était dedans ; elle n'avait que la tête hors du sac et ne pouvait tomber. Nous la mettions tous les jours dans cet équipage, la caressant beaucoup ; elle y fut bientôt accoutumée, n'y bougeait pas du tout ; en lui montrant le sac, elle venait s'y placer d'elle-même.

Nous avisions aux moyens d'effectuer notre évasion : c'était le sujet ordinaire de nos entretiens. Pour nous désennuyer, nous faisions venir des livres de Besançon ; dans le nombre, il se trouva les Mémoires du baron de Trenck qui avait passé une partie de sa vie dans les prisons, sous le règne du grand Frédéric. La lecture de ces Mémoires nous prouvait qu'il n'y a rien d'impossible à l'homme, ou plutôt qu'avec de la patience et du courage, l'homme vient à bout de surmonter les plus grands obstacles. Il fut décidé que nous n'essaierions pas de nous échapper avant le couronnement de Bonaparte, fixé au mois de novembre, dans l'espoir qu'en montant sur le trône, il voudrait peut-être faire acte de générosité envers

les prisonniers d'État. Nous attendîmes cette époque avec plus ou moins d'espoir ; ce jour arriva et je n'en fus pas plus avancé. Cependant, plusieurs de nous reçurent leur liberté ; de dix-sept prisonniers que nous étions au mois de novembre, nous ne nous trouvâmes plus que cinq au 1er janvier. Les deux MM. du Teul, M. de la Valette et M. du Portal avaient été renvoyés chez eux. Jean Quinot et son fils avaient été expédiés à Toulon et incorporés dans un régiment de pionniers. Les quatre Bas-Bretons, qui ne parlaient pas français, avaient été envoyés soldats dans un régiment. Celui qui se disait M. Demonces avait obtenu sa liberté à condition d'entrer dans la police. Enfin nous n'étions plus que cinq, et il ne nous restait plus aucun espoir de sortir de nos cachots, qu'en tâchant de trouver le moyen de percer notre prison et de nous enfuir. Les cinq qui restaient étaient le marquis de Rivière, Charles de Frotté, Allier d'Hauteroche, l'Anglais Girod et moi.

Vers le 10 ou 12 janvier 1805, nous conclûmes enfin de chercher à exécuter un des mille plans d'évasion que nous avions projetés depuis que nous étions en prison. Dans la casemate où nous étions réunis, excepté M. le marquis de Rivière, qui était au secret, il paraissait y avoir dans un des murs la trace d'une porte remaçonnée. Il fut décidé que c'était par cet endroit qu'il fallait essayer de percer le mur. Pour seul outil, nous avions un petit ciseau de menuisier, dont M. Girod se servait pour découper du carton, avec lequel il faisait des boîtes; nous en fîmes usage pour dégarnir les premières pierres; puis, avec les pincettes nous achevions de les ébranler et de les arracher; une fois les premières tirées, les autres furent plus faciles à faire sauter. Nous travaillâmes avec grande activité toute la nuit; lorsqu'il fut

bientôt jour, nous mîmes une partie des décombres dans le fond de nos lits; nous en fîmes rentrer dans le trou autant que possible, en replaçant sur le devant toutes celles qui faisaient le parement du mur, dans le même ordre qu'avant de les avoir arrachées; avec un peu de mortier et de la poussière par-dessus, il ne paraissait plus que le mur fût endommagé. Nous attendîmes avec impatience la nuit suivante pour finir de percer le mur et voir ce qui se trouvait dans la casemate qui était à côté de nous, car nous savions bien que ce n'était pas l'extérieur du fort. La seconde nuit, nous parvînmes, à notre grande satisfaction, à percer ce premier mur; nous entrâmes dans la casemate qui était de l'autre côté, avec beaucoup de précaution. Je m'y coulai sans chandelle, de crainte de laisser voir de la lumière dans des pièces où il ne devait pas y en avoir. Après avoir fait le tour de la casemate en tâtant les murs, je reconnus qu'il n'y avait aucune ouverture autre que celle que nous y avions pratiquée et par laquelle je venais d'entrer, et un four qui avait été bâti dans un coin de cette casemate. Je revins à l'entrée et rendis compte de ma reconnaissance à mes camarades. M. Girod vint avec moi; je lui fis reconnaître très aisément que je ne m'étais pas trompé. Nous demandâmes la chandelle, en assurant que nous allions prendre les plus grandes précautions pour éviter de laisser voir la lumière, si contrairement à ce que nous croyions avoir bien reconnu, il se trouvait quelque ouverture. Nous prîmes la chandelle et la tenant collée contre nous, nous découvrîmes peu à peu la lumière. Il nous fut enfin aisé de voir qu'il n'existait d'autre ouverture que celle que nous avions faite dans le mur. Nous fûmes au comble de la joie lorsque nous vîmes qu'il y avait une embrasure de canon remaçonnée, prouvant clairement que c'était l'extérieur du fort. En examinant le

four bâti dans un des coins de la casemate, j'aperçus une barre de fer qui avait été placée pour soutenir une pierre cassée au manteau de la cheminée; je fis sauter cette barre sans beaucoup de peine; elle nous fut de la plus grande utilité pour le travail qui nous restait à faire. Nous employâmes le reste de la nuit à retirer les pierres que nous avions mises dans nos lits, et à les passer dans cette pièce; nous ne conservâmes que celles qui nous étaient nécessaires pour boucher le trou comme la veille, ce qui fut fait avec la plus grande précaution. Aussitôt après, nous nous empressâmes de donner connaissance de nos succès à M. le marquis de Rivière, l'engageant à faire ses préparatifs pour s'échapper avec nous; cela ne nous aurait pas coûté plus d'une heure de travail de pratiquer un passage de sa casemate dans la nôtre, au moyen de la barre de fer que nous venions de trouver. Mais M. le marquis avait obtenu du gouvernement d'avoir le fort pour prison à la demande de plusieurs parents et amis demeurant à Paris, qui s'étaient faits ses cautions corps pour corps; en s'échappant avec nous, il craignait avec raison que le gouvernement se vengeât sur eux. Il fallait donc que M. de Rivière renonçât à ce que ses amis avaient obtenu pour lui, ou que ceux-ci cessassent d'être cautions de ses actions. Nous le pressions tous les jours d'écrire à cet effet; tous les jours il nous promettait de le faire, et par délicatesse pour nous il ne le faisait pas, de peur que cette démarche ne fût un trait de lumière pour le commandant, et que cela ne nous fît surveiller de plus près et découvrir notre travail.

Tous les soirs à neuf heures, nous ouvrions la *tranchée;* cela s'entendait d'ouvrir le passage que nous avions fait pour entrer dans la casemate où était le four. Aussitôt qu'il était rouvert, nous passions pour nous mettre au

travail, M. Girod et moi. M. de Frotté se mettait de garde au coin de la fenêtre de notre casemate, de manière à tenir les yeux fixés sur le corps de garde. Une sentinelle nous était suffisante pour ne pas nous laisser surprendre, mais la position de cette sentinelle était très fatigante. Il fallait qu'elle se tienne debout sur une chaise, et tende le cou en avant pour avoir continuellement en vue la porte du corps de garde. Le mur a six pieds d'épaisseur, et il y avait à la fenêtre deux grilles de barreaux de fer entre-croisés, l'un à la partie extérieure, et l'autre à l'intérieur de l'embrasure. Le commandant avait fait fermer au dehors les trois quarts de la fenêtre par un grillage en fil de fer où l'on n'aurait pas passé le bout du doigt. Pour découvrir à travers tous ces obstacles la porte du corps de garde placée en face, mais à quinze pieds plus bas, afin que le commandant ou tout autre ne pût passer sans être vu, il fallait que M. de Frotté, monté sur une chaise, se levât sur la pointe des pieds et allongeât le cou comme un héron. M. d'Hauteroche occupait un poste qui n'était pas bien pénible, servant d'intermédiaire entre M. de Frotté et nous qui étions au travail du mur extérieur; il pouvait rester assis, et était seulement chargé de nous préparer du mortier dans un plat, pour reboucher le trou de communication lorsque le travail de la nuit était terminé; il était de plus chargé de nous faire un bol de punch que nous prenions avant de nous coucher.

Il nous fallut onze nuits pour percer le mur extérieur, qui avait neuf pieds six pouces dans l'endroit où nous l'avions attaqué; nous y travaillions huit heures toutes les nuits. Nous faisions des prises avec notre petit ciseau, et nous dégarnissions un peu les pierres; puis avec notre barre de fer nous les faisions sauter, en prenant beaucoup d'attention à ne pas faire de bruit. Entre M. Girod et moi,

l'un alternativement travaillait à détacher les pierres; l'autre les prenait et les plaçait dans un coin de la casemate, de manière à ne pas nuire à notre ouvrage. Enfin la onzième nuit, nous vîmes le jour par le trou que nous faisions. Nous fîmes bien attention à ne pas faire sauter le dernier rang de pierres; lorsqu'elles furent bien dégarnies et qu'il ne tenait plus qu'à nous de les faire sauter, nous en restâmes là, car il ne fallait pas faire d'ouverture visible avant d'avoir les moyens d'effectuer notre descente.

Par le plan du fort que M. le marquis de Rivière nous avait donné, nous savions que la partie du rocher où notre travail aboutissait était la plus escarpée de toute la montagne. Il fallait donc nous procurer des cordes pour effectuer notre évasion. Nous n'avions d'autre moyen d'en faire qu'en coupant en bandes les draps de nos lits. De chaque drap nous fîmes huit bandes; cela nous donnait soixante-quatre bandes, qu'il fallut corder bien serré par deux; nous parvînmes ainsi à faire une corde très solide. Lorsque nos huit draps furent employés, notre corde se trouva avoir deux cent dix pieds de long. Nous ramassâmes tout ce que nous avions de serviettes, de doubliers et de chemises, pour allonger encore notre corde de trente-cinq à quarante pieds. Nous fûmes trois jours à nous reposer et à faire notre corde. Tous les efforts que nous fîmes pour déterminer M. le marquis de Rivière à s'échapper avec nous furent inutiles. Avant de mettre le couteau dans nos draps, nous lui proposâmes d'attendre tout le temps qu'il voudrait pour qu'il pût dégager ses amis de leur caution; il n'y voulut jamais consentir.

Sous prétexte de vouloir nous coucher sur nos lits pendant le jour, nous n'y laissions plus mettre la main à la femme qui venait les faire tous les jours, à l'heure où le cantinier, escorté de la garde, apportait notre dîner. Nous

avions eu bien soin de garder chacun une serviette pour faire voir un petit coin de linge à nos lits. Lorsque notre corde fut finie et tous nos arrangements préparés, nous dîmes adieu à M. le marquis, qui allait dîner ce jour-là avec le commandant. Il nous souhaita toute espèce de bonheur et de prospérité, et nous donna à chacun des quatre un petit souvenir. Le mien était un couteau et une fourchette qui se passaient l'un dans l'autre en un manche d'écaille. Il donna à M. de Frotté et à moi, à chacun un louis de 48 fr., qui avaient échappé par hasard aux recherches que le commandant faisait avec beaucoup d'exactitude dans les poches de tous les hôtes qui lui étaient envoyés pour le fort. Ces quatre louis nous furent du plus grand secours, vu que nous n'avions pas un sou.

Le marquis de Rivière nous avait donné ce jour-là une excellente poularde de Bresse, avec des truffes et quelques bouteilles de bon vin. Comme il allait dîner chez le commandant, il nous promit qu'il allait le faire boire assez pour le mettre hors d'état de nous poursuivre lui-même ce soir, dans le cas où l'on s'apercevrait sur-le-champ de notre départ. Après avoir pris congé de M. le marquis de Rivière, nous nous occupâmes de notre dîner; nous fîmes rôtir la poularde qu'il nous avait donnée; à cinq heures, nous commençâmes à dîner. Ayant fini à six heures et demie, nous nous préparâmes au départ. Nous avions chacun une arme de défense, pour le cas où quelqu'un aurait voulu s'opposer à notre passage et nous arrêter une fois que nous serions en liberté. Mon arme était un compas qui au besoin m'aurait servi de poignard; M. de Frotté avait un couteau à gaine, ainsi que M. Girod; M. d'Hauteroche avait le petit ciseau qui nous avait tant servi pour pratiquer les brèches que nous avions faites dans les deux murs.

A sept heures juste, nous fîmes l'ouverture du trou pour passer dans la casemate voisine par où devait se faire notre sortie. Nous étions assez gais; le vin de M. de Rivière nous avait un peu échauffés, surtout M. d'Hauteroche. Une des pierres qui fermaient notre premier trou était très pesante; il était cependant difficile de se mettre deux pour l'ôter ou la remettre en place : on se serait exposé à la laisser tomber sur le plancher, et le bruit de cette chute aurait pu faire venir la garde. J'étais assez fort pour la remuer à moi seul; je la pris et la plaçai sur le pied du lit de M. d'Hauteroche, qui se trouvait le plus près. Voilà qu'il me cherche querelle, me demandant où il allait coucher si je mettais les pierres sur son lit. Voyant un homme qui avait déjà perdu la tête, je pensai qu'il serait plus court de prendre cette pierre et de la porter sur mon lit, que de chercher à lui faire entendre raison. Nous passâmes tous les quatre dans la pièce voisine; nous déroulâmes notre corde, retirâmes les dernières pierres du second trou, plaçâmes notre barre de fer en travers pour y fixer notre corde mise en double, et nous descendîmes sur la plate-forme du château. Une fois là, nous tirâmes notre corde par un bout, et elle se dégagea de la barre de fer qui la retenait. Cette première descente était de vingt-cinq à trente pieds de haut. Nous étions à la pointe la plus escarpée du rocher.

C'était le 27 janvier 1805; la neige couvrait la terre de plus de deux pieds. Nous aperçûmes à cinq ou six toises plus loin, un petit sapin qui se trouvait tout à fait sur le bord du rocher. Nous fûmes y attacher notre corde; M. Girod la prit et se laissa glisser en descendant; après qu'il eût descendu soixante ou quatre-vingts pieds, il se trouva sur la pointe d'un rocher qui avançait à tel point qu'il ne laissait voir que le vide; on n'en apercevait pas le

fond, malgré la blancheur de la neige qui couvrait la terre. Ce précipice effraya M. Girod: c'était fait pour cela; il regrimpa comme il put par la corde et arriva jusqu'à nous, certifiant qu'il était impossible d'effectuer notre descente par cet endroit. Nous détachâmes notre corde et la traînant avec nous, nous fîmes le tour du petit plateau sur lequel nous étions. Après l'avoir parcouru deux ou trois fois, nous reconnûmes qu'il n'y avait aucune possibilité d'y fixer notre corde. Il fallut tenir conseil sur le parti que nous allions prendre. M. d'Hauteroche fut d'avis d'attendre sur place le jour, qui peut-être nous ferait découvrir un moyen de nous tirer de ce mauvais pas. MM. de Frotté et Girod furent du même avis. Je dis à ces messieurs que j'étais bien persuadé que si nous attendions le jour dans cet endroit, nous serions gelés le lendemain matin, et qu'au jour nous ne manquerions pas d'être repris. Je leur fis envisager tout le danger de notre situation; je leur dis que j'aimerais mieux me tuer en descendant que de geler sur la pointe de ce rocher. En leur tenant ce discours, je ne leur laissai aucun doute sur ma détermination. Je pris la corde et fus la rattacher au sapin où nous l'avions fixée la première fois. Je leur dis que j'allais descendre aussi loin que la corde allait pouvoir me conduire; une fois au bout, si je trouvais où fixer la corde, je la secouerais, et ils pouvaient descendre. Je me laissai glisser le long de ma corde avec la ferme résolution d'affronter tous les dangers. Lorsque je fus à la place que M. Girod avait déjà reconnue, j'avoue que je fus effrayé; il me fut impossible d'apercevoir le fond. J'examinai ce qui me restait de corde; je vis qu'il y en avait encore plus de cent cinquante pieds; je repris la corde à deux mains et me laissai glisser le plus doucement qu'il me fut possible. Enfin après avoir descendu un espace de plus

les prisonniers d'État. Nous attendîmes cette époque avec plus ou moins d'espoir ; ce jour arriva et je n'en fus pas plus avancé. Cependant, plusieurs de nous reçurent leur liberté ; de dix-sept prisonniers que nous étions au mois de novembre, nous ne nous trouvâmes plus que cinq au 1er janvier. Les deux MM. du Teul, M. de la Valette et M. du Portal avaient été renvoyés chez eux. Jean Quinot et son fils avaient été expédiés à Toulon et incorporés dans un régiment de pionniers. Les quatre Bas-Bretons, qui ne parlaient pas français, avaient été envoyés soldats dans un régiment. Celui qui se disait M. Demonces avait obtenu sa liberté à condition d'entrer dans la police. Enfin nous n'étions plus que cinq, et il ne nous restait plus aucun espoir de sortir de nos cachots, qu'en tâchant de trouver le moyen de percer notre prison et de nous enfuir. Les cinq qui restaient étaient le marquis de Rivière, Charles de Frotté, Allier d'Hauteroche, l'Anglais Girod et moi.

Vers le 10 ou 12 janvier 1805, nous conclûmes enfin de chercher à exécuter un des mille plans d'évasion que nous avions projetés depuis que nous étions en prison. Dans la casemate où nous étions réunis, excepté M. le marquis de Rivière, qui était au secret, il paraissait y avoir dans un des murs la trace d'une porte remaçonnée. Il fut décidé que c'était par cet endroit qu'il fallait essayer de percer le mur. Pour seul outil, nous avions un petit ciseau de menuisier, dont M. Girod se servait pour découper du carton, avec lequel il faisait des boîtes; nous en îlmes usage pour dégarnir les premières pierres; puis, avec les pincettes nous achevions de les ébranler et de les arracher; une fois les premières tirées, les autres furent plus faciles à faire sauter. Nous travaillâmes avec grande activité toute la nuit; lorsqu'il fut

Bibi du château sur la plate-forme; comme elle le fatiguait, pendant les hésitations qui nous avaient retenus avant de descendre par l'endroit difficile, M. Girod avait tiré de son sac la pauvre Bibi et l'avait posée les pieds dans la neige, bien décidé à la reprendre avec lui pour descendre, quand on en aurait reconnu les moyens. Malheureusement il l'oublia et la laissa perchée sur la pointe du rocher. Aussitôt que cette pauvre petite bête fut seule, elle commença à japper; dès que nous l'entendîmes, il fut question de remonter par la corde pour reprendre la pauvre Bibi. Ce n'était pas chose facile; j'en avais eu la preuve. Nous encourageâmes Girod à remonter; il avait encore le sac au cou; d'ailleurs Bibi lui appartenait. Il fit des efforts inimaginables et ne put jamais atteindre le second nœud de la corde. Il fut obligé de descendre et de dire qu'il ne pourrait remonter quand il irait de sa vie. MM. de Frotté et d'Hauteroche étaient bien moins encore que lui dans le cas de le faire. Il n'y avait plus que moi pour cette expédition. J'avais eu tant de peine la première fois, que je craignais bien de ne pouvoir réussir. Enfin je me mis en devoir de monter, et avec de grands efforts et beaucoup d'arrêts sur les nœuds de la corde, je parvins une seconde fois jusqu'au haut. Je me reposai là une minute; je mis Bibi dans mon sac; il semblait que cette pauvre petite bête sentait tout le prix de la peine qu'elle m'avait donnée. Elle allongeait sa petite tête hors du sac et me léchait la figure, comme pour essuyer la sueur qu'elle m'avait fait couler. Je rejoignis mes camarades; nous descendîmes jusqu'au bout de la corde; puis nous tirâmes dessus tous les quatre, et comme nous nous y attendions, elle cassa à l'endroit où nous l'avions coupée presque aux trois quarts, contre le pied du sapin. Nous en rattachâmes vite le bout aux épines qui se trouvaient dans

de soixante-dix à quatre-vingts pieds, je sentis avec une grande joie que mes pieds touchaient à terre, quoiqu'il me restât encore plus de cinquante pieds de ma corde : je commençais à craindre d'en trouver bientôt le bout. Lorsque j'eus pris terre, je continuai de descendre jusqu'au bout de la corde, où je vis avec beaucoup de satisfaction qu'il se trouvait des épines assez fortes pour qu'il fût possible d'y attacher une seconde fois notre corde. Je commençai à l'agiter de toutes mes forces pour donner le signal à mes camarades; mes efforts furent inutiles; sa longueur et la pointe du rocher sur laquelle elle portait, empêchait le mouvement d'arriver jusqu'à l'arbre où elle était attachée. Je n'osai appeler pour leur dire de descendre, de peur que les sentinelles du fort pussent m'entendre et que cela mît de suite la chasse après nous. Il fallut donc me déterminer à remonter par la corde, ce qui n'était pas une chose facile, surtout à l'endroit où elle descendait perpendiculairement. Heureusement que tous les sept pieds, notre corde avait un assez gros nœud; cela me servait à me reposer et à reprendre haleine de temps en temps. Par ce moyen je parvins à regrimper jusqu'à la pointe saillante du rocher, et enfin jusqu'à ces messieurs. Je fis renaître l'espoir dans leurs cœurs. Je leur racontai brièvement que j'avais été jusqu'au bout de la corde; qu'il y avait des broussailles où on pouvait la rattacher pour descendre le reste de la montagne. Je redescendis pour leur montrer le chemin et les attendre au pied du précipice. Nous convînmes que le dernier à descendre couperait à moitié la corde près de l'arbre où elle était fixée; une fois tous les quatre descendus, nous tirerions dessus pour la casser : ce moyen nous réussit très bien. M. de Frotté descendit après moi; puis vint M. d'Hauteroche; M. Girod passa le dernier. Il avait bien descendu sa petite chienne

Bibi du château sur la plate-forme; comme elle le fatiguait, pendant les hésitations qui nous avaient retenus avant de descendre par l'endroit difficile, M. Girod avait tiré de son sac la pauvre Bibi et l'avait posée les pieds dans la neige, bien décidé à la reprendre avec lui pour descendre, quand on en aurait reconnu les moyens. Malheureusement il l'oublia et la laissa perchée sur la pointe du rocher. Aussitôt que cette pauvre petite bête fut seule, elle commença à japper; dès que nous l'entendîmes, il fut question de remonter par la corde pour reprendre la pauvre Bibi. Ce n'était pas chose facile; j'en avais eu la preuve. Nous encourageâmes Girod à remonter; il avait encore le sac au cou; d'ailleurs Bibi lui appartenait. Il fit des efforts inimaginables et ne put jamais atteindre le second nœud de la corde. Il fut obligé de descendre et de dire qu'il ne pourrait remonter quand il irait de sa vie. MM. de Frotté et d'Hauteroche étaient bien moins encore que lui dans le cas de le faire. Il n'y avait plus que moi pour cette expédition. J'avais eu tant de peine la première fois, que je craignais bien de ne pouvoir réussir. Enfin je me mis en devoir de monter, et avec de grands efforts et beaucoup d'arrêts sur les nœuds de la corde, je parvins une seconde fois jusqu'au haut. Je me reposai là une minute; je mis Bibi dans mon sac; il semblait que cette pauvre petite bête sentait tout le prix de la peine qu'elle m'avait donnée. Elle allongeait sa petite tête hors du sac et me léchait la figure, comme pour essuyer la sueur qu'elle m'avait fait couler. Je rejoignis mes camarades; nous descendîmes jusqu'au bout de la corde; puis nous tirâmes dessus tous les quatre, et comme nous nous y attendions, elle cassa à l'endroit où nous l'avions coupée presque aux trois quarts, contre le pied du sapin. Nous en rattachâmes vite le bout aux épines qui se trouvaient dans

le rocher, en prenant la même précaution de couper en partie la corde, afin de pouvoir la couper si nous en avions encore besoin. Nous exécutâmes cette manœuvre quatre fois, perdant sur la longueur de notre corde le bout par lequel elle était attachée. Après être ainsi descendus quatre fois, ce qui faisait à peu près neuf cents pieds, la montagne se trouva un peu moins rapide; elle n'offrait plus qu'une pente comme celle du toit d'une maison, et comme elle était couverte de deux ou trois pieds de neige, elle était facile à descendre sans l'aide de la corde. Nous fîmes avec les pieds des marches dans la neige durcie par la gelée, ayant la précaution de ne pas abandonner notre corde que nous traînions derrière nous. Un de nous formait avant-garde et descendait à huit ou dix pieds en avant, de crainte qu'il ne se trouvât sous la neige quelque trou pour nous engloutir: c'était M. Girod qui était chargé de cette importante reconnaissance. Nous ne fûmes pas longtemps sans nous applaudir de la sage précaution que nous prenions de traîner la corde après nous. M. Girod disparut dans un trou: il nous appela à son secours, nous disant de bien prendre garde à ne pas le suivre dans le précipice, qu'il n'avait pu éviter puisqu'il était couvert de neige. A l'aide de la corde qui lui fut jetée et à laquelle il s'attacha, nous le retirâmes de ce précipice, où il y avait de quoi le faire périr mille fois, s'il n'avait pas été secouru. Après avoir tourné ce trou et continué à descendre bien longtemps, nous trouvâmes un terrain presque droit. Nous prîmes un peu à droite pour trouver la grande route de Pontarlier à Neuchâtel.

Nous n'eûmes pas fait plus de deux à trois cents pas que nous entendîmes parler: nous nous arrêtâmes un moment pour écouter d'où venaient les voix que nous entendions. Nous reconnûmes de suite que c'étaient des per-

sonnes qui marchaient sur la grande route. Ce fut à cet endroit-là que nous laissâmes notre corde, Nous gagnâmes la grande route aussitôt que les voix que nous avions entendues se furent éloignées. En arrivant sur cette route, nous nous embrassâmes tous les quatre de bien bon cœur; nous nous regardions comme sauvés; cependant nous avions encore bien des dangers à courir. A ce moment mes trois compagnons me dirent que c'était à moi qu'ils devaient leur liberté; que si je n'avais pas eu plus de courage qu'eux, nous serions demeurés sur le haut du rocher; enfin ils me remercièrent beaucoup et me dirent les choses les plus flatteuses à ce sujet.

Avant de partir, nous avions mis dans nos poches deux tablettes de chocolat; nous les mangeâmes avec bien du plaisir. En ce moment, nous entendîmes l'horloge du château sonnant une heure du matin. Nous continuâmes à marcher sur la grande route allant du côté de Verrières, village où sont établies les douanes de la frontière de Suisse. Il était prudent pour nous de tourner ce poste. M. d'Hauteroche nous assura qu'il allait nous conduire par un petit sentier qu'il connaissait, avant d'arriver au village de Verrières, et que nous allions très facilement éviter de passer devant le corps de garde des douaniers. Tout en suivant la grande route, nous passâmes en face d'une maison où un homme nous invita à entrer, pour voir si nous n'avions pas de contrebande dans nos paquets. Nous l'assurâmes que nous n'avions même pas de paquet; il nous dit qu'il fallait entrer pour qu'il le vérifiât. M. d'Hauteroche lui répondit assez brusquement et nous dit de ne pas faire attention à cet insolent et de passer notre chemin. Il cria un peu après nous, en disant qu'il allait faire sortir ses camarades et nous arrêter. Nous redoublâmes le pas et ne vîmes personne venir à notre poursuite.

CHAPITRE XII

LES FUGITIFS GAGNENT NEUCHATEL. — DANGERS QU'ILS COURENT A YVERDUN. — SÉJOUR A RATISBONNE. — ARRIVÉE EN ANGLETERRE. — VOYAGE A DANTZICK.

La neige était si épaisse que nous perdîmes la grande route sans nous en apercevoir. Nous suivions toujours le chemin le plus battu. La nuit était très obscure. Un peu plus loin, nous prîmes la direction d'une église; il n'y avait plus que quelques pas çà et là marqués sur la neige; nous n'osions retourner sur nos pas et reprendre la grande route où nous l'avions quittée, dans la crainte de rencontrer les douaniers qui nous avaient menacés de courir après nous, il y avait une demi-heure. Nous continuâmes à marcher par un chemin mal tracé dans la neige, espérant qu'il nous conduirait à une habitation, où nous trouverions quelqu'un assez charitable pour nous remettre dans notre route. Nous étions presque morts de soif quand nous arrivâmes à un village de sept ou huit maisons; nous frappâmes à toutes les portes; personne ne voulut nous ouvrir, même nous répondre. Il y avait pour le moins une demi-heure que nous étions à secouer sans succès les portes de ce village, lorsque deux traîneaux

chargés chacun de trois hommes passèrent; celui de devant s'arrêta tout court; un homme vint à nous et nous demanda ce que nous cherchions si tard dans ce village. Nous répondîmes que nous étions égarés et que nous cherchions quelqu'un assez bon pour nous remettre sur la route de Neuchâtel. Le jeune homme qui nous avait abordés, nous dit que si nous voulions le suivre, il allait nous mettre dans la route; qu'à une demi-heure de marche, nous allions arriver chez son père, qui tenait auberge sur le bord de la grande route. Heureux de cette rencontre, MM. de Frotté et d'Hauteroche, qui ne pouvaient plus marcher, montèrent dans son traîneau; nous suivîmes à pied, M. Girod et moi. En très peu de temps, nous arrivâmes à la maison du père Barbeson; c'était le nom de l'aubergiste où nous conduisit son fils. Nous avions grand faim et bien soif, et étions exténués de fatigue. Après nous être reposés trois heures et avoir bien déjeuné, nous proposâmes au jeune homme de nous conduire à Neuchâtel avec son cheval et sa voiture; il nous dit de le demander à son père et que si celui-ci y consentait, il ne demandait pas mieux; le père Barbeson dit qu'il le voulait bien, et quant au prix, que nous donnerions à son fils ce que nous voudrions pour sa peine. Nous fûmes très heureux de trouver une pareille occasion, vu que MM. de Frotté et d'Hauteroche avaient beaucoup de peine à se dépêtrer dans les neiges qui étaient très hautes. Le jeune homme arrangea son cheval et sa voiture, nous payâmes notre déjeuner, montâmes dans la petite charrette, et nous voilà partis pour Neuchâtel à huit heures du matin. Nous avions huit bonnes lieues à faire, mais nous étions bien contents, étant à quatre lieues du fort de Joux et très persuadés qu'on ne s'était pas encore aperçu de notre départ, sauf M. le marquis de Rivière qui ne

pouvait manquer de frapper à l'endroit du signal pour s'assurer si nous étions partis.

Le commandant avait été cependant instruit de notre évasion à huit heures environ. Il envoya à Besançon un courrier en porter la nouvelle à Jean Debry, préfet du département; il fit sortir toute la troupe, au nombre de 400 hommes, en détachements dans toutes les directions. Nous nous étions persuadés qu'on ne s'apercevrait de notre évasion que vers onze heures et demie ou midi, heure où on venait ordinairement nous apporter à dîner. Mais le cantinier, allant faire ses provisions à Pontarlier à huit heures du matin, aperçut, en descendant la rampe, une traînée sur la neige, lui paraissant sortir du haut du rocher. Il jugea de suite que c'étaient les prisonniers qui s'étaient échappés, ou un quartier de rocher qui s'était détaché. Il courut dire au commandant ce qu'il venait de voir. Celui-ci, qui était couché, se leva bien vite, et courut à sa cage voir si nous y étions encore. Quelle fut sa surprise ! les oiseaux n'y étaient plus. Ce fut alors qu'il dépêcha un courrier à Besançon et mit toute la troupe en campagne pour tâcher de nous reprendre.

Pendant ce temps, nous voyagions très tranquillement dans notre petite charrette. Nous dînâmes à un gros village à peu près à moitié route. J'étais inquiet; je me trouvais trop peu éloigné de Joux pour être parfaitement rassuré. Ces messieurs se moquaient de moi et de mon inquiétude; nous étions à huit lieues de notre prison, à six de la frontière de France; les Français, prétendaient-ils, ne pouvaient pas venir nous chercher en Suisse; ils ne passeraient pas la frontière. Après dîner, nous continuâmes notre route; nous arrivâmes à Neuchâtel vers quatre heures de l'après-midi. Nous descendîmes au Soleil d'argent.

M. de Frotté avait une lettre de recommandation pour une dame de Neuchâtel. Voici comment il avait eu ce petit billet qui nous devenait si précieux. Il était prisonnier au Temple depuis dix-huit mois, lorsque Georges et Pichegru y furent conduits. Il fut fait une évacuation des prisonniers qui se trouvaient au Temple, pour y recevoir Georges et ses associés. M. de Frotté ayant su que sa destination était le fort de Joux, un nommé Fauche-Borel, qui était aussi prisonnier au Temple, lui donna ce petit mot de recommandation pour Mme Fauche, qui demeurait à Neuchâtel. M. de Frotté avait déchiré ce petit billet et en avait caché les morceaux dans des bâtons de cire à cacheter. Lorsque nous fûmes arrivés à l'auberge, M. de Frotté cassa ses bâtons de cire, réunit les morceaux de papier qu'il porta à Mme Fauche-Borel, et lui raconta nos aventures. Cette bonne et respectable dame envoya son neveu nous chercher à l'auberge où nous attendions M. de Frotté; quand nous fûmes tous chez elle, on fit chauffer de l'eau pour nous laver les pieds; elle voulut nous les laver elle-même et eut de nous tous les soins imaginables. On nous servit un bon souper; mais les malheurs qu'elle avait éprouvés ne lui permettaient de nous faire aucune avance d'argent; cependant c'était une chose bien essentielle pour nous que de nous en procurer. M. de Frotté, qui n'avait aucun ordre, avait déjà dépensé les deux louis que M. le marquis de Rivière lui avait donnés; les miens étaient déjà entamés. Le jeune Barbeson avait une jolie pipe d'écume de mer; elle avait donné dans l'œil à M. de Frotté, qui n'était pas homme à calculer. A deux cents lieues de chez lui, il n'avait que 48 fr. dans sa poche; ses trois camarades ne possédaient qu'une pareille somme, qui était à moi, car MM. d'Hauteroche et Girod n'avaient pas un denier : tout cela ne l'empêcha pas d'acheter la pipe

pouvait manquer de frapper à l'endroit du signal pour s'assurer si nous étions partis.

Le commandant avait été cependant instruit de notre évasion à huit heures environ. Il envoya à Besançon un courrier en porter la nouvelle à Jean Debry, préfet du département; il fit sortir toute la troupe, au nombre de 400 hommes, en détachements dans toutes les directions. Nous nous étions persuadés qu'on ne s'apercevrait de notre évasion que vers onze heures et demie ou midi, heure où on venait ordinairement nous apporter à dîner. Mais le cantinier, allant faire ses provisions à Pontarlier à huit heures du matin, aperçut, en descendant la rampe, une traînée sur la neige, lui paraissant sortir du haut du rocher. Il jugea de suite que c'étaient les prisonniers qui s'étaient échappés, ou un quartier de rocher qui s'était détaché. Il courut dire au commandant ce qu'il venait de voir. Celui-ci, qui était couché, se leva bien vite, et courut à sa cage voir si nous y étions encore. Quelle fut sa surprise ! les oiseaux n'y étaient plus. Ce fut alors qu'il dépêcha un courrier à Besançon et mit toute la troupe en campagne pour tâcher de nous reprendre.

Pendant ce temps, nous voyagions très tranquillement dans notre petite charrette. Nous dînâmes à un gros village à peu près à moitié route. J'étais inquiet; je me trouvais trop peu éloigné de Joux pour être parfaitement rassuré. Ces messieurs se moquaient de moi et de mon inquiétude ; nous étions à huit lieues de notre prison, à six de la frontière de France ; les Français, prétendaient-ils, ne pouvaient pas venir nous chercher en Suisse ; ils ne passeraient pas la frontière. Après dîner, nous continuâmes notre route ; nous arrivâmes à Neuchâtel vers quatre heures de l'après-midi. Nous descendîmes au Soleil d'argent.

M. de Frotté avait une lettre de recommandation pour une dame de Neuchâtel. Voici comment il avait eu ce petit billet qui nous devenait si précieux. Il était prisonnier au Temple depuis dix-huit mois, lorsque Georges et Pichegru y furent conduits. Il fut fait une évacuation des prisonniers qui se trouvaient au Temple, pour y recevoir Georges et ses associés. M. de Frotté ayant su que sa destination était le fort de Joux, un nommé Fauche-Borel, qui était aussi prisonnier au Temple, lui donna ce petit mot de recommandation pour Mme Fauche, qui demeurait à Neuchâtel. M. de Frotté avait déchiré ce petit billet et en avait caché les morceaux dans des bâtons de cire à cacheter. Lorsque nous fûmes arrivés à l'auberge, M. de Frotté cassa ses bâtons de cire, réunit les morceaux de papier qu'il porta à Mme Fauche-Borel, et lui raconta nos aventures. Cette bonne et respectable dame envoya son neveu nous chercher à l'auberge où nous attendions M. de Frotté; quand nous fûmes tous chez elle, on fit chauffer de l'eau pour nous laver les pieds; elle voulut nous les laver elle-même et eut de nous tous les soins imaginables. On nous servit un bon souper; mais les malheurs qu'elle avait éprouvés ne lui permettaient de nous faire aucune avance d'argent; cependant c'était une chose bien essentielle pour nous que de nous en procurer. M. de Frotté, qui n'avait aucun ordre, avait déjà dépensé les deux louis que M. le marquis de Rivière lui avait donnés; les miens étaient déjà entamés. Le jeune Barbeson avait une jolie pipe d'écume de mer; elle avait donné dans l'œil à M. de Frotté, qui n'était pas homme à calculer. A deux cents lieues de chez lui, il n'avait que 48 fr. dans sa poche; ses trois camarades ne possédaient qu'une pareille somme, qui était à moi, car MM. d'Hauteroche et Girod n'avaient pas un denier : tout cela ne l'empêcha pas d'acheter la pipe

36 fr., de manière que Barbeson eut toute la pièce de M. de Frotté pour la pipe et les 12 fr. payés pour notre déjeuner et pour sa peine de nous avoir menés toute la journée dans sa charrette. J'avais été obligé de changer ma pièce pour notre dîner. Voilà l'état où se trouvaient nos finances, que Mme Fauche, à notre arrivée, nous témoigna tout son regret de ne pouvoir relever. Elle eut l'extrême bonté, pendant que nous étions couchés, de nous procurer des passeports. Elle chercha les personnes auxquelles nous ressemblions le plus ; elle fut les trouver et les décida à aller se faire délivrer des passeports pour voyager, en s'adressant au bourgmestre qui était dans le secret.

Le matin à notre réveil, nous nous trouvâmes nantis chacun d'un bon passeport; avec le mien, je m'appelais Samuel Guerbaste, et M. de Frotté, Louis Vincent. Ces papiers nous étaient bien précieux; mais il nous fallait trouver de l'argent, aviser aux moyens de nous en procurer. MM. Girod et d'Hauteroche en ayant à Paris, Mme Fauche, en attendant qu'on pût le faire arriver, les plaça à la campagne chez quelqu'un de ses amis.

Mme Fauche nous apprit qu'un M. Christen, d'Yverdun, arrêté par ordre de Bonaparte, venait d'obtenir sa liberté. Il y avait quinze jours que le roi de Prusse l'avait réclamé comme son sujet, et l'avait fait relâcher, et deux ou trois jours qu'il était arrivé à Yverdun. Cette ville est à huit lieues de Neuchâtel et à cinq du fort de Joux. Il fallait presque revenir sur nos pas pour aller chez M. Christen. Il me répugnait beaucoup de retourner de ce côté-là, mais la nécessité nous y obligeait. Aussitôt que nous eûmes déjeuné, nous prîmes congé de Mme Fauche et de nos deux camarades. Nous voilà partis pour Yverdun. Un neveu de Mme Fauche, nommé Vittel, vint nous faire

sortir de la ville et nous mettre en chemin. Nous suivîmes la route par laquelle nous étions arrivés la veille, pendant près de trois quarts de lieue ; en la quittant, nous prîmes un chemin à gauche de la route de France : M. Vittel nous conduisit jusque-là.

Nous nous dépêtrions comme nous pouvions dans les grandes neiges, M. de Frotté et moi. Après que nous eûmes fait environ six lieues, M. de Frotté se trouva très fatigué. Heureusement nous trouvâmes une cabane, où nous entrâmes pour nous reposer et pour dîner; il ne s'y trouvait presque rien à manger; on fricassa des œufs, et nous bûmes une bouteille d'un mauvais vin blanc. Ce repas fit mal à M. de Frotté; il se trouva incommodé au point de ne pas me laisser espérer qu'il pût continuer sa route. J'avais cependant bien envie de partir ; il n'y avait même pas de quoi nous coucher dans ce misérable taudis. En parlant à la femme de la maison, je lui témoignai mon regret de voir mon camarade malade et hors d'état de se rendre à Yverdun. Elle me dit que son voisin avait une petite charrette et un cheval, et qu'elle croyait bien qu'il se ferait un plaisir de nous y conduire. Je la priai d'avoir la complaisance de me faire parler à ce voisin; elle fut de suite le chercher. Il me dit qu'il nous y conduirait pour quatre francs ; je ne trouvai point que ce fût trop, et lui dis qu'il serait content de nous s'il nous menait bien. Un quart d'heure après, notre homme arriva avec son équipage ; nous montâmes dans la charrette, dont les secousses firent le plus grand bien à M. de Frotté : il fut pris de mal au cœur, rendit tout son dîner et se trouva soulagé. Il était nuit depuis une heure lorsque nous arrivâmes à la porte de la ville.

Le matin, nous avions manqué de bien près d'être repris. Il n'y avait pas une demi-heure que nous avions

quitté la grande route de Verrières à Neuchâtel, quand deux cents hommes de la garnison de Joux y passèrent pour aller à cette ville, croyant nous y prendre; ils savaient que nous étions passés la veille par cette route. Sous la voûte de la porte d'Yverdun, une sentinelle arrêta notre charrette et nous demanda nos passeports; quelle fut notre surprise en reconnaissant ce soldat pour être de la garnison de Joux ! Il faisait heureusement très noir, et le soldat ne pouvait voir notre figure; nous lui présentâmes nos passeports; il fut les porter au commandant du poste dans le corps de garde, qui, ne cherchant pas à arrêter Samuel Guerbaste ni Louis Vincent, trouva nos passeports très bons. Le soldat nous les rapporta très honnêtement à la charrette, et nous permit de continuer notre route. Nous nous dîmes tout bas que nous venions de la manquer belle.

Aussitôt que notre conducteur nous eût descendus à une auberge, je lui donnai 5 francs, et il repartit fort content. Notre premier soin fut de prier une des filles de l'auberge, qui venait nous offrir ses services, de nous conduire chez M. Christen; elle fut en demander la permission à son maître. Pendant qu'elle le cherchait, un soldat entra dans la pièce où nous étions à nous chauffer au poêle; il était de la garnison de Joux. Après avoir été un moment à se chauffer le dos au poêle, nous avoir examinés tout à son aise et bien reconnus, il sortit sans faire semblant de rien. Nous nous regardions, M. de Frotté et moi, en nous demandant comment nous allions nous tirer de ce mauvais pas, quand la fille vint nous dire qu'elle était à nos ordres: nous la prîmes bien vite au mot. En peu de temps nous arrivâmes à un très bel hôtel; nous entrâmes dans une grande salle; nous demandâmes à parler à M. Christen. Un homme d'une figure très respectable, paraissant

avoir soixante ou soixante-dix ans, se présenta à nous et nous demanda ce qu'il y avait pour notre service. M. de Frotté lui dit qu'il désirait parler à un M. Christen qui était arrivé depuis peu de Paris. « C'est mon neveu, » nous dit ce brave homme ; « il est ici, je vais lui dire de venir vous parler. » Il alla chercher son neveu qui entra à l'instant; il reconnut M. de Frotté, lui sauta au cou pour l'embrasser, et vint m'embrasser aussi. Il savait notre évasion du fort de Joux, l'ayant apprise vers midi, quand deux cents hommes de troupes françaises qui nous cherchaient, étaient arrivés dans Yverdun, dont ils avaient pris possession militairement, plaçant des postes à toutes les portes de la ville. Il nous demanda comment nous avions fait pour venir jusque-là sans être repris. Nous le racontâmes brièvement ; nous dîmes que nous n'avions pas le sou, et que nous venions le prier de nous donner de l'argent pour nous éloigner. Il nous engagea à renvoyer la fille qui était venue avec nous. Nous fûmes lui dire que nos affaires allaient nous retenir un moment chez M. Christen, qu'elle pouvait s'en aller à l'auberge pour nous préparer une bonne soupe et un lit à chacun, et revenir ensuite nous chercher dans une demi-heure.

M. Christen courut chez lui, nous apporta trente-six louis, une chemise à chacun, des mouchoirs et des cravates. Pendant ce temps, son oncle fit placer par ses domestiques une échelle contre le mur de son jardin, qui était en même temps le mur de la ville. Aussitôt que le neveu fut de retour avec son argent, il nous donna un conducteur pour nous mettre dans la route que nous devions suivre, et au moyen de l'échelle, nous franchîmes les murs de la ville, et nous nous trouvâmes en plein champ. Notre guide nous conduisit près d'un quart de lieue ; en nous quittant, il nous dit de suivre la route toujours tout droit,

et qu'après avoir traversé un petit bois à deux lieues et demie, nous trouverions une maison, la première que nous allions rencontrer; que c'était une auberge tenue par un ancien cuisinier de M. Christen, et qu'en nous annonçant comme envoyés par lui, nous pouvions être sûrs d'être bien reçus. Effectivement le brave homme nous reçut de son mieux; nous nous dépêchâmes de manger un morceau et d'aller nous coucher, car nous en avions bien besoin. Nous dîmes à notre hôte de nous préparer une soupe pour le lendemain matin, une bonne demi-heure avant le jour, et de s'assurer de bateliers pour nous passer à la petite ville de Morat dès la pointe du jour. L'auberge était sur le bord du lac de Morat, qu'il fallait traverser. Tout fut exécuté d'après nos ordres; en deux heures nous eûmes traversé le lac, et nous étions arrivés dans la ville de Morat, bien contents d'avoir mis une petite mer entre ceux qui nous cherchaient et nous.

En ce moment-là, la troupe qui était à Yverdun était très occupée à nous chercher dans la ville. Aussitôt que nous avions été sortis de chez M. Christen, la fille de l'auberge était revenue nous y chercher accompagnée de trente ou quarante soldats, qui étaient venus nous réclamer à l'auberge un moment après que cette fille était rentrée de nous conduire. Elle leur dit que nous l'avions renvoyée pour nous faire préparer un souper et des lits, et qu'elle irait bientôt nous chercher. Ils l'emmenèrent de suite pour les conduire là où elle nous avait menés. Quand ils furent arrivés chez M. Christen, celui-ci gronda la fille, en lui disant qu'elle avait été trop longtemps, que nous nous étions ennuyés et que nous étions partis, assurant que nous saurions bien retrouver notre chemin. « Sûrement, lui dit-il, ils ont été par une rue pendant que vous veniez par l'autre; vous allez les trouver à l'auberge en arrivant. »

Les soldats s'en allèrent bien vite à l'auberge, croyant nous y trouver. Trompés dans leur attente, ils battirent la générale, mirent la troupe sous les armes et formèrent un cordon autour de la ville pour ne laisser sortir personne. Le lendemain, ils firent une fouille générale dans toute la ville. Nous avons su ces détails par M. Christen, que nous rencontrâmes un mois après à Vienne en Autriche.

Arrivés à Morat, nous croyions être hors de tout danger; nous en avions encore de très grands à courir. En ce moment-là, toute la Suisse, l'Allemagne, la Prusse, le Danemark, que nous avions à traverser pour nous rendre en Angleterre, le seul pays où nous pourrions nous croire en sûreté, étaient sous l'influence de Bonaparte à un tel point, qu'il aurait suffi d'un mot de l'ambassadeur français auprès d'une de ces puissances, pour nous faire arrêter et ramener en France prisonniers. Mais à Morat, nous commencions à respirer; nous avions de l'argent dans nos poches et des passeports comme Suisses. Nous prîmes une voiture pour nous conduire à Soleure. En arrivant dans cette ville, notre premier soin fut de nous rendre à la cathédrale pour remercier le bon Dieu des grâces qu'il nous avait accordées en nous sauvant de tous les dangers auxquels nous avions été exposés; depuis quatre jours, nous avions manqué nous casser le cou plus de cent fois, et été à tout moment exposés à être repris; la réussite de notre évasion est miraculeuse aux yeux de tous ceux qui connaissent ce fort et tous les obstacles que nous eûmes à surmonter. Nous rendîmes grâce à Dieu pour les dangers dont il nous avait sauvés; nous le priâmes de nous préserver de ceux auxquels nous étions encore exposés. Après avoir dîné, nous remontâmes en voiture pour continuer notre route par Olten et Zurich; nous arrivâmes à Constance le 31 janvier.

Il y avait quatre jours que nous étions échappés de Joux et nous en étions à plus de soixante lieues; je n'avais pas encore eu un moment à moi pour écrire à ma chère et malheureuse femme et lui apprendre que j'avais recouvré ma liberté. Je lui écrivis de Constance en date du 2 février 1805; je lui disais que nous nous étions évadés et que je lui donnerais de mes nouvelles aussitôt que je me serais fixé quelque part. Cette lettre lui parvint assez promptement; elle la reçut presque aussitôt que les journaux annonçant notre évasion, et ce fut bien à propos pour lui retirer l'inquiétude mortelle que cette nouvelle lui donnait.

Nous partîmes de Constance le jour de la Chandeleur, à dix heures du matin; nous passâmes le lac pour débarquer à Merspurg, où nous prîmes la voiture publique pour Memmingen et Augsbourg; enfin nous fûmes sans nous arrêter jusqu'à Ratisbonne. Nous avions déjà dépensé beaucoup d'argent lorsque nous arrivâmes dans cette ville. Il nous était de toute impossibilité de continuer notre route en diligence : nos finances étaient presque à bas. Nous étions descendus à l'Agneau blanc, chez M. Gramer, homme très honnête et très respectable, qui n'aimait pas le gouvernement de Bonaparte. Nous lui demandâmes s'il y avait un consul anglais à Ratisbonne. Il nous dit qu'il n'y en avait plus depuis qu'on avait été obligé d'y recevoir M. Andréossy, consul de France, mais qu'il y avait un chargé d'affaires qui n'était pas connu de tout le monde. Nous le priâmes instamment de nous procurer sa connaissance; il nous promit de l'envoyer chercher. Deux heures après, il vint nous prévenir que l'agent anglais était là; et en même temps celui-ci entra dans notre chambre. Cet agent secret était un moine catholique retiré dans une abbaye à Ratisbonne; là il faisait secrètement les affaires de sa nation auprès de la Diète Germa-

nique. Aussitôt que M. Gramer se fut retiré, nous lui fîmes connaître notre embarras; nous lui racontâmes brièvement pourquoi nous avions été arrêtés, comment nous avions fait pour nous échapper de notre prison, et le peu d'argent qui nous restait pour nous rendre en Angleterre, le seul pays où nous pouvions vivre en sûreté. M. de Frotté lui dit d'ailleurs qu'il avait déjà demeuré en Angleterre, qu'il y jouissait de la demi-solde de capitaine; que son père y demeurait, et y jouissait aussi d'un traitement comme Émigré français; qu'il avait fait lui-même la campagne d'Égypte sous les ordres de sir Sidney Smith. Après que M. Horme, c'était le nom de l'agent anglais, eut entendu tout ce que M. de Frotté put lui dire, il lui demanda s'il était porteur de quelques papiers pouvant justifier l'exactitude de son récit. M. de Frotté répondit que nous sortions de prison et n'avions aucun papier, sinon des passeports sous de faux noms, que des personnes charitables et bien pensantes nous avaient procurés à Neuchâtel, et sans lesquels nous aurions déjà été arrêtés. M. Horme répliqua que tout ce que nous lui disions pouvait être vrai, qu'il le croyait même très fort; mais qu'ayant été trompé par des intrigants, il devait prendre toutes ses précautions pour ne pas l'être de nouveau; que M. de Frotté ayant servi avec sir Sidney Smith, il avait dû connaître Spencer Smith. M. de Frotté dit qu'il le connaissait particulièrement et qu'il avait eu l'honneur d'être son secrétaire. « Dans ce cas, vous connaissez M^me^ Spencer Smith; elle est à trente lieues d'ici. Écrivez-lui, je ferai passer la lettre. Si elle vous connaît, je ferai tout ce que je pourrai pour vous être utile. » M. de Frotté écrivit sur-le-champ, et M. Horme se fit fort d'avoir une réponse dans quatre ou cinq jours au plus tard. En attendant, il recommanda à M. Gramer d'avoir de nous

le plus grand soin. Le lendemain matin, M. Horme vint nous trouver, apportant la gazette qui annonçait notre évasion du fort de Joux, donnait nos noms, nos signalements, et enjoignait à tous les bourgmestres d'Allemagne de nous arrêter partout où ils nous trouveraient, et de nous remettre aux autorités françaises de la ville la plus voisine; il nous traduisit l'article en français. Nous dîmes qu'Andréossy nous ferait arrêter s'il avait la moindre connaissance de notre arrivée à Ratisbonne, et nous le priâmes d'avoir la bonté de nous mettre en état de continuer notre route pour l'Angleterre. Il nous répondit que ce qu'il venait de lire dans le journal n'était pas la preuve que ce fût nous qui étions les prisonniers échappés de Joux; cela lui paraissait vraisemblable; mais M. de Frotté ayant écrit à Mme Spencer Smith, il fallait attendre la réponse. Il nous rassura sur la crainte que M. Andréossy ne nous fît arrêter. « Je suis mieux servi que lui, nous dit-il; s'il voulait vous faire arrêter, j'en serais prévenu avant que ce ne fût fait; et je vous donnerais alors sans calculer tout ce qui serait nécessaire pour vous éviter de tomber entre ses mains. »

Quatre jours se passèrent, la lettre impatiemment attendue n'arrivait point. M. Horme, qui venait nous voir tous les jours, était surpris de ce que nous n'eussions pas de réponse. Le septième jour, il se décida, sans nous le dire, à écrire lui-même pour avoir des nouvelles de sa compatriote. Un jour que nous étions allés le voir à sa communauté, la conversation tomba sur l'expédition d'Égypte; il fut question de l'affaire d'Aboukir, du siége de Saint-Jean-d'Acre, enfin des cent prisonniers français qui avaient été envoyés en Angleterre par l'Allemagne; il nous dit que Spencer Smith lui avait écrit, au sujet du passage de ces prisonniers, plusieurs lettres; il les avait

encore dans son secrétaire et voulut nous les montrer; la première qu'il prit se trouva avoir été écrite par M. de Frotté lui-même, du temps qu'il était secrétaire de Spencer Smith à Constantinople. Il prit une plume et prouva de suite que la lettre était de son écriture ; M. Horme dit qu'il n'avait pas besoin d'autre preuve, et qu'il allait nous donner l'argent nécessaire pour nous rendre en Angleterre. Le lendemain, il nous apprit que Mme Spencer Smith était partie depuis peu pour Venise. M. de Frotté lui dit qu'il lui serait très obligé s'il voulait bien nous donner une somme suffisante pour passer par Vienne, avec une lettre de recommandation pour lord Paget, ambassadeur anglais à la cour d'Autriche. M. Horme nous engageait à nous rendre tout droit en Angleterre; ses remontrances et les miennes ne purent déterminer M. de Frotté à renoncer à aller à Vienne. M. Horme nous donna l'argent nécessaire pour ce voyage, et une lettre très pressante pour lord Paget.

Avant de partir, je demandai à M. Horme la permission de donner son adresse à ma femme, pour la mettre dans la possibilité de me donner de ses nouvelles; il y consentit de la meilleure grâce et me promit de me faire parvenir ces lettres à Londres, à l'adresse de M. le comte de Frotté. Je me suis servi pendant plus de trois ans de ce moyen de correspondance pour écrire à ma femme et pour recevoir ses lettres.

Il faut aussi que je dise un mot d'une connaissance que je fis à Ratisbonne, où nous séjournâmes quinze jours; ce ne fut malheureusement que la veille de notre départ. Un Émigré français, âgé de soixante ou soixante-dix ans, dînait tous les jours comme nous à la table d'hôte de l'Agneau blanc, ainsi qu'il faisait depuis quatre ans. Ce vieillard était très réservé et ne faisait société avec personne.

La veille de notre départ, je me trouvai à souper à côté de lui; M. de Frotté était sorti; me trouvant seul avec ce respectable vieillard, je lui adressai la parole en lui demandant s'il n'était pas un Émigré français. Il me répondit qu'il avait cet honneur. La conversation s'engagea sur la France; je lui demandai pourquoi il n'avait pas cherché, comme tant d'autres, à rentrer dans sa patrie. Il me répondit qu'il ne pouvait y rentrer tant qu'elle serait gouvernée par l'assassin de sa famille. « Comment, lui dis-je, Bonaparte a-t-il fait assassiner un de vos parents? » — « Oui, monsieur, il a fait assassiner un de mes neveux qui était dans la Vendée. » Je lui dis que j'avais servi dans l'armée royale de l'Ouest : peut-être aurais-je connu son neveu, dont je le priais de me dire le nom. « C'est le malheureux comte de Frotté qui commandait en Normandie; on lui envoya un sauf-conduit pour aller, comme les autres, signer la paix; lorsqu'il se présenta son sauf-conduit à la main, il fut arrêté et fusillé le lendemain. » Je sautai à son cou et je l'embrassai en lui disant que M. de Frotté avait été mon plus grand ami, que c'était sous ses ordres directs que j'avais servi, que c'était son frère qui était avec moi, et que nous venions de nous échapper d'un fort où Bonaparte nous avait fait enfermer. Ce brave vieillard était prêt à perdre les sens, de la vive émotion que lui produisait ce que je venais de lui dire; il fut un moment sans pouvoir rien répondre; les larmes lui coulèrent des yeux en grande abondance. Lorsqu'il eut un peu repris ses esprits et qu'il fut plus calme, il vint m'embrasser et me pria de le conduire dans ma chambre pour que nous pussions parler tout à notre aise. Quand nous y fûmes entrés, il me dit qu'il se nommait le comte de Chappedelaine, qu'il était Breton, oncle de la mère du général Frotté; que le frère du général, qui était avec moi, n'était pas son parent, n'é-

tant frère que de père, mais qu'il ne lui en était pas moins cher, puisqu'il appartenait de si près à celui qu'il regardait comme son propre fils. Je lui racontai à mon tour comme j'avais fait la guerre avec son neveu, été arrêté et conduit au fort de Joux; je lui dis ce que je savais des circonstances tragiques de la vie de Charles de Frotté; comment il avait été arrêté; comment nous nous étions trouvés dans la même prison à Joux, et enfin comment nous avions fait pour nous en évader et échapper à toutes les poursuites. M. de Chappedelaine me raconta son émigration, me parla des corps où il avait servi à l'armée des Princes. C'était Monseigneur le prince de Condé qui lui faisait passer des fonds à Ratisbonne tous les trois mois. Aussitôt que M. de Frotté fut rentré, je lui racontai tout ce qui s'était passé entre M. de Chappedelaine et moi. Le lendemain matin, aussitôt levés, nous nous fîmes conduire au logement de M. de Chappedelaine, qui demeurait dans un endroit assez éloigné du faubourg, de l'autre côté du pont. La scène de la veille recommença lorsqu'il embrassa le frère de son neveu. Le cher homme ne savait quelles caresses nous faire, et comment nous mieux prouver son amitié. Ce fut un spectacle pour tous les habitués de la table d'hôte de l'Agneau blanc, de voir ce vieillard qui, y mangeant deux fois par jour, n'avait jamais lié conversation avec personne, s'éprendre tout à coup d'une belle passion pour deux marchands de montres, qui à la vérité n'en avaient pas une seule dans leur poche : la profession d'horlogers et de marchands de montres était celle que nous donnaient les passeports qu'on nous avait procurés à Neuchâtel. Nous eûmes la crainte que cela ne nous rendît suspects à M. Andréossy, qui sûrement faisait surveiller tous les Français alors à Ratisbonne ou aux environs.

Tous nos arrangements étaient pris pour partir ce jour-

là. M. Horme nous avait donné de l'argent et sa lettre de recommandation pour lord Paget; nous avions loué une voiture de retour pour Vienne, qui s'était trouvée. Un jeune homme parlant très bien français, qui était à l'hôtel, voulant retourner à Vienne, nous pria de le prendre comme domestique, ne demandant pour cela que la permission de monter sur le devant de la voiture, et à être nourri en route; tout s'arrangea pour le mieux. Nous prîmes congé de M. de Chappedelaine; nous montâmes en voiture avec un domestique à nos ordres, et nous voilà partis pour Vienne. Nous fûmes huit jours à nous rendre de Ratisbonne à Vienne. A Lintz, nous rencontrâmes le général Brune qui revenait de son ambassade de Constantinople. Joseph, notre domestique, nous dit qu'il y avait été avec Sébastiani. Cet officier, envoyé par Bonaparte comme ambassadeur extraordinaire à la cour ottomane, avait, en traversant la Valachie, perdu son interprète, qui était tombé malade et y mourut. Il prit Joseph pour le remplacer comme interprète à Constantinople; il l'avait ramené jusqu'à Ratisbonne, et pour toute récompense de ses services, voulait le faire engager comme soldat dans le régiment de dragons dont il était colonel. Joseph ne voulant pas, Sébastiani l'avait laissé à Ratisbonne, sans lui donner un sou pour rejoindre sa famille en Valachie; aussi se tenait-il pour très obligé envers nous de vouloir bien le ramener à Vienne, où il espérait trouver quelque occasion pour regagner son pays, bien décidé à ne jamais servir d'interprète à Bonaparte ou à aucun des siens.

Arrivés, nous fûmes nous présenter à la Police comme il est d'usage. Étant obligés d'avouer que nous n'y connaissions personne, on nous délivra à chacun une carte de sûreté pour huit jours seulement, en nous enjoignant de trouver dans ce délai quelqu'un de connu pour répondre

de nous; on nous donnerait alors des passeports. Nous allâmes chez l'ambassadeur d'Angleterre, avec la lettre de recommandation de M. Horme. Son Excellence nous reçut avec bonté, et demanda ce qu'il pouvait faire pour nous. Nous lui expliquâmes la position dans laquelle nous nous trouvions; la lettre de M. Horme entrait à cet égard dans de grands détails; nous lui dîmes que nous étions arrivés à Vienne avec des passeports qui nous désignaient comme Suisses et marchands de montres, et lui fîmes voir les cartes de sûreté qu'on nous avait données à la Police pour huit jours seulement. Son Excellence nous dit que si nous voulions partir pour l'Angleterre dans les huit jours, il nous donnerait des lettres de courrier pour nous rendre à Londres, et que nous n'aurions ainsi besoin ni de passeports, ni de permissions à obtenir de la police. Nous exprimâmes à Son Excellence toute notre reconnaissance de sa proposition et de la protection qu'elle voulait bien nous accorder. Nous employâmes les huit jours que nous avions à rester à Vienne à voir les principales curiosités de la ville. Le jour où nos cartes expiraient, après avoir payé notre auberge, nous nous fîmes conduire en fiacre à l'hôtel de l'ambassadeur d'Angleterre, avec Joseph monté derrière. Une bonne voiture à quatre chevaux nous attendait dans la cour de l'hôtel; Son Excellence vint nous voir partir et nous souhaiter un bon voyage. Nous donnâmes à peu près la valeur de deux louis en monnaie d'Allemagne au pauvre Joseph, dont on se figure la surprise en voyant ses deux marchands de montres tout à coup changés en courriers anglais.

Nous prîmes la route de Prague; il ne nous arriva rien de particulier jusque-là. Nous y séjournâmes deux jours, ayant voyagé jour et nuit. Le froid dont nous avions souffert dans les voitures de postes, qui en Allemagne

sont de mauvaises petites charrettes où l'on met une ou deux bottes de paille pour asseoir les voyageurs, nous avait beaucoup incommodés, surtout pendant la nuit. M. Charles de Frotté acheta une petite voiture à deux places, espèce de cabriolet, où nous fûmes un peu plus à notre aise; mais cette acquisition nous coûta 450 francs, et notre voiture n'était pas très solide. Dès le second jour l'essieu cassa dans un village où il n'y avait pas de maréchal qui fût dans le cas de le raccommoder. Il y avait à peu de distance un maréchal ferrant; nous fûmes chez lui pour lui faire réparer cet essieu, mais nous ne pûmes jamais le déterminer à entreprendre cet ouvrage. Je m'offrais à l'aider de mon mieux; apparemment il avait peu de confiance dans ma capacité en ce genre, car toutes nos instances furent inutiles. Comme je ne parlais pas allemand, je lui faisais expliquer par M. de Frotté que s'il voulait mettre les fers au feu, je lui aiderais beaucoup: rien ne put le décider. Enfin je lui fis demander par M. de Frotté de me permettre de la raccommoder à sa forge moi-même; il y consentit; je mis les fers au feu, et en très peu de temps notre essieu fut parfaitement réparé, à la grande surprise du maréchal qui m'aidait; il ne pouvait concevoir comment un courrier était assez adroit pour raccommoder un essieu de voiture rompu par le milieu. Cet incident ne nous retarda que de trois ou quatre heures; nous continuâmes notre route et arrivâmes à Berlin, d'où j'écrivis à ma malheureuse femme ma troisième lettre depuis notre évasion du fort de Joux.

De Berlin nous nous rendîmes à Rostock, port de mer dans le duché de Mecklembourg; notre intention était de nous y embarquer pour l'Angleterre, malheureusement il ne s'y trouva point de vaisseau prêt à partir; il aurait fallu attendre dix ou douze jours avant d'avoir une occa-

sion pour nous embarquer. Nous étions décidés à rester là, mais en lisant les papiers-nouvelles, nous vîmes un article qui ne nous laissa pas assez de sécurité pour attendre le bâtiment en chargement pour Londres; il contenait la nouvelle de notre évasion du fort de Joux, donnait notre signalement et engageait les autorités à nous arrêter partout où l'on nous trouverait. Dès cette époque l'influence de Bonaparte sur tout le continent était telle, que le moindre agent d'un consul français pouvait nous faire saisir et livrer à son gouvernement. Ceci nous détermina à partir le lendemain matin pour Husum, où il y avait un paquebot pour l'Angleterre.

Nous fûmes obligés de prendre des chemins détournés pour éviter de passer par Lübeck, occupée par des troupes françaises. Il y avait peu de jours que huit ou dix hommes armés avaient arrêté un courrier de Cabinet anglais qui venait de la Cour de Vienne; ils lui avaient pris ses dépêches et tout ce qu'il possédait, et l'avaient laissé attaché à un arbre. Comme c'était arrivé presque aux portes de Lübeck, l'opinion générale était que c'étaient les Français qui avaient fait arrêter ce courrier pour lui prendre ses dépêches. Soit comme courriers anglais, soit comme Français fugitifs, la prudence nous ordonnait de faire ce détour, plutôt que de nous exposer à nous faire arrêter en passant à Lübeck.

Nous arrivâmes enfin à Husum; mais nous fûmes encore obligés de demeurer trois jours dans cette ville pour attendre le départ du paquebot anglais. Ce temps nous parut d'autant plus long que la maudite nouvelle de notre évasion du fort de Joux paraissait nous suivre partout, avec notre signalement et l'injonction aux autorités de nous faire arrêter. La première chose qui tomba sous nos yeux dans la feuille posée sur la table de l'auberge où

nous étions descendus, fut l'article qui nous concernait. Nous fûmes d'autant moins rassurés que le soir à souper, nous nous trouvâmes à la même table que le prince Moliterno arrivant d'Angleterre; il avait été prisonnier au Temple avec M. de Frotté. Leur rencontre inattendue fut une surprise pour tous les deux, et elle ne fut nullement agréable à M. de Frotté, qui n'avait aucune confiance en la discrétion du prince. Le journal qui parlait de notre évasion étant sur la table, ne laissait aucun moyen de déguiser notre position; M. de Frotté prit le parti de lui raconter ce qui en était, en le priant de ne pas nous perdre en prononçant son nom. Il nous promit le secret et nous tint parole. Nous nous occupâmes de vendre notre voiture, qui nous devenait inutile; nous y perdîmes plus de moitié, n'ayant pu en trouver que 200 francs.

Après avoir pris congé du prince Moliterno, nous nous embarquâmes enfin le 25 mars, vers neuf heures du matin, à bord du paquebot anglais. La traversée fut longue, les vents étant contraires; mais le temps fut assez beau. Nous débarquâmes à Harwich le 27 au matin; ayant pris des renseignements, nous apprîmes que M. de Frotté le père demeurait à Chelsea, à une demi-lieue de Londres. Nous nous empressâmes d'aller trouver M. le comte de Frotté; il m'est impossible de rendre compte de la scène touchante qui eut lieu à la première entrevue de ce respectable père avec un fils qu'il croyait perdu pour toujours. Il eut la bonté de m'accueillir comme un second fils, de me prodiguer ses caresses et de m'établir chez lui. J'arrivais dans un pays étranger sans argent et presque nu, mais j'y trouvais des protecteurs et des amis. M. le comte de Frotté voulut que je demeurasse avec lui; il eut la bonté de me loger et de me nourrir jusqu'à ce que

M. le chevalier de Bruslart m'eût fait obtenir un traitement de deux schellings par jour du gouvernement anglais.

Il y avait à peu près trois semaines que j'étais chez M. le comte de Frotté, lorsque M. le chevalier de Bruslart vint de la part de Monseigneur le prince de Condé lui proposer d'aller chercher à Dantzick la princesse Louise de Condé, et d'accompagner cette auguste princesse pour la ramener auprès de son père en Angleterre. M. le comte de Frotté ne voulut accepter cette honorable mission qu'à condition que je lui servirais de second dans ce voyage. M. le chevalier de Conti et lui m'en firent la proposition, que j'acceptai avec bien du plaisir. Les préparatifs du voyage se firent lestement; Monseigneur le prince de Condé donna ses instructions, et nous nous embarquâmes à Gravesend en mai 1805. Notre traversée fut assez bonne; le vent fut très fort, mais toujours favorable. Nous débarquâmes à Husum, et traversâmes le Holstein; nous passâmes par Travemünde pour éviter Lübeck, où étaient les Français. Il y avait peu de temps qu'ils avaient arrêté, sur cette même route, un courrier anglais à qui ils avaient pris ses dépêches; pour ces sortes d'expéditions, ils se déguisaient en paysans. Une demi-lieue au delà de Travemünde, nous vîmes venir au-devant de nous sept hommes habillés en paysans, armés de fusils de munition. D'aussi loin que nous les aperçûmes, nous nous dîmes réciproquement, M. le comte de Frotté et moi : « Ah ! les voilà ! » Nous saisîmes nos pistolets, qui étaient dans un panier au fond de notre chaise de poste, bien décidés à nous faire tuer plutôt que de nous laisser arrêter par eux. En arrivant à nous, celui qui était à la tête de la bande tira son chapeau et tous les autres en firent autant; nous leur rendîmes leur salut, et bien contents d'en être quittes pour

la peur. A la première poste, nous apprîmes que c'étaient des recrues du Hanovre qui passaient en Angleterre, et prenaient comme nous le chemin de traverse pour éviter Lübeck où étaient les Français. Nous passâmes par Wismar, Rostock, Stettin, Colberg, et suivîmes toute la côte de Poméranie.

A Dantzick, nous trouvâmes Madame la princesse Louise, qui était retirée dans un couvent en attendant notre arrivée. M. le comte de Frotté fut prendre ses ordres. Nous nous occupâmes de suite de chercher des moyens d'embarquement pour l'Angleterre. Il se trouva un très beau navire marchand suédois en chargement pour Londres ; nous fîmes prix pour le passage en Angleterre de la princesse et de sa suite, au nombre de cinq personnes ; nous prîmes des provisions, et dix ou douze jours après notre arrivée, nous nous embarquâmes.

Un peu après avoir passé le détroit du Sund, nous eûmes une alerte : un bâtiment de guerre cingla sur nous et tira un coup de canon pour nous faire mettre en travers. Nous avions appris que depuis peu un corsaire français avait fait plusieurs prises dans ces parages ; nous étions persuadés que c'était lui. Le capitaine descendit à la chambre de la princesse pour lui annoncer que le corsaire français était en vue, et demander quel parti elle voulait prendre ; il proposa à Madame la princesse de se faire passer pour sa femme, et Mme de la Rosière pour sa belle-sœur ; la petite Éléonore, enfant de neuf ans que la princesse avait recueillie par charité, allait se dire la fille du capitaine, et M. le comte de Frotté, son beau-père ; pour moi, j'allais prendre un habit de matelot et faire partie de l'équipage. Tout fut ainsi arrangé et convenu. La princesse conserva le plus grand calme ; elle dit à M. le comte de Frotté de monter sur le pont et d'examiner ce bâtiment.

Il observa que les voiles du vaisseau qui venait sur nous paraissaient bien noires, ce qui lui fit croire qu'il était anglais plutôt que français, vu que l'emploi du charbon de terre à bord noircit plus les voiles que le bois que brûlent les Français ; effectivement, c'était un navire anglais, et nous en fûmes encore quittes pour la peur.

Nous arrivâmes à Gravesend dans les premiers jours de juillet, la princesse et nous tous bien portants. Le prince de Condé et Monseigneur le duc de Bourbon vinrent le lendemain à Gravesend au-devant de la princesse; nous arrivâmes le soir à Wainsteade, résidence de Monseigneur le prince de Condé, à trois lieues de Londres. La princesse donna dix livres sterling à M. de Bruslart pour me les remettre : je n'ai jamais reçu de cadeau à contre-cœur comme celui-là ; il fallait me trouver dans la situation où j'étais, pour ne pas refuser cet argent; il me semblait que cela m'arrachait le plaisir que j'avais eu à faire ce voyage. Mais j'étais à la charge de M. le comte de Frotté et de M. de Bruslart, qui auraient peut-être trouvé ma fierté déplacée, si j'avais refusé le cadeau de la princesse.

CHAPITRE XIII

VIE DE MOULIN EN ANGLETERRE. — MISSION PÉRILLEUSE QU'IL ACCEPTE. — IL DÉBARQUE SUR LA CÔTE DE FRANCE. — MAUVAIS ACCUEIL D'UN GENTILHOMME.

De retour à Londres, je fus reçu comme auparavant chez M. le comte de Frotté. M. le chevalier de Bruslart m'avait fait obtenir, avant mon départ pour Dantzick, un traitement de deux schellings par jour, mais il ne fut payé que vers la fin du mois de novembre ; je fus donc jusqu'à cette époque à la charge de MM. de Frotté et de Bruslart. Peu de jours après mon arrivée à Londres, Monseigneur le comte d'Artois avait eu la bonté de me faire remettre dix livres sterling par M. le comte François des Cars, capitaine de ses gardes, et je reçus une pareille somme que Monseigneur le prince de Condé donna à M. le chevalier de Bruslart pour me les remettre ; ces vingt livres furent employées à m'habiller. Lorsque je commençai à toucher mon traitement, vers le commencement de décembre, M. de Bruslart me trouva une pension chez un fermier où j'étais parfaitement bien ; il ne m'en coûtait pour vivre que mes deux schellings. C'était à Woodford-bridge chez M. Reede ; il n'y avait que le père, la mère et une demoiselle âgée de dix-sept ans, qui parlait bien fran-

çais. Je demeurai un an dans cette maison; chez ces braves gens, j'étais comme le fils de la maison. Je n'y restai qu'une année, car cela m'ennuyait trop d'être sans occupation. Oldmill, c'est le nom de la ferme où je demeurais, était à une demi-lieue de Wainsteade où demeurait M. de Bruslart, et à trois lieues de Londres, mais à un quart de lieue de toute habitation. L'ennui m'en chassa; je revins à Londres. Aussitôt que j'y fus arrivé, M. Flint fit augmenter mon traitement de deux schellings; j'avais donc quatre schellings par jour; je m'en trouvai très heureux, car il m'aurait été impossible de vivre à Londres avec quarante-huit sous par jour, ne pouvant me loger à moins de 8 francs par semaine. Je ne fus pas longtemps sans me mettre à travailler; je m'associai avec un Français qui faisait du *jason;* j'achetai quatre onces d'or; je priai M. Blouin, dit Duval [1], de me permettre de les mettre en œuvre à sa boutique. Il me le permit très volontiers, bien persuadé que je ne réussirais pas; je trompai son attente; dans le cours de la semaine, je fis avec mes quatre onces d'or vingt pieds de chaîne, qu'il porta avec la sienne chez le marchand pour lequel il travaillait. Il me paya cinq schellings par pied pour la façon. Ce premier succès me donna beaucoup de courage; je m'associai avec M. Blouin, dont je n'eus pas à me louer. Il m'a fait perdre plus de cent cinquante louis, et je fus bien heureux de ne pas perdre davantage, n'ayant voulu aucune association pour la matière; nous n'étions associés que pour la façon.

M. Flint, qui s'intéressait toujours à moi, fit augmenter mon traitement par son gouvernement; il le fit porter à huit schellings par jour. Cela me permit d'envoyer un peu

1. Robert-François Blouin-Duval, d'Avranches, avait servi dans les Chouans, où il passait pour avoir commis plus d'un acte répréhensible.

d'argent à ma femme. J'avais reçu plusieurs fois de ses lettres; elle me disait que le gouvernement s'était emparé de mon bien et qu'elle en était fermière, ayant préféré le louer que de le voir loué par d'autres. Je savais cette malheureuse mère sans ressources; je trouvai moyen de lui faire passer quarante louis. Ce fut une grande jouissance pour moi que de recevoir une lettre m'annonçant la réception de cet argent, et m'assurant que ma femme et ma fille étaient en très bonne santé. J'aurais bien préféré les faire venir en Angleterre; toutes les fois que je pouvais trouver une occasion de lui écrire, j'engageais ma femme à venir me rejoindre; je lui indiquais les moyens qu'elle pouvait prendre pour y réussir. Mais la grande difficulté qu'il y avait pour s'embarquer, jointe à la surveillance continuelle que M. de la Magdelaine, préfet du département de l'Orne, exerçait sur elle, l'empêchèrent d'y parvenir. Toutes les fois que je pouvais trouver une occasion pour lui écrire et lui faire passer de l'argent, c'était pour moi un vrai bonheur; j'ai pu lui en envoyer suffisamment, pendant mon absence, pour la mettre en état de vivre honorablement et d'élever notre enfant.

Dès la première année que je fus en Angleterre, il fut question de m'envoyer remplir une mission en France. L'envie que j'avais de revoir ma femme et ma fille, et même de les ramener avec moi, s'il était possible, me faisait désirer ardemment d'être chargé de cette mission. J'étais toujours dans cet espoir; plusieurs fois j'ai été sur le départ, et toujours quelque chose venait me retenir. Il me fut plusieurs fois proposé de venir en France pour le compte du gouvernement anglais; j'aurais été bien payé; mais il n'entrait pas dans ma manière de voir de venir dans ma patrie prendre des renseignements pour un gouvernement étranger, qui était en guerre avec elle. J'étais

tout prêt à marcher et à exécuter tout ce qui me serait ordonné, mais je ne voulais recevoir d'ordres qu'au nom du roi de France. M. le comte de Puisaye a plusieurs fois voulu m'envoyer en Normandie prendre des renseignements dont il avait besoin; je lui demandai toujours l'assentiment de Louis XVIII, et cette condition, à laquelle je tenais absolument, empêchait toujours mon départ. Pour me décider, M. le comte de Puisaye me faisait offrir d'augmenter mon traitement, si je consentais à remplir la mission dont il voulait me charger; il promettait de faire porter mon traitement à quinze schellings par jour, ce qui m'aurait fait une augmentation de sept schellings par jour. L'argent ne pouvait me détacher du parti que j'avais servi si fidèlement; je me refusai constamment à toute démarche qui ne serait pas approuvée par S. M. Louis XVIII. D'ailleurs je croyais m'être aperçu depuis longtemps que M. de Puisaye était désavoué par le Roi dans ce qu'il était censé faire au nom de Sa Majesté. M. de Puisaye envoya Prigent et Jean Mary sur les côtes de Bretagne; il envoya aussi Alexandre [1] à Jersey pour faciliter leur descente, et pour aller les chercher à la côte au point convenu et les ramener en Angleterre.

A cette époque, M. le comte de Frotté avait obtenu la permission d'aller demeurer à Jersey. M. de Puisaye, croyant qu'il y avait été envoyé par le Roi pour surveiller sa correspondance, demanda et obtint le rappel de M. de Frotté. Trois mois à peu près avant ce rappel, je m'étais brouillé avec Alexandre et Destouches [2], qui tenaient des

1. Alexandre Billard, ancien commandant en second de la division d'Ambrières.

2. Jacques Destouches, officier chouan de la division de Coutances, employé à la correspondance avec les îles anglaises. Ayant été arrêté et condamné à mort, il fut enlevé de la prison de Coutances, où il attendait son exécution, par un détachement de Chouans, le 9 février 1799. Ce coup de

propos diffamants contre ce vénérable vieillard; ils répandaient des écrits tendant à le faire passer pour un fourbe et un voleur. Je ne pus souffrir que le père de mon général fût traité de la sorte; j'engageai Alexandre et Destouches à retirer les propos qu'ils avaient tenus, et à déchirer les écrits diffamatoires que Destouches avait faits contre M. de Frotté, et que colportait Alexandre. Destouches aurait volontiers consenti à déchirer ces écrits, mais Alexandre et un nommé Chandelier [1] s'y opposaient de tout leur pouvoir. Je leur déclarai que je prenais à forfait de leur demander la preuve de ce qu'ils avançaient contre M. de Frotté, s'ils ne voulaient pas se rétracter. Ils persistèrent, et je fus obligé d'en donner connaissance à M. le chevalier de Bruslart, qui obtint du Roi la nomination d'un Conseil pour prendre connaissance de cette affaire; le Roi nomma pour en faire partie MM. le maréchal de Viomesnil, et les comtes de Vaugiraud et de la Chapelle [2]. Après avoir entendu Destouches sur les plaintes qu'il portait contre M. le comte de Frotté, et les calomnies absurdes qu'il continuait à soutenir, le Conseil déclara que Destouches devait faire rétractation publique

main audacieux, accompli en sa faveur, lui valut une sorte de célébrité. Frappé d'aliénation mentale, il a passé la plus grande partie de son existence à l'asile du Bon-Sauveur, à Caen, où il est mort le 18 mai 1838.

1. Nicolas-Philibert Le Chandelier, dit de Pierreville, enrôlé à Rouen en 1793 dans le bataillon républicain de la Montagne, passé aux Chouans de la Mayenne, où il commanda un corps dans les environs de Bazougers en 1795, nommé en 1799 par M. de Bourmont, chef de la légion royale du Perche.

2. Charles-Joseph-Hyacinthe Duhoux, marquis de Viomesnil, maréchal de France, né le 22 août 1734, mort le 5 mars 1827.

Pierre-René-Marie, comte de Vaugiraud, vice-amiral, gouverneur de la Martinique, né en 1740, mort le 14 mars 1819.

Alexandre-François-Marie Le Filleul, comte de La Chapelle, né le 12 août 1732, colonel du régiment de Bassigny en 1776, maréchal de camp le 3 décembre 1781, a rempli auprès des princes les fonctions de ministre de la guerre pendant l'Émigration.

des accusations calomniatrices qu'il avait répandues contre M. de Frotté, ou prouver ce qu'il avançait. S'étant refusés à l'une et à l'autre des conditions contenues dans la sentence du Conseil, Destouches et Alexandre furent arrêtés par ordre du gouvernement anglais comme perturbateurs du repos public, et conduits en Amérique : je crois que ce fut à New-York. Destouches acheva de perdre la tête pendant la traversée; il fut ramené en Angleterre comme fou; il l'est depuis cette époque, sans avoir jamais recouvré un moment sa raison.

Alexandre repassa peu de temps après en France. Il fut trouver ma femme, et lui dit que j'étais un de ses grands amis; que si elle voulait m'écrire, il avait une occasion sûre de me faire parvenir la lettre qui me serait remise à moi-même, et qu'ainsi elle pouvait y mettre tout ce qu'elle voudrait. Heureusement qu'elle ne mit rien dans sa lettre qui pût la compromettre, car cette lettre ne m'a jamais été remise. C'était sûrement un moyen de se venger de moi sur ma malheureuse femme, s'il avait trouvé dans sa lettre quelque chose qui pût la faire paraître répréhensible aux yeux du gouvernement.

J'ai encore eu l'honneur d'être nommé par le Roi d'un Conseil qui eut lieu pour juger une affaire d'honneur entre M. de Ganne et M. le chevalier de Lantivy. Ce Conseil était composé de M. le maréchal de Viomesnil, de M. le duc de la Châtre, de M. le comte de Vaugiraud, de M. le chevalier de Bruslart et de moi. Les missions honorables dont j'ai été chargé à différentes époques prouvent assez que ma conduite m'a mérité la confiance du Roi dans toutes les circonstances.

Les cinq dernières années que j'ai passées en Angleterre, j'ai été intimement lié avec les deux MM. Cadoudal.

frères du général Georges. Nous avons mangé habituellement ensemble pendant quatre ans.

Le moment si désiré arriva enfin, je veux dire celui d'être envoyé en France de la part du Roi. Au mois de janvier 1813, M. le chevalier de Bruslart vint me faire la proposition d'y passer pour remplir une mission dont je serais chargé par M. le comte de Blacas. J'acceptai avec bien de l'empressement la proposition qui m'était faite. Nous prîmes tous les arrangements que nous crûmes les meilleurs pour assurer la réussite de l'entreprise dont je me chargeais. A cette époque le danger était extrême pour passer en France de la manière que je devais employer, qui était de me faire jeter sur la côte par un petit bateau pêcheur entre deux postes de gardes-côtes et de douaniers, et de gagner l'intérieur du pays comme je pourrais. Depuis deux ans, tous ceux qui avaient été envoyés en France avaient péri; pas un n'était revenu; MM. Prigent, de Gouyon, de Chateaubriand, de Bar, de Rose, Vittel, et plusieurs autres, avaient été pris et fusillés [1]. Il

1. Prigent fut sans cesse l'agent du comte de Puisaye pour ses correspondances entre l'Angleterre et la Bretagne de 1794 à 1808. Arrêté en cette dernière année, au moment où il s'embarquait pour Jersey au havre de Roténeuf, il chercha vainement à sauver sa vie par de multiples dénonciations, et fut fusillé à Rennes le 11 octobre 1808.

M. de Gouyon de Vaucouleurs, officier de marine émigré, fut arrêté au Roténeuf en venant chercher Prigent dans un canot. Malgré l'intérêt général qu'il inspirait, il fut fusillé à Rennes le 3 octobre 1808, avec six autres personnes notables du pays, coupables d'avoir donné asile à Prigent.

Le chevalier Armand de Chateaubriand, cousin de l'auteur du *Génie du Christianisme*, fut arrêté sur la côte de France, où le mauvais temps l'avait forcé de prendre terre, et fusillé à Paris en 1809.

Le Peige de Bar, général en second de l'armée royale du Morbihan, fut arrêté à l'île d'Houat, à son arrivée d'Angleterre, et fusillé sur place avec ses deux compagnons, Le Guern et Droz, chefs de bataillon de la même armée, en 1812.

MM. de Roze et Vittel n'appartenaient pas aux provinces de l'Ouest. Moulin a omis le nom du vicomte d'Aché, égorgé par des gendarmes à Luc-sur-Mer (Calvados), le 8 septembre 1809.

m'était nécessaire d'avoir avec moi un homme qui connût bien la côte où je voulais me faire jeter; je choisis M. Charles Lenoir [1] pour m'accompagner. M. de Bruslart approuva mon choix; il me dit que je ne pouvais en faire un meilleur, d'après l'intelligence qu'il connaissait à M. Lenoir, mais qu'il doutait de sa bravoure si on était obligé d'en venir aux mains avec les douaniers, gardes-côtes ou gendarmes; que Lenoir ne portait jamais d'armes: il ajouta qu'il me donnerait un brave garçon sur lequel je pouvais compter dans le cas où nous serions attaqués; nous pourrions nous mettre dos à dos, il ne m'abandonnerait pas; c'était M. Ferdinand Grammont [2], qui avait fait la guerre un moment en Normandie sous les ordres de M. de Frotté, dans la légion du Cotentin. Ce M. Grammont était marié depuis plusieurs années à une demoiselle de l'île de Jersey, où il demeurait chez son beau-père. M. Lenoir demeurait également à Jersey; j'achetai une paire de bons pistolets pour en faire présent à celui-ci, afin de le décider à se défendre si nous étions attaqués dans le voyage que nous allions entreprendre.

M. de Bruslart me fit présent de la carabine à deux coups qui avait appartenu à M. le général de Frotté; elle se démontait et pouvait se porter dans la poche d'une redingote, sans être aperçue. C'était une arme bien précieuse pour le voyage que j'allais faire; elle me l'était encore plus parce qu'elle avait appartenu au meilleur de mes amis. Il fallut, avant de partir de Londres, me procurer un costume de nature à ne pas me faire paraître suspect une fois débarqué en France, et à me permettre

1. Charles Lenoir était le dernier de cinq frères, dont quatre avaient péri pour la cause royale. L'un d'eux était capitaine d'une compagnie dans la légion royale d'Avranches.

2. Ferdinand Grammont avait été surtout employé à la correspondance avec le poste anglais établi aux îles Saint-Marcouf.

de voyager sans être remarqué. Je fus acheter chez un juif, marchand de vieux habits, une vieille redingote brune, un mauvais pantalon, et un chapeau à moitié usé; je mis ce costume dans ma malle, et nous partîmes, M. de Bruslart et moi, quelques jours avant le carnaval. Nous nous rendîmes à Bath, où nous passâmes ce moment avec M. le duc d'Harcourt, et nous partîmes pour Jersey, où M. de Bruslart se rendait pour décider M. Grammont à m'accompagner. En passant à Guernesey, je fus dire un petit bonjour à M. le comte de Frotté, qui depuis quelque temps demeurait dans cette île; je n'y fus pas plus de deux heures à terre.

Nous repartîmes pour Jersey. Mon dessein était de ne pas me faire voir aux Français qui y demeuraient. Comme nous arrivions, M. de Bruslart me demanda si j'avais beaucoup de connaissances dans l'île; je lui dis que je ne connaissais que M. Lenoir, chez lequel j'allais descendre, et un M. Morvan; que je ne savais pas où celui-ci demeurait, mais que je désirais fort qu'il ne sût pas que j'étais dans l'île, et que j'espérais bien ne pas le rencontrer, car il allait être nuit lorsque nous débarquerions. La première personne qui se présenta à nous, en débarquant, fut M. Morvan. Il vint de suite à moi et me fit mille questions sur le motif de mon voyage à Jersey; il me demanda qui était ce Monsieur, avec lequel j'étais. J'évitais autant que possible de satisfaire sa curiosité très déplacée. De son côté, M. de Bruslart me demandait quel était cet homme qui me connaissait. Je lui dis que c'était ce M. Morvan dont je lui avais parlé, et que j'étais très fâché de cette rencontre, car je le connaissais pour être très indiscret. Il m'engagea à l'inviter à venir dîner avec nous à l'hôtel de Dill. Je retournai vers M. Morvan, qui suivait un peu derrière nous, en venant du port à la ville,

et l'invitai en disant que je serais flatté de lui faire faire connaissance avec M. le général de Bruslart. Morvan accepta et nous accompagna à l'hôtel. Le général ne tarda pas à faire tomber la conversation sur la situation de la France, et sur le malheur de MM. de Gouyon, Prigent, de Chateaubriand, de Bar, etc., etc., qui avaient été arrêtés par suite du peu de discrétion gardée à leur départ pour la France; il partit de là pour lui dire en confidence que je partais pour m'exposer aux mêmes périls où ces Messieurs avaient succombé; il ajouta que la confiance que nous avions en lui et que nous lui manifestions en lui faisant cette confidence, nous était un sûr garant qu'il n'en donnerait connaissance à qui que ce pût être; enfin que nous exigions qu'il nous en fît la promesse sur sa parole d'honneur. Il nous assura très solennellement, et avec serment, qu'il n'en parlerait à personne, pas même à sa femme. Nous le priâmes de venir nous prendre le lendemain au point du jour, pour nous conduire chez M. Lenoir, qui demeurait à une bonne lieue dans la campagne : nous ne connaissions pas les chemins.

Le lendemain matin M. Morvan arriva comme il nous l'avait promis et nous partîmes pour Faldouet, village où demeurait M. Lenoir. Avant d'y arriver, M. de Bruslart demanda à M. Morvan d'éviter de passer devant la maison de M. le comte du Trésor, ne voulant pas qu'il sût que nous étions à Jersey, non plus que M. l'abbé de Grimouville. M. Morvan nous dit qu'il n'y avait rien de plus facile; qu'en arrivant au village, il allait nous mener à travers champs, et que nous allions arriver chez M. Lenoir sans être vus de personne. Effectivement, nous y parvînmes sans avoir été aperçus par qui que ce soit. M. de Bruslart envoya chercher M. Grammont et lui fit, ainsi qu'à M. Lenoir, la proposition de m'accompagner en France.

frères du général Georges. Nous avons mangé habituellement ensemble pendant quatre ans.

Le moment si désiré arriva enfin, je veux dire celui d'être envoyé en France de la part du Roi. Au mois de janvier 1813, M. le chevalier de Bruslart vint me faire la proposition d'y passer pour remplir une mission dont je serais chargé par M. le comte de Blacas. J'acceptai avec bien de l'empressement la proposition qui m'était faite. Nous prîmes tous les arrangements que nous crûmes les meilleurs pour assurer la réussite de l'entreprise dont je me chargeais. A cette époque le danger était extrême pour passer en France de la manière que je devais employer, qui était de me faire jeter sur la côte par un petit bateau pêcheur entre deux postes de gardes-côtes et de douaniers, et de gagner l'intérieur du pays comme je pourrais. Depuis deux ans, tous ceux qui avaient été envoyés en France avaient péri; pas un n'était revenu; MM. Prigent, de Gouyon, de Chateaubriand, de Bar, de Roze, Vittel, et plusieurs autres, avaient été pris et fusillés [1]. Il

1. Prigent fut sans cesse l'agent du comte de Puisaye pour ses correspondances entre l'Angleterre et la Bretagne de 1794 à 1808. Arrêté en cette dernière année, au moment où il s'embarquait pour Jersey au havre de Roténeuf, il chercha vainement à sauver sa vie par de multiples dénonciations, et fut fusillé à Rennes le 11 octobre 1808.

M. de Gouyon de Vaucouleurs, officier de marine émigré, fut arrêté au Roténeuf en venant chercher Prigent dans un canot. Malgré l'intérêt général qu'il inspirait, il fut fusillé à Rennes le 3 octobre 1808, avec six autres personnes notables du pays, coupables d'avoir donné asile à Prigent.

Le chevalier Armand de Chateaubriand, cousin de l'auteur du *Génie du Christianisme*, fut arrêté sur la côte de France, où le mauvais temps l'avait forcé de prendre terre, et fusillé à Paris en 1809.

Le Peige de Bar, général en second de l'armée royale du Morbihan, fut arrêté à l'île d'Houat, à son arrivée d'Angleterre, et fusillé sur place avec ses deux compagnons, Le Guern et Droz, chefs de bataillon de la même armée, en 1812.

MM. de Roze et Vittel n'appartenaient pas aux provinces de l'Ouest. Moulin a omis le nom du vicomte d'Aché, égorgé par des gendarmes à Luc-sur-Mer (Calvados), le 8 septembre 1809.

moi, chez M. Lenoir; que nous partions pour la France, mais que nous en faisions très grand mystère, et que nous voulions le cacher à M. le comte du Trésor et à M. de Grimouville. Il leur disait cela sous le plus grand secret. Arrivé à la ville, il fit la même confidence à tout ce qu'il connaissait de Français. En moins d'un jour, notre départ de Jersey pour la France fut le secret de tous les habitants de l'île.

Lorsque je vis M. Lenoir bien déterminé à m'accompagner, je lui fis présent de la paire de pistolets que j'avais achetée à Londres pour lui; il fut très sensible à ce petit cadeau. Il ne s'agissait plus que de trouver un bateau et des hommes pour nous jeter sur la côte. Lenoir, qui connaissait tous les habitants de l'île, se chargea de nous en trouver. Le premier auquel il s'adressa ne lui demanda pas moins de cinquante louis pour notre passage et pour venir nous reprendre à la côte; c'était là le plus difficile à obtenir. Tous nos arrangements pris, nous n'eûmes plus qu'à attendre les vents favorables; il fallait qu'ils fussent du Sud ou de l'Est, pour qu'il fût possible d'aborder le point de la côte où nous voulions nous faire jeter, car il est impossible d'approcher du rivage lorsque les vents soufflent de l'Ouest ou du Nord, pour si peu forts qu'ils soient. Il y avait plus de trois semaines que le vent était Ouest, quand le 27 mars au matin, il tourna au Nord et vint à l'Est vers le soir. M. Lenoir, qui avait prévu dès le matin le changement de vent, nous fit embarquer au vieux château [1] vers deux heures de l'après-midi.

M. de Bruslart m'avait donné toutes ses instructions sur la mission que j'allais remplir. Il m'avait donné le titre

1. L'ancien château fort de Montorgueil qui domine le petit port de Gorey.

d'adjudant-général, pour me mettre à même de donner au besoin des ordres aux chefs de division qui étaient en France. Lenoir et Grammont se trouvaient directement sous mes ordres.

Il faisait un temps charmant; nous étions neuf dans notre petit bateau-pêcheur; en quatre petites heures, nous arrivâmes en face de la baie de Saint-Germain. Nous longeâmes la côte pour reconnaître les Mortes-Femmes; ce sont deux rochers situés sous la commune de Créances, qui sont à sec lorsque la mer est basse. Quand nous eûmes bien reconnu ce point important et fixé le jour et l'heure où nos bateliers viendraient nous y reprendre, nous nous éloignâmes de la côte comme pour retourner à Jersey. Après nous être éloignés assez pour ne plus être vus de la côte française, nous nous rapprochâmes de terre peu à peu. A la tombée de la nuit, il survint tout à coup un brouillard qui nous empêcha de voir la terre, dont nous étions encore très éloignés. En approchant, nos marins crurent avoir changé de direction, à ce point qu'ils n'étaient pas certains, à trois quarts de lieue près, de l'endroit de la côte où ils allaient aborder. Ce métier-là était tout neuf pour moi; je savais que M. Lenoir avait beaucoup d'expérience, je le voyais très embarrassé et inquiet; il grondait les marins de s'y être mal pris et de s'être trop éloignés de la côte contre son avis. Il fit sentir tout le danger qu'il y avait à descendre sur un point que nous ne connaissions pas parfaitement: nous pouvions nous jeter dans un poste de gardes-côtes et nous faire arrêter aussitôt. Le capitaine nous proposa de nous ramener à Jersey; il tâcherait de s'y mieux prendre la prochaine fois, et ne voulait pas nous exposer à ce péril. Dans cette circonstance difficile, M. Lenoir m'adressa la parole et me demanda ce que je voulais faire. Je lui répondis que

j'avais toute confiance en lui, et que je m'en remettais à sa décision; je lui fis seulement observer qu'il y avait plus de dix jours que nous étions retenus par les vents contraires, qu'en retournant à Jersey, nous nous exposions à ne pouvoir nous rembarquer de quelque temps; enfin je le priai de nous dire franchement son avis. Lenoir ne voulait pas s'expliquer. Je lui demandai ce qu'il ferait si je n'étais pas là; il me dit que s'il était seul, s'il n'exposait que lui, il aurait moins de peine à se décider, donnant à entendre qu'en ce cas il descendrait. M. Grammont, qui était assis à l'autre bout de la barque, murmura qu'on n'exposait pas les hommes comme cela; que c'était trop dangereux : qu'il fallait s'en retourner à Jersey. Je lui demandai d'un ton de voix assez fort ce qu'il disait; il me répondit qu'il ne disait rien. Je donnai l'ordre au capitaine de pousser vers la côte et de nous mettre à terre. Le cœur me palpitait, me voyant près de mettre le pied dans ma patrie, après neuf ans que j'en étais sorti.

Aussitôt que le bateau toucha, nous sautâmes à la mer, M. Lenoir et moi. Les vagues nous couvraient d'eau jusqu'aux épaules; nous tenions nos armes élevées au-dessus de nos têtes, pour les empêcher d'être mouillées et les conserver en état de faire feu si nous rencontrions des ennemis, une fois arrivés sur les mielles. Nous fûmes extrêmement surpris de voir que M. Grammont ne nous avait pas suivis; une extrême prudence lui avait fait attendre dans le bateau que nous fussions arrivés sur la côte; si l'on nous avait tiré des coups de fusil, il n'aurait point été exposé à en recevoir, ni à avoir ses culottes mouillées pour retourner à Jersey. Il faut avouer que je ne m'attendais pas à cela de M. Grammont; M. de Bruslart me l'avait représenté comme l'homme le plus brave qu'il y eût au monde. La manière décidée qu'il faisait paraître lorsqu'on

parlait des dangers que nous aurions à courir, et le bruit qu'il produisait en faisant craquer les batteries de ses pistolets, auraient pu me le faire considérer comme un brave, si je n'avais pas cru remarquer que ce n'était qu'un faiseur d'embarras, et j'en avais fait l'observation à M. et à Mme Lenoir dès le premier jour que je l'avais vu. Lorsque nous fûmes arrivés à la côte, M. Lenoir et moi, nous nous demandâmes réciproquement où était Grammont, ne le voyant pas auprès de nous; M. Lenoir me dit que je l'avais mieux jugé que M. de Bruslart. Enfin, tournant nos regards du côté du bateau, nous aperçûmes notre brave qui se dépêtrait dans l'eau comme il pouvait, et venait après nous. Je lui fis des reproches de ne pas s'être mis à la mer au même instant que nous. Il m'assura franchement qu'il avait craint que nous ne fussions reçus à la côte par des coups de fusil; il me dit qu'il avait une femme et des enfants, et qu'il n'avait pas envie de se faire tuer. Je lui répondis que personne ne l'avait forcé à nous accompagner, et qu'il aurait mieux fait de demeurer avec sa femme et ses enfants que de venir avec nous, car il y avait plus de dix à parier contre un, que nous ne nous en tirerions pas et que nous y péririons.

Nous nous avançâmes un peu dans les terres : le danger devenait par suite un peu moins grand. Nous nous trouvions, fort heureusement, peu éloignés du point sur lequel nous avions voulu débarquer. Nous étions sur la commune natale de M. Lenoir; il s'agissait d'entrer dans une maison pour prendre connaissance de l'état du pays; mais où nous adresser pour être sûrs de trouver des amis, ou seulement quelqu'un incapable de nous dénoncer et de mettre sur-le-champ à notre poursuite les gardes-côtes et les douaniers? Le père de M. Lenoir demeurait dans le village, mais il y avait plus de quatre ans qu'il n'avait

reçu de lui aucune nouvelle ; il ignorait donc absolument si son père était mort ou vivant. Il fallait cependant se décider à entrer quelque part, en s'exposant à frapper à la porte d'une maison, peut-être remplie des troupes ou des douaniers qui gardaient la côte. Il était minuit vingt minutes ; nous entrâmes dans le village et arrivâmes à la porte du père de M. Lenoir ; il frappa bien doucement ; on demanda : « Qui est là ? » M. Lenoir crut reconnaître la voix de son père ; il se nomma ; de suite la porte nous fut ouverte. Nous apprîmes que le village était plein de gardes-côtes et de douaniers ; que la maison touchant celle où nous étions, en renfermait dix. Il fallut nous retirer promptement, de crainte qu'une patrouille ne vînt à entrer et à nous surprendre, car ils faisaient continuellement patrouille. Nous nous acheminâmes sous la conduite de M. Lenoir par de petits sentiers à travers une grande lande, où il y avait peut-être cent chemins différents ; il fallait un guide comme lui pour ne pas s'égarer dans ce labyrinthe.

Après avoir fait près de trois bonnes lieues dans les terres, je m'aperçus que M. Grammont n'était pas plus fort pour la marche qu'il ne s'était montré brave à son débarquement ; il ne pouvait plus avancer. Comme nous nous trouvions dans un canton où il avait des connaissances, même des amis, je lui proposai de s'y arrêter, ce qu'il accepta avec satisfaction. Je lui dis que nous allions continuer notre route pour Vire, M. Lenoir et moi ; je lui donnai l'ordre de tâcher, par ses connaissances, de nous procurer les moyens de nous rembarquer pour Jersey, si le bateau qui nous avait amenés ne pouvait nous reprendre ainsi qu'il avait été convenu. M. Lenoir, qui a une grande expérience dans ce genre d'expéditions, soutenait toujours qu'il ne viendrait pas nous chercher, et que nous serions

réduits aux moyens que nous trouverions en France pour nous rembarquer et passer en Angleterre ou à Jersey. M. Grammont m'assura qu'il n'aurait pas de peine à trouver un bateau pour nous reporter à Jersey. Sa mission fut donc de nous procurer ce moyen de salut ; je lui laissai une adresse pour m'écrire, en me rendant compte de l'état de l'opinion dans la presqu'île du Cotentin, et des arrangements qu'il aurait pris quant au bateau qu'il se chargeait de trouver ; enfin, il devait m'indiquer la maison où nous pourrions le rencontrer, si nous avions besoin de lui.

Nous nous séparâmes vers quatre heures et demie du matin. Nous marchâmes très vite, M. Lenoir et moi, afin d'arriver avant le jour dans une maison qui était encore éloignée de presque deux lieues ; nous y arrivâmes effectivement sans être vus de personne. M. Lenoir frappa à la porte ; la domestique, qui venait de se lever, nous ouvrit. Lenoir lui demanda si les maîtres étaient à la maison ; sur sa réponse affirmative, nous la priâmes d'aller leur dire qu'il y avait deux hommes qui désiraient leur dire bonjour en passant. La domestique fit notre commission ; deux minutes après, le maître descend. Lenoir, qui le connaissait depuis très longtemps, le salue et lui donne des nouvelles de la santé de plusieurs Émigrés qui le touchaient de près. Il nous fait monter dans sa chambre ; M. Lenoir lui dit qui j'étais. Après m'avoir dit plusieurs choses flatteuses, il nous demanda quel était le motif de notre arrivée en France. Je lui dis que nous avions une mission du Roi à remplir, et qu'en outre, nous étions chargés de nous informer de l'opinion publique en Normandie ; de savoir quelle impression la campagne de Moscou avait produite sur l'esprit des Français, si tous ces malheurs ne leur feraient point ouvrir les yeux, et ne leur donneraient point l'idée de chasser l'usurpateur et

de rappeler leur souverain légitime. Il me dit que c'était une folie d'avoir de pareilles idées ; que le Roi ne devait jamais penser à rentrer en France ; que les pertes essuyées dans la campagne de Moscou par Sa Majesté l'Empereur étaient déjà réparées ; qu'il était en situation de battre ses ennemis ; que Louis XVIII allait être coupable de notre mort, comme il l'avait été de celles de Georges, Pichegru, Prigent, Vittel, Gouyon, Chateaubriand, De Bar, De Roze, etc. ; qu'en nous envoyant en France, on nous envoyait à la boucherie ; qu'il nous était de toute impossibilité d'échapper à la surveillance de la police de Bonaparte ; que nous serions découverts et fusillés sous peu. Il nous dit qu'il ne pouvait pas nous garder chez lui, de crainte que les gendarmes, qui passaient souvent par la grande route peu éloignée de sa maison, ne vinssent y faire une perquisition. Je lui demandai si les gendarmes, en passant sur la route, venaient quelquefois chez lui. Il me répondit que non, mais qu'il ne fallait qu'un malheur pour les y faire venir. Nous l'assurâmes que nous n'avions été vus ni rencontrés de personne depuis que nous avions mis le pied sur le territoire français, excepté du père de M. Lenoir, à qui nous avions dit bonjour en passant ; qu'il pouvait être tranquille, personne ne saurait que nous ayons passé la journée chez lui ; nous allions partir le soir aussitôt qu'il serait nuit ; pour le moment, il était trop grand jour pour nous exposer à aller plus loin ; d'ailleurs, nous étions très fatigués de plus de sept lieues faites depuis que nous étions débarqués ; nous avions été obligés de nous mettre à l'eau en sortant du bateau, et nous n'avions pas un fil de sec sur le corps. Malgré toutes nos représentations, il persista à vouloir nous mettre à la porte ; il nous dit que tout ce qu'il pouvait faire pour nous, était de nous donner un morceau de pain et une bouteille de vin, et que nous

réduits aux moyens que nous trouverions en France pour nous rembarquer et passer en Angleterre ou à Jersey. M. Grammont m'assura qu'il n'aurait pas de peine à trouver un bateau pour nous reporter à Jersey. Sa mission fut donc de nous procurer ce moyen de salut ; je lui laissai une adresse pour m'écrire, en me rendant compte de l'état de l'opinion dans la presqu'île du Cotentin, et des arrangements qu'il aurait pris quant au bateau qu'il se chargeait de trouver ; enfin, il devait m'indiquer la maison où nous pourrions le rencontrer, si nous avions besoin de lui.

Nous nous séparâmes vers quatre heures et demie du matin. Nous marchâmes très vite, M. Lenoir et moi, afin d'arriver avant le jour dans une maison qui était encore éloignée de presque deux lieues ; nous y arrivâmes effectivement sans être vus de personne. M. Lenoir frappa à la porte ; la domestique, qui venait de se lever, nous ouvrit. Lenoir lui demanda si les maîtres étaient à la maison ; sur sa réponse affirmative, nous la priâmes d'aller leur dire qu'il y avait deux hommes qui désiraient leur dire bonjour en passant. La domestique fit notre commission ; deux minutes après, le maître descend. Lenoir, qui le connaissait depuis très longtemps, le salue et lui donne des nouvelles de la santé de plusieurs Émigrés qui le touchaient de près. Il nous fait monter dans sa chambre ; M. Lenoir lui dit qui j'étais. Après m'avoir dit plusieurs choses flatteuses, il nous demanda quel était le motif de notre arrivée en France. Je lui dis que nous avions une mission du Roi à remplir, et qu'en outre, nous étions chargés de nous informer de l'opinion publique en Normandie ; de savoir quelle impression la campagne de Moscou avait produite sur l'esprit des Français, si tous ces malheurs ne leur feraient point ouvrir les yeux, et ne leur donneraient point l'idée de chasser l'usurpateur et

de rappeler leur souverain légitime. Il me dit que c'était une folie d'avoir de pareilles idées ; que le Roi ne devait jamais penser à rentrer en France ; que les pertes essuyées dans la campagne de Moscou par Sa Majesté l'Empereur étaient déjà réparées ; qu'il était en situation de battre ses ennemis ; que Louis XVIII allait être coupable de notre mort, comme il l'avait été de celles de Georges, Pichegru, Prigent, Vittel, Gouyon, Chateaubriand, De Bar, De Roze, etc. ; qu'en nous envoyant en France, on nous envoyait à la boucherie ; qu'il nous était de toute impossibilité d'échapper à la surveillance de la police de Bonaparte ; que nous serions découverts et fusillés sous peu. Il nous dit qu'il ne pouvait pas nous garder chez lui, de crainte que les gendarmes, qui passaient souvent par la grande route peu éloignée de sa maison, ne vinssent y faire une perquisition. Je lui demandai si les gendarmes, en passant sur la route, venaient quelquefois chez lui. Il me répondit que non, mais qu'il ne fallait qu'un malheur pour les y faire venir. Nous l'assurâmes que nous n'avions été vus ni rencontrés de personne depuis que nous avions mis le pied sur le territoire français, excepté du père de M. Lenoir, à qui nous avions dit bonjour en passant ; qu'il pouvait être tranquille, personne ne saurait que nous ayons passé la journée chez lui ; nous allions partir le soir aussitôt qu'il serait nuit ; pour le moment, il était trop grand jour pour nous exposer à aller plus loin ; d'ailleurs, nous étions très fatigués de plus de sept lieues faites depuis que nous étions débarqués ; nous avions été obligés de nous mettre à l'eau en sortant du bateau, et nous n'avions pas un fil de sec sur le corps. Malgré toutes nos représentations, il persista à vouloir nous mettre à la porte ; il nous dit que tout ce qu'il pouvait faire pour nous, était de nous donner un morceau de pain et une bouteille de vin, et que nous

pouvions nous coucher dans de la paille qui était dans une charretterie ouverte se trouvant devant sa porte ; il nous montra cet abat-vent de la fenêtre de sa chambre. J'avoue que l'offre qu'il nous faisait, la vue de l'endroit où il voulait nous placer, et cette proposition faite par un gentilhomme français dont la famille avait été comblée de bontés par les Bourbons, enfin le peu de respect qu'il avait témoigné pour cette auguste famille, oui, je l'avoue, cela me fit sortir de mon caractère habituel. Je le regardai fixement en lui adressant la parole avec humeur. « Monsieur, lui dis-je, si je me repentais jamais d'avoir embrassé le parti que j'ai suivi contre la Révolution française, ce serait un j.... f.... de votre espèce qui en serait cause. D'après le tableau que vous venez de me faire de notre position en France, nous serions bien blâmables d'aller crever de froid dans la paille de votre charretterie. Pour le peu de temps qu'il nous reste à vivre suivant votre aperçu, nous devons nous mettre un peu plus à notre aise. Je vais me coucher dans votre lit, et mon camarade dans cet autre que voilà. » Je montrais du doigt un second lit qui était dans la chambre. Tout en disant cela, je tirais ma carabine à deux coups de la poche de ma redingote, je regardais si elle était bien amorcée, ainsi que mes pistolets, Lenoir fit aussi l'inspection des siens, après quoi je signifiai à notre hôte de vouloir bien sortir de sa chambre pour que j'en barre la porte en dedans, afin que si les gendarmes, ou toute autre troupe, survenaient, on ne pût nous prendre qu'après avoir mis le feu à la maison et nous avoir ensevelis sous ses cendres. En même temps, je plaçais mes pistolets et ma carabine sous le traversin du lit où je devais coucher.

Il vit bien que mon parti était pris et qu'il n'y avait pas moyen de nous mettre à la porte ; notre homme devint un

peu moins malhonnête; il me dit que puisque j'étais déterminé à demeurer chez lui, il se défendrait avec nous, si nous avions le malheur que les gendarmes vinssent pour nous prendre. Je lui répondis que je le remerciais bien de sa bonne intention de nous aider à défendre sa maison contre ceux qui viendraient nous y attaquer, que nous ne voulions pas qu'il se compromette pour notre défense, qu'il était libre de faire là-dessus ce qu'il voudrait, mais que nous tenions à être maîtres de notre chambre. Pour nous montrer que nous n'avions rien à craindre de lui, il alla chercher deux fusils à deux coups qu'il avait dans sa maison, et les déposa dans notre chambre avec toutes les munitions qu'il possédait. Nous commençâmes à nous remettre mieux ensemble; il nous demanda si nous avions besoin de prendre quelque chose avant de nous mettre au lit; j'avouai que cela nous ferait du bien de manger un morceau. Il nous fit servir du pain et des pommes, avec du cidre; la faim que j'éprouvais me fit trouver ce mets délicieux. Je lui demandai d'avoir la bonté d'aller chercher un Monsieur de son voisinage, auquel je désirais parler, et de lui dire que je me disposais à aller chez lui dans l'après-midi, s'il ne venait me trouver auparavant. Je pensai que c'était la manière la plus sûre de lui faire faire ma commission à son voisin, et d'engager celui-ci à venir de suite; ils allaient avoir peur, l'un qu'on me vît sortir de chez lui, l'autre que j'aille le trouver en plein jour dans son château. En effet, le premier se dépêcha de faire ma commission, et le second de venir me trouver, pour éviter une pareille visite, dont il me savait capable [1].

1. Sans vouloir excuser le mauvais accueil fait à Moulin, il est juste d'observer que ses hôtes ne pouvaient ignorer qu'on avait fusillé à Rennes MM. de Botherel, de Launay, Ballet, Deschamps, Leclerc et Rastel, maire de Clayes, le 3 octobre 1808, pour le seul crime d'avoir donné asile à Prigent, ou d'avoir communiqué avec lui.

M. de .... arriva donc vers les trois heures de l'après-midi; il me manifesta le plaisir qu'il avait à me revoir, mais je voyais très bien qu'il aimait mieux avoir ce plaisir-là chez les autres que chez lui. Je lui fis part du sujet de ma mission et de plusieurs autres choses dont M. de Bruslart m'avait particulièrement chargé pour lui. Je le priai de vouloir bien se charger d'une ceinture de cent louis, que j'avais sur moi et qui m'incommodait beaucoup dans la marche; il s'en chargea de très bonne grâce, ainsi que de toutes les commissions que je voulus lui donner. Nous parlâmes de l'état du pays; il me donna tous les renseignements que nous pouvions désirer sur les troupes et la gendarmerie qui se trouvaient dans les arrondissements de Coutances et de Saint-Lô, et des indications très précieuses pour tout le département de la Manche en général. La conversation que nous eûmes avec lui nous rassura un peu sur la position critique où nous nous trouvions. Il assura que, costumés comme nous l'étions, nous pouvions traverser Saint-Lô, Coutances, Thorigny, Avranches, et toutes les autres villes qui se trouveraient sur notre route, sans que personne nous demandât de passeport, ni s'informât où nous allions; cependant il nous engagea à passer plutôt de jour que de nuit dans les villes et les gros bourgs.

Cette conversation, ainsi qu'un verre de bon vin, que notre hôte tremblant nous avait fait boire en dînant, nous avaient remis le cœur un peu plus à l'aise; elle avait fait renaître en nous l'espoir que nous pourrions peut-être nous en tirer et trouver les moyens de repasser en Angleterre pour rendre compte de notre mission. Avant de quitter M. de ...., qui partit vers six heures du soir pour retourner à son château, je lui dis que j'enverrais Guillaume Le Tessier chercher le dépôt dont il voulait bien se

charger, et je lui demandai la permission de venir passer un jour à son château en revenant m'embarquer. Il me répondit très gracieusement que je serais toujours le bienvenu lorsque je lui ferais l'amitié d'aller chez lui, et nous quitta. Pour moi, je brûlais d'impatience de voir arriver la nuit, pour sortir de cette maison, dont on nous aurait voulus bien loin, tant on souhaitait d'être débarrassés d'hôtes aussi dangereux. Mais pour leur sûreté, il était de leur intérêt que nous ne sortions qu'à la nuit, afin de n'être vus de personne entre la maison et la grande route. Aussitôt la brune arrivée, le maître de la maison sortit devant nous et nous précéda jusqu'à la route; il devait siffler s'il voyait du monde. Il ne rencontra personne et nous souhaita un bon voyage. On peut croire qu'il ne nous engagea pas à repasser chez lui quand le Roi nous enverrait une autre fois en mission.

CHAPITRE XIV

MOULIN RETROUVE LES SIENS. — DIFFICULTÉ DU RETOUR.

J'étais entre la crainte et l'espérance. Depuis neuf ans, j'étais éloigné de chez moi; depuis quatre ans, je n'avais reçu aucune nouvelle de ma femme et de ma petite fille. Une des dernières lettres que j'avais reçue, me disait que le gouvernement ne s'était pas contenté de s'emparer de notre petite fortune; il avait mis ma femme sous la surveillance de la police; elle était à peu près gardée à vue. Je ne savais dans quelle situation j'allais trouver ces deux infortunées. Quelquefois je me figurais qu'elles n'existaient plus, ou qu'elles étaient jetées dans quelque cachot, d'où elles ne pouvaient se faire entendre d'aucun être humain, puisqu'elles ne me donnaient plus de leurs nouvelles. Cette idée s'était souvent emparée de mon esprit, et m'avait fait regretter de m'être échappé des cachots du tyran, si les personnes qui m'étaient plus chères que la vie, devaient en être les victimes. Mille idées me passaient à la fois par la tête; je songeais aux moyens d'obtenir des nouvelles de ma femme avant d'arriver au pays. Tout en combinant la manière de m'y prendre, nous arrivâmes à Saint-Lô. Il n'était pas plus de trois heures du matin; M. Lenoir me dit qu'il ne croyait pas prudent de traverser la ville avant

le jour. Nous avions pour le moins encore deux heures à attendre; nous entrâmes dans une pièce de terre sur le bord de la grande route. M. Lenoir s'y coucha et dormit un peu; pour moi, je n'eus pas la pensée de fermer l'œil une minute. Je réfléchissais sur les moyens d'avoir des nouvelles de ma femme; je me demandais où je pourrais m'adresser pour cela. J'avais des cousins germains qui demeuraient à Thorigny, mais je n'avais pas en eux assez de confiance pour aller les voir en passant. En me promenant de long en large auprès de M. Lenoir, qui dormait aussi profondément que s'il eût été couché sur le duvet, je me rappelai que j'avais un parent curé à Saint-Louet, à une petite lieue de Thorigny; je pouvais me présenter chez lui avec toute confiance, et j'aurais là des nouvelles de ma femme et de ma fille. Tout réjoui de la bonne idée que je venais d'avoir, je m'empressai d'éveiller M. Lenoir et de lui en donner connaissance. Il fut ravi d'apprendre qu'il n'y avait que quatre lieues de l'endroit où nous étions, à Saint-Louet.

Le jour commençait à paraître; nous reprîmes la grande route de Saint-Lô, et dix minutes après nous entrâmes dans la ville. Quelques personnes parcouraient déjà les rues; nous leur demandâmes la route de Thorigny, et nous traversâmes Saint-Lô sans courir le moindre danger. En me guidant sur ma carte, nous arrivâmes à Saint-Louet; je demandai à des paysans s'il y avait encore loin pour aller chez le maire de la commune. Après plusieurs questions insignifiantes, je leur demandai le nom de leur curé; ils me dirent que c'était M. Moulin, mais que depuis longtemps il ne faisait plus aucune fonction, étant malade depuis plus de trois ans. Je me rendis chez lui et demandai à lui parler. Une femme de quarante à quarante-cinq ans s'informa de ce que je lui voulais. Je répondis que j'étais

son cousin et que je venais lui dire bonjour en passant. Elle me dit que M. le curé était hors d'état de s'entretenir avec moi, qu'il y avait plus de trois ans qu'il était malade, et plus de dix mois qu'il ne connaissait plus personne. En disant cela, elle me fit entrer dans la pièce où il était couché. Ce malheureux était dans un état à faire pitié; je suis certain qu'il n'avait pas deux pieds de long. Il a encore vécu deux ans dans la même situation. Je fis plusieurs questions à la servante sur la position de M. le curé; je lui demandai s'il avait les moyens d'exister. Elle me dit que le gouvernement lui payait toujours sa pension, qui était de 500 francs; avec cela et ce qu'il recevait de son bien, il pouvait vivre. Il était dix heures du matin; je lui demandai la permission de passer le reste de la journée chez elle, car nous étions très fatigués et avions grand besoin de prendre un peu de repos. Elle répondit que cela ne se pouvait pas, qu'il serait très inconvenant qu'une femme seule reçût chez elle deux étrangers. Je regardai M. Lenoir, lui demandant s'il se trouvait de force à faire encore trois lieues; il me dit qu'il ne pouvait plus marcher, qu'il lui fallait absolument du repos avant d'aller plus loin. Je m'adresai de nouveau à cette femme, la priant de nous permettre de reposer un peu dans sa grange sur un peu de paille, et de nous donner quelque chose à manger, que nous allions lui payer. Elle consentit à nous laisser reposer deux ou trois heures; elle atteignit du pain, nous donna du cidre, et nous demanda si nous voulions qu'elle nous fasse une omelette, ne pouvant nous offrir autre chose. Je fus très reconnaissant de ses attentions et j'acceptai son offre; l'omelette fut bientôt prête. Nous nous mîmes à déjeuner; tout en causant avec cette brave fille, je lui demandai si les parents de M. le curé venaient souvent la voir; elle me dit qu'ils venaient tous les deux

ou trois mois. Je dis que j'étais aussi un de ses parents, que j'étais de Saint-Jean-des-Bois; elle répliqua qu'elle y était allée, il y avait quatre ou cinq ans, avec M. le curé, mais qu'elle ne se rappelait pas de m'y avoir vu. Peu à peu, nous liâmes connaissance et je lui dis qui j'étais. Cette pauvre fille éprouva une vive surprise en entendant mon nom; elle changea tout à fait de manières avec nous, et ne nous traita plus en étrangers. Je lui demandai si elle pouvait me donner des nouvelles de ma femme et de ma fille, n'en ayant reçu aucune depuis plus de quatre ans. Elle me dit qu'un des cousins de M. le curé était venu le voir, il n'y avait pas plus d'un mois, qu'elle s'était informée de la santé de Mme Moulin et de sa demoiselle, et qu'elle avait reçu de lui l'assurance qu'elles étaient toutes deux en bonne santé. Cette nouvelle était un baume pour mon cœur; je ne cessais de faire à cette bonne fille mille questions auxquelles elle ne pouvait répondre.

Nous avions fini de déjeuner. M. Lenoir me dit qu'il croyait que nous n'avions rien de mieux à faire que d'aller nous reposer; qu'un peu de repos nous mettrait en état de continuer notre route, et que, sous peu, je pourrais faire toutes ces questions à Mme Moulin elle-même. Là-dessus je priai cette fille de vouloir bien nous conduire à la grange où nous allions nous reposer deux heures. Elle nous dit qu'elle n'avait plus peur de nous garder chez elle, sachant qui nous étions; qu'il y avait un bon lit dans un cabinet à côté, et que nous y dormirions tout à notre aise. Je lui représentai le danger qu'elle aurait à courir si les gendarmes nous trouvaient chez elle. Elle répondit qu'elle savait tout cela, mais qu'il ne fallait pas s'en effrayer au point de fermer sa porte à d'aussi braves gens que nous. Elle ouvrit le cabinet en disant que nous pouvions dormir tranquillement, qu'elle allait nous garder,

et que si les gendarmes mettaient les pieds dans la paroisse, elle en serait prévenue, car elle connaissait plusieurs conscrits qui s'y cachaient.

Nous nous dîmes, Lenoir et moi, que nous pouvions dormir plus tranquilles chez cette respectable fille que chez M. du T...., où nous étions la veille. L'un était cependant grand seigneur, et l'autre n'était qu'une servante. L'honneur avait fui du château pour se réfugier dans la chaumière; ce n'était pas ici la seule preuve que j'en avais. Nous fûmes nous coucher, certains d'être bien gardés par Jeanneton: c'était le nom de la gouvernante de M. le curé. Nous étions exténués de fatigue, ayant fait vingt lieues sans dormir, car nous n'avions pas fermé l'œil chez le gentilhomme où nous étions descendus la veille. M. Lenoir avait dormi environ une heure et demie dans un fossé avant d'arriver à Saint-Lô; cela lui avait fait plus de mal que de bien. On peut croire que nous ne fûmes pas longtemps à nous endormir, une fois couchés dans un bon lit; il était onze heures et demie. A sept heures du soir, nous ouvrîmes les yeux; la bonne Jeanneton nous avait préparé de la galette pour notre réveil; en sortant du lit, nous nous mîmes à table. Après avoir bien bu et mangé, il fut question de nous mettre en route. Jeanneton s'y opposa absolument; elle nous dit que nous n'étions pas assez défatigués, qu'il fallait passer la nuit chez elle; que nous partirions le lendemain après déjeuner. Le bon accueil que cette brave fille nous faisait, nous engagea à y passer la nuit; elle fit chauffer de l'eau pour nous laver les pieds; nous nous remîmes au lit vers dix heures et demie du soir, et dormîmes comme si nous ne nous étions pas couchés dans la journée.

Le lendemain matin, nous nous levâmes vers sept heures; une bonne soupe nous attendait. Comme nous la

mangions, une femme arriva tout essoufflée pour prévenir Jeanneton que les gendarmes faisaient une battue dans la commune de Pontfarcy, qu'ils avaient tiré plusieurs coups de fusil sur des conscrits qui fuyaient devant eux; qu'il y en avait un de blessé, mais qu'ils n'avaient pu l'arrêter. Notre route passait justement par Pontfarcy; Jeanneton dit qu'elle ne souffrirait pas que je me mette en chemin pendant que les gendarmes étaient à courir le pays; si malheureusement nous étions pris, elle ne se le pardonnerait jamais. Je lui exprimai l'impatience où j'étais d'arriver chez moi pour voir ma femme et ma fille, après neuf ans d'absence. Elle dit que si je voulais envoyer chez moi un homme pour prévenir ma femme que j'étais là, elle allait m'en trouver un; c'était l'ancien domestique de M. le curé, qui connaissait bien le chemin de Saint-Jean-des-Bois, et se ferait un plaisir de s'y rendre. Je fus ravi de cette proposition; je la priai d'aller de suite voir si ce brave homme pouvait partir à l'heure même. Il fut aussitôt décidé; elle revint m'annoncer qu'il préparait son cheval, et que je n'avais que le temps d'écrire un petit mot à ma femme. Je demandai à Jeanneton si elle avait dit à cet homme qui j'étais; elle m'assura que non; elle l'avait seulement prié de porter une lettre qu'elle allait lui donner pour une dame Moulin, demeurant au village de Frèdeville à Saint-Jean-des-Bois. Content qu'il ne sût pas mon nom, j'écrivis à la hâte, pour ne pas faire attendre le bonhomme, un billet de deux lignes, dont voici à peu près le contenu : « Je te prie d'envoyer un de tes frères, ou Aumont, avec le porteur du présent. Ils trouveront quelqu'un qui leur donnera des nouvelles d'une personne qui t'est bien chère. » Je ne signai pas ce billet : je savais bien qu'elle reconnaîtrait mon écri-

ture. Jeanneton porta ma petite lettre à l'homme et le vit partir.

La journée me parut longue ; cette bonne fille s'en apercevait bien. Étant d'un caractère très gai, elle nous contait des anecdotes sur des gens du pays que je connaissais parfaitement, et le faisait d'une manière si plaisante qu'elle nous faisait mourir de rire. Enfin la journée se passa et notre homme revint vers dix heures du soir; il me dit qu'il avait remis la lettre à Mme Moulin elle-même, qu'elle se portait bien, ainsi que sa petite demoiselle; qu'elle lui avait fait bien des questions auxquelles il n'avait pu répondre. Elle serait venue avec lui si elle avait eu un cheval; elle allait en trouver un, et viendrait le lendemain matin de bonne heure ; un de ses frères l'accompagnerait. Le billet qu'il avait porté, lui avait fait une très grande impression. Je donnai douze francs pour sa peine à ce brave homme; il fut très content et moi aussi.

Nous fûmes nous coucher; j'étais dans une grande impatience de voir arriver le jour. Je trouvai aussi la matinée très longue; je fus plus de cent fois à la porte voir si personne ne venait. Ma femme, qui était en route, trouvait les huit lieues qu'elle avait à faire bien longues; elle lisait et relisait mon petit billet non daté, sans pouvoir démêler s'il était écrit d'Angleterre ou de Saint-Louet; cependant voyant qu'il était écrit sur du papier français, elle avait grand espoir d'en trouver l'auteur, plutôt qu'un ami chargé de donner de ses nouvelles. Vers onze heures et demie, Jeanneton me proposa d'aller voir l'église; elle avait l'habitude d'y aller tous les jours sonner l'*Angelus*. Je fus me prosterner au pied de l'autel, et y remercier Dieu de m'avoir fait revoir ma patrie, de me ramener encore une fois au sein de ma famille: je le priai de vouloir bien conserver mes jours

pour deux infortunées qui n'avaient que moi pour soutien. Ma prière fut courte, mais fervente; elle partait du fond du cœur. Je sortis pour regarder du côté où j'attendais ma femme; Lenoir et Jeanneton étaient encore à voir l'église. J'aperçus à trois ou quatre cents pas un homme et une femme qui venaient du côté du presbytère ; je fus à la porte de l'église crier : « Les voilà venir, » et je courus à la rencontre des arrivants. Je ne puis rendre ce qui se passa dans mon âme pendant les cinq premières minutes ; un moment je reconnaissais ma femme, la seconde d'après, je ne la reconnaissais plus; je répétais à M. Lenoir et à Jeanneton, qui me suivaient : « C'est elle. » — « Ce n'est pas elle. » Enfin j'arrivai auprès de ma femme, qui se précipita dans mes bras. Elle perdit connaissance, tant son émotion était forte; je n'étais guère en meilleur état. M. Lenoir et Jeanneton prirent ma femme et l'emportèrent au presbytère, qui heureusement était tout près; mon beau-frère, qui était venu accompagner sa sœur, me donna le bras et m'aida à rentrer. Ma femme fut longtemps sans connaissance; peu à peu elle recouvra ses sens; une fois que son cœur fut un peu soulagé et qu'elle eut pleuré de joie pendant quelques minutes, elle se trouva remise....

Nous dînâmes et partîmes avec elle, M. Lenoir et moi, vers quatre heures de l'après-midi. Nous prîmes la route de Campeaux, la Graverie et Vire ; il était près de huit heures du soir quand nous arrivâmes devant cette ville. Ma femme et mon beau-frère ne voulurent pas que nous la traversions, disant que ce serait trop imprudent, qu'il ne faudrait que la rencontre d'un mauvais sujet pour nous faire arrêter; je consentis à tout ce qu'ils voulurent. Ils nous conduisirent par derrière la ville ; il faisait horriblement noir; nous eûmes bien de la peine à nous tirer d'affaire dans les gros cailloux qui couvrent les petits che-

mins tortueux des Monts. Je me fis beaucoup de mal à une jambe contre une pierre, pendant que nous suivions les chemins de traverse à Neuville. Nous arrivâmes très fatigués chez mon beau-frère, à la Tallonnière, vers onze heures du soir. Ma petite fille avait fait promettre à sa maman, le matin avant qu'elle ne parte, de l'envoyer chercher aussitôt notre arrivée, si c'était son papa : je ne pouvais me rendre chez ma femme, car j'y aurais été trop exposé : malgré neuf ans que j'étais éloigné, les gendarmes venaient souvent faire des perquisitions dans sa demeure, à l'intention de m'y prendre. Quand nous fûmes arrivés chez mon beau-frère, on tint parole à Eugénie ; ses cousins allèrent la chercher. J'étais trop empressé d'embrasser cette chère enfant pour remettre ce plaisir au lendemain : elle n'avait que seize mois quand j'avais été arrêté, et elle allait avoir dix ans et demi. Nous voulûmes voir si, entre M. Lenoir et moi, elle reconnaîtrait son papa : en entendant arriver ses cousins, je quittai la place que j'occupais auprès de ma femme, et fus me placer à l'autre coin de la cheminée, tandis que M. Lenoir était auprès de ma femme. On lui demanda lequel de ces Messieurs était son papa. Elle nous jeta un coup d'œil, puis répondit qu'elle était trop jeune lorsqu'elle avait eu le malheur de perdre son papa, et qu'elle ne pouvait le reconnaître. Mon cœur ne me permit pas de la laisser plus longtemps dans l'incertitude ; je lui ouvris les bras en lui disant de m'embrasser, elle s'y précipita, et j'eus le plaisir de presser contre mon cœur une enfant qui m'était si chère et que j'avais à peine vue.

M. Lenoir devait se rendre à Bayeux. Après lui avoir remis ses instructions sur ce qu'il avait à faire et la manière de correspondre avec moi, je lui donnai un cheval et un guide, qui le conduisit à Bayeux sans qu'il lui arrivât

le moindre accident, malgré la rencontre de plusieurs gendarmes sur sa route. Je lui avais donné rendez-vous vingt jours après, sur la côte dans les environs de Lessay ; il devait m'envoyer chercher à Contrières, près de Coutances. Ayant eu lieu d'envoyer Le Tessier rejoindre Lenoir, ils convinrent ensemble qu'il n'y avait pas besoin de m'envoyer un guide à Contrières, que Le Tessier m'en servirait et me conduirait jusqu'à la côte en la paroisse de Créances. Il me dit que Lenoir et Grammont se trouvaient réunis, que le premier n'avait pu trouver aucun moyen de repasser à Jersey, si les Anglais ne venaient pas nous reprendre comme nous en étions convenus ; Lenoir était désolé de croire qu'il n'en serait rien ; M. Grammont cherchait à le rassurer en disant qu'il avait trouvé trois moyens différents pour nous rendre à Jersey, mais ses belles promesses ne paraissaient pas rassurer beaucoup M. Lenoir, à ce que me rapporta mon bon ami Le Tessier.

Pendant ce temps-là, je m'étais occupé de faire parvenir toutes les lettres dont j'étais chargé et de m'en procurer les réponses. Pour cet effet, j'avais envoyé des exprès à Paris, à Rouen et au Mans. Ma mission se remplissait suivant mon désir. En attendant le retour de mes courriers, les journées se passaient bien rapidement avec ma femme et ma petite Eugénie, et à faire des visites à mes plus intimes amis et à mes plus proches parents. Je suis fâché de dire que mes plus proches parents n'eurent pas le courage de s'exposer pour me donner asile ; ils me refusèrent l'hospitalité, dans le moment même où je ne pouvais me tenir sur une jambe par suite du coup que je m'étais donné contre une pierre dans les Monts de Vire, le jour de mon arrivée. Ils eurent la cruauté de me voir m'en aller, en me traînant appuyé sur un bâton, chercher l'hospitalité chez des étrangers. Cette dureté de cœur fit un mal inou

à ma malheureuse femme qui était avec moi; ce refus, auquel elle ne s'attendait pas, lui fit verser un torrent de larmes. Je fis mon possible pour la consoler; je lui promis que le lendemain nous irions chez des étrangers qui nous recevraient avec plaisir, et elle vit bien que je ne m'étais pas trompé. Nous trouvions le refus que nous avions essuyé chez nos parents d'autant plus déplacé, que nous savions qu'il existait dans la maison deux caches à l'épreuve des recherches que l'on pourrait faire pour les découvrir. Après ce trait de malveillance de la part de mes parents, je ne devais plus trouver étonnant d'être mal reçu comme je l'avais été le jour de mon débarquement chez M. du T.... Mon cœur trop offensé ne me permettait pas d'user des mêmes moyens pour y rester.

Le temps que j'avais à passer au pays s'écoulait bien vite. Je reçus mes courriers envoyés à Paris, à Rouen, au Mans, etc.; tous s'étaient parfaitement acquittés des messages dont je les avais chargés. La mission pour laquelle j'avais été envoyé en France était complètement remplie; il ne me restait plus qu'à retourner en Angleterre pour en rendre compte à M. de Blacas, ministre du Roi. Le jour fixé pour mon départ approchait : c'était un moment redoutable que celui où il faudrait quitter ma femme et mon enfant, peut-être pour ne jamais nous revoir. Les vingt jours que je venais de passer avec elles n'avaient fait que rouvrir la plaie de notre première séparation. Le moment cruel arrivé, je m'échappai sans embrasser ma chère Eugénie, pour lui épargner la douleur de voir s'en aller son père presque aussitôt qu'elle l'avait connu. Je ne pouvais en faire autant pour ma femme; elle se trouva à Vire pour recevoir mes adieux. Il n'est pas possible de dépeindre ce que fut notre douleur à tous les deux.

Enfin il fallut me mettre en route. Le Tessier était avec

moi; comme nous sortions de Vire, le soleil se levait. En descendant la cavée de Martilly, nous vîmes à cent pas devant nous deux des gendarmes de Vire qui la descendaient aussi; ils suivirent la route de Saint-Sever, en étant toujours à peu près à la même distance. Le Tessier, qui aurait bien voulu les attaquer, me pressait toujours d'allonger le pas pour les rejoindre, afin de voir, disait-il, s'ils allaient nous demander quelque chose. S'il eût été dans mon caractère de chercher à faire des coups d'éclat pour me donner une réputation de brave, il était bien facile, une fois loin de Vire, de les désarmer, même de les tuer, si cela nous avait fait plaisir; ils étaient à pied, chacun son sabre sous le bras; Le Tessier et moi, nous disposions de dix coups de feu, entre ma carabine et nos pistolets. Au grand regret de Le Tessier, j'évitai de les joindre, de crainte de nous trouver obligés de les tuer; en ce temps-là, j'avais cependant juré haine mortelle aux gendarmes; mais je craignis de faire tourmenter le pays, et d'être cause de la mort de quelque malheureux conscrit, qui se trouverait arrêté par suite des recherches que la mort des deux gendarmes occasionnerait dans les environs. Ces motifs l'emportèrent sur ma haine des gendarmes. Après les avoir suivis à bien petite distance sur la grande route près de deux lieues, nous prîmes, un peu avant d'arriver à Saint-Sever, un chemin sur notre droite qui conduisait du côté de Hambye. Nous nous arrêtâmes pour dîner dans ce bourg; en en sortant, nous vîmes venir à notre rencontre deux gardes champêtres. On nous avait prévenus que ces Messieurs se donnaient quelquefois le ton de demander aux voyageurs leurs passeports. Aussitôt que nous les aperçûmes, Le Tessier me dit : « S'ils nous attaquent, prenons chacun le nôtre. A vous la droite, à moi la gauche. » Ils avaient chacun sur leur épaule un fusil à deux coups.

En passant à côté de nous, ils nous tirèrent leurs chapeaux; nous leur rendîmes leur salut, et tout en resta là.

Nous arrivâmes à Contrières chez M. le chevalier de Monceaux; il était très tard et nous étions bien fatigués. Nous avions fait ce jour-là pour le moins seize lieues, presque toujours par des chemins de traverse. M. de Monceaux, que j'avais fait prévenir par Le Tessier que j'irais chez lui, s'était bien donné garde de s'y trouver; il était ce jour-là à Montcuit. Nous logeâmes chez lui comme s'il y eût été, et fûmes servis par une brave domestique qui était la gardienne du château: elle avait grand regret de n'avoir pas une bouteille de vin à nous donner, mais le maître en avait la clé, et il avait sûrement oublié d'en faire sortir du caveau pour nous avant de partir, aussi bien que notre arrivée l'avait fait s'en aller. J'avais quelque chose à lui faire savoir: je lui écrivis, et envoyai son jardinier porter la lettre, où je lui disais entre autres choses que je ne quitterais sa maison qu'après avoir eu le plaisir de le voir, ou du moins, pas sans avoir reçu sa réponse. Cette phrase m'assurait le prompt retour du courrier, car il m'aurait déjà voulu bien loin de chez lui. Il me rendit réponse si vite qu'il n'eut pas le temps de donner à son domestique la clé du caveau pour nous faire donner une bouteille de bon vin. Dans sa lettre, il s'excusait de n'être pas chez lui pour me recevoir, sur des affaires urgentes qui l'avaient appelé à Montcuit, où il prévoyait qu'il serait obligé de rester quelque temps; c'était bien à regret qu'il était privé de me voir, il me priait d'en être persuadé, etc. M. le curé de Contrières vint passer quelques moments avec moi: il ne savait pas qui j'étais, ni le motif de mon voyage. Il me parut être très bien pensant et très indisposé contre l'empereur.

Le second jour après mon arrivée à Contrières, M. Le-

noir m'envoya un guide pour me conduire à la maison où il se trouvait. Vers six heures du soir, je fis mes adieux et mes remerciements à la servante qui nous avait traités de son mieux; je lui mis un louis de vingt-quatre francs dans la main; bien différente de son maître, elle aurait désiré nous voir souvent, et l'autre que cela n'arrive jamais. Nous passâmes par Coutances comme le soleil se couchait, et suivîmes la route de Lessay. En sortant de Coutances, nous fîmes la rencontre de deux gendarmes à cheval; ils passèrent à côté de nous sans y faire attention. Après avoir marché pendant quatre lieues sur la même route, nous la quittâmes dans la lande de Lessay; ayant pris un petit sentier sur notre gauche, nous arrivâmes bientôt à un petit village à un quart de lieue de la mer. Notre guide frappa doucement à une porte; on vint nous ouvrir; MM. Lenoir et Grammont étaient là, se chauffant avec du mauvais bois vert, à un feu qu'ils ne pouvaient faire brûler. Ce fut une grande joie que de nous voir réunis tous les trois. Chacun de ces Messieurs s'empressa de me rendre compte de ce qu'il avait fait. M. Lenoir me fit un portrait, qui n'était pas beau, de notre position; il était presque certain que notre bateau ne pourrait venir nous reprendre, et il n'avait pu trouver aucun moyen pour nous en retourner en ce cas; cela l'inquiétait beaucoup. M. Grammont me dit qu'il n'y avait aucun embarras à avoir; il avait trouvé trois moyens différents pour nous rembarquer. Le premier était un homme qui voulait bien nous passer moyennant cinquante louis, et caution que les Anglais ne s'empareraient pas de son bateau. Un second bateau appartenait à deux personnes, dont l'une voulait bien nous passer, et l'autre, craignant que son bateau ne fût pris par les Anglais, voulait qu'on lui en versât la valeur en argent avant notre embarquement. En troisième

lieu, il s'agissait d'enlever un bateau dans le port de Portbail, où il s'en trouvait plusieurs d'amarrés. Je dis à M. Lenoir que les deux premiers moyens proposés par M. Grammont ne nous offraient pas d'obstacles insurmontables; nous pouvions payer cinquante louis pour notre passage et fournir caution que les Anglais ne retiendraient pas le bateau; le second cas se réduisait à peu près à la même chose; je ne pouvais parler des barques à enlever, parce que je n'en connaissais pas les difficultés; dans tous les cas, c'était le dernier moyen à employer. M. Lenoir dit à M. Grammont qu'il lui avait déjà raconté tout cela tant de fois de différentes manières qu'il n'y comptait pas beaucoup, que le temps nous éclaircrait sur notre sort, mais qu'il ne pouvait s'empêcher de me dire qu'il ne le voyait pas beau.

Le lendemain soir était le premier jour où les Anglais devaient essayer de venir nous chercher à la côte; ils devaient paraître en vue, et de très près, dans l'après-midi, avec une voile rouge à leur grand mât et une blanche au petit. Nous payâmes un homme de confiance pour veiller sur le rivage si notre bateau paraîtrait comme il était convenu. Le soir, notre homme vint nous dire que le vent était très mauvais; il n'avait pas vu de bateau, mais avec ce vent, il était de toute impossibilité d'approcher de la côte. Nous le chargeâmes de continuer à veiller le lendemain, et de tâcher de nous apporter du poisson, s'il pouvait en prendre, car nous n'avions rien à manger. Il prit un superbe turbot qu'il nous apporta, mais il n'avait pas vu de bateau à voile rouge; le surlendemain non plus. Les vents furent toujours contraires.

Nous étions nichés tous les quatre dans un grenier à foin très petit. Nous n'avions pour nous coucher que cinq gleus, et nous en avions déjà brûlé presque deux pour

faire cuire notre turbot et deux poules, que nous avions mangées depuis que nous étions dans ce malheureux trou. Dès le lendemain de mon arrivée, nous avions été obligés de changer de gîte, de crainte d'être découverts dans l'autre, qui était une vieille maison inhabitée, sur le bord de la route. Le moindre bruit que nous y faisions pouvait donner des soupçons aux voisins, qui pensaient très mal; il était également suspect et dangereux d'y faire du feu, car le jour, on pouvait voir la fumée sortant de la cheminée, et la nuit voir la clarté du feu à travers la porte et la fenêtre très mal jointes; il était même dangereux de parler tout bas dans cette maison : des enfants jouaient toute la journée devant la porte, et grimpaient souvent sur la fenêtre pour regarder par les trous. Du grenier où nous nous étions réfugiés, nous pouvions descendre dans une petite étable, et de là passer dans une maison appartenant à une vieille fille, qui allait travailler tout le jour dans ses champs, et nous laissait maîtres dans sa maison; comme elle était un peu éloignée de la route, nous n'avions pas tant à craindre du bruit, et un cheval, une vache et des moutons y étant renfermés, les voisins pouvaient croire que ces animaux en étaient la cause. Personne d'ailleurs ne rôdait autour de la maison.

Nous fûmes dix jours dans cette situation sans voir paraître le bateau tant désiré. Deux fois Gaillard avait cru le reconnaître, mais les manœuvres convenues n'avaient point été faites. Nous allâmes cependant les deux fois sur la côte, aux Mortes-Femmes, le rendez-vous indiqué; c'était bien inutile, rien ne parut. Après avoir passé la nuit à nous geler au bord de la mer, nous étions obligés de rentrer dans notre mauvais grenier, pour nous livrer à nos tristes réflexions. Il est bon de dire que nous étions obligés d'être nu-pieds tout le temps que nous passions

sur le bord de la mer à attendre notre bateau ; les pêcheurs de Créances y allant toujours ainsi, si nous y étions allés autrement, les douaniers n'auraient pas manqué de remarquer les traces de nos souliers ; cela leur aurait donné l'éveil et leur aurait fait faire des recherches. Il fallut donc, les deux nuits que nous passâmes au bord de la mer, être nu-pieds pendant cinq heures chaque fois, dans l'eau ou dans le sable, et nous y coucher souvent à plat-ventre pour éviter d'être vus par les patrouilles de douaniers, qui passèrent plusieurs fois auprès de nous. Lorsque nous étions rentrés, nous nous étonnions nous-mêmes de notre dévouement à la cause que nous servions. Nos réflexions sur notre position étaient des plus tristes. M. Lenoir se désolait en pensant à sa femme et à son fils, qu'il avait laissés à Jersey ; que deviendraient-ils s'il périssait ? Moi, j'avais bien ma femme et ma fille en France, mais en y restant, je ne faisais que les exposer sans pouvoir leur être utile en rien. M. Grammont ne nous parlait jamais de sa famille ; elle était cependant pour le moins aussi à plaindre que les nôtres ; il avait une femme et cinq enfants, et pas un sou de fortune.

CHAPITRE XV

SITUATION PERPLEXE. — EMBARQUEMENT A HONFLEUR. — ARRIVÉE EN ANGLETERRE. — MOULIN A JERSEY. — L'ESPION DUPÉ.

Nous n'avions plus aucun espoir d'être repris par les Anglais; le temps convenu était passé, et comme ils ne pouvaient revenir qu'à certaines marées, et pendant un certain temps de la lune, qui se trouvait écoulé, il y avait pour le moins vingt jours à attendre; et plusieurs des dix jours que nous avions passés là, ayant été très beaux, nous ne pouvions espérer qu'ils reviendraient plutôt le mois suivant. Nous dîmes à M. Grammont qu'il nous fallait voir les personnes dont il nous avait parlé, pour tâcher de les décider à nous mener à Jersey. Il nous répondit qu'il était nécessaire de faire venir de Montebourg une demoiselle, qui pouvait le conduire chez les individus en question. Nous le priâmes d'écrire sur-le-champ à cette demoiselle; nous allions envoyer Gaillard porter la lettre. Celui-ci arriva une demi-heure après, équipé et botté. Grammont lui donna sa lettre, nous de l'argent pour son voyage, et le voilà parti. Le lendemain au soir, Gaillard revint avec Mlle Louise : c'était chez elle que Grammont avait passé le temps où il n'avait pas été avec nous; ce fut une

grande joie pour lui et pour elle. Grammont nous dit qu'il allait partir avec Mlle Louise pour aller chez les personnes dont il nous avait parlé, et quand il se serait arrangé avec elles, il nous enverrait chercher. Nous déclarâmes à M. Grammont que nous n'avions plus de temps à perdre à aller et venir, et que nous allions l'accompagner. Je renvoyai mon ami Le Tessier, qui était toujours resté avec moi dans l'espoir de porter à ma femme la nouvelle de notre embarquement.

Nous partîmes, Lenoir et moi, avec Louise et Grammont, pour nous rendre chez M. X., parent de celle-ci; c'était lui qui avait dû parler à Grammont des hommes disposés à nous passer à Jersey, sauf la crainte de voir les Anglais prendre leur barque; il était voisin de Portbail, où il aurait dit à M. Grammont qu'il était très facile d'enlever un bateau. Ce brave homme était notre seul espoir. M. Grammont nous emmenait, Lenoir et moi, bien malgré lui; il nous fit force objections, pour nous détourner de le suivre; mais notre parti était pris, il fallut qu'il nous y conduisît. Nous trouvâmes, comme il nous l'avait dit, des chemins abominables; nous avions souvent de l'eau jusqu'à la moitié de la cuisse, et quelquefois jusqu'à la ceinture. Grammont, qui ne pouvait marcher, fit presque tout le chemin à cheval, avec Mlle Louise en croupe derrière lui; Lenoir et moi, nous suivions à pied. Grammont, ne pouvant plus faire avancer son cheval, fut obligé de descendre une demi-lieue avant d'arriver, et Lenoir, pour l'obliger, monta à sa place.

Nous arrivâmes vers trois heures du matin chez le cousin et la cousine de Louise. Nous trouvâmes une très jolie femme de vingt-cinq à trente ans, un mari qui pouvait en avoir autant, et deux jolis petits enfants. Nous fûmes très bien reçus; c'étaient des gens très aisés, même riches

pour le pays. Aussitôt que nous fûmes arrivés, M. Lenoir demanda à M. et Mme X. si les bateliers dont ils avaient parlé à M. Grammont étaient toujours daus les mêmes dispositions. M. et Mme X. se regardaient et ne savaient que répondre : nous vîmes de suite qu'ils ne comprenaient pas ce qu'on voulait leur dire. Ils nous assurèrent n'avoir jamais entendu parler de bateliers devant s'occuper de notre passage ; ils n'avaient jamais causé avec M. Grammont, et ignoraient ce dont il était question. Je demandai si c'était bien chez M. et Mme X. que nous nous trouvions. Ils répondirent que c'était bien leur nom, que personne dans les environs n'en portait un semblable. Nous fûmes certains que M. Grammont nous avait trompés. Il était présent, la tête entre ses deux mains, les coudes appuyés sur ses genoux, et ne disait pas un mot ; M. Lenoir l'écrasait de reproches de nous avoir déçus de la sorte. M. et Mme X. ne savaient ce que cela voulait dire ; Louise les avait bien prévenus qu'elle amènerait chez eux M. Grammont. Elle leur avait raconté que c'était un officier envoyé d'Angleterre par le Roi pour remplir une mission ; qu'il se cachait, et qu'elle les priait de vouloir bien lui donner asile pour quelques jours, et de l'accueillir comme leur futur cousin, car il lui avait promis de l'épouser. Mais elle ne leur avait pas parlé de trouver un bateau, où ce cousin en espérance s'embarquerait pour Jersey ; Grammont ne l'avait même pas chargée de cela ; il lui avait toujours dit qu'un bateau de Jersey viendrait nous chercher. Cependant trois semaines auparavant, il avait envoyé Louise à Bayeux trouver M. Lenoir, avec une lettre par laquelle il lui demandait l'envoi de vingt-cinq louis, afin de conclure le marché qu'il disait négocier pour le bateau en question. M. Lenoir n'avait heureusement pas envoyé les vingt-cinq louis, répondant à Grammont de conclure le marché,

mais de ne donner l'argent qu'au moment de nous embarquer. Nous expliquâmes à M. et Mme X. tout ce dont il avait été question; ces braves gens nous assurèrent, en présence de M. Grammont et de Louise, qu'il ne leur avait jamais été fait mention de toutes ces choses, qu'ils ne connaissaient personne dans le cas de nous porter à Jersey, et qu'il était de toute impossibilité de nous procurer un bateau à Portbail. Nous étions furieux, M. Lenoir et moi, de ce que Grammont nous avait si cruellement trompés.

Il était déjà jour; il fallait penser à se reposer un peu. On nous conduisit dans une grande et belle chambre où il y avait deux lits. Nous dîmes, M. Lenoir et moi, que nous allions coucher ensemble dans le plus grand, et que Grammont se mettrait dans l'autre; nous avions d'autres soucis que de dormir; nous voulions aviser aux moyens de nous tirer du danger où nous étions. M. Lenoir me dit que nous pourrions peut-être trouver à Honfleur à nous embarquer pour l'Angleterre. Quatre ans plus tôt, il était venu en France, et c'était par là qu'il était reparti. Il ajouta que si je voulais aller avec lui à Bayeux, nous prierions Mlle Anfry d'aller voir à Honfleur s'il y aurait moyen de nous en aller par là. J'acceptai cette proposition avec quelque espoir que cette tentative pourrait réussir. Nous arrêtâmes de passer chez nos hôtes la journée qui était un dimanche et la nuit suivante, et de partir pour Bayeux le lundi matin, aussitôt qu'il ferait jour. Nous communiquâmes notre projet à M. Grammont, qui le trouva très bon; il annonça qu'il irait à Valognes chez Louise, pendant que nous enverrions Mlle Anfry à Honfleur, et que si elle trouvait le moyen de nous y embarquer, il viendrait nous rejoindre à Bayeux. Tout fut convenu ainsi.

Vers midi ou une heure, Louise vint rapporter les gué-

tres de M. Grammont qu'elle avait eu le soin de faire sécher ; la maîtresse de la maison monta aussi pour causer un moment avec nous. Nous voyions bien que Louise avait beaucoup d'attentions pour M. Grammont ; nous commençâmes à plaisanter sur l'avantage d'être joli garçon ; lorsqu'on avait ce bonheur-là, on était sûr d'être l'objet des attentions des jolies demoiselles. M. Grammont voulut me plaisanter très maladroitement, en disant que les trois semaines que j'avais passées avec Mme Moulin m'avaient fait maigrir. Sans penser faire une méchanceté, je répondis que j'étais sûr que les trois premières semaines qu'il passerait avec Mme Grammont ne le feraient pas maigrir. Ce fut pour lui un coup de foudre ; la maîtresse de la maison et Louise me demandèrent ce que je voulais dire, et si M. Grammont était marié à Jersey. Je me mis à plaisanter, mais cela ne les satisfit pas, surtout Mme X., qui a beaucoup d'esprit ; elle me dit que toute plaisanterie à part, elle me sommait sur mon honneur de lui dire la vérité, qu'elle était très intéressée à la savoir, et qu'elle me croyait trop honnête homme pour vouloir la tromper. Je l'assurai, sur mon honneur, que M. Grammont avait une très jolie femme et cinq charmants petits enfants ; qu'il les avait quittés à Jersey, le 26 mars, en très bonne santé. Grammont était présent et ne disait pas un mot. Cette bonne dame me remercia beaucoup de ce que je venais de lui apprendre ; elle dit qu'elle ne s'étonnait plus que Grammont eût oublié l'ordre que je lui avais donné le jour de notre débarquement, de s'occuper de nous trouver un bateau pour repasser à Jersey, puisqu'il avait oublié sa femme et ses enfants, depuis un mois qu'il les avait quittés. Nous passâmes le reste de la journée et la nuit suivante dans cette maison ; cette brave femme ne pouvait en revenir de la fourberie de M. Grammont, de tous les men-

songes qu'il avait débités à M. Lenoir et à moi, et de la perfidie par laquelle il couronnait l'œuvre en voulant tromper la pauvre Louise, qui suivant moi ne le méritait pas.

Le lundi matin au point du jour, nous partîmes, M. Lenoir et moi; M. X. vint nous remettre dans notre chemin. Nous fûmes déjeuner à Pont-l'Abbé; nous entrâmes dans un cabaret à Isigny pour boire du cidre et manger un peu de pain avec du beurre, que je trouvai détestable, et nous arrivâmes d'assez bonne heure à Bayeux. Il fallut nous coucher dans un champ pour attendre la nuit avant d'arriver à la maison de Mme Anfry, car il était important d'éviter d'être vus par les ouvriers qui y travaillaient. Nous aurions bien voulu aussi, s'il eût été possible, nous cacher de M. de la Fauconnerie, qui avait épousé la plus jeune des demoiselles Anfry, et qui demeurait dans la maison; mais cela était presque impossible. M. Lenoir avait déjà passé quinze jours dans cette maison; il avait fait croire à M. de la Fauconnerie qu'il se cachait pour de mauvaises affaires faites dans le commerce, afin de se soustraire à ses créanciers jusqu'à ce qu'il pût s'arranger avec eux. Il fut convenu qu'on lui dirait que j'étais son associé; M. Lenoir avait pris le nom de Lalos, je m'appelai Samuel.

M. Lalos frappa à la porte de Mme Anfry; la servante fut nous annoncer à sa maîtresse. M. Lalos me présenta à elle, comme son grand ami étant dans le même embarras que lui. Mme Anfry, à qui Lenoir avait parlé de moi la première fois qu'il était venu, savait bien qui j'étais; elle m'accueillit parfaitement bien, et nous dit que sa maison était à nous jusqu'à ce que nos affaires fussent arrangées. Je la remerciai beaucoup. Ce qui nous contraria fort, ce fut d'apprendre que Mlle Anfry l'aînée était à Paris;

nous n'avions qu'elle qui pût aller pour nous à Honfleur, où étaient nos affaires les plus pressantes; il fallut prendre le parti d'attendre son retour. Je demandai à Mme Anfry la permission de faire venir chez elle ma femme et ma fille passer quelques jours avec moi; elle m'engagea à les faire venir dès que je voudrais, disant que ce serait un plaisir pour elle de les connaître. J'écrivis à ma femme de venir me rejoindre de suite, d'amener ma petite Eugénie, et de prier Le Tessier de les accompagner. Elles arrivèrent avec lui deux jours après; ma femme avait dit à ses voisins qu'elle devait depuis longtemps faire un voyage à la Délivrande, et qu'elle allait y mener sa fille; ce fut le prétexte qu'elle donna pour s'absenter huit jours. Elle partit un matin de Bayeux, se rendit à la Délivrande et en revint le soir, rapportant des joujoux pour donner aux enfants des voisins; de cette manière son absence ne fut pas du tout suspecte.

Mlle Anfry revint à notre grande satisfaction; nous la suppliâmes de repartir le lendemain matin pour Honfleur, et de tâcher d'y trouver le moyen de nous embarquer pour l'Angleterre ou pour Jersey, ou de nous faire conduire aux frégates anglaises qui bloquaient Cherbourg. Elle fut assez bonne pour se charger d'aller arranger nos affaires : c'est la manière dont nous en parlions en présence de M. de la Fauconnerie. Nous jouions tous les jours quelques bouteilles de vin avec lui aux dominos, et nous faisions toujours en sorte de le faire gagner.

Mlle Anfry revint : elle nous dit qu'il ne nous serait pas possible de partir par Honfleur; elle avait, il est vrai, trouvé des bateliers qui consentaient à nous conduire à bord des frégates anglaises devant Cherbourg mais ils ne voulaient pas moins de 4,000 francs, et sûrement nous ne pouvions pas payer une si grande somme. Nous n'avions

pas les 4,000 francs; il nous manquait 1,500 francs. Je demandai à Mlle Anfry si elle pourrait me les procurer sur une lettre à vue que j'allais lui donner sur ma femme, qui était repartie il y avait deux ou trois jours; elle me les trouva. Il fallait emmener avec nous M. Grammont; je me dépêchai de lui écrire que nous avions trouvé une occasion pour repartir, et que je l'engageais à nous rejoindre le plus promptement possible. Louise était venue de sa part nous voir chez Mme Anfry; nous lui expliquâmes verbalement ce qu'il eût été dangereux d'écrire, recommandant surtout que Grammont vînt nous trouver pour que nous partions ensemble, car il nous serait très pénible de le laisser derrière nous, et sa famille nous en ferait des reproches. Je terminais ma lettre en lui disant que nous partagerions les mêmes dangers, et que nous l'attendions le 28 mai au matin, ou du moins une réponse de lui. Il avait trois jours pour venir; Louise partit bien vite. Le 27 au soir, elle nous apporta une lettre de M. Grammont, me disant, après beaucoup de remerciements, de ne pas l'attendre; qu'il trouvait l'entreprise trop fatigante et trop dangereuse pour s'y exposer, et qu'il comptait sur notre bienveillance pour lui et sa famille, en croyant que nous viendrions le chercher une fois que nous serions à Jersey. Je lui avais recommandé, s'il ne venait pas, de nous donner du moins des lettres pour en expliquer les motifs à M. le général de Bruslart et à sa famille; il ne nous en envoya ni pour l'une, ni pour l'autre. Je fus contraint de me servir de la mienne pour me justifier de l'avoir laissé derrière; car une des choses que M. de Bruslart nous avait le plus recommandées, était de n'abandonner aucun de nous et de revenir tous les trois ensemble. Voilà l'homme que M. de Bruslart me donna pour être dans le cas d'affronter tous les dangers!

Nous partîmes de chez Mme Anfry, M. Lenoir et moi, le 28 mai à midi, pour nous rendre à Honfleur, où Mlle Anfry se chargea de venir nous trouver le 30, avec notre argent. Nous traversâmes Bayeux et Caen, et fûmes coucher à Troarn. Nous en repartîmes aussitôt qu'il fut jour; j'avais les pieds écorchés par-dessous jusqu'au sang; de ma vie je n'ai tant souffert pour faire un trajet, comme je souffris sur la route de Pont-l'Évêque à Honfleur. Nous arrivâmes à cette ville, chez le père Mayet, vers neuf heures du soir; nous fûmes très bien reçus. Il y avait déjà chez lui deux Messieurs ayant aussi l'intention de passer en Angleterre, et Mlle Anfry nous l'avait dit. Cela nous donna un peu d'inquiétude; nous aurions préféré être seuls; j'avais tant rencontré d'espions dans ma vie, que je les craignais plus que la peste.

Le souper était prêt quand nous arrivâmes chez Mayet; je mangeai peu, souffrant trop des écorchures que j'avais aux pieds; ils étaient très enflés. Je demandai à me coucher; on me conduisit dans ma chambre en me soutenant sous les bras, car je ne pouvais plus me tenir debout. Je me lavai les pieds avec de l'eau-de-vie et du savon; je fus sur le point de me trouver mal; je souffrais comme si j'avais eu les pieds dans le feu; je dormis bien peu; je restai au lit toute la journée du lendemain, et mes pieds se trouvèrent désenflés. Le troisième jour, je fus en état de marcher jusqu'au port pour m'embarquer; à dire vrai, il n'y avait que deux cents pas.

M. Mayet fit venir les marins qui devaient nous passer, pour convenir du prix, que nous trouvions trop élevé à 2,000 francs pour chacun. Les deux marins étaient plus intraitables que M. Mayet; ils nous dirent que s'ils le faisaient pour 8,000 francs, ce n'était que par considération pour lui. Celui-ci avait l'air de chercher à diminuer le

prix en plaidant notre cause, mais je voyais bien qu'il était de moitié avec eux. Il est vrai que ces hommes s'exposaient à être fusillés. J'ai su depuis que M. Mayet avait eu 4,000 francs pour sa part, et que les deux marins s'étaient partagé le reste. Ce n'était pas en promesses qu'ils voulaient être payés ; ils voulaient des écus comptants avant de nous embarquer. J'avais les 4,000 francs que Mlle Anfry était venue nous apporter, en belles pièces de 20 francs ; mais les deux autres personnages qui devaient s'embarquer avec nous, n'avaient que 2,000 francs ; ils offraient de faire un billet pour le reste, et d'en faire passer le montant dès leur arrivée en Angleterre. M. Mayet vint nous trouver, Lenoir et moi, dans notre chambre, et nous raconta ce contre-temps, disant que c'était très fâcheux pour nous, car les marins ne voulaient pas nous embarquer avant d'avoir les 8,000 francs, mais que si nous voulions cautionner ces Messieurs, il tâcherait de décider notre embarquement. Nous répondîmes que nous ne connaissions même pas leurs noms, et que nous ne pouvions les cautionner, ignorant absolument s'ils étaient en état de remplir leurs engagements. Ce fut alors qu'il nous apprit que le plus petit des deux était M. Bouvet du Lozier [1], qui avait figuré dans le procès de Georges et Pichegru, et l'autre, le général espagnol Contreras, qui commandait à Tarragone lorsque cette place fut prise par les Français. Tous deux s'échappaient du château de Boulogne en Picar-

1. Athanase-Hyacinthe Bouvet du Lozier, officier émigré, avait fait partie de l'état-major de l'armée imaginaire que le baron Mallet, officier général suisse, prétendait lever en Haute-Normandie. Il entra ensuite dans la conspiration de Cadoudal, dont on chercha dans le procès à le faire passer pour révélateur, afin de dissimuler le véritable dénonciateur. Cette imputation ne put l'atteindre aux yeux des gens bien informés. A la Restauration, il fut nommé gouverneur de l'île Bourbon ; il fut tué en duel en 1825.

die, où ils étaient prisonniers. Le nom du premier ne me rassura pas du tout, car j'avais lu dans la procédure de Georges et Pichegru, que M. Bouvet du Lozier y avait joué un rôle de dénonciateur. J'en fis l'observation à M. Mayet; il m'assura qu'il le connaissait depuis longtemps, ainsi que toute sa famille, et que c'était un très honnête homme. Je répliquai que c'était une raison de plus pour qu'il restât lui-même sa caution auprès des marins; il convint que c'était très vrai, mais il nous pria de vouloir bien paraître rester cautions; cela nous donnerait moyen, arrivés en Angleterre, de les presser d'envoyer les 2,000 francs à M. Mayet; car c'est en son nom que le billet fut fait. Nous y consentîmes, et tout fut arrangé pour notre départ le lendemain au point du jour, 31 mai 1813. M. Mayet nous fit payer 20 francs pour les deux jours où nous avions été logés chez lui; mais nous y avions été très bien.

Nous fûmes debout de très bonne heure. Il fallait passer devant la porte du corps de garde pour gagner le port; on nous donna, à tous les quatre, des habits de marin. Nous étions supposés nous embarquer pour la pêche au maquereau, où il ne faut que deux ou trois hommes par bateau; il fut convenu que nous irions trois à la fois à bord de notre bateau; les trois premiers arrivés se coucheraient dans le fond jusqu'à la venue des autres; nous resterions tous les quatre cachés sous les voiles au fond de la barque, pendant que les deux marins mettraient les agrès et sortiraient du port. Nous étions en habits de matelot; nos effets étaient enveloppés dans les filets que nous portions sur le dos. M. Lenoir et moi, avec un des marins, nous partîmes les premiers; nous avions mis nos armes en bon état. Nous passâmes effrontément devant le corps de garde très près de la sentinelle, et un peu plus loin au milieu de quatre douaniers qui étaient là pour ne laisser partir les

bateaux qu'après le soleil levé, et pour les visiter. Nous traversâmes plusieurs barques les unes à côté des autres; arrivés dans celle de notre conducteur, nous nous étendîmes au fond, et il jeta sur nous les filets et les voiles que nous avions apportés. Cinq minutes après, nos trois compagnons de voyage firent de même. Nous restâmes dans cette situation jusqu'à ce qu'il fût temps de partir, et que nous fussions assez loin pour ne pas être remarqués par les douaniers et gardes-côtes. Il faisait un temps charmant; en passant devant le Hâvre de Grâce, nous distinguions très bien ce port.

Nos marins devaient nous conduire, soit à l'île de Wight, soit à bord des frégates devant Cherbourg. Après avoir navigué toute la journée, nous arrivâmes, une heure avant le coucher du soleil, en vue de ces frégates; nous ne pûmes les aborder qu'un peu plus tard. Nous montâmes à bord du brick *l'Héroïne*, commandé par le capitaine Schilton, le plus insolent personnage que j'aie vu de ma vie. On nous reçut comme des prisonniers; à dire vrai, nos habits ne donnaient pas une grande idée de ceux qu'ils couvraient, surtout à des Anglais. On nous conduisit de suite à bord de l'amiral; on nous demanda où nous allions et d'où nous venions. Nous dîmes, Lenoir et moi, que nous avions été envoyés d'Angleterre au commencement du mois de mars, par les ordres de Louis XVIII, et avec la permission du gouvernement anglais, pour remplir une mission en France; que le bateau de Jersey qui nous avait mis à terre, n'ayant pu nous reprendre, nous avions été obligés de louer un bateau à Honfleur pour nous conduire à la flotte anglaise devant Cherbourg, et que nous priions instamment M. l'amiral de vouloir bien donner des ordres pour laisser repartir sur-le-champ les deux hommes qui nous avaient amenés. M. l'amiral comp-

manda de les laisser aller de suite. Il nous dit de lui présenter l'ordre délivré à notre départ par le Roi et le gouvernement anglais, dont nous devions être porteurs. Nous répondîmes que nous n'avions voulu nous charger d'aucun ordre écrit, dans la crainte que si nous étions arrêtés en France, ces ordres ne nous fissent reconnaître pour des agents de l'Angleterre, et qu'avant de partir, nous les avions laissés à Jersey; nous le priâmes de nous faire conduire dans cette île, ou à Portsmouth. Il donna ses ordres au capitaine Schilton pour nous conduire dans ce port. M. Bouvet et le général Contreras furent interrogés à leur tour; après quoi nous fûmes reconduits à bord de l'*Héroïne*, et le capitaine fit mettre de suite à la voile.

Nous fûmes mis tous les quatre avec le lieutenant dans une petite chambre, où l'on dressa des hamacs; on nous servit du biscuit et du grog. En nous recevant à bord, on avait eu la précaution de nous désarmer; on m'avait pris ma carabine et mes pistolets. Le lieutenant qui était avec nous, me demanda si je voulais lui vendre mes pistolets qu'il trouvait très jolis; je les avais achetés en France; ils me coûtaient trois louis et demi, 84 francs. Je refusai, disant que j'en avais besoin pour moi-même; il me tourmenta tant et parut en avoir tant d'envie, qu'enfin je consentis à les lui vendre pour le prix qu'ils m'avaient coûté; il les mit aussitôt dans son coffre.

Nous arrivâmes devant Portsmouth le 1er juin au soleil levant; c'est le plus beau coup d'œil que j'aie vu de ma vie. Nous nous trouvâmes au milieu de quatre cents vaisseaux à la voile, partant de ce port pour les Indes et les îles du Levant; ils ne devaient faire qu'une flotte jusqu'au détroit de Gibraltar, où chaque division devait prendre sa direction particulière. Lorsque nous fûmes mouillés dans la rade de Portsmouth, on nous déclara que

nous étions considérés comme prisonniers, et que nous ne pourrions aller à terre qu'après qu'il nous serait arrivé des licences de Londres; que le capitaine allait envoyer son rapport à l'Amirauté, et recevrait des ordres sur ce qu'il devrait faire de nous. Je demandai la permission d'écrire à M. Charles Flint, chef du bureau des affaires d'Irlande à Londres; le lieutenant me demanda si je connaissais ce M. Flint; je répondis que c'était un de mes meilleurs amis; il sourit de manière à me laisser voir d'une manière assez marquée qu'il n'en croyait rien. Il me dit que je pouvais lui écrire, qu'il ne fallait qu'un mot de lui pour avoir promptement ma licence, et se chargea de faire partir mon billet. Le télégraphe marchait pour annoncer à l'Amirauté l'arrivée du général Contreras et de M. Bouvet; mais nous étions d'un trop petit intérêt pour qu'on s'occupât ainsi de nous.

Le 3, le général Contreras me dit qu'il attendait bientôt sa licence, et que je pouvais être certain qu'il s'occuperait à en demander une pour moi et mon camarade. Je le remerciai en disant que j'espérais que nos licences arriveraient ensemble; il m'observa que cela n'était pas possible, car on avait demandé la sienne par le télégraphe, et que cela allait plus vite que la poste. Un instant après, on vint le chercher, ainsi que M. Bouvet, pour les conduire à terre, et moi pour me mener à bord d'un ponton qui se trouvait dans la rade. Toutes les observations que je pus faire furent inutiles, il fallut descendre dans le canot qui m'attendait. Mon bagage n'était pas considérable, cependant je ne pus tout emporter avec moi; c'était ma carabine et mes pistolets; je les réclamai; on me dit qu'on ne pouvait me donner mes armes tant que j'étais prisonnier; je répondis que je ne demandais pas qu'on me les rende, mais qu'on les remette aux mains de ceux qui

étaient chargés de me conduire à bord du ponton. On me dit que mes pistolets étaient dans le coffre du premier lieutenant, qui était à terre, et que je les lui avais vendus; qu'il m'enverrait le prix, ou me rendrait ces armes. Je dis que je n'avais promis ma carabine à personne et que je tenais beaucoup à ce qu'elle ne me quittât pas. Après diverses altercations, l'officier alla chercher ma carabine et la remit aux matelots chargés de me conduire au ponton, dont je ne me rappelle pas le nom; je me souviens seulement qu'il était très grand, même le plus grand bâtiment que les Anglais aient jamais eu; il était percé pour cent trente canons, et depuis bien longtemps sert de ponton dans la rade de Portsmouth.

Quand je fus arrivé à bord de cette prison, le commandant me fit demander dans sa chambre. Mon conducteur ouvrit la porte et entra; je le suivis jusqu'au milieu de cette grande pièce; le commandant me dit d'un ton très brusque de retourner à la porte. Je crus qu'il me disait de m'en aller; lorsqu'il vit que je m'en retournais, il envoya celui qui m'avait amené, me prendre par le bras et me placer à sa porte. On me fit avancer et reculer plusieurs fois pour me mettre juste à la place que je devais occuper, à la première position, en face du commandant, qui était debout devant une grande table au milieu de l'appartement. Il me demanda de quelle nation j'étais; je lui répondis que j'étais Français. — *D.* « D'où veniez-vous lorsque vous avez été pris par le brick *l'Héroïne?* » — *R.* « Je n'ai point été pris par l'*Héroïne;* je me suis fait conduire à bord de ce brick par un bateau pêcheur d'Honfleur. » — *D.* « Pourquoi vous êtes-vous fait conduire à bord du brick? » — *R.* « Pour m'échapper de France. Il y a un peu plus de deux mois que je fus débarqué par ordre de votre gouvernement sur la côte de Coutances,

pour remplir une mission dont j'étais chargé par Sa Majesté Louis XVIII, roi de France. » — *D.* « Où est votre titre de mission ? » — *R.* « Je l'ai laissé à Jersey, où je me suis embarqué pour France, ne voulant porter sur moi aucune chose qui prouvât que le gouvernement anglais fût d'accord avec le Roi pour m'envoyer en France. » Il me fit beaucoup d'autres questions qu'il serait trop long de rapporter ; je fus pour le moins trois quarts d'heure dans la même position, après quoi il fit signe de la tête de me remmener avec les autres prisonniers. Je suivis mon conducteur jusque dans une espèce de petite chambre, où se trouvaient un contre-maître, deux aspirants et un armurier, qui était de Vire et se nommait Dubos ; il était depuis longtemps armurier à bord des frégates anglaises ; ayant fait connaissance avec lui, je m'ennuyai moins qu'auparavant. La journée du 4 se passa en grandes réjouissances pour ceux qui n'étaient pas prisonniers ; c'était l'anniversaire du couronnement du roi Georges ; on tira le canon à bord de tous les vaisseaux de guerre qui se trouvaient dans la rade.

J'attendais toujours avec beaucoup d'impatience la réponse à la lettre que j'avais écrite à M. Flint ; elle ne se fit heureusement pas attendre longtemps. Le 5, vers dix heures du matin, le courrier de Londres arriva ; tout changea de face pour moi en une minute ; on vint m'annoncer que j'avais une licence et une lettre de M. Flint. En voici à peu près le contenu : « Mon cher Monsieur Moulin, votre lettre m'a fait bien plaisir ; nous étions très inquiets sur votre sort. J'ai été faire ouvrir les bureaux de l'Alien-Office pour vous délivrer votre licence et celle de M. Lenoir, car c'est aujourd'hui fête. Je vous attends avec beaucoup d'impatience. Tout à vous. Flint. » Un midshipman, ou aspirant, fut mis de suite à mes ordres

pour me conduire partout où j'aurais affaire à Portsmouth, et me servir d'interprète; un canot m'attendait avec huit matelots. Aussitôt débarqué, je me rendis droit à l'auberge où était logé le général Contreras; il me demanda si j'avais obtenu la permission de venir faire un tour à terre; je dis qu'oui, et lui demandai à mon tour s'il ne partait pas bientôt pour Londres et si le télégraphe lui avait apporté sa licence. Il répondit qu'il n'en avait pas encore eu le temps. Je lui demandai alors ses commissions pour Londres, où nous nous reverrions; je lui donnai à lire le petit billet de M. Flint, en l'assurant de ma protection. Je partis par le stage-coach, et le 6 au matin, j'étais dans la capitale. M. Lenoir n'avait pas eu besoin de licence pour s'y rendre; étant établi à Jersey, il était considéré comme sujet anglais; sur sa déclaration, il fut mis en liberté le 3, et put partir pour Londres.

Je fus rendre compte de ma mission à M. de Bruslart, qui me conduisit chez M. le comte de Blacas. Je remis à M. de Bruslart la lettre de M. Grammont, pour lui prouver qu'il était resté en France par sa faute. J'allai ensuite voir M. Flint et le remercier du service qu'il m'avait rendu. Il me témoigna, de même que mes autres amis, le plus grand plaisir de me revoir; tous m'avouèrent qu'ils avaient cru me dire un dernier adieu quand j'étais parti pour la France; ils étaient persuadés que j'y périrais, comme tous ceux qui y étaient allés avant moi.

La situation déplorable où j'avais laissé ma femme, ne cessait de me navrer le cœur. Il me semblait à tout instant que j'allais recevoir une lettre m'annonçant qu'elle et son enfant étaient en prison. Souvent, la nuit, je croyais dans mes rêves la voir emmener par les gendarmes. Sachant à quel point M. de la Magdelaine, préfet de l'Orne, la faisait surveiller, je ne pouvais goûter un moment de repos.

En lui faisant mes adieux avant mon départ pour l'Angleterre, je lui avais promis de faire tout mon possible pour la faire venir me rejoindre ; mais l'exécution de ce projet n'était pas facile. Il fallait pour cela tâcher de faire connaissance avec quelques contrebandiers qui voulussent bien se charger de l'amener ; il m'eût été très difficile de trouver à Londres des hommes de cette espèce. Je formai donc le projet d'aller demeurer à Jersey. J'étais en correspondance avec M. Lenoir ; il m'écrivit, les derniers jours du mois d'août, qu'il était venu à Jersey un bateau de la côte de France, qu'il avait proposé aux bateliers de m'amener ma femme et ma fille, moyennant une somme de 1,200 fr., mais qu'il n'avait pas osé prendre sur lui de les faire venir de suite. Il m'engageait à me rendre à Jersey sur-le-champ, pour décider si je me servirais de ce bateau, qui devait y revenir dans quinze jours ou trois semaines, pour le passage de ma femme et de ma fille.

Aussitôt que j'eus reçu cette lettre, je sollicitai et obtins du gouvernement anglais la permission d'aller m'établir à Jersey. Je partis de Londres dans les premiers jours de septembre 1813, et fus demeurer chez M. Lenoir au village de Faldouet, près du vieux château de Jersey. C'était le point où abordaient ordinairement les bateaux qui venaient de la côte de France pour faire la fraude ; leur commerce était d'apporter des dentelles, de la toile, des soieries, toutes marchandises sur lesquelles ils gagnaient cent pour cent ; ils remportaient du café, du sucre, de la mousseline, des aiguilles, etc. Arrivé chez M. Lenoir, je ne manquai pas, tous les matins, avant que le soleil fût levé, de me rendre sur la côte près du vieux château, pour voir si le bateau dont le retour était promis, n'était point arrivé. Les trois semaines étaient expirées et ce bateau ne reparaissait pas ; peu de temps après, nous eûmes

qu'il avait été saisi par les douaniers en arrivant à la côte de France ; les marchandises avaient été confisquées, le maître de la barque et les bateliers mis en prison. Je me trouvai fort heureux de n'avoir pas été à Jersey lorsqu'il y était venu ; je lui aurais remis une lettre pour engager ma femme à venir me rejoindre avec cet homme, et cette lettre aurait été dans le cas de la compromettre et de la faire arrêter sur-le-champ. Ce fut cependant un grand désappointement pour moi ; il fallait, pour l'exécution de mon projet, tâcher de profiter d'un des autres contrebandiers qui, de temps à autre, venaient de la côte de France à Jersey.

Plusieurs mois s'étaient inutilement écoulés depuis que je résidais dans cette île, lorsque le nommé Rouxel, de la Rocque, vint me dire qu'un Monsieur, venu plusieurs fois déjà de Granville à Jersey pour apporter des nouvelles au général Don, lui avait proposé d'amener ma femme et ma fille. Il me fit la confidence que c'était lui et Jean Vicque qui étaient chargés par le général de correspondre avec ce Français. Rouxel me fit mille éloges de celui-ci ; il me dit que c'était un homme très au courant de tout ce qui se passait en France, bon royaliste, détestant Bonaparte, enfin un parfait honnête homme. Il les avait engagés à me mener avec eux à l'île de Chausey, point de correspondance, où nous nous amuserions bien à tuer des lapins et des canards, car il avait entendu dire que j'aimais beaucoup la chasse ; il pensait que cela pourrait me faire plaisir. D'ailleurs, il désirait fort faire ma connaissance ; si je voulais, nous établirions une correspondance pour instruire Louis XVIII de tout ce qui se passait en France ; il savait que j'y avais été envoyé au printemps, et sûrement j'étais venu m'établir à Jersey pour être à portée de passer plus facilement en France ; il désirait me voir au

sujet de toutes ces choses-là. Je dis à Rouxel que j'avais un grand désir de faire venir ma femme et ma fille ; je le priai de s'informer du prix que ce Monsieur demandait pour les amener à l'île de Ch usey, où j'irais avec eux les chercher. Quant à la prop ion d'établir une correspondance pour le Roi, je répondis que je n'avais aucune mission pour cela, et que d'ailleurs, je ne désirais pas me charger d'une pareille chose.

Rouxel me promit de nder à son homme combien il exigerait pour amener femme et ma fille à Chausey; il me dit qu'il fallait que j'o enne la permission du général Don pour les conduire de l'île de Chausey à Jersey. Je répondis que je demanderais cette permission lorsque je saurais le prix qu'on réclamerait pour le voyage. Deux jours après Rouxel vint me dire qu'on demandait cinquante louis; je lui dis que c'était bien cher, mais que je donnerais cette somme si le général voulait me permettre de faire venir ma femme et ma fille. Rouxel me proposa de me faire apporter de chez moi tous les effets que je voudrais. « Eh bien, lui dis-je, je vais vous donner une lettre pour que ma femme m'envoie une douzaine de chemises, et pendant que ce petit paquet viendra, je ferai ma demande au général. » Je donnai la lettre à Rouxel, et huit ou dix jours après je reçus les chemises que j'avais demandées à ma femme. Pendant ce temps, j'avais sollicité du général Don son agrément pour faire amener par ses bateliers ma femme et ma fille. Le général ne dit pas non, mais il ne dit pas oui non plus; il me conseilla seulement d'attendre encore quelque temps; il dit que la saison était trop mauvaise pour les mettre en mer, mais qu'il se chargeait de les faire venir au printemps, et que pendant le trajet, elles seraient aussi en sûreté qu'en pleine paix.

Quelque temps après le général me fit prier de passer chez lui ; c'était pour me consulter sur une petite expédition qu'il voulait faire sur la côte de France. Après que nous eûmes fini de parler de cette affaire, il me demanda si j'avais toujours l'intention de faire venir ma famille ; je dis que j'attendais qu'il voulût bien m'en donner la permission. Il me répondit très obligeamment qu'il ne me la refusait pas, que je pouvais en user quand je voudrais et par le moyen de qui je voudrais, mais qu'il s'intéressait trop à moi et à tous ceux qui m'appartenaient, pour ne pas me prévenir que M. R...., avec qui Rouxel était en rapport, était un espion du gouvernement français, et qu'il craignait que Mme et Mlle Moulin ne fussent exposées à trop de dangers entre les mains d'un homme de ce genre. Je ne répondis au général qu'en le remerciant de la permission qu'il m'accordait, et de toute la confiance et l'intérêt qu'il me témoignait.

Je m'en allai bien content de la découverte que je venais de faire. Il y avait déjà longtemps que je me demandais si ce M. R.... n'était pas un espion envoyé par les Français pour savoir ce qui se passait à Jersey et Guernesey ; sa correspondance était trop publiquement connue pour qu'il en fût autrement : c'était le secret de toute l'île. Ce que venait de me dire le général fut pour moi un trait de lumière ; toutes les sollicitations que M. R... m'avait fait faire pour m'attirer dans l'île de Chausey, ne me laissèrent guère douter qu'il ne voulût m'y faire venir pour me prendre. La police était vexée que j'eusse pu lui échapper sept ou huit mois auparavant ; j'étais allé en France ; j'avais apporté des lettres, même pour des agents de la police qui se donnaient pour de vrais et zélés royalistes ; j'avais eu l'adresse d'obtenir des réponses à ces lettres sans qu'ils eussent pu me faire arrêter. Je ne doutais pas qu'on ne fît

tout au monde pour réparer la maladresse qu'on avait eue de n'avoir pu me prendre, surtout après toutes les fanfaronnades insérées dans les journaux qu'on faisait passer en Angleterre quand on avait arrêté quelques-uns de ceux qui s'étaient exposés à tomber entre leurs mains. Lorsqu'on avait arrêté et fusillé MM. de Gouyon, de Bar, Chateaubriand, de Rose, Vittel, etc., on mettait dans le *Moniteur* expédié en Angleterre qu'un tel, espion des Anglais, avait été arrêté à tel endroit, et fusillé à telle place; on engageait avec dérision les Anglais à envoyer souvent de leurs émissaires, promettant d'en rendre bon compte : et pourtant je leur avais échappé, ainsi que les deux hommes que j'avais emmenés avec moi. Après cela je ne doutais plus que les instances de M. R.... pour m'attirer à Chausey, que sa proposition de m'amener ma femme et ma fille, à condition d'aller moi-même les recevoir dans cette île, ne fussent un piège; le général m'ayant donné la certitude que c'était un espion de la police française, je compris qu'on me présentait ma femme et ma fille comme un appât au bout d'un hameçon, pour m'attirer à ma perte. Mais voici le calcul que je fis : ma femme et ma fille sont à la merci du gouvernement, qui peut les faire arrêter s'il le juge à propos; puisqu'un agent de police de ce gouvernement me propose de me les amener, ils sont d'accord là-dessus, et ma femme et ma fille seront en sûreté en venant avec cet homme; cela servira de prétexte pour me faire venir dans l'île de Chausey et m'y prendre. Si je ne me trouvais pas à Chausey, M. R.... calculerait que le service qu'il m'aurait rendu aurait pour effet de le mettre en crédit auprès du général Don et de moi, qu'on se persuadait toujours n'être venu à Jersey que pour établir une correspondance avec la France. J'en conclus que ma famille ne serait mal-

lement exposée en venant me rejoindre par cette voie.

J'écrivis sur-le-champ à ma femme ; je lui disais de partir avec le porteur de ma lettre, qui l'amènerait auprès de moi. Je portai ce mot d'écrit au capitaine Rouxel, qui partait le lundi matin pour Chausey, où sa correspondance avec M. R.... était établie ; je lui donnai ma lettre sans la cacheter pour la remettre ainsi à son correspondant ; je le priai de savoir quel jour ma femme arriverait à Chausey, comptant aller la chercher pour faire connaissance avec M. R.... ; je donnai au capitaine Rouxel l'assurance que j'irais avec lui le jour où ma femme devrait arriver ; il fut enchanté. Je fus le voir à son retour le mercredi matin ; il me dit qu'il avait remis ma lettre à M. R...., qui se faisait une grande fête de faire ma connaissance ; que ma femme arriverait à Chausey très probablement dans la nuit du dimanche au lundi, ou au plus tard dans la nuit du mardi, et qu'il fallait me tenir prêt à partir dimanche dans l'après-midi pour aller la chercher ; je lui promis de l'accompagner. Le dimanche matin, je fus lui dire que j'étais extrêmement fâché de ce qu'une affaire qui m'était survenue, et à laquelle je ne m'attendais pas, m'empêchait de partir avec lui, et que j'en avais d'autant plus de regret que cela me privait de faire la connaissance de M. R...., et d'embrasser plus tôt ma femme et ma fille. Je lui remis les cinquante louis qui étaient le prix convenu pour leur passage ; et, lui ayant souhaité du plus profond de mon cœur un heureux succès, je revins chez M. Lenoir attendre avec bien de l'impatience le retour du bateau qui devait m'apporter ce que j'avais de plus cher au monde.

Aussitôt que M. R.... eut reçu ma lettre, il partit sur-le-champ et vint trouver ma femme, à qui il remit cette lettre. Elle se hâta de faire ses préparatifs de départ. Il était arrivé chez elle le mercredi dans la nuit, et le lendemain à

midi elle partit pour Vire, où elle lui avait donné rendez-vous pour s'en aller avec lui par la diligence. Le Tessier se trouva à Vire, et dîna avec M. R.... et ma femme chez ma cousine, où ils s'étaient rejoints. Après le dîner, M. R.... et Le Tessier furent prendre une demi-tasse dans le café voisin ; en passant au coin d'une rue, M. R.... aperçut des papiers placardés contre le mur; il s'approcha pour voir ce que c'était; ils contenaient des invectives contre le gouvernement anglais. Il les arracha publiquement, et dit tout haut en les mettant dans sa poche : « Je leur vendrai cela de bonnes guinées. » Le Tessier fut assez effrayé de voir ma femme et ma fille entre les mains d'un homme si imprudent; il eut la bonté d'en prévenir ma femme; mais elle était en route, il n'y avait plus à reculer.

Après avoir dîné et fait ses adieux à ses deux frères, qui étaient venus la conduire jusqu'à Vire, à sa cousine et à Le Tessier, elle monta en voiture avec sa petite fille et leur guide, remettant son sort entre les mains de la Providence, et roula vers Saint-Malo. En arrivant dans cette ville, on lui demanda son passeport; M. R.... dit que c'étaient sa femme et sa fille; les gendarmes se mirent à rire et n'en demandèrent pas davantage. Il les emmena chez lui, où elles furent reçues parfaitement par Mme R....; elles passèrent dans la ville pour ses parentes ; il les conduisit chez plusieurs de ses amis. Elles étaient arrivées le samedi, et il fallait les embarquer le dimanche soir, en prenant bien des précautions pour qu'elles ne fussent pas arrêtées. On avisa aux moyens qu'on pourrait employer; il fut convenu que Mme Moulin prendrait des habits de matelot, et que sa fille serait habillée en petit garçon pour se rendre au bord de la mer et tromper les gardes-côtes et les douaniers. Dans ce nouveau costume où sûrement elles devaient paraître bien gauches, M. R.... les con-

duisit chez un de ses amis pour lui faire leurs adieux et lui montrer comme elles étaient bien déguisées; cet ami était M. Petit, chef général de la Police pour toute la côte depuis Brest jusqu'à Cherbourg. M. Petit, que ma femme ne connaissait pas, lui assura que ce costume la mettait à l'abri d'être découverte, qu'elle était en bonnes mains et qu'il ne lui arriverait rien dans son passage; il lui souhaita un heureux voyage. Ils partirent après avoir reçu sa bénédiction. A la sortie de la ville, ils trouvèrent une escorte de sept ou huit hommes bien armés, pour les défendre contre tout ce qui voudrait s'opposer à leur embarquement. Après avoir marché pendant une heure, ils arrivèrent à l'endroit où le bateau était mouillé; plusieurs autres hommes s'y trouvaient déjà. Ils s'embarquèrent tous, sans être troublés, ni par les gendarmes, ni par les douaniers et gardes-côtes. Ils étaient une douzaine d'hommes très bien armés dans ce bateau : c'était beaucoup pour escorter Mme Moulin, mais si M. Moulin voulait résister, s'il ne voulait pas revenir avec eux, il était bon d'être en mesure de pouvoir l'y contraindre. Ils avaient apporté avec eux de quoi se régaler, un bon dinde piqué, des volailles de toute espèce, des vins et des liqueurs en abondance.

Ils abordèrent à Chausey le lundi matin avant le jour. Le capitaine, qui était M. R...., descendit à terre pour voir si Rouxel était arrivé; il alla visiter un vieux four resté debout, qui était leur lieu de réunion dans l'île; il y trouva du sel dans un chapeau, et revint tout joyeux dire à ses collègues qu'on était arrivé; ils demandèrent si M. Moulin était là. R.... n'en savait rien; il avait seulement trouvé l'annonce convenue. Il alla se promener dans l'île avec son fusil, dont il tira un coup comme signal de son arrivée; les Jersiais vinrent aussitôt. En s'abordant, la pre-

mière chose qu'ils se demandèrent fut : « Avez-vous amené Mme Moulin? » — « Oui. M. Moulin est-il là? » — « Non. » Toute la joie et la fête furent finies. M. R.... remit le dépôt qui lui était confié à M. Rouxel; il en reçut les cinquante louis convenus et une lettre de moi, où je lui exprimais le désappointement que j'avais, de ne pouvoir aller au-devant de ma femme, ce qui me privait pour quelques jours encore du plaisir de faire connaissance avec un ami qui me rendait un si grand service; mais j'espérais que ce qui était différé n'était pas perdu, etc. Les Jersiais prirent dans leur bateau ma femme et ma fille, et revinrent à Jersey, sans que le sieur R.... leur proposât à boire ou à manger rien des provisions embarquées pour faire la fête : ce qui prouve que j'en étais le principal objet, et qu'on ne pouvait la bien fêter sans moi.

Le capitaine Rouxel arriva le lundi soir à Jersey avec ma femme et ma fille. Aussitôt qu'elles furent débarquées au village de la Rocque, Rouxel vint me dire qu'elles étaient arrivées en très bonne santé et sans aucun accident. On croira sans peine que ma joie fut au comble; M. et Mme Lenoir la partagèrent bien sincèrement. M. Lenoir alla bien vite seller ses deux chevaux : nous partîmes au grand galop et en moins d'un quart d'heure nous arrivâmes à la Rocque. Nous trouvâmes nos nouvelles débarquées chez le capitaine Rouxel, au milieu des habitants du village qui étaient venus les féliciter du succès de leur voyage. Nous en prîmes chacun une en croupe et nous nous mîmes en route pour Faldouet, où Mme Lenoir nous attendait avec impatience. Comme j'étais assez aimé de tous les voisins, cette arrivée fut une occasion de fêtes et de réjouissances. Pendant douze ou quinze jours nous fûmes invités à dîner chez les voisins, et de nouveaux divertissements se succédaient tous les jours.

CHAPITRE XVI

NOUVELLE MISSION EN FRANCE. — POLITIQUE DU FILS D'UN ÉMIGRÉ. — ARRIVÉE DANS LE BOCAGE. — ARRESTATION ET ÉVASION DE LE TESSIER.

Cependant je reçus un jour une lettre m'invitant à me présenter chez le général Don, qui désirait me parler sans retard ; je n'eus rien de plus empressé que de m'y rendre. Quand je fus chez lui, il me dit que ce n'était pas lui qui avait affaire à moi, mais le général de Bruslart, arrivant de Londres et logé à l'hôtel Morant : il m'engageait à aller le voir, M. de Bruslart ayant une proposition à me faire. Cette nouvelle inattendue commença à troubler tout le bonheur dont je jouissais depuis une douzaine de jours. Je fus trouver M. de Bruslart ; il me dit en confidence qu'il était le précurseur de S. A. R. Monseigneur le duc de Berry, qui allait arriver dans deux jours à Jersey pour passer en Normandie ; qu'il fallait que nous y descendions avant lui pour préparer les habitants à le recevoir. MONSIEUR était parti pour se rendre à la grande armée d'Allemagne, et S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême, pour l'armée de lord Wellington qui arrivait dans le Midi de la France. Monseigneur le duc de Berry venait pour commander l'armée de l'Ouest ; Son Altesse Royale

voulait descendre sur la côte de Normandie ; il fallait que nous y allions auparavant afin d'y réunir un petit noyau de Royalistes pour recevoir Monseigneur; il ajouta que c'était moi qui étais le plus dans le cas de lui trouver des hommes.

Je fis plusieurs questions sur les moyens en armes, munitions et numéraire qui seraient mis à notre disposition. M. de Bruslart me dit qu'il ne savait pas quels secours nous recevrions du gouvernement anglais en armes et munitions, mais que pour de l'argent il ne fallait pas y compter : on n'en donnerait pas. Ma réponse fut : « En ce cas, nous ne ferons rien. » M. de Bruslart entra dans de grands détails pour me prouver que nous ferions beaucoup. M. de Clermont, un des gentilshommes de Monseigneur le duc de Berry, arrivé avec M. de Bruslart, était présent; il prit la parole et commença à me faire de grandes promesses de récompenses en cas de succès. Je le priai de croire que ce n'était pas dans l'espoir des récompenses que j'exécuterais les ordres qui me seraient donnés de la part de Monseigneur le duc de Berry; de ne pas croire non plus que toutes les observations que je venais de faire à M. le général de Bruslart tendissent à vouloir détourner de cette campagne; que je serais au contraire bien fâché de ne pas avoir l'honneur d'être choisi par le général pour être un de ceux qui ouvriraient la marche; que je serais certain d'y périr, que cela ne m'empêcherait pas d'accompagner mon général, bien persuadé que si j'avais le malheur de succomber en faisant mon devoir, S. A. R. Monseigneur le duc de Berry ne laisserait pas dans la misère ma femme et mon enfant. MM. de Clermont et de Bruslart m'assurèrent tous deux qu'en cas de malheur Monseigneur leur ferait accorder mon traitement. Je répondis aussi à M. de Clermont

que je ne comptais point sur les récompenses et les honneurs qu'il me promettait si le bon Dieu nous faisait la grâce de réussir dans notre entreprise périlleuse; que je savais très bien qu'un vieux proverbe disait : que ce ne sont pas les chevaux qui font l'avoine, qui la mangent; et que j'aurais peut-être un jour l'occasion de lui rappeler que je lui avais bien dit la vérité chez Morant, à Jersey.

Je quittai ces messieurs en les assurant qu'ils me trouveraient toujours prêt à obéir aux ordres qu'ils me donneraient au nom du Roi, et je m'en fus mettre la mort dans l'âme de ma chère petite femme, qui était si heureuse depuis quelques jours. Je lui racontai avec les plus grands détails tout ce qui s'était passé entre MM. de Bruslart et de Clermont, et moi; je lui expliquai qu'il était question de nous envoyer en France, M. de Bruslart, Lenoir, Grammont et moi : qu'en disait-elle? Elle me répondit qu'elle ne se dissimulait pas le danger auquel j'allais être exposé, et l'état où sa fille et elle se trouveraient si elles avaient le malheur de m'y voir périr; mais qu'elle serait bien fâchée que cette considération m'empêchât de faire mon devoir et de suivre la carrière de l'honneur que j'avais embrassée; qu'elle espérait que le bon Dieu conserverait mes jours pour elle et pour son enfant dont j'étais le seul appui. De ce moment la joie disparut de nos cœurs; il n'y avait que peu de jours que nous jouissions du bonheur d'être ensemble, et nous allions être de nouveau séparés, peut-être pour ne jamais nous revoir. Je dois rendre justice ici au caractère de ma femme; elle se contraignit pour chercher à ne me détourner de partir en aucune manière; elle me marquait bien son regret de me quitter, mais elle était la première à me dire que j'appartenais au Roi, que je devais marcher quand le devoir et l'honneur me le commandaient.

Il fallait prendre des arrangements pour elle et sa petite fille avant mon départ. Nous avions été reçus chez M. Lenoir comme des amis, mais nous ne pouvions y rester toujours sur ce pied ; je ne pouvais la mettre seule dans une chambre avec notre enfant : elle y serait morte d'ennui. Je lui fis la proposition d'écrire à M. le comte de Frotté, qui demeurait à Guernesey, pour le prier de vouloir bien les recevoir chez lui pendant mon absence. Il eut l'extrême bonté de me dire que cela lui ferait grand plaisir d'avoir ma femme et ma fille chez lui, qu'il les traiterait comme si elles étaient ses propres enfants, que je pouvais être très tranquille sur leur compte, et qu'elles n'auraient pas pire que lui; enfin il m'écrivit tout ce qu'un bon père pourrait dire en pareille circonstance, en m'engageant à les lui envoyer le plus tôt possible. Le 1er février, je les embarquai pour les envoyer rejoindre M. le comte de Frotté; qu'on se figure l'embarras de cette malheureuse femme en me quittant pour aller demeurer chez quelqu'un qu'elle n'avait jamais vu. A son départ, je lui donnai une lettre par laquelle je priais M. de Frotté d'écrire à M. R.... pour le remercier du service qu'il venait de me rendre en m'amenant Mme Moulin, et pour lui demander de m'être utile dans mon voyage de France, dont je le priais de lui faire part; j'ajoutais que ma femme était chargée de lui dire là-dessus tout ce qu'il ne m'était pas possible de lui écrire. C'était de lui bien expliquer que M. R.... était un espion du gouvernement français, et qu'il fallait tâcher de le jouer en affectant de lui montrer une confiance entière. De mon côté, j'allais lui écrire, pour lui annoncer mon départ, une lettre que je lui ferais tenir une fois débarqué; je voulais lui faire cette confidence, bien sûr qu'il serait instruit de mon départ par les agents qu'il avait dans l'île de Jersey; je l'assurerais

que c'était sur lui que je comptais pour nous rembarquer. J'espérais que la police ferait des recherches moins rigoureuses, croyant que nous allions nous livrer entre les mains de R...., son agent; aussitôt arrivé en France, j'entretiendrais avec cet espion une correspondance qui achèverait de le persuader que j'allais me remettre, ainsi que mes camarades, à sa merci. M. le comte de Frotté, comprenant toute la valeur du tour que je voulais jouer à cet argus de la police, s'empressa de lui écrire une lettre charmante qui, jointe à celles que je lui écrivis de mon côté, eut tout l'effet que j'en avais attendu : on s'en convaincra par la suite de cette relation.

Monseigneur le duc de Berry avait débarqué à Jersey sous le nom de comte d'X....; il alla demeurer à la baie de Saint-Brelade; il me fit l'honneur de m'inviter à déjeuner avec lui. Notre départ fut fixé au 11 février, les vents nous ayant retenus pendant quelques jours. Nous nous embarquâmes au vieux château le vendredi 11, et le lendemain la *Gazette de Jersey* annonça notre départ. Malheureusement les vents vinrent à changer, et nous fûmes obligés de revenir à Jersey. Nous fûmes huit jours sans pouvoir repartir à cause des vents contraires; le huitième jour, nous nous embarquâmes dans les rochers de la Rocque, et arrivâmes le soir à la côte de France. Nous débarquâmes très heureusement sur la plage de Créances, et fûmes reçus chez cette brave fille qui nous avait déjà donné abri l'année précédente. Nous passâmes la journée dans son petit grenier; l'après-midi nous nous mîmes en marche; M. de Bruslart avec M. Grammont se dirigea vers Valognes, et Lenoir et moi sur Saint-Lô.

Monseigneur le duc de Berry avait voulu que nous passions chez M. du T...., qui nous avait si mal reçus l'année d'avant. Il nous avait fait donner une lettre de recomman-

Il fallait prendre des arrangements pour elle et sa petite fille avant mon départ. Nous avions été reçus chez M. Lenoir comme des amis, mais nous ne pouvions y rester toujours sur ce pied ; je ne pouvais la mettre seule dans une chambre avec notre enfant : elle y serait morte d'ennui. Je lui fis la proposition d'écrire à M. le comte de Frotté, qui demeurait à Guernesey, pour le prier de vouloir bien les recevoir chez lui pendant mon absence. Il eut l'extrême bonté de me dire que cela lui ferait grand plaisir d'avoir ma femme et ma fille chez lui, qu'il les traiterait comme si elles étaient ses propres enfants, que je pouvais être très tranquille sur leur compte, et qu'elles n'auraient pas pire que lui; enfin il m'écrivit tout ce qu'un bon père pourrait dire en pareille circonstance, en m'engageant à les lui envoyer le plus tôt possible. Le 1er février, je les embarquai pour les envoyer rejoindre M. le comte de Frotté; qu'on se figure l'embarras de cette malheureuse femme en me quittant pour aller demeurer chez quelqu'un qu'elle n'avait jamais vu. A son départ, je lui donnai une lettre par laquelle je priais M. de Frotté d'écrire à M. R.... pour le remercier du service qu'il venait de me rendre en m'amenant Mme Moulin, et pour lui demander de m'être utile dans mon voyage de France, dont je le priais de lui faire part; j'ajoutais que ma femme était chargée de lui dire là-dessus tout ce qu'il ne m'était pas possible de lui écrire. C'était de lui bien expliquer que M. R.... était un espion du gouvernement français, et qu'il fallait tâcher de le jouer en affectant de lui montrer une confiance entière. De mon côté, j'allais lui écrire, pour lui annoncer mon départ, une lettre que je lui ferais tenir une fois débarqué; je voulais lui faire cette confidence, bien sûr qu'il serait instruit de mon départ par les agents qu'il avait dans l'île de Jersey; je l'assurerais

que c'était sur lui que je comptais pour nous rembarquer. J'espérais que la police ferait des recherches moins rigoureuses, croyant que nous allions nous livrer entre les mains de R...., son agent; aussitôt arrivé en France, j'entretiendrais avec cet espion une correspondance qui achèverait de le persuader que j'allais me remettre, ainsi que mes camarades, à sa merci. M. le comte de Frotté, comprenant toute la valeur du tour que je voulais jouer à cet argus de la police, s'empressa de lui écrire une lettre charmante qui, jointe à celles que je lui écrivis de mon côté, eut tout l'effet que j'en avais attendu : on s'en convaincra par la suite de cette relation.

Monseigneur le duc de Berry avait débarqué à Jersey sous le nom de comte d'X....; il alla demeurer à la baie de Saint-Brelade; il me fit l'honneur de m'inviter à déjeuner avec lui. Notre départ fut fixé au 11 février, les vents nous ayant retenus pendant quelques jours. Nous nous embarquâmes au vieux château le vendredi 11, et le lendemain la *Gazette de Jersey* annonça notre départ. Malheureusement les vents vinrent à changer, et nous fûmes obligés de revenir à Jersey. Nous fûmes huit jours sans pouvoir repartir à cause des vents contraires; le huitième jour, nous nous embarquâmes dans les rochers de la Rocque, et arrivâmes le soir à la côte de France. Nous débarquâmes très heureusement sur la plage de Créances, et fûmes reçus chez cette brave fille qui nous avait déjà donné abri l'année précédente. Nous passâmes la journée dans son petit grenier; l'après-midi nous nous mîmes en marche; M. de Bruslart avec M. Grammont se dirigea vers Valognes, et Lenoir et moi sur Saint-Lô.

Monseigneur le duc de Berry avait voulu que nous passions chez M. du T...., qui nous avait si mal reçus l'année d'avant. Il nous avait fait donner une lettre de recomman-

dation par le père de ce gentilhomme, qui se trouvait à Jersey. Nous ne prîmes pas autant de précautions que la première fois; il était quatre heures de l'après-midi quand nous arrivâmes. M. le chevalier était chez lui; il nous vit venir et accourut au-devant de nous. Comme M. Lenoir allait entrer, il lui ferma la porte au nez, et lui pinça même les doigts dans la porte. Il nous demanda ce que nous venions faire chez lui. M. Lenoir lui répondit que ce n'était pas pour le voir que nous y venions. « C'est, dit-il, pour remettre le petit billet que voilà à Madame votre mère; portez-le-lui. Qu'elle le lise, qu'elle vienne elle-même nous dire qu'elle l'a lu : pour lors notre mission sera remplie et nous nous en irons. » En disant cela, il lui passa le billet à travers la porte; M. le chevalier le prit et fut le porter à sa mère pendant que nous attendions la réponse à la porte. Ce petit billet était conçu en ces termes : Ma bonne amie, je me porte bien et très bien; j'espère que vous boirez une bouteille de vin à ma santé avec les porteurs de la présente. Nous n'attendîmes pas longtemps; Mme du T.... vint nous trouver à la porte et nous pria d'entrer un moment dans le pressoir, car il y avait chez elle quelqu'un par qui il ne fallait pas être vus. Elle nous conduisit dans le pressoir, puis s'en alla; une demi-heure après, elle envoya une servante nous prier de venir chez elle. La conversation s'engagea; elle s'informa de la santé de son mari, et s'il y avait longtemps que nous ne l'avions vu; nous lui dîmes qu'il y avait deux jours que nous avions quitté Jersey. Elle nous invita à souper, puis à coucher, pourvu que nous sortions de la maison avant le jour; tout fut accepté. En soupant, la conversation se porta sur notre mission en France. Nous dîmes que Monseigneur le duc de Berry était arrivé à Jersey et que c'était lui qui nous

envoyait pour préparer le pays à le recevoir. Ils nous dirent que le Roi, nos princes et nous-mêmes, nous étions des fous; qu'il n'y avait que l'Empereur qui fût digne de gouverner des Français. Le chevalier fut chercher le journal qu'il venait de recevoir, et nous le lut avec beaucoup d'enthousiasme; il contenait la nouvelle d'une victoire que Bonaparte avait remportée dans les premiers jours de février 1814. « Pour un petit avantage que l'usurpateur a obtenu, à ce que dit votre journal, répliquai-je, ne croyez pas qu'il soit pour cela dans le cas de se soutenir contre toutes les puissances étrangères. » La conversation s'échauffa un peu; le chevalier était désolé, car Bonaparte ne voulait pas lui donner du service, ce qu'il nous répéta plusieurs fois. Louis XVIII a été moins difficile, car il lui en a donné et l'a fait chevalier de Saint-Louis.

La mère et le fils nous dirent que les Bourbons n'étaient pas capables de régner; qu'ils n'avaient pas assez de courage pour commander à des Français; enfin ils nous dirent en propres termes : « Vous pouvez aller dire à votre Roi que nous n'avons que faire de lui; il peut rester où il est; il n'est pas digne de nous commander. » La mère et le fils renchérissaient à qui en dirait le plus. Nous répondîmes que nous nous chargions de leurs commissions. Nous allâmes nous coucher vers neuf heures, sous la condition de quitter la maison avant qu'il fût jour; je ne pus fermer les yeux de la nuit. Le chevalier était resté à nous veiller, de crainte que le jour ne nous surprenne chez lui; il alla plus de vingt fois pendant la nuit voir l'heure à l'horloge qui était dans la chambre où nous étions couchés. Lorsqu'il fut quatre heures, il nous prévint qu'il était temps que nous partions; il ne nous fallut pas bien du temps pour nous apprêter, car nous cou-

chions tout habillés. Nous lui souhaitâmes le bonjour, et nous nous mîmes en route pour nous rendre chez M. de Montcuit.

Nous arrivâmes de très grand matin au château; je demandai si M. de Monceaux était là. On me dit que Madame y était, mais que Monsieur était à Saint-Lô. Madame était encore au lit; elle se leva et me fit le plus grand accueil; elle me donna du linge pour changer, puis nous déjeunâmes. Je lui dis qu'il était absolument nécessaire qu'elle envoie chercher son mari; qu'il fallait que je lui parle avant de partir; elle expédia de suite un domestique à Saint-Lô. Elle me dit que son père, M. de Montcuit, était extrêmement peureux; qu'elle n'allait pas lui faire connaître que j'étais là. Je répondis que je serais au désespoir de la gêner en la moindre chose, et que si elle avait une maison de confiance dans les environs, elle pouvait m'y placer en attendant le soir où M. de Monceaux allait être de retour. Elle dit qu'elle croyait d'ailleurs que je serais plus en sûreté chez son garde qu'au château. Je la priai de m'y faire conduire, ajoutant que j'avais besoin de repos et que j'en prendrais là tout à mon aise. On fit venir le garde; nous partîmes avec lui, M. Lenoir et moi; les deux enfants de M. de Monceaux, un garçon et une demoiselle, nous accompagnèrent; c'étaient des enfants charmants, âgés de neuf à dix ans : il les a perdus peu de temps après, tous deux dans la même semaine. Nous arrivâmes chez ce brave homme de garde, qui demeurait à une demi-lieue du château; nous trouvâmes dans cette petite maison sa femme et sa fille qui étaient très gentilles; elles firent leur possible pour nous rassurer. Je les priai de me procurer un coin retiré où nous ne fussions pas vus des personnes qui pourraient venir chez eux, car nous avions besoin de

dormir et de nous reposer. La mère dit à sa fille de mettre des draps blancs à son lit; il était dans un petit cabinet au fond de la maison. Nous fûmes nous coucher, je dormis fort bien; nous nous trouvâmes parfaitement. Lenoir ne devait pas me suivre plus loin : il devait se rendre à Bayeux.

M. de Monceaux arriva le soir. Il était revenu de très bonne heure au château, mais la peur d'être compromis s'il était vu avec moi l'empêcha de venir me trouver avant la nuit. Je lui dis le sujet de mon voyage et lui rappelai la promesse qu'il m'avait faite il y avait un an : il m'avait chargé d'assurer le Roi et les princes de son dévouement, et de leur dire qu'il était prêt à reprendre les armes pour renverser l'usurpateur dès qu'ils le voudraient. Je lui dis que nous étions arrivés au moment où il fallait se montrer, qu'il n'y avait pas de temps à perdre; que Monseigneur le duc de Berry était à Jersey; qu'il fallait nous organiser très promptement et très secrètement pour nous mettre sous les armes au moment où Monseigneur voudrait arriver; que c'était même sur sa légion que nous comptions pour faire le noyau de l'armée et aller recevoir le prince à la côte. J'avais une lettre à lui remettre de la part de M. le chevalier de Bruslart, et j'étais chargé de l'engager à aller trouver celui-ci à Valognes pour convenir avec lui des moyens d'organiser et de lever les légions. D'après le rapport que j'avais fait, il y avait un an, des dispositions de M. de Monceaux à M. de Bruslart, ce dernier comptait qu'il serait son meilleur appui, et que ce serait lui qui mettrait tout en mouvement. Il m'avait fait alors les plus belles promesses; il m'avait dit que si l'on recommençait la guerre, il voulait, selon son droit de commandant de la première légion de Normandie, avoir l'honneur d'être aussi le premier à reprendre

les armes. Je l'avais assuré que je ne le laisserais pas oublier et qu'il pouvait compter sur moi. Je lui rappelai tout ce qu'il m'avait dit à cette époque ; je lui dis que je lui tenais parole, que le moment d'agir était arrivé, que c'était à lui que je m'adressais le premier, que sa légion et lui méritaient bien cet honneur. Il se trouva tout déconcerté ; si je lui avais parlé de se montrer dans un temps plus reculé, comme l'année précédente, il m'aurait tenu le même langage qu'à cette époque. Mais ce n'était plus de prendre les armes dans deux ou trois ans dont il était question, c'était de partir le lendemain matin pour aller à Valognes prendre les ordres du général de Bruslart. Il me dit que c'était bien bref ; que tout cela était bon pour les personnes qui n'avaient rien à risquer ; que lui avait sa famille et sa fortune à conserver ; que j'en parlais fort à mon aise : ma femme était à Jersey, et je n'avais rien à craindre. Je lui répondis que je ne lui demandais pas de se compromettre à l'heure même, c'est-à-dire avant la levée en masse, mais seulement d'aller trouver M. de Bruslart à Valognes pour s'entendre avec lui ; que pour moi je me chargeais de lui lever sa légion, même de l'organiser ; qu'il n'aurait qu'à paraître ensuite pour en prendre le commandement. Il me dit que nous allions les compromettre, puis que nous repasserions en Angleterre et les laisserions dans l'embarras. Je m'aperçus bientôt qu'il y avait chez lui autre chose que de la crainte ; je l'engageai à aller seulement voir M. de Bruslart. Après quoi je le priai de me trouver une personne sûre que je pusse envoyer chez Le Tessier, à la Corie, commune de Beaufícel : j'avais une carabine et un fusil à deux coups, je ne pouvais les emporter l'un et l'autre ; d'ailleurs, je ne connaissais pas la route de manière à trouver mon chemin la nuit, et je serais trop exposé en marchant le jour. Il me répondit

qu'il n'avait personne à envoyer chez Le Tessier ; que d'ailleurs, si l'on apprenait qu'il eût envoyé quelqu'un dans ce pays-là, surtout au moment où l'on allait prendre les armes, il serait compromis. Je lui demandai s'il aimait mieux m'exposer à être pris ; j'offris vingt-cinq louis pour le commissionnaire qui me rendrait le service d'aller chercher Le Tessier. Je finis, devant Lenoir présent à cette conversation, par l'envoyer promener et par lui dire des choses un peu dures. Je le quittai, bien persuadé qu'il n'irait pas plus à Valognes qu'il n'avait voulu envoyer chercher Le Tessier. Je le priai de me donner un guide pour me conduire seulement jusqu'à Cerisy-la-Salle, promettant de le renvoyer dès qu'il serait jour. Il me dit qu'il ne connaissait personne qui en sût le chemin ; je n'en reparlai plus.

Je ne pouvais me mettre en route la nuit, sans guide dans un pays que je ne connaissais pas ; je fus donc obligé de passer la nuit chez le garde. Le lendemain je partis vers dix heures du matin ; je fus dîner à Cerisy-la-Salle, et coucher dans un petit cabaret sur la route de Pontfarcy à Villedieu. Quand j'y arrivai, il était presque nuit ; je vis en entrant qu'il ne s'y trouvait qu'une femme de soixante ans et un jeune homme qui pouvait en avoir quinze. Je leur demandai si je pouvais coucher chez eux ; ils me dirent qu'ils ne logeaient pas habituellement, mais qu'ils le feraient pour m'obliger : je leur disais que j'étais très fatigué. Ayant prié la femme de me conduire à mon lit, elle me fit passer dans une petite pièce à côté, qui se trouva fort à mon goût, car elle avait une porte sur le jardin par où je pouvais décamper, si j'entendais arriver quelqu'un qui ne me plût pas. Je priai la femme de me faire un peu de soupe et de me l'apporter au lit aussitôt prête ; elle resta avec moi pendant que je la mangeais ;

cela me donna le temps de lui faire plusieurs questions. Je lui demandai si cette route était bien passagère : elle répondit que non; si elle voyait beaucoup de conscrits déserteurs : elle me dit qu'il n'y avait pas de jours qu'il n'en passât plusieurs chez elle. « Dans ce cas, les gendarmes doivent être souvent par ici. » — « Ils ne peuvent être partout à la fois ; c'est de même sur toutes les routes. » Elle ajouta qu'ils passaient ordinairement trois ou quatre fois la semaine, allant à Villedieu ou à Pontfarcy. Je demandai quels jours. « Ils ont passé tantôt; ils emmenaient un pauvre garçon ; ils ne repasseront qu'après-demain, à moins qu'ils ne cherchent quelques misérables. » Ma soupe était mangée; elle remporta son écuelle, et je me disposai à dormir; cette conversation m'avait un peu tranquillisé.

Le lendemain matin aussitôt qu'il fut jour, je me levai et je priai mes hôtes de me faire promptement une soupe à l'oignon; en un quart d'heure elle fut faite et mangée. Je leur demandai le chemin pour aller à Saint-Pois sans passer par Villedieu, car je n'avais pas de passeport. « Comme je vois bien que vous n'êtes pas capables de me faire arrêter, leur dis-je, je ne crains pas de vous avouer que je suis déserteur. » Ils me demandèrent si j'étais marié, si j'avais des enfants, d'où j'avais déserté et si j'avais encore loin à aller. Je leur dis que je venais de Cherbourg; que j'étais de Barenton, de l'autre côté de Mortain ; que j'avais une femme et une petite fille; qu'on m'avait fait partir pour les gardes-côtes; que, Dieu merci, je ne manquais pas de pain chez moi, et que je n'avais pas envie d'aller me faire tuer pour Bonaparte. Ces braves gens m'approuvèrent beaucoup. Je désirais traverser la grande route de Villedieu à Saint-Sever à peu près à moitié chemin; je les priai de m'enseigner comment je pourrais y aller. La bonne

femme me dit que le garçon qui était chez eux était de l'endroit où je voulais traverser la route ; c'était leur neveu qui était venu demeurer chez eux parce qu'ils n'avaient pas d'enfants. « Si vous voulez lui permettre de venir me conduire jusque chez ses parents, je vais lui donner trente sous pour sa peine. » — « Pour cela oui, Monsieur, il va être bien content, le pauvre garçon, de gagner trente sous et de voir ses parents. » Le petit homme prit bien vite ses souliers, et nous voilà partis. Une fois en chemin, je lui dis qu'il fallait éviter le plus possible les grandes routes. « A l'autre bout de la pièce, Monsieur, nous allons la quitter et marcher toujours à travers champs, si vous ne craignez pas de sauter quelques fossés et de passer bien des échaliers. » Je lui dis que cela m'était égal. Tout le long du chemin, ou plutôt des champs que nous traversions, notre conversation roula sur le commerce que faisait le petit bonhomme ; il engraissait des chapons ; il en avait déjà quatre ; avec mes trente sous et vingt-quatre qu'il avait, il allait acheter encore deux chapons maigres, et espérait bien gagner trente-six ou quarante sous. Cette conversation nous mena jusque chez sa mère ; j'entrai un moment pour me reposer et payer mon petit guide. Sa mère m'offrit à boire et à manger ; je dis que j'accepterais volontiers un verre de cidre, puisqu'elle avait la bonté de m'en offrir. Elle ne voulut pas me donner à boire avant que j'eusse mangé, disant que j'étais trop en sueur, que cela pourrait me faire du mal. Elle avait de l'eau bouillante sur le feu, elle y mit des œufs frais, il fallut en manger deux et boire quatre ou cinq verres de petit cidre. Je lui demandai combien je devais ; elle me dit qu'elle ne m'avait pas offert cela pour me le faire payer. Je donnai deux pièces de trente sous au petit homme, en lui disant qu'il achèterait avec cela un couple

de beaux chapons, et le priant de courir devant moi à la grande route et de bien regarder s'il ne voyait point de gendarmes. Je le suivis de loin et traversai la route.

Je me dirigeai sur la paroisse du Gast, où je demandai le chemin de Sourdeval, voyant sur ma carte que Beaufi-cel était sur ce chemin. Je voulais m'y arrêter, mais non en demander d'indication. A force de regarder de côté et d'autre, je reconnus la maison de la Corie, où demeurait Le Tessier. Il était trois heures après midi quand j'arrivai dans le plant; je vis une petite fille qui entrait dans la maison, avec le regret de ne pouvoir lui demander s'il ne s'y trouvait pas quelqu'un dont il ne me faudrait pas être vu. Au même moment je vois sortir la sœur du Tessier, Francine, qui venait de mon côté; tout près de moi, elle ne me reconnaissait pas encore; elle fut très surprise de me voir. Je lui demandai si Guillaume était à la maison; elle me dit que oui, mais qu'il y avait avec lui quelqu'un dont il ne fallait pas me laisser voir. Nous étions à trente pas en face de la porte; elle me fit descendre dans un petit taillis au bas du pré, où Le Tessier allait venir me trouver. Il m'avait vu, et à l'instant il congédia son homme et arriva aussitôt que moi dans le taillis. Après m'avoir témoigné toute sa joie de me voir et demandé des nouvelles de ma femme et de ma fille, il m'apprit ce qu'il y avait de nouveau dans le pays depuis leur départ. Les gendarmes étaient déjà venus plusieurs fois pour le prendre, et avaient arrêté un autre Le Tessier, croyant que c'était lui. Mes deux beaux-frères étaient en prison depuis le départ de M^me^ Moulin, ainsi que ma cousine de Vire. On disait que c'était une lettre que je lui avais écrite qui l'avait compromise; elle était en prison à Caen, et mes beaux-frères à Alençon. Le pays était couvert de gendarmes et de gardes urbains occupés à me chercher; on

assurait que j'étais débarqué depuis plus de huit jours. Il y avait 300 gendarmes et 1,800 urbains dans les cantons de Tinchebray, Lonlay-l'Abbaye et Sourdeval; ils avaient fouillé toutes les maisons où l'on présumait que j'aurais pu me retirer. Un moment après, on vint nous avertir qu'il y avait 60 gendarmes et 300 urbains d'arrivés au bourg de Sourdeval. Je demandai comment on avait pu rassembler un pareil nombre de gendarmes; il me fut assuré que toute la gendarmerie des trois départements, la Manche, l'Orne et le Calvados, était réunie dans ces cantons, et que le colonel commandant la légion était avec le détachement qui venait d'arriver à Sourdeval.

Nous crûmes prudent de ne pas rester dans la maison et de nous tenir sur nos gardes. Après que j'eus changé de linge, nous allâmes nous promener dans les champs, Le Tessier et moi. Il ne craignait plus rien, ni moi non plus, tant nous avions de confiance l'un dans l'autre ; il avait son fusil à deux coups, moi ma petite carabine qui ne me quittait jamais : c'était mon seul passeport. Nous fîmes donc un tour dans les champs pour aviser où nous allions trouver un gîte pour passer la nuit. Le Tessier avait une bonne cache dans ses logements, il voulait nous y faire passer la nuit; je lui dis que je ne le pouvais pas; ma mission était pressée; il fallait que je voie Les-Sillons et les autres officiers du pays; je n'avais pas de temps à perdre. Je lui racontai que Monseigneur le duc de Berry était à Jersey, attendant que nous fussions dans le cas de le recevoir, pour venir nous commander; que j'étais débarqué avec le général Bruslart. Je lui parlai aussi du fusil à deux coups que je lui avais promis et que j'avais laissé chez Mary, à la côte de Créances, ne pouvant l'apporter avec ma carabine ; il fallait que je trouve quelqu'un pour l'envoyer chercher, ainsi que des proclamations du Roi et plu-

sieurs autres effets, que j'avais également laissés. Il me dit qu'il irait lui-même chercher tout cela; je voulus m'y opposer, les gendarmes cherchant à l'arrêter. Il m'assura qu'il avait un bon passeport, que les gendarmes du département de l'Orne étaient les seuls à le chercher, et qu'il ne courrait aucun danger.

Nous partîmes vers huit heures du soir pour nous rendre chez Les-Sillons. Il fallait prendre un détour d'une demi-lieue, ou passer par le bourg de Sourdeval; je dis que je croyais qu'il n'y avait pas de danger à y passer à cette heure. Nous suivîmes la route tout droit et arrivâmes à Sourdeval; il fallait prendre garde à ne pas laisser apercevoir nos armes; ma carabine n'était pas difficile à cacher, mais le fusil du Tessier, étant très long, n'était pas aisé à masquer; il le porta en droit son côté, et l'arme ne fut pas remarquée. Comme nous étions en face de la maison de M. X...., la porte s'ouvre et que voyons-nous? Le colonel de gendarmerie soupant en tête à tête avec lui. Cette maison est à cent pas hors du bourg. Mon premier mouvement fut d'entrer, de sommer le colonel de me suivre, et s'il résistait, de le tuer sur-le-champ. La pensée de ma mission me retint; après ce coup d'éclat, il n'y aurait plus eu moyen d'organiser notre petite armée, vu les recherches qu'on aurait faites pour nous prendre. Craignant d'être désapprouvé par Monseigneur le duc de Berry, je laissai échapper cette belle occasion de prendre, moi deuxième, au beau milieu de sa troupe, le chef de 1,800 hommes qui couraient le pays uniquement pour se saisir de moi.

Nous arrivâmes chez Les-Sillons; il nous mena coucher chez un de ses amis, où j'étais d'autant plus en sûreté qu'on ne se serait jamais douté que je pusse me retirer dans cette maison. Le Tessier partit le lendemain pour retourner

chez lui, puis aller à Créances chercher le fusil, les proclamations du Roi, et les autres objets que j'y avais laissés en débarquant. Il y trouva le général Bruslart qui lui donna pour moi une lettre et quarante louis en or, et aussi un très beau pistolet à deux coups pour remettre de sa part à M. le comte de Saint-Paul. Avec trois pistolets que Le Tessier avait dans ses poches en allant, il se trouva avoir sept coups de feu à sa disposition pour son retour; il était bien content et très hardi avec tant d'armes et toutes en bon état. En revenant il entra dans un cabaret au Champ-du-Boult pour boire un verre de cidre. Il avait fait environ seize bonnes lieues dans sa journée; il était fatigué et se sentait trop faible pour arriver sans rien prendre jusque chez lui, à deux lieues plus loin. N'entendant pas de bruit dans ce cabaret, il jugea qu'il s'y trouvait bien peu de monde, et crut pouvoir y entrer sans être exposé. Il demande une chopine de cidre et s'assied un moment pour se reposer. L'hôte va lui chercher à boire; en rentrant, il ferme la porte et s'approchant du Tessier, lui demande s'il est chasseur. Sur sa réponse affirmative, il réclame son port d'armes. Le Tessier dit que c'était sûrement pour plaisanter qu'il parlait ainsi. Le cabaretier assura que non et qu'il voulait voir son port d'armes à l'instant. Le Tessier lui demanda s'il était garde champêtre, maire, ou adjoint de l'endroit; l'autre répondit qu'il n'était rien de tout cela, mais qu'il voulait voir son port d'armes et sur-le-champ. En disant cela, il s'approcha du Tessier comme pour le prendre au collet; celui-ci crut qu'il ne lui restait d'autre moyen pour se tirer de ce mauvais pas que de brûler la cervelle à cet insolent, et de continuer son chemin. Il se leva, tenant son fusil de la main gauche par le bout du canon, et porta sa main droite à une poche de dessous comme pour atteindre son portefeuille et montrer

son port d'armes. En armant le pistolet à deux coups qui était dans cette poche, il fit un peu de bruit; l'aubergiste, attentif à tous ses mouvements, saisit son bras. Le Tessier, retirant vivement la main, se dégage de celles du cabaretier en tenant son pistolet; mais comme il écartait son bras pour en diriger le canon vers la poitrine de cet homme qui le serrait de près, plusieurs autres qui s'étaient placés derrière lui, lui prirent le bras, lui arrachèrent son pistolet et s'emparèrent de son fusil.

Le voilà arrêté et entouré de vingt-deux hommes; on fouilla dans ses poches et on lui prit ses trois autres pistolets. Il défendit de mettre la main aux poches de son pantalon avant que le maire ou l'adjoint fût présent, sans quoi il allait crier aux voleurs. On prit une corde, on lui lia les bras et on le mena ainsi chez M. du Champ-du-Boult. Arrivé là, il dit qu'il était Le Tessier, de la Corie; qu'il n'était pas à plus de deux lieues de chez lui; qu'on devait le connaître et savoir qu'il n'était pas un coquin. Le curé du Champ-du-Boult était chez le maire et se trouvait à côté du Tessier pendant que ses gardiens expliquaient à M. le maire comment ils l'avaient arrêté; il dit tout bas à M. le curé qu'il voudrait bien parler en particulier à lui et à M. le maire. Le curé alla de suite répéter cela en secret au maire; aussitôt M. de Champ-du-Boult dit aux gardiens du Tessier qu'il voulait faire subir à cet homme-là un interrogatoire secret, et leur enjoignit de passer dans l'antichambre. Lorsqu'ils furent tous sortis, il ferma la porte et demanda au Tessier ce qu'il avait à dire. Celui-ci pria M. le curé de fouiller dans les poches de son pantalon, ce qu'il ne pouvait faire lui-même ayant les bras liés; le curé prit les proclamations du Roi, la lettre du général Bruslart, un paquet de cartouches et les quarante louis et remit le tout entre les mains de M. le

maire, qui le cacha bien promptement. Le Tessier se trouva très soulagé d'être débarrassé de ce fardeau qui lui pesait bien sur le cœur; il pria M. de Champ-du-Boult de tâcher de le tirer d'entre les mains de ces gens-là; mais celui-ci ne voulut point prendre sur lui de le faire mettre en liberté. Il dit au Tessier que c'étaient autant de coupe-jarrets que ceux aux mains desquels il était tombé; que s'ils pouvaient le faire périr, lui M. de Champ-du-Boult, ils le feraient avec plaisir. Il prévint Le Tessier qu'on était allé à Vire chercher les gendarmes pour le leur remettre; puis il livra le captif à ceux qui l'avaient amené.

L'idée d'être remis aux gendarmes stimula Le Tessier et le décida à tout tenter pour se sauver des mains de ses gardiens. Il était étroitement lié et gardé par vingt-deux hommes armés, car chacun était allé chercher son fusil; il leur dit d'aller lui chercher un pot de chambre ou qu'il allait être obligé de se débarrasser dans sa culotte; on lui répondit qu'on allait le conduire dehors; c'était justement ce qu'il désirait. On le prit par la corde qui l'attachait et qui traînait bien long, et on le mena dehors. Il pria ses gardiens de lui desserrer un peu les bras ou de le déculotter; ils allongèrent un peu la corde qui retenait ses bras. Quand il eut assez de liberté, il fit semblant de déboutonner ses bretelles, donna sa montre à tenir à celui qui avait à la main le bout de la corde, et, pendant que celui-ci regardait à la montre l'heure qu'il était, Le Tessier prend son élan, arrache la corde des mains de celui qui la tenait, et culbute deux des hommes qui se trouvaient sur son passage. Les autres lui tirèrent une douzaine de coups de fusil sans l'atteindre, et le poursuivirent à travers une prairie toute couverte de glace. Il la traversa heureusement, tandis que ceux qui le suivaient de plus

près tombaient sur la glace; il franchit une haie épaisse qui bordait le bas de la prairie, et la nuit le déroba bientôt aux yeux de ceux qui le pourchassaient.

Le Tessier vint me rejoindre dans la maison où je lui avais donné rendez-vous. Il était inconsolable de ce qui venait de lui arriver; il craignait d'être traité de lâche pour s'être laissé mettre la main sur le corps étant chargé d'armes, et pour ne s'être pas défendu. Je lui assurai qu'il était trop connu pour être accusé de lâcheté; que d'ailleurs le coup hardi qu'il avait fait en s'échappant, prouvait assez que son courage et sa présence d'esprit ordinaire ne l'avaient pas abandonné dans cette circonstance épineuse. Si son défaut de prudence l'avait fait tomber dans un précipice, sa grande bravoure avait su l'en tirer. Il n'avait pour tout mal qu'un coup au-dessus de l'œil droit causé par une balle qui avait ricoché contre la pile de la barrière de la prairie; ses propres armes avaient servi à tirer sur lui. Il regrettait surtout le pistolet que M. de Bruslart lui avait donné pour remettre à M. le comte de Saint-Paul. Le lendemain j'envoyai chercher, chez M. du Champ-du-Boult, la lettre, les proclamations et l'argent. La prudence lui avait sans doute fait détruire les proclamations et la lettre que M. de Bruslart m'écrivait : je ne pus les avoir.

CHAPITRE XVII

L'ESPION UTILISÉ. — LA RESTAURATION. — ACCUEIL FAIT A MOULIN DANS SON PAYS NATAL. — VOYAGE A JERSEY. — PÉRIL IMPRÉVU. — SÉJOUR A PARIS. — MOULIN EST NOMMÉ COLONEL D'INFANTERIE.

Je continuai à m'occuper de l'organisation de l'armée que nous voulions lever. On faisait des recherches très sévères pour m'arrêter; la police payait des espions dans toutes les communes du pays; Tulon, sous-préfet de Mortain, en avait plus de cinquante qu'il soldait pour me faire prendre : j'en ai vu la liste. Je le dis avec regret, j'ai reconnu sur cette liste le nom de plus d'un que j'aurais dû compter au nombre de mes amis, et qui m'avait même des obligations. De tous les espions à ma poursuite, celui qui aurait été le plus dangereux si je ne l'avais pas connu, était M. R...., qui avait amené ma femme et ma fille aux îles Chausey. Il m'envoya un exprès pour me prévenir de ce que je savais déjà, et que j'avais prévu avant de partir de Jersey, je veux dire que notre ligne de correspondance était coupée, et que le gouvernement connaissait le point où nous devions nous rembarquer et communiquer avec Monseigneur le duc de Berry. M. des Masures, qui vint me chercher de la part de M. R.... pour me remettre une

lettre, est un brave homme ; il était dupé, et croyait servir le Roi ; je ne voulus point le laisser arriver jusqu'à moi, il fut donc obligé de remettre en mains tierces la lettre dont il était chargé. M. R.... me disait dans sa lettre que nous n'avions plus d'autre ressource que lui pour correspondre avec Monseigneur le duc de Berry, mais que son dévouement à la cause des Bourbons et son attachement particulier à ma personne, le feraient s'exposer à tous les dangers pour me servir dans la circonstance critique où je me trouvais et où je n'avais que lui pour me sauver. Il me prévenait des recherches que le gouvernement faisait pour me prendre ; toutes les autorités constituées, depuis le moindre adjoint de la plus petite commune, avaient mon signalement, et une forte récompense était promise à celui qui m'arrêterait.

Je répondis à M. R.... que je savais bien que ma correspondance était empêchée. Je le remerciais de ses offres de me faire repasser à Jersey; je ne pouvais y retourner en ce moment, mais je comptais sur lui pour m'y ramener dans quinze jours. Je lui envoyais une lettre pour ma femme, le priant d'en prendre lecture, car elle expliquait ma position, et je lui demandais après l'avoir lue de la cacheter et de la remettre à M. le comte de la Ferronnays, qui la ferait parvenir à ma femme. Dans cette lettre, j'expliquais effectivement la situation ; je disais que notre correspondance était coupée par la connaissance que le gouvernement avait acquise des points de la côte où elle était possible ; qu'on y avait établi des gardes qui les rendaient impraticables ; mais que M. R.... m'avait offert d'y suppléer, et que par ses bons offices je repasserais à Jersey dans quinze jours; enfin je faisais autant que je pouvais l'éloge de son zèle. Je remis cette lettre à Aumont, de Frédeville, pour la lui porter, en l'avertissant

de se garder de lui, et que c'était à un espion du gouvernement qu'il aurait à s'adresser ; que s'il y avait la moindre répugnance, je le priais de me le dire franchement. Il m'assura qu'il remettrait sans crainte ma lettre à M. R.... lui-même, qu'il avait vu lorsqu'il était venu chercher ma femme pour la mener à Jersey. Il lui donna effectivement ma lettre; M. R.... la porta dès le lendemain à Jersey et la remit lui-même à M. le comte de la Ferronnays, qui se chargea de la faire tenir à Mme Moulin. Il m'écrivit deux mots qu'il remit à M. R.... pour me les apporter; il me disait que Monseigneur désirait que je revienne de suite, puisque M. R.... voulait bien se charger de me ramener. D'après ce dont j'étais convenu avec M. le comte de la Ferronnays, cela voulait dire qu'il avait reçu ma lettre et qu'il allait envoyer M. Beaulieu à un endroit que nous avions fixé. Je fus bien aise de recevoir ce billet, avec lequel M. R.... m'envoya une longue lettre; il me remerciait de l'avoir fait connaître à M. le comte de la Ferronnays; il m'annonçait qu'il venait de recevoir une lettre des plus flatteuses de M. le comte de Frotté, qui lui faisait connaître toute la confiance que je mettais en lui; il assurait que j'avais bien raison de m'abandonner à son dévouement, car il était prêt à sacrifier sa vie, s'il le fallait, pour sauver la mienne. Je trouvai que c'était un peu trop de générosité de sa part, que d'offrir sa vie pour un homme qu'il n'avait jamais vu.

J'envoyai Aumont en Bretagne, avec le mot de reconnaissance que j'avais pour être reçu dans les maisons de correspondance, afin de les prévenir que nous partirions dans huit ou dix jours. Je lui dis de passer chez M. R.... et de l'entretenir dans l'espoir qu'il me verrait bientôt arriver chez lui. M. R.... reçut parfaitement Aumont, qui était chargé de marchandises pour vendre en Bretagne,

et était censé n'aller chez lui que pour profiter de l'occasion. L'ayant fait coucher chez lui, on lui avait servi un gigot de mouton pour le souper. On était en carême ; Aumont ne mangea que du pain sec; les instances de M. R.... ne purent décider ce brave homme à manger de la viande aux dépens de sa conscience, contre les règles de la religion. M. R.... prit de suite le masque de l'hypocrisie ; il affecta d'avoir beaucoup de dévotion ; il assura à Aumont que depuis huit jours, il faisait dire la messe chaque jour pour M. Moulin ; il serait heureux qu'Aumont voulût bien y assister avec sa femme et lui. Le pauvre Aumont fut à la messe le lendemain matin avec M. et Mme R.... Quand il fut de retour, il s'efforça de me ramener sur le compte de M. R....; il me dit que j'avais été trompé sur son caractère; qu'il était trop honnête homme pour me trahir ; que je pouvais avoir pleine confiance en lui, et que je changerais d'opinion à son sujet si je savais ce qu'il faisait pour moi. Je demandai ce qu'il faisait de si merveilleux en ma faveur. Aumont me raconta qu'après souper M. R.... avait pris un livre, avait fait la prière, en priant pour ma conservation, et qu'il faisait dire la messe tous les jours dans le même but. Il est bon de dire qu'ayant été chez Aumont, il savait que c'était l'usage d'y faire la prière en commun tous les soirs. Je répondis que c'était au contraire une forte raison pour redoubler de prudence, puisqu'il poussait la perfidie jusqu'à ce point.

Je fis encore passer ainsi à Jersey plusieurs lettres qui semblaient insignifiantes. Elles donnaient de plus en plus à M. R.... l'espoir que je me livrerais bientôt entre ses mains.

A cette époque, nous reçûmes la nouvelle que les Alliés allaient entrer à Paris et proclamer le Roi. Je crus que je pouvais me montrer sans crainte et marcher au grand jour

pour mes affaires; depuis six semaines, je n'avais marché que la nuit. Le Samedi-Saint vers dix heures du matin, Le Tessier et moi nous passions sur la grande route de Vire à Sourdeval; nous fîmes la rencontre d'un convoi de blessés qui allaient de Vire à Mortain escortés par deux gendarmes. Le Tessier avait un fusil à deux coups, et moi ma carabine. Comme je passais à côté des gendarmes, l'un d'eux s'arrêta devant moi et me demanda où j'allais. « A Vire, lui dis-je. » — « D'où êtes-vous ? » — « De Saint-Jean-des-Bois. » Il ne douta plus que je ne fusse celui qu'ils avaient cherché pendant six semaines; il avança la main pour la poser sur ma carabine. Je reculai d'un pas en me mettant en garde, et lui demandai ce qu'il voulait : « Voir votre arme. » Je la tournai vers lui, en lui disant : « La voilà : regarde-la. » Il s'avança encore pour mettre la main dessus en me disant qu'il voudrait la manier. Le mettant en joue, je lui dis qu'il était un insolent, que je ne lui demandais pas à manier son fusil, et que je lui conseillais de passer son chemin tranquillement et de ne pas faire un pas de plus sur moi. Il me demanda si j'aurais le courage de tirer sur lui. Je répondis qu'il ne tenait qu'à lui d'essayer; qu'il avançât d'une demi-semelle, et il allait voir. L'autre gendarme, que Le Tessier tenait en joue à quatre pas de là, disait à son camarade de nous laisser tranquilles, que ces Messieurs avaient raison et qu'il avait tort de les insulter. Tout le convoi s'était arrêté sur la route, en se rangeant de côté pour n'être pas atteint par nos balles, si nous faisions feu. Le gendarme qui était en face de moi, après m'avoir regardé plusieurs fois de la tête aux pieds, prit le parti de suivre le conseil de son camarade, c'est-à-dire de battre en retraite. Des paysans qui avaient été maltraités par ce même gendarme, se mirent à le huer, en lui disant qu'il venait de rencontrer son

maître, et qu'il n'était brave que contre des gens sans défense. Ces propos le firent enrager; il dit qu'il se repentait de n'avoir pas sommé au nom de la loi tous les charretiers et autres assistants de l'aider à nous arrêter; il y avait plus de cent cinquante personnes présentes à cette petite scène. Un des charretiers lui dit en se moquant, qu'il en était encore temps, que nous étions encore à la même place; tous riaient au nez du gendarme, en lui disant que son temps de vexations était passé et qu'il fallait en prendre son parti de bon cœur. Il continua sa route, bien mécontent de ce qui venait de lui arriver.

Le jour de Pâques, je me rendis pour l'heure de la grande messe à Saint-Jean-des-Bois, lieu de ma naissance. Il y avait dix ans que j'avais été arraché du sein de ma famille pour être jeté dans les cachots d'une prison d'État; depuis cette époque je n'avais pas reparu publiquement dans cette commune; bien peu de personnes savaient que j'y étais venu l'année d'avant. Qu'on juge de la surprise de tous mes parents et amis lorsqu'ils virent de leurs propres yeux que j'étais enfin revenu d'Angleterre. Les premières personnes que je rencontrai sur la route avant d'arriver à l'église avaient de la peine à en croire leurs yeux, tant chacun était surpris et content de me revoir; je m'arrêtai à parler un moment aux deux premières que je rencontrai. De petits enfants qui se trouvaient là coururent à l'église, où tout le monde était arrivé pour la grande messe, et répandirent la nouvelle de mon arrivée; ils dirent qu'ils m'avaient vu, que j'étais au village de la Butte, où je parlais à M. Le Maignan et autres. A cette nouvelle inattendue, plus de huit cents personnes, hommes, femmes, vieillards et enfants, accoururent en foule au-devant de moi. Oui ! C'est un des plus beaux jours de ma vie ! Quelle douce jouissance pour moi que de me re-

trouver au milieu de ces braves gens ! Tous me témoignaient le plaisir le plus vif de me revoir au milieu d'eux. Les principaux de la paroisse m'invitèrent à dîner; c'était à qui obtiendrait la préférence. Je leur demandai si M. le curé avait toujours l'habitude, comme avant mon arrestation, de donner à dîner aux principaux habitants de la commune le jour de Pâques. Ils répondirent que oui, et qu'ils étaient tous invités à dîner chez lui. Je leur dis que j'allais demander à dîner à M. le curé, et que par ce moyen je jouirais de la société de tous.

La nouvelle de mon arrivée fut bientôt répandue dans tout le canton. A peine avions-nous à moitié dîné, que le presbytère était entouré de plus de cent cinquante conscrits réfractaires aux lois de Bonaparte, que la nouvelle de mon arrivée à Saint-Jean-des-Bois avait décidés à se montrer. Ils venaient me voir et m'offrir leurs services pour le Roi. Plus de quatre ou cinq mille habitants de toutes les communes voisines vinrent ce même jour aux vêpres à Saint-Jean-des-Bois. Il était touchant de voir toutes ces bonnes gens qui me regardaient comme un sauveur; plus d'un, en m'embrassant, me disait les larmes aux yeux : « J'ai perdu mon fils; il a été tué à l'armée; si j'avais eu le bonheur que vous fussiez ici, il ne serait pas mort, le pauvre garçon, car je ne l'aurais pas laissé partir. » Les autres m'amenaient leurs enfants et les faisaient m'embrasser, en leur disant : « Celui-là t'empêchera de partir pour Bonaparte. » Il semblait que ma présence fût capable de les défendre contre leurs oppresseurs. Ce fut aussi avec joie et avec enthousiasme que tous mes anciens camarades, ceux qui avaient porté les armes sous mes ordres dans l'armée royale, me virent de retour.

A la première nouvelle de l'entrée des Alliés à Paris et de la proclamation de Louis XVIII, M. de Bruslart

avait envoyé M. Lenoir, qui se trouvait auprès de lui, à Jersey pour annoncer cet événement à Monseigneur le duc de Berry. Monseigneur partit sur-le-champ et arriva à Cherbourg. M. de Bruslart et Grammont, qui se trouvaient à Valognes, allèrent au-devant de Son Altesse Royale, qui eut l'extrême bonté d'envoyer Grammont à Vire pour me dire de me trouver à Caen au passage de Monseigneur. Dès que Grammont m'eut trouvé, je partis; je menai avec moi Le Tessier et le présentai à Monseigneur, qui eut la bonté de le bien accueillir. Il eut aussi l'extrême bonté, aussitôt qu'il me vit, de me demander si mes beaux-frères avaient été mis en liberté. Je lui dis que non, et que je venais supplier Son Altesse Royale de me donner un ordre pour les faire mettre en liberté. Il ordonna de suite au sénateur La-Tour-Maubourg, qui était présent, de me donner un ordre pour les faire sortir. Ma cousine avait été amenée dans la même prison, et l'ordre fut pour tous les trois. Quelle fut la surprise de ces trois malheureux prisonniers ! Le geôlier les tenait au cachot, de manière qu'ils ne savaient rien des événements qui venaient d'arriver. Il fut leur en ouvrir la porte en leur disant qu'un officier venait leur apporter leur ordre de liberté, et qu'il les attendait dans la cour. On juge de leur étonnement lorsqu'ils virent que c'était moi, pour qui ils étaient au cachot depuis trois mois, qui venais leur rendre la liberté. Ils ne savaient ce que cela voulait dire; je le leur expliquai en deux mots, et nous nous livrâmes à toute la joie qu'une circonstance aussi singulière nous procurait. Après avoir déjeuné avec mes deux beaux-frères et Le Tessier, je fus retrouver Monseigneur le duc de Berry pour le remercier au nom de ceux qu'il venait de rendre heureux. Je lui demandai un congé pour retourner à Guernesey chercher ma femme et ma fille; il

m'en donna la permission et me fit délivrer un passeport pour me rendre en Angleterre.

Nous partîmes de Caen, Le Tessier et moi, tous deux à cheval, et fûmes coucher à Vire. Je fus le lendemain matin chez M. Génas, sous-préfet, pour le prier de me faire remettre le fusil à deux coups et les pistolets que les habitants du Champ-du-Boult avaient pris à Le Tessier, il y avait sept semaines, et qui lui avaient été livrés. Il m'assura que le fusil avait été porté à Caen, et que les pistolets étaient entre les mains de Mauduit, lieutenant de gendarmerie. M. Génas me félicita de ne pas m'être laissé prendre depuis si longtemps que j'étais poursuivi; il ajouta qu'il m'aurait bien pris s'il avait voulu. Je le remerciai de la bonté qu'il avait eue de m'épargner, mais en disant que j'avais pris mes mesures pour le mettre au défi de réussir à me prendre. Là-dessus je le quittai, et nous nous rendîmes dans ma paroisse, où ce fut une grande réjouissance pour moi et tous mes amis, de pouvoir nous réunir librement.

Après avoir passé quelques jours avec eux, je partis pour Granville avec Le Tessier. Nous nous embarquâmes pour Jersey; nous eûmes une très belle traversée. A mon arrivée à Jersey, le 6 mai, on me dit que M. R.... y était arrivé depuis deux jours, et qu'il portait la décoration du Lys. Quoiqu'il y eût longtemps que j'étais en correspondance avec lui, nous ne nous étions jamais vus. J'avais toujours évité de me mettre entre ses mains, au temps où j'avais à craindre de tomber dans les griffes de la police de Bonaparte, car je savais que le Gouvernement avait promis de payer 100,000 francs à ceux qui me livreraient aux mains de la Police, comme aussi je savais à n'en pas douter que c'était le but auquel M. R.... visait; et j'avais pris toutes les précautions possibles pour l'éviter pendant

les voyages que j'avais faits en France incognito, sous le règne de l'usurpateur. En traversant la place du Vieux-Marché, à Jersey, je vis venir vers moi un homme qui avait une assez belle tournure, portant à sa boutonnière un ruban blanc auquel était attachée une Fleur de lys. Au signalement qu'on m'avait donné de M. R...., je ne doutai point que ce ne fût lui; je l'abordai et lui demandai si ce n'était pas à M. R.... que j'avais l'honneur de parler. Il me dit que oui, et me demanda en même temps si ce n'était pas moi qui m'appelais M. Moulin. Je répondis oui; il se jeta à mon cou et m'embrassa comme si j'avais été son meilleur ami; il me témoigna le plaisir qu'il avait à faire ma connaissance, et le regret qu'il avait eu de ne pas la faire plus tôt. Je répondis du mieux que je pus aux politesses et aux amitiés qu'il me faisait. Après une ou deux minutes, il me demanda si j'avais vu le général Don, commandant de Jersey, depuis que j'étais débarqué dans l'île. Je lui dis qu'il n'y avait pas une demi-heure que j'étais à terre, et que j'allais le voir. Il dit que le général était à sa maison de campagne. Je le savais et M. Lenoir devait me prêter un cheval pour m'y porter. Il me demanda si je voulais lui permettre de m'y accompagner. « Avec plaisir, » lui dis-je. Il alla de suite louer un cheval, et nous partîmes une demi-heure après pour la maison de campagne de M. le général Don, paroisse Saint-Jean, à une bonne lieue de Saint-Hélier. Chemin faisant, M. R.... me raconta tout ce qu'il prétendait avoir fait en France pour le parti du Roi, et pour moi en particulier. Après qu'il m'eut conté toutes les fables qu'il voulut, je lui dis : « Croyez-vous, Monsieur R...., que j'aie été votre dupe dans toutes les intrigues que vous avez manigancées avec la Police pour gagner les cent mille francs promis à celui qui me livrerait? Non, Monsieur. Heureusement pour moi,

je connaissais votre conduite depuis bien des années; j'étais au courant du rôle que vous avez joué à Flessingue pendant les années 1797 et 1798. A cette époque vous vous appeliez M. B....; en 1800, vous êtes venu au Havre sous un autre nom, et vous avez joué tel rôle jusqu'en 1805 que vous êtes venu vous établir à Saint-Malo sous le nom de R.... Vous me fîtes proposer, il y a près de deux ans, d'établir une correspondance en France pour le Roi; vous savez quelle fut ma réponse. Il y a un an, vous me fîtes proposer de m'amener à Jersey ma femme et ma fille; après y avoir un peu réfléchi, j'acceptai, bien persuadé que vous étiez autorisé à cela par la Police; vous mettiez dans vos conditions que j'irais au-devant d'elles jusqu'à l'île de Chausey. Dites-le moi franchement, Monsieur R...., n'est-ce pas que si j'y étais allé, vous étiez bien résolu à nous ramener tous les trois à Saint-Malo, et à nous livrer pieds et mains liés à M. Petit, commissaire général de police? »

En tenant ce discours à M. R...., j'avais l'œil attentif; je le voyais rougir et pâlir tour à tour. Il voulut soutenir quelque temps que j'avais été mal informé de sa conduite, que tout ce que je disais était de la plus grande fausseté; je lui dis que si je n'avais eu que des soupçons, je ne me serais pas permis de lui faire de reproches, et de lui rappeler toutes ces circonstances. « Vous êtes le plus abominable coquin que j'aie jamais connu, lui dis-je. C'est vous qui fîtes arrêter les deux frères de ma femme et notre cousine de Vire; vous aviez aussi dénoncé Le Tessier, qui heureusement ne fut pas arrêté : et cela, pour avoir favorisé le départ de ma femme et de ma fille, lorsque vous fûtes les chercher. » Je lui demandai aussi pourquoi il avait amené ma femme et ma fille chez M. Petit, commissaire de police à Saint-Malo, avant de les

embarquer pour l'île de Chausey, où je devais me trouver. M. R.... vit bien au détail de toutes ces circonstances, que j'étais on ne peut mieux instruit sur son compte; il en prit son parti et se jeta à mes genoux les larmes aux yeux, me conjurant d'avoir pitié de lui, ou plutôt de sa petite famille. Il m'avoua qu'il était le plus grand scélérat qu'il y eût, mais me supplia de ne pas le dénoncer. Je répondis que je ne le ferais pas, à moins qu'il ne m'y forçât en faisant valoir auprès de Monseigneur le duc de Berry, ou de tout autre, les services qu'il m'avait rendus, ce qui me ferait demander des renseignements sur son compte; je ne pourrais en conscience me dispenser en ce cas de dire tout ce que je savais sur lui. Je lui dis donc de ne jamais se réclamer de moi auprès de qui que ce fût, ce qu'il me promit bien. Comme il était Portugais, je lui donnai aussi pour conseil de retourner sans retard dans sa patrie, de crainte que tout ce qu'il avait fait en France ne se dévoilât, et que la récompense due à ses crimes n'en fût la suite. Je crois qu'il suivit mon conseil; j'appris quelque temps après qu'il avait sollicité d'être envoyé à Lisbonne comme Consul par le Gouvernement de Louis XVIII; n'obtenant pas cette charge aussi promptement qu'il le désirait, il abandonna ses prétentions en France et repassa dans son pays, sans doute pour y faire des dupes.

Le général Don, qui avait été plein de bontés et d'attentions pour moi pendant les cinq mois que j'avais passés à Jersey, me complimenta sur le dévouement que j'avais montré pour le Roi, la famille des Bourbons et ma patrie. Il me dit à ce sujet les choses les plus flatteuses, et me témoigna le plus grand plaisir de me revoir. Il me demanda si je partais bientôt pour aller rejoindre ma femme à Coutances. Je lui dis que ce serait le lendemain matin.

si je pouvais trouver une embarcation ; que j'avais grande envie d'arriver ce jour-là, le 7 mai étant une époque pour moi, car il y aurait dix ans jour pour jour que Bonaparte m'avait fait arrêter. Le général me dit très obligeamment qu'il ne voulait pas que je cherche d'autre bâtiment que le sien, qui était à mon service. Je lui témoignai toute ma reconnaissance pour un procédé si généreux, et ayant pris congé de lui, je m'en allai chez M. Lenoir. Le capitaine du vaisseau du général y arriva presque aussitôt que moi, pour prendre mes ordres pour le départ.

Nous mîmes à la voile le lendemain matin à neuf heures et demie, pour nous rendre à Guernesey ; il était près de sept heures quand j'arrivai chez M. le comte de Frotté auprès de ma femme. Nous eûmes le bonheur de nous revoir ensemble pour toujours, après tant de traverses essuyées depuis dix années. Si j'avais eu bien des peines depuis cette douloureuse séparation, ma chère petite femme en avait éprouvé presque autant que moi ; ce serait trop long d'en faire ici le détail. Il suffit de dire qu'elle était poursuivie par les espions de la Police au point que personne n'osait lui parler en public ; tout le monde la fuyait comme une pestiférée ; il n'y avait pas un ami qui eût le courage de se déclarer son protecteur.

Après avoir joui quelques jours du bonheur le plus pur, je me décidai à partir pour régler quelques affaires d'intérêt que j'avais encore à Londres. Je m'embarquai un soir pour Southampton par le plus beau temps du monde. M. le comte de Frotté, ma femme, ma fille et Le Tessier étaient venus au port pour me voir partir ; ils ne me voyaient pas m'éloigner avec autant de peine qu'ils en avaient eue lorsque j'étais parti, il y avait trois mois, pour me jeter à travers les baïonnettes de l'usurpateur. Cependant, le danger que j'allais courir n'était pas moins

grand. Nous étions à bord quatre-vingts personnes; nous voguions par un bon vent frais; notre vaisseau allait à sa plus grande vitesse; tous les passagers étaient ensevelis depuis une heure dans le plus profond sommeil, quand tout à coup nous fûmes réveillés par une commotion et un fracas épouvantables. Dans la même minute, le lit où j'étais couché fut inondé d'eau; il en entrait dans la cabine gros comme la cuisse. Tout le monde s'empressa de courir sur le pont; on se culbutait dans les escaliers pour arriver plus tôt. Les premiers montés criaient: « Au secours! Nous sommes perdus! » Ceux qui étaient encore à l'intérieur du navire répétaient les mêmes cris, en voyant l'eau qui affluait sur eux de toutes parts. J'arrivai sur le pont: quel spectacle! Pas une voile, pas un mât; tous les haut-bords du vaisseau abattus, le gouvernail abandonné. Les flots faisaient rouler ce cadavre de bâtiment à tel point qu'il était impossible de se tenir debout sur le pont sans être exposé à tomber dans la mer, puisqu'il n'y avait plus rien pour retenir. Pas un homme de l'équipage: tous étaient partis. Quel parti prendre? On voyait bien les voiles de deux bâtiments de guerre à petite distance de nous, trop loin cependant pour qu'on espérât qu'ils pussent entendre les cris et les lamentations des quatre-vingts malheureux qui se voyaient périr. Je pensai qu'il n'y avait de salut pour nous que dans la Providence. Je pris la corde qui se trouvait attachée au bout du gouvernail et je la fixai au seul des bois du haut-bord qui fût resté debout. Apercevant le fils du capitaine, enfant de dix ans, je lui demandai s'il pourrait trouver dans la cabine de son père la boîte à feu et de la chandelle; il descendit bien vite, les trouva heureusement, et me les apporta aussitôt. Je battis le briquet, j'allumai de la chandelle que je mis dans la lanterne du compas, et je présen-

tai la lumière sur le pont. Une minute après, on nous rendit le même signal des deux frégates que nous avions en vue. Un quart d'heure après, six grands canots arrivèrent à notre secours et nous sauvèrent, ainsi que presque tous nos effets. Pas un de ceux qui étaient restés à bord ne savait ce qui avait occasionné ce malheureux accident; les marins qui nous sauvèrent, nous apprirent qu'ils n'avaient pas aperçu, dans l'épaisseur de la nuit, notre vaisseau placé sous leur vent; que leur mât de beaupré nous avait pris en travers et mis dans l'état où nous étions. Tout notre équipage était alors sur le pont et se jeta à bord de la frégate, au moment où son beaupré croisait notre vaisseau. Notre capitaine avait l'épaule cassée, et notre contremaître était tombé à la mer; on ne l'avait pas revu. Le coup de vent qui les avait portés sur nous, était si fort qu'il les avait poussés très loin, pendant qu'ils faisaient la manœuvre pour se mettre en travers. Depuis un quart d'heure, ils cherchaient à nous découvrir pour nous porter secours, lorsqu'ils aperçurent notre lumière; leurs canots étaient déjà à la mer; les matelots avaient fait force de rames et étaient ainsi arrivés heureusement à notre secours. Une partie de nos effets furent perdus; pour moi, je ne perdis que mon chapeau, et j'eus la bien douce jouissance d'être regardé comme le sauveur de quatre-vingts personnes. La frégate s'était très endommagée dans son avant, heureusement pour nous; elle fut obligée de rentrer à Portsmouth pour réparer ses dégâts. En arrivant à bord de la frégate, nous étions à moitié nus; je n'avais que mon pantalon pour tout vêtement; les officiers me prêtèrent des souliers et une redingote. A force de travail, on parvint à sauver notre bâtiment et à le ramener à Portsmouth.

Arrivé à Londres, j'écrivis à M. le comte de Frotté pour

lui faire part de notre malheur, ou plutôt du bonheur que nous avions d'être sauvés. Quinze jours après, j'étais de retour à Guernesey. Nous nous embarquâmes pour France, M. de Frotté, ma femme, ma fille, Le Tessier et moi; notre traversée fut superbe. M. le comte de Frotté et nos dames se firent mettre à terre à Cherbourg pour se rendre par terre à Caen. Comme M. le comte avait embarqué une partie de ses meubles, nous les accompagnâmes par mer jusqu'à Caen, Le Tessier et moi. Pendant la nuit, en face des îles Saint-Marcouf, nous eûmes un coup de vent qui manqua nous faire périr; nous en fûmes quittes pour la bombe de notre petit navire qui fut brisée. Nous entrâmes sans autre accident dans la rivière de Caen. M. le comte de Frotté et nos dames arrivèrent deux jours après. Lorsque j'eus fait transporter tous les effets de M. de Frotté et établi ma femme à Caen, je partis pour Paris dans les derniers jours de juin 1814.

Aussitôt arrivé à Paris, je sollicitai et j'obtins une audience de S. A. R. Monseigneur le duc de Berry. J'avais consulté plusieurs de mes amis sur les demandes que je devais faire au Roi. Les uns me conseillaient de demander seulement une pension qui pût me mettre en état de vivre honorablement; les autres me disaient de demander un commandement de place. M. le marquis de Moustier [1], qui avait autrefois servi sous les ordres de M. le comte Louis de Frotté dans l'armée royale de Normandie, et depuis avait été employé par Bonaparte en qualité d'ambassadeur près de la cour de Saxe, me conseilla de demander une place de receveur d'arrondissement. Je lui demandai s'il y pensait bien en me donnant ce conseil. « Pour être

1. Clément-Édouard, marquis de Moustier, depuis ambassadeur d'Espagne, mort le 5 janvier 1830. Il conserva toujours beaucoup d'amitié pour Moulin, qui fit plusieurs fois chez lui des séjours de longue durée.

receveur d'arrondissement, lui dis-je, il faut un cautionnement de 50,000 ou 60,000 francs. Moi qui n'ai pas pour cent louis de bien, il me serait de toute impossibilité de trouver une pareille somme. » M. le marquis de Moustier eut l'extrême bonté de me dire qu'il avait bien pensé à cet inconvénient, mais qu'il se proposait de me fournir mon cautionnement, et que pour cela il ne me demandait aucun intérêt, sinon celui que paie le gouvernement. Je fus décidé de suite, par une proposition si avantageuse, à demander une place de receveur d'arrondissement.

A cette époque, tout le monde en France était bien persuadé que tous ceux qui avaient eu le bonheur de montrer autant de dévouement, et qui avaient fait preuve d'autant de fidélité au Roi que je l'avais fait, ne pourraient être exposés au refus des places qu'ils sollicitaient du gouvernement de Louis XVIII. Dans la persuasion où j'étais que le Roi s'empresserait de récompenser les fidèles sujets qui lui étaient restés inviolablement attachés, qui avaient sacrifié leurs plus chers intérêts, et exposé mille et mille fois leur vie pour le rétablissement de l'auguste famille des Bourbons sur le trône de leurs ancêtres, je fis une pétition au Roi pour demander une place de receveur d'arrondissement. Je présentai cette pétition à S. A. R. Monseigneur le duc de Berry, en le suppliant de l'apostiller. Après en avoir pris lecture, Son Altesse Royale eut la bonté de l'apostiller très fortement ; mais en me la remettant, elle me dit qu'elle désirerait que je continue à servir dans le militaire, plutôt que d'entrer dans les finances, et que si je voulais faire la demande d'un commandement de place, elle me le ferait obtenir. Je remerciai Monseigneur du mieux que je pus, en l'assurant que ses volontés étaient des ordres pour moi. « Eh bien, Moulin, me dit Monsei-

gneur, demandez le commandement d'une place de votre grade sur la côte de Normandie, et je me charge de vous le faire obtenir. » Je fus de suite faire une nouvelle pétition par laquelle je demandais la confirmation du grade de colonel, que Monseigneur avait bien voulu me donner le jour de son débarquement à Cherbourg; je demandais aussi le commandement du fort de Querqueville. Je fus le lendemain à l'audience de Monseigneur lui remettre ma nouvelle pétition. « A la bonne heure, me dit Son Altesse Royale, je me charge de vous faire placer. » En même temps, Monseigneur me fit présent du sabre qu'il avait à son côté en débarquant à Cherbourg, en me disant qu'il ne pouvait me faire un présent plus convenable pour moi, qu'en me donnant le sabre qu'il avait apporté d'Angleterre. Il eut la bonté de me dire les choses les plus flatteuses sur ma bravoure et mon dévouement au Roi; c'était à son audience, en présence de plusieurs maréchaux de France et autres grands personnages de la cour, et d'un grand nombre d'officiers de tous grades et de toutes armes. Ce sabre donné par Monseigneur le duc de Berry, et les paroles flatteuses qu'il avait bien voulu me dire en me le donnant, m'enivrèrent de joie, mais d'une joie inexprimable. J'étais récompensé de toutes les peines que j'avais eues depuis que pour la première fois j'avais porté les armes pour le Roi; j'étais encore prêt à exposer mille fois ma vie, s'il le fallait, pour toute l'auguste famille des Bourbons.

Je croyais être confirmé sous peu de jours par le Roi dans le grade de colonel, où j'avais été promu par Monseigneur le duc de Berry, et recevoir ma nomination au commandement du fort de Querqueville. J'allais tous les dimanches à l'audience de Monseigneur, et toujours il daignait m'accueillir avec bonté; il me demandait si je

n'avais pas encore reçu de réponse à ma pétition, qu'il avait présentée au Roi ; je lui répondais que non. Il me disait de venir un des jours de la semaine chez son premier gentilhomme, M. le comte de la Ferronnays, pour nous entendre sur les moyens à employer pour faire terminer cette affaire. Je me rendais dès le lendemain matin chez M. de la Ferronnays, qui se chargeait quelquefois d'aller lui-même chez le ministre de la Guerre et de lui parler en ma faveur, d'autres fois me remettait une lettre que Monseigneur avait bien voulu se donner la peine d'écrire à ce ministre pour le presser de terminer mon affaire, tant pour la confirmation de mon grade que pour le commandement du fort de Querqueville. A toutes les sollicitations de Son Altesse Royale, tant verbales que par écrit, le ministre répondait toujours que cela se terminerait incessamment, et jamais cela ne finissait.

Pendant tout ce temps-là, je mangeais le peu d'argent que j'avais économisé pendant le séjour de neuf ans que j'avais fait en Angleterre, et je me voyais bientôt réduit à mon dernier sou. Lorsque le prince de la Trémoille avait fait son travail pour faire reconnaître le grade des officiers de l'armée de la Vendée et des Chouans, j'avais été porté avec le grade de colonel par le général de Bruslart sur ses états, qu'il m'avait fait voir chez le prince de la Trémoille. Comme j'avais mis cette circonstance à l'appui de la demande que je faisais au Roi pour être confirmé dans le grade de colonel, Monseigneur le duc de Berry me dit de lui apporter le certificat du prince de la Trémoille, attestant que j'étais porté colonel sur les états de l'armée royale de Normandie ; qu'il remettrait ce certificat au ministre de la Guerre, pour le presser de reconnaître un grade que depuis si longtemps j'avais mérité. Je fus de suite chez le prince de la Trémoille le prier de me donner

ce certificat; le prince me dit qu'il croyait que le général de Bruslart ne m'avait porté que lieutenant-colonel sur le tableau des officiers de son armée. Je dis au prince que M. de Bruslart m'avait porté colonel, et me l'avait fait voir sur le tableau qui était dans ses bureaux. M. Pilot, secrétaire du prince, lui dit la même chose, et ajouta même : « M. le général de Bruslart a de plus mis en apostille, qu'aucun des officiers de l'armée de Normandie ne méritait mieux la confirmation de son grade que M. le colonel Moulin. » Au même instant, M. Pilot fut au bureau et apporta le tableau des officiers de l'armée. Le prince eut un moment d'impatience; il dit à M. Pilot : « Vous savez bien que M. de Bruslart m'a remis un tableau secret, sur lequel je fais le travail pour la confirmation des grades; apportez-le-moi que je vous fasse voir l'article de M. Moulin. » M. Pilot fut chercher ce tableau secret, et le prince de la Trémoille eut la bonté de me faire voir l'article qui me concernait; il était conçu en ces termes : « Michel Moulin, commandant en second de la division de Saint-Jean-des-Bois; » à la colonne des observations, il y avait pour toute recommandation : « le grade de lieutenant-colonel. » Qu'on juge de ma surprise en voyant si clairement la fourberie de M. le général de Bruslart; il m'accablait d'amitiés et paraissait avoir le plus grand désir de me servir. Je fus rendre compte à M. de la Ferronnays de la supercherie et de la perfidie atroce de M. de Bruslart. Il ne me parut nullement surpris de ce que je lui disais; il me dit seulement que Monseigneur le duc de Berry, en faisant nommer M. de Bruslart commandant de la 23e division militaire, c'est-à-dire de l'île de Corse, avait cru que celui-ci ne manquerait pas de donner des emplois dans son île aux trois personnes qui avaient couru les mêmes dangers que lui, lorsqu'il avait été

chargé par Monseigneur de descendre en Normandie, et que Son Altesse Royale avait été extrêmement surprise de voir M. de Bruslart demander des hommes étrangers à l'armée royale de Normandie, de préférence à MM. Moulin, Lenoir et Grammont.

Depuis le commencement de juillet 1814 que j'avais présenté ma pétition, jusqu'en janvier 1815, je n'avais rien obtenu, quoique Monseigneur le duc de Berry m'eût donné une douzaine de lettres des plus pressantes pour remettre au duc de Dalmatie, ministre de la Guerre, et qu'il eût eu l'extrême bonté de parler plusieurs fois à ce ministre en ma faveur. J'étais au désespoir, lorsque le 21 février 1815, je reçus une lettre du ministre de la Guerre m'annonçant que par décision du Roi, en date du 13 février 1815, j'étais nommé colonel d'infanterie, pour jouir de la demi-solde de ce grade jusqu'à ce que je pusse être employé, et que je prenais rang dans l'armée du 13 avril 1814, jour de ma nomination par Monseigneur le duc de Berry. Le 7 mars, je reçus une lettre de l'inspecteur aux revues de la 1re division militaire, qui m'envoyait mes feuilles pour toucher ma demi-solde de colonel depuis le mois d'avril jusqu'au 1er janvier. La réception de cette lettre me fut presque aussi sensible que me l'avait été celle du maréchal Soult, ministre de la Guerre, m'annonçant que j'étais nommé colonel. Comme je l'ai dit plus haut, j'avais dépensé toutes les épargnes que j'avais faites pendant les neuf ans que j'avais passés en Angleterre. Ma fille était depuis cinq mois au couvent des Bénédictines à Caen; ma femme était depuis trois mois à Paris avec moi; et le 7 mars, lorsque je reçus la lettre de l'inspecteur aux revues, nous n'avions pas vingt francs pour tout bien. On peut se figurer quelle fut ma joie, dans une pareille détresse, de recevoir des feuilles de revue pour une somme

de 1,998 francs. Ce fut une grâce du Ciel qui nous envoya cet argent pour faire face aux dépenses que nous avions à faire sous peu de jours : je veux parler de notre fuite de France au 20 mars.

CHAPITRE XVIII

LES CENT-JOURS. — MOULIN SE RETIRE DE NOUVEAU A JERSEY. — LE DUC D'AUMONT. — DESCENTE SUR LA COTE DE FRANCE. — LE DRAPEAU BLANC. — PRÉPARATIFS DE GUERRE DEVENUS INUTILES.

Tout le monde connaît le détail de cette mémorable et malheureuse époque du 20 mars. Aussitôt que j'appris le débarquement de Bonaparte sur le territoire français, je fus chez Monseigneur le duc de Berry proposer à Son Altesse Royale de me rendre en Normandie et d'y lever un corps, formé des Royalistes qui avaient servi sous mes ordres pendant la guerre des Chouans. Monseigneur eut la bonté de louer mon zèle; mais il me dit que cette mesure était inutile, qu'il y avait des forces bien plus que suffisantes pour arrêter Bonaparte et la poignée d'hommes qui l'accompagnait, et qu'on recevrait sous peu la nouvelle que ces brigands étaient tous pris ou détruits. Quatre ou cinq jours après, voyant que cette poignée de brigands faisait la boule de neige en marchant en avant, et que toutes les troupes qui étaient envoyées pour la détruire étaient autant de forces qui se joignaient à elle, et en faisaient une formidable armée, je renouvelai à Monseigneur le duc de Berry ma proposition d'aller en

[illegible] que je pourrais de Roya- [illegible] que ce [illegible] me [illegible] maréchal de Vioménil [illegible] que si [illegible] commandement [illegible] le maréchal Mon- [illegible] A mon [illegible] proposer [illegible] venait de [illegible] commençant [illegible] les premiers à [illegible] que je [illegible] Sacre qui [illegible]. A cette [illegible] pour [illegible] la presse de [illegible] officiers [illegible] ne devait [illegible] y avait encore [illegible] à l'hôtel de [illegible] elle était à [illegible] chez un de [illegible] nous y rendre. [illegible] les princes [illegible] gendarmes de la [illegible] à la barrière de [illegible] était postée pour livrer [illegible] fut libre, nous con-

tinuâmes notre route et fûmes dîner chez cet ami; le soir, il nous engagea à y coucher, et nous acceptâmes. Quelle fut ma surprise, le lendemain au point du jour, de voir notre ami entrer dans la chambre où nous étions couchés; il était pâle comme un mort. Il nous apprit que le Roi avait quitté les Tuileries à minuit, qu'il avait pris la route de Saint-Denis, escorté par les gardes du corps, et qu'on ne doutait pas qu'il n'abandonnât la France et ne repassât en Angleterre. J'avais toutes les peines du monde à croire que cette nouvelle fût véritable. Je m'habillai promptement et courus aux Tuileries pour m'assurer du fait par moi-même. Le drapeau blanc ne flottait plus sur le palais; plus de sentinelles aux avenues ni aux portes; une foule de monde, dans le plus morne silence, rôdait sur la place du Carrousel et dans toutes les rues qui conduisaient aux Tuileries.

Mon premier mouvement fut de courir promptement rue Caumartin, à l'hôtel de M. le maréchal de Viomesnil, pour savoir quels ordres étaient donnés aux officiers sans troupe dont je faisais partie. On me dit que M. le maréchal était parti à minuit avec le Roi, et qu'il n'avait laissé d'ordres pour qui que ce soit. Beaucoup d'autres officiers étaient comme moi à la porte de M. le maréchal pour recevoir des ordres, et tous très surpris d'être abandonnés de la sorte; chacun s'en allait en murmurant. Je fus retrouver ma femme chez l'ami où nous étions depuis la veille; je lui donnai la confirmation de la nouvelle du départ du Roi et de toute la cour, et du bruit général que Bonaparte allait arriver avant midi. Nous courûmes bien vite à notre logement; nous emballâmes très promptement une partie de notre linge et de nos effets dans une petite malle, et nous priâmes des amis établis à Paris de se charger des objets que nous ne pouvions emporter.

Toute notre journée se passa à ces arrangements. Le soir, à sept heures et demie, nous montions en fiacre avec notre petite malle, et nous nous faisions mener du Marais au Pont-Royal, pour y prendre une des voitures de Saint-Germain stationnées le long du jardin des Tuileries. Notre cocher nous mena par la rue de Chartres et voulut passer par le Carrousel pour arriver au pont ; la foule y était si grande qu'il lui fut impossible de traverser cette place avec son fiacre ; tout ce monde était dans un profond silence. Il fut obligé de nous ramener avec beaucoup de peine par la rue de Rivoli et la place Louis XV jusqu'au Pont-Royal, où nous prîmes une des petites voitures de Saint-Germain ; nous arrivâmes à dix heures et demie. Nous y trouvâmes une voiture partant pour Mantes. Le 21, nous fûmes coucher à Lisieux, et le 22 à Caen.

Tout était dans la consternation dans cette ville. M. le duc d'Aumont, qui commandait la 14e division militaire, avait été obligé de s'échapper de Caen pendant la nuit ; le maréchal Augereau, gouverneur de la division, avait voulu le faire arrêter, ou du moins lui avait fait entendre qu'il n'y avait plus de sûreté pour lui. M. le comte de Frotté, qui avait reçu du Roi des ordres pour se rendre à Caen auprès de M. le duc d'Aumont, pour l'aider à lever un corps de royalistes en Basse-Normandie, afin de l'opposer aux forces de l'usurpateur, M. le comte de Frotté, dis-je, avait couru de très grands dangers à Caen pour une proclamation qu'il avait faite en faveur du Roi, quoique le maréchal Augereau eût approuvé et même signé cette proclamation avant que M. de Frotté ne l'eût fait publier et afficher. Augereau n'en fit pas moins poursuivre M. de Frotté avec toutes les rigueurs du régime de l'usurpateur. M. le duc d'Aumont et M. le comte de Frotté avaient donc été obligés à fuir de Caen en toute hâte.

Aussitôt arrivés à Caen, notre premier soin fut d'aller voir notre petite fille qui était au couvent. Mlle de Courcy, chez qui nous étions descendus, eut la bonté de l'envoyer chercher. Les Dames Bénédictines et Mlle de Courcy nous proposèrent de laisser cette enfant chez elles, au lieu de l'emmener en Angleterre, où nous avions dessein de passer. Ces âmes charitables eurent la générosité de nous dire qu'elles se chargeaient de son éducation, et nous rendraient notre fille quand elle serait achevée ; que si le malheur voulait que nous ne fussions pas rentrés dans notre patrie à cette époque, on trouverait toujours quelque occasion de la faire arriver là où nous nous serions fixés. Mlle de Courcy eut la bonté de nous dire qu'elle en aurait le même soin que si elle était sa fille. Des propositions si avantageuses pour notre enfant l'emportèrent sur les sentiments de notre cœur : nous consentîmes à la laisser au couvent où elle était depuis cinq mois. M. Dufour, chapelain des Dames Bénédictines, eut aussi la bonté de nous engager à prendre ce parti, en nous promettant de ne pas abandonner cette enfant, si elle avait le malheur de ne jamais nous revoir. Il poussa la générosité jusqu'à nous offrir de l'argent, et employa même les plus grandes instances pour tâcher de nous en faire accepter ; nous le remerciâmes en lui disant qu'il nous restait encore à peu près 1,800 fr., et qu'avec un peu d'économie, cette somme nous suffirait pendant quelque temps.

C'est à Mlle de Courcy et aux Dames Bénédictines de Caen que nous sommes redevables de l'éducation de notre fille. A l'époque où elle entra au couvent, notre position pécuniaire ne nous aurait pas permis de l'y mettre. Ce fut la bonne Mlle de Courcy qui eut la bonté de nous écrire pour nous demander de placer notre enfant chez les Dames Bénédictines sans que nous ayons rien à payer

pour sa pension. Sa lettre était écrite avec tant de ménagements et de délicatesse, qu'on aurait cru qu'accepter l'offre qu'elle nous faisait, c'était accorder une très grande faveur tant à elle qu'aux Dames Bénédictines. Depuis cette époque, nous nous sommes trouvés en situation de pouvoir payer la pension des deux ans et demi que notre fille avait passés au couvent : Mlle de Courcy n'a jamais voulu y consentir. Il est bien doux à mon cœur de rendre hommage aux bontés et aux vertus de Mlle de Courcy, la mère des pauvres, l'amie bien sincère des vrais Royalistes.

Il fallut nous séparer de notre enfant et des personnes qui nous avaient montré tant d'amitié, sans savoir si nous aurions jamais le bonheur de les revoir. Nous partîmes de Caen, ma femme et moi, vers trois heures de l'après-midi, le 22 mars, jour du Vendredi-Saint, par la voiture publique de Bayeux. Nous couchâmes en cette ville, et partîmes le lendemain pour Saint-Lô. La voiture qui nous portait cassa à une lieue de Bayeux, et tous les voyageurs furent obligés de revenir dans la boue jusqu'aux genoux. Nous montâmes dans une autre voiture et parvînmes le soir à Saint-Lô. Le lendemain matin, jour de Pâques, nous prîmes une charrette découverte pour nous rendre à Granville. Il tomba toute la journée de la grêle et de la neige fondue : ma femme était presque morte de froid le soir, quand à huit heures nous arrivâmes à Granville.

Mon premier soin, lorsque nous fûmes descendus à l'auberge, fut de m'informer si l'on n'avait point vu M. le comte de Frotté. Toutes les personnes auxquelles je le demandai, dirent ne l'avoir point vu. La plus grande terreur régnait à ce moment dans Granville; les satellites de Bonaparte beuglaient comme des taureaux, criaient : Vive l'Empereur, et vomissaient mille imprécations contre

le Roi et les Royalistes. Comme je prenais des informations pour tâcher de découvrir où était M. le comte de Frotté, qu'on m'avait dit à Caen avoir pris une place pour Granville, une dame s'approcha de moi et me demanda si j'avais un passeport; je lui dis que oui. Elle me pria de vouloir bien le lui faire voir, car s'il n'était point en règle, je serais exposé, surtout, me dit-elle, ayant la croix de Saint-Louis à la boutonnière de mon habit. Je lui fis voir le passeport que Monseigneur le duc de Berry m'avait fait délivrer à Caen, par le sénateur La Tour-Maubourg, au mois d'avril 1814, pour retourner en Angleterre chercher ma femme. Elle trouva le passeport bon, et eut la précaution de bien se rappeler mon nom pour aller le dire à M. le comte de Frotté, qu'à son arrivée elle avait placé chez une de ses amies, où il était depuis deux jours sans se faire voir à personne. Il l'envoya bien vite nous prier d'aller le voir, disant que nous étions ses meilleurs amis. En quatre ou cinq minutes, nous arrivâmes chez Mme Gourdan, où M. de Frotté nous embrassa de tout son cœur. Je lui conseillai de ne point se cacher plus que nous ne faisions, ma femme et moi.

Le lendemain, nous cherchâmes un bâtiment pour nous porter à Jersey; mais les capitaines voulaient profiter de notre position. Le capitaine Mulot, qui nous parut le moins juif, s'arrangea avec nous pour 50 francs; nous étions dix passagers, ce qui lui faisait 500 francs. Lorsque nous fûmes embarqués, il nous témoigna la crainte d'être fait prisonnier par les Anglais, et nous dit qu'il fallait que nous lui déposions une somme de 15,000 francs, prix qu'il estimait son bâtiment. Nous lui offrîmes de fournir caution pour cette valeur; il répondit qu'il ne voulait que des écus pour caution. Comme il nous demandait une chose impossible, nous fûmes obligés de débarquer. Le

lendemain matin, on vint nous dire qu'il était arrivé pendant la nuit un petit bâtiment, dont le capitaine, jeune homme de Bréhal, proposait de nous porter à Jersey; nous fûmes de suite le trouver, et nous nous arrangeâmes avec lui pour 30 francs par personne, les effets compris; en peu de temps nous fûmes prêts à mettre à la voile. Toutes les autorités civiles de Granville, qui avaient déjà prêté serment de fidélité à l'usurpateur, vinrent nous voir embarquer, nous souhaitant bonheur et prospérité, quoique peut-être faisant en secret des vœux pour que nous ne remettions jamais le pied sur le territoire français.

Nous eûmes une très belle traversée et arrivâmes à Jersey le même jour, 31 mars, à huit heures du soir. Le lendemain matin, M. le comte de Frotté et moi, nous fûmes rendre nos devoirs à M. le général Don, gouverneur de Jersey. Nous lui demandâmes s'il croyait que son gouvernement fût disposé à nous fournir des armes et des munitions pour lever et armer le parti du Roi dans la Basse-Normandie. Il nous dit qu'il pensait que son gouvernement était dans les dispositions d'employer tous les moyens en sa puissance pour chasser Bonaparte du territoire français, et que si nous voulions former une demande par écrit, il la soumettrait de suite à son gouvernement, et ne doutait pas qu'elle ne fût accueillie favorablement. M. le comte de Frotté formula aussitôt, en son nom et en celui des officiers royalistes de Normandie qui se trouvaient à Jersey, la demande d'armes et de munitions pour une armée de 10,000 hommes; il la remit à M. le général Don, qui l'envoya de suite à son gouvernement, avec une lettre à l'appui de la demande. M. de Frotté écrivit au Roi pour demander des ordres pour lever une petite armée en Normandie, en même temps qu'il rendait compte de ses démarches auprès du gou-

vernement anglais pour obtenir des armes et des munitions.

Un mois après, nous apprîmes que M. le duc d'Aumont était arrivé à Londres, et qu'il avait des ordres du Roi pour agir en Basse-Normandie. Il arriva enfin à Jersey, accompagné de plus de soixante officiers. M. le comte de Frotté et tous les autres officiers français qui se trouvaient dans l'île, furent aussitôt lui rendre leurs devoirs et se mettre sous ses ordres. M. de Frotté lui rendit compte des démarches qu'il avait faites auprès du gouvernement anglais, et de la mission d'un officier de l'ancienne armée royale de Normandie, M. Finel, qui avait été envoyé, il y avait trois semaines, auprès de MM. de Saint-Paul, de Monceaux, et des autres officiers royalistes qui se trouvaient dans cette province, pour savoir sur combien d'hommes nous pourrions compter pour protéger notre débarquement sur la côte de Normandie, et sur quel point il leur serait le plus facile de se porter. Je lui avais donné des lettres pour MM. de Saint-Paul, de Monceaux, Les-Sillons, Achard des Hautes-Noes, etc. M. le comte de Frotté lui en avait aussi donné pour M. de Lamberville et pour plusieurs autres officiers très distingués, et avait de plus donné à M. Finel l'argent nécessaire pour son voyage. M. le duc d'Aumont approuva beaucoup toutes les dispositions que nous avions prises. Le lendemain de son arrivée dans l'île, il procéda à l'enrôlement de tous les Français qui voulaient faire partie de son armée : le total monta à 133 hommes, y compris ceux qui étaient venus de Londres avec lui. Il en forma deux compagnies ; M. Eugène d'Hautefeuille fut capitaine de la compagnie de cavalerie, et M. de la Suze son lieutenant ; M. de Grimaldi, aide de camp et parent du prince de Condé, fut nommé capitaine d'infanterie, et moi son lieu-

tenant. Il y avait 45 ou 46 officiers supérieurs, colonels, lieutenants-colonels et chefs de bataillon : le reste de la compagnie était composé de capitaines ou de lieutenants, car tous étaient officiers, ou du moins se disaient tels.

Je proposai à M. le duc d'Aumont d'aller en Normandie pour réorganiser un peu le parti royaliste, l'assurant qu'il ne me fallait que huit jours pour lui former un corps de 3,000 hommes, et les lui mener sur le lieu de la côte qu'il voudrait choisir pour son débarquement, pourvu qu'il l'effectuât entre Coutances et Avranches ; je lui répondais de 1,500 hommes armés de fusils et de 1,500 sans fusils. Il me répondit qu'il y penserait.

Deux ou trois jours après l'organisation de nos deux compagnies, nous fûmes placés sous le commandement de M. le maréchal de camp Saint-Simon; nous nous établîmes aux casernes de Grouville, où nous restâmes dans l'oisiveté pendant cinq semaines. Pendant ce temps, M. le duc d'Aumont envoya M. de Grimouville et deux autres officiers sur la côte de France, pour tâcher de descendre à terre et d'établir des intelligences avec les villes de Caen, Bayeux, Saint-Lô, Coutances, Valognes, etc. Ces messieurs firent cinq ou six tentatives pour se faire mettre à terre ; sur tous les points de la côte où ils se présentèrent, ils furent reçus à coups de fusil ; ils furent obligés de revenir à Jersey sans avoir pu mettre le pied à terre en France. Dans ces tentatives, M. de Grimouville avait reçu une balle qui l'avait blessé au pouce de la main droite; ce fut tout le profit qu'ils en retirèrent, et on va voir tout à l'heure les conseils qu'ils donnèrent à M. le duc d'Aumont.

Enfin, nous apprîmes la nouvelle de la bataille de Mont-Saint-Jean. Cet heureux événement nous stimula un peu; le jour même, M. le duc d'Aumont réunit plusieurs offi-

ciers en conseil pour décider avec eux le point de la côte de Normandie le plus propre au débarquement de son armée, qui était, comme je l'ai dit, composée de 133 hommes. MM. de Hautefeuille, de Grimouville, et plusieurs autres, opinèrent pour que le débarquement eût lieu sur les côtes des environs de Caen, faisant entendre à M. le duc d'Aumont que toute cette ville serait pour nous. Il fut donc arrêté dans ce conseil qu'on débarquerait entre Caen et Bayeux. Un des officiers appelés au conseil, qui avait de grandes connaissances en fait d'opérations de ce genre, représenta vainement les dangers auxquels on serait exposé en descendant avec 130 hommes dans la plaine de Caen, où la cavalerie qui se trouvait dans cette ville pouvait les sabrer presque aussitôt qu'ils seraient débarqués. Comme ses représentations n'eurent aucun effet, cet officier vint me trouver dès qu'il fut sorti du conseil, et me dit ce qui venait de se passer, en me priant d'en parler à M. le duc : peut-être écouterait-il les observations que je pourrais lui faire là-dessus. Je me décidai à lui en dire ma façon de penser. En l'abordant, je lui dis : « Monseigneur, j'ai appris avec bien de la peine que le conseil a décidé qu'on débarquerait sur les côtes de Caen. L'expérience de six ans de guerre, dans le même pays et du même genre que celle que nous allons faire, m'a assez prouvé que les pays de plaine et les grandes villes étaient nos tombeaux. Permettez-moi, Monseigneur, de vous prédire que nous serons écrasés dès le jour de notre débarquement, si nous l'effectuons dans les environs de Caen ou de Bayeux. » Je lui renouvelai la proposition que je lui avais faite à son arrivée à Jersey, d'aller en Normandie et de réunir tout ce que je pourrais de Royalistes pour les conduire au lieu de son débarquement s'il voulait l'effectuer, comme j'avais déjà eu l'honneur de lui dire, entre Coutances et

Avranches. Dans le pays du Bocage, nous pourrions facilement éviter de nous battre contre des forces trop évidemment supérieures en nombre: et avec les armes et les munitions que le gouvernement anglais avait mis à sa disposition, nous pourrions sous très peu de jours avoir une armée respectable. M. le duc me fit la même réponse qu'il m'avait faite la première fois : il me dit *qu'il y penserait.*

Le lendemain matin, il me fit dire par M. Lenoir qu'il désirait me parler tout de suite. J'étais encore au lit, je m'habillai promptement et me rendis à l'hôtel Dill. « Comment ! vous êtes en uniforme ! » me dit M. le duc en m'abordant: « je vous ai envoyé chercher pour vous faire partir pour la Normandie : vous ne pouvez pas y aller en uniforme. » Je lui répondis que j'allais courir à Grouville chercher un autre habit et que dans deux heures je serais prêt à partir. Il me dit que cela n'était pas possible, que le bateau qui allait nous porter était déjà à flot et qu'il fallait partir dans une demi-heure. Je pris congé de M. le duc en assurant que dans la demi-heure j'allais être en état de partir. Je fus bien vite trouver ma femme et lui dire que je venais de recevoir l'ordre de m'embarquer sur-le-champ pour la France. Il n'est pas besoin de dire le chagrin que cette nouvelle donna à ma malheureuse épouse : elle connaissait trop bien les dangers que j'allais courir. Je ne fis que passer un autre habit et m'arracher des bras de ma femme, qui était plus morte que vive. Je me rendis de nouveau chez M. le duc d'Aumont pour prendre ses ordres et partir; je n'avais été que vingt minutes à dire adieu à ma femme et à changer d'habit. M. le duc me dit que ma mission était de réunir le plus promptement qu'il se pourrait le plus grand nombre possible de Royalistes, de les tenir tout prêts à

marcher; que sous peu de jours je recevrais de sa part des ordres m'indiquant où je devrais le rejoindre, avec les hommes qui seraient à ma disposition. Je prévins M. le duc qu'il serait de toute nécessité que j'eusse un peu d'argent pour me mettre en état de remplir les ordres qu'il me donnait; il tira de sa poche cinq pièces de vingt francs qu'il me remit.

Je partis de Jersey, le 3 juillet 1815, avec cent francs dans ma poche pour venir en Normandie lever une armée pour le Roi. M. le duc me donna pour m'accompagner M. de Bérenger, son aide de camp, et M. Lenoir. Le capitaine Baudry fut chargé de conduire le bateau qui devait nous mettre à terre; il avait huit hommes armés pour protéger notre débarquement contre les gardes-côtes ou les douaniers que nous pouvions rencontrer au bord de la mer. A la nuit tombante, nous nous fîmes débarquer très près de Bréhal, à environ trois lieues au-dessus de Granville. Nous avions donné au capitaine Baudry le surnom de Jean Bart, à cause des fanfaronnades qu'il avait faites à Jersey pendant le temps que nous y étions casernés; mais si nous l'avions cru aussi brave que Jean Bart, nous nous étions bien trompés. Il n'osa pas venir avec ses huit hommes armés nous escorter à cent pas de son bateau; il n'osa même pas les laisser débarquer avec nous, tant il avait peur d'être pris en les attendant un quart d'heure. Heureusement nous n'en eûmes pas besoin, car nous débarquâmes sans rencontrer le moindre obstacle; nous avions seulement de l'eau jusqu'à la ceinture en quittant le bateau, mais cinquante pas plus loin nous marchions à pied sec.

Nous ne rencontrâmes personne sur notre route en nous rendant à Contrières, chez M. le chevalier de Monceaux, où nous arrivâmes à deux heures du matin. Nous y

trouvâmes M. Finel, qui avait été envoyé de Jersey, comme je l'ai dit plus haut, par M. le comte de Frotté, il y avait bientôt deux mois, auprès des officiers royalistes de Normandie. Je lui dis que nous le croyions mort depuis longtemps, vu qu'il nous avait promis en partant de Jersey de nous donner de ses nouvelles avant quinze jours, s'il n'était revenu lui-même. Il me conta mille histoires qui n'avaient pas le sens commun, pour s'excuser de la négligence qu'il avait mise à accomplir la mission dont il s'était chargé. Il assura qu'il allait s'embarquer le soir même pour retourner à Jersey rendre compte à M. de Frotté des dispositions où il avait trouvé les officiers royalistes de Normandie. Je lui dis qu'il était de toute inutilité de retourner à Jersey; que j'avais des ordres de M. le duc d'Aumont pour les officiers de l'armée royale de Normandie; et quant à lui, M. Finel, qu'il devait se rendre sans retard dans la division d'Avranches, et la mettre de suite sous les armes; que sous huit jours il recevrait des ordres pour l'instruire de ce qu'il aurait à faire.

M. du Hamel, député de la Manche, se trouvait chez M. de Monceaux. Je racontai à ces Messieurs le projet de M. le duc d'Aumont de débarquer dans le département du Calvados, et même le plus près de Caen qu'il lui serait possible. A cette nouvelle, MM. de Monceaux et du Hamel me demandèrent quelles étaient les forces de l'armée du duc d'Aumont; ils furent extrêmement surpris de la témérité de ce général, en apprenant que son expédition n'était forte que de 130 hommes. Ces deux Messieurs me firent beaucoup de reproches de ne pas m'être opposé de toutes mes forces à une pareille résolution. Je leur dis de demander à M. de Bérenger, aide de camp de M. le duc d'Aumont, et à M. Lenoir, tous deux

présents, si j'avais été appelé au conseil qui avait pris cette décision. Je leur expliquai en même temps les démarches que j'avais faites auprès de M. le duc pour tâcher de le faire changer. M. du Hamel, qui arrivait directement de Caen, me dit qu'il y avait dans cette ville pour le moins 1,200 hommes de cavalerie, et 3,000 d'infanterie; que les 130 hommes du duc d'Aumont trouveraient une mort certaine s'ils débarquaient dans les environs de Caen; qu'il était de toute impossibilité qu'il en réchappât un seul; ceux qui ne seraient pas tués, ne pouvaient éviter d'être faits prisonniers par la cavalerie du général Védel, qui commandait à Caen. Là-dessus je priai M. du Hamel d'écrire à M. le duc d'Aumont pour lui faire envisager tous les dangers qu'il aurait à courir en débarquant dans la plaine de Caen, et lui faire sentir l'avantage de descendre dans le pays du Bocage, où il pourrait très facilement éviter d'en venir aux mains, tant que son armée ne serait pas de force à se mesurer avec celle de Védel. M. du Hamel écrivit donc, détaillant à M. le duc d'Aumont les forces que le général Védel avait sous ses ordres. Je profitai du bateau qui devait porter M. Finel à Jersey, et je donnai à Lenoir l'ordre de partir le soir même pour remettre à M. le duc d'Aumont la lettre de M. du Hamel, avec une que je lui écrivais pour lui rendre compte de notre arrivée en France et du bon état où je trouvais les esprits; je recommandai à M. Lenoir de ne pas perdre une minute pour se rendre auprès de M. le duc. Malheureusement celui-ci et ses 130 hommes avaient mis à la voile quand M. Lenoir arriva à Jersey.

Je partis de Contrières le soir même, après avoir mis en route M. de Bérenger pour les environs de Saint-Lô et de Bayeux, et M. Finel pour la division d'Avranches.

Comme je marchais seul le lendemain matin, ma carabine à deux coups dans ma poche, j'aperçus de loin sur le clocher d'une église flotter le drapeau blanc. Je tirai ma carte de ma poche, et je reconnus facilement que c'était Saint-Laurent-de-Cuves. Je ne balançai pas à me déranger un peu de la route que je suivais pour passer par ce bourg. Je m'informai là aux premières personnes que je trouvai, par qui le drapeau blanc avait été mis sur l'église; elles me répondirent que c'était M. le curé. Je leur dis qu'ils étaient trop heureux d'avoir un pareil curé, que cette seule action prouvait qu'il avait du caractère et qu'il était honnête homme. Ces bonnes gens entrèrent un peu en conversation avec moi; ils me demandèrent si je ne croyais pas que cela ferait piller leur commune d'avoir aboré le drapeau blanc. Je répondis que non, que c'était pour eux un grand honneur de donner les premiers cet exemple; pour les encourager un peu, je leur dis que M. le duc d'Aumont, qui était à Jersey avec une petite armée, allait débarquer incessamment sur la côte de Normandie. Cette nouvelle parut les rassurer et leur faire beaucoup de plaisir; ils me prièrent de leur dire mon nom. Je leur dis que j'étais Michelot : c'est le nom que j'avais porté pendant la guerre; que j'avais quitté la veille à Jersey M. le duc d'Aumont; qu'il m'avait envoyé avant lui pour réunir les Royalistes de Basse-Normandie afin de le rejoindre aussitôt son débarquement. Plusieurs de ceux qui se trouvaient autour de moi, me reconnurent dès qu'ils entendirent le nom de Michelot; ils avaient servi dans l'armée royale de Normandie, en la légion d'Avranches; ils me témoignèrent leur surprise, et en même temps leur joie, de me revoir au milieu d'eux. Ils s'étonnèrent de ma témérité de m'exposer à marcher seul, sachant bien que si j'étais pris par les troupes de Bona-

parte, je serais fusillé sur-le-champ. Ils me dirent qu'ils ne voulaient pas que je marche plus longtemps seul, et qu'ils allaient me servir d'escorte.

En moins d'une demi-heure, ils se trouvèrent quatorze, très bien armés; ils me dirent qu'ils étaient prêts à me conduire où je voudrais aller. Je répondis que puisqu'ils avaient tant de bonne volonté, je priais quatre d'entre eux seulement de venir avec moi jusque chez M. le comte de Saint-Paul; que les autres s'occuperaient à préparer la réunion et l'armement des jeunes gens de leur canton, afin qu'ils fussent tous prêts, dans deux ou trois jours au plus tard, à marcher pour venir me rejoindre, et que nous irions tous ensemble au-devant de M. le duc d'Aumont. Je leur donnai aussi des ordres pour les cantons voisins, afin que la réunion des Royalistes s'y opérât comme dans le leur. Après être convenu avec eux de l'endroit où j'enverrais un exprès les trouver lorsqu'il serait temps, je fus accompagné par quatre hommes chez M. de Saint-Paul, à Lingeard; je lui expliquai brièvement ce dont il était question, le priant de ne pas perdre une minute pour lever son ancienne légion. Il donna de suite ses ordres en conséquence. Je partis de chez lui après y avoir dîné; il vint me conduire à Beaufiçel chez mon ami Le Tessier, qui, de ce moment, ne me quitta plus et me servit d'aide de camp. M. de Saint-Paul alla presser l'exécution des ordres qu'il avait donnés pour la réunion de sa légion.

Nous nous rendîmes, Le Tessier et moi, dans la légion de Saint-Jean-des-Bois pour la mettre aussi sous les armes. Je trouvai en arrivant M. Picque des Demaines, lequel était à la tête d'un petit noyau de conscrits réunis par lui pour se défendre contre ceux qui voudraient les attaquer, et surtout contre la gendarmerie qui les poursuivait à outrance pour les forcer à rejoindre les armées de Bona-

parte. Je réunis dès le jour même les anciens officiers de la légion et je leur donnai l'ordre de reformer chacun leur compagnie ; dès le lendemain, la légion se trouva réorganisée. J'avais, en arrivant, envoyé aussi des officiers à Flers pour lever cette légion, ainsi que dans le canton de Passais, pour réorganiser le bataillon de M. Achard des Hautes-Noës. Je ne peux pas faire ici l'éloge du zèle que M. de Bois-Roussel, chef de la légion de Flers, et M. Achard des Hautes-Noës mirent à exécuter les ordres que je leur transmettais d'organiser et d'armer promptement, le premier sa légion, et le second son bataillon, car ni l'un ni l'autre ne s'en occupèrent. Je me trouvai dans la nécessité d'y envoyer d'autres officiers à leur place.

J'avais donné partout des ordres pour former les divers rassemblements par compagnie, afin de pouvoir, dans vingt-quatre heures, faire de toutes ces compagnies, depuis Avranches jusqu'à Flers, un rassemblement général. Dans le territoire renfermant les quatre principales légions commandées par M. le comte Louis de Frotté pendant la guerre des Chouans, celles de Saint-Jean-des-Bois, d'Avranches, d'Ambrières et de Flers, j'avais en deux jours enrôlé 4,500 hommes, qui ne faisaient qu'attendre mes ordres pour se réunir et rejoindre M. le duc d'Aumont. Mais le troisième jour depuis mon arrivée dans le pays, j'appris qu'il s'était fait sur la côte de Bayeux un débarquement, qu'on disait être d'Anglais. Ne doutant pas que ce ne fût M. le duc d'Aumont, je priai M. Picque des Demaines de monter promptement à cheval et de se rendre à Bayeux pour tâcher de rejoindre cette troupe, qui devait être celle de M. le duc. Pendant que M. des Demaines faisait seller son cheval, j'écrivis à la hâte à M. le duc d'Aumont une lettre où je lui rendais compte de ce que j'avais fait. Je lui disais que j'avais 4,500 hom-

mes, dont 2,500 bien armés, et que j'attendais ses ordres pour les conduire où il voudrait.

M. des Demaines partit de suite et fut en toute diligence trouver M. le duc qui arrivait avec sa petite armée au camp de Livry. Comme tout le monde le croit, la garde nationale de Bayeux avait sauvé M. le duc d'Aumont et sa troupe, en lui ouvrant les portes de la ville et faisant bouclier de leurs corps contre l'armée de Védel, pendant que M. le duc et les siens fuyaient par l'autre porte. Lorsque M. le duc d'Aumont eut pris connaissance de ma lettre, il dit à M. des Demaines que Védel avait appris que le Roi était rentré à Paris, que, par conséquent, il ne le poursuivrait plus. M. le duc m'écrivit une lettre par laquelle il me donnait l'ordre de licencier les hommes que j'avais réunis, et d'aller le rejoindre de ma personne au camp de Livry. Aussitôt que M. des Demaines fut de retour et qu'il m'eut remis cette lettre, je donnai des ordres pour dissoudre les divers rassemblements que j'avais provoqués [1].

1. Le manuscrit des Mémoires du colonel Moulin, rédigés par son gendre, M. Cassin, contient une continuation renfermant le récit de ses démarches depuis le 9 juillet 1815 jusqu'à la fin de novembre 1817. Cette continuation remplit soixante-cinq pages d'une écriture serrée. Nous n'avons pas cru devoir l'insérer ici, tant parce que les affaires personnelles du colonel Moulin y tiennent une place prépondérante, qu'en raison de ce qu'elle n'est qu'une version du texte primitif modifiée par M. Cassin, qui a trop souvent mêlé ses propres réflexions à celles de son beau-père.

Cette suite aux Mémoires commence par revenir sur la situation périlleuse où le duc d'Aumont s'était placé ; elle raconte son entrée triomphale à Bayeux et à Caen au milieu de l'enthousiasme indicible des populations. Le duc d'Aumont, qui avait accablé de promesses ses compagnons d'armes, paraît, à peine arrivé à Paris, les oublier complètement. Moulin, toujours fortement appuyé par le duc de Berry, demande le commandement de Granville ; comme en 1814, il échoue devant le mauvais vouloir du ministère de la Guerre. Assailli par les demandes et les réclamations des Royalistes du Bocage, il se trouve obligé de subvenir à des frais onéreux, et par suite exposé à la gêne. Enfin le 27 janvier 1816, le duc de Berry obtient sa mise en activité de service comme colonel d'infanterie attaché à l'état-

major de la première division militaire. Il est bien accueilli par le général Despinois, commandant cette division, qui se montre très satisfait de son service. Il est appelé à faire partie d'une commission chargée de tenir compte des services rendus dans l'armée royale de Normandie ; il y fait prévaloir les intérêts des combattants des quatre légions ayant pris la part la plus active à la guerre, sur les demandes des officiers titulaires des légions organisées sur le papier par M. de Bruslart et qui n'avaient jamais marché. En juin 1817, le colonel Moulin est envoyé en mission par le général Despinois dans l'arrondissement de Château-Thierry, où près de 6,000 hommes s'étaient insurgés à l'instigation de quelques agents bonapartistes. En promettant une entière indulgence et tenant scrupuleusement parole, Moulin obtient la prompte soumission des rebelles. Il surprend la trame des moteurs du désordre ; mais prévenu par son chef qu'il ne serait pas soutenu, il renonce à la dévoiler. Rentré à Paris le 17 août, il reçoit, le 18 novembre 1817, avis qu'il est mis à demi-solde, et fait ses adieux au général Despinois. Le récit se termine brusquement par cette phrase : « A ces mots, je pris congé du général. »

ERRATA

Page 101, ligne 28 : au lieu de *M. Poidevin*, lisez *M. Poitevin.*

Page 136, note, lignes 3 et 4 : au lieu de *il survécut cependant à la première guerre,* lisez *M. de la Rouërie-Dussy succomba vers le mois d'avril 1796, laissant de profonds regrets à son parti; le général de Frotté regarda sa mort comme une perte irréparable pour l'armée de Fougères.*

Page 217, ligne 29 : au lieu de *ecalier,* lisez *escalier.*

TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT IX

CHAPITRE Ier. — Naissance de Moulin. — La Réquisition. — L'appel des Aristocrates. — Convocation à Domfront. — Armement des jeunes gens de Saint-Jean-des-Bois et leur retour dans cette commune. — Première organisation des réquisitionnaires insoumis. — Désarmement des Patauts. — Arrivée des troupes de ligne. — Enlèvement du curé de Tinchebray. . . 1

CHAPITRE II. — Le général Hoche. — Souterrains de refuge. — Arrestation et mort du père de Moulin. — Louvet attaqué et tué. — Récit sommaire de la guerre. 17

CHAPITRE III. — Débarquement d'officiers émigrés. — Le commandement leur est déféré. — M. de la Roque-Cahan, premier général. — M. de Frotté lui est substitué. — Escarmouche à Saint-Christophe. — Organisation des légions. — Première expédition de M. de Frotté. — Affaire de Saint-Sever. — Surprise de Torchamp 30

CHAPITRE IV. — Nouvelle expédition. — Combat du Mesnil-Tove. — Tactique des Chouans. — M. de Frotté dans le Maine. — Prise de Ger. — Combat de la Vente-Henriette. — Expédition de M. de Carville. — Escarmouches à Saint-Vigor-des-Mézerets, à Caligny, à Landisacq, à Vengeons. 54

CHAPITRE V. — Attaque infructueuse du Teilleul. —

CHAPITRE XIII. — Vie de Moulin en Angleterre. — Mission périlleuse qu'il accepte. — Il débarque sur la côte de France. — Mauvais accueil d'un gentilhomme. 262

CHAPITRE XIV. — Moulin retrouve les siens. — Difficulté du retour. 284

CHAPITRE XV. — Situation perplexe. — Embarquement à Honfleur. — Arrivée en Angleterre. — Moulin à Jersey. — L'espion dupé. 301

CHAPITRE XVI. — Nouvelle mission en France. — Politique du fils d'un Émigré. — Arrivée dans le Bocage. — Arrestation et évasion de Le Tessier. 327

CHAPITRE XVII. — L'espion utilisé. — La Restauration. — Accueil fait à Moulin dans son pays natal. — Voyage à Jersey. — Péril imprévu. — Séjour à Paris. — Moulin est nommé colonel d'infanterie. 347

CHAPITRE XVIII. — Les Cent-Jours. — Moulin se retire de nouveau à Jersey. — Le duc d'Aumont. — Descente sur la côte de France. — Le drapeau blanc. — Préparatifs de guerre devenus inutiles. 369

Bonaparte, 202, 225, 242, 247, 248, 252, 254, 257, 279, 333, 338, 353, 355, 359, 362, 369 à 371, 374, 376, 384 à 386.
Bordin, dit *Félix*, 176 n.
Boulogne, 310.
Bourberouge, 50.
Bourbon (Ile), 310 n.
Bourbon (Duc de), 261.
Bourdelais (P.), dit *Saint-Louis*, 26, 87, 94, 100, 104, 119, 120, 124.
Bourmont (Comte de), 26, 128, 174, 175, 176 n., 179, 181 n., 185, 218, 266 n.
Bouvet du Lozier (A. H.), 310 et n., 311, 313, 314.
Botherel (de), 281 n.
Brasdefer (de), 65 n., 175 n.
Brécey, 41 n., 44, 55, 62, 99, 146.
Bréhal, 376, 381.
Brest, 47, 215, 325.
Breteuil, 181 n.
Brevière (La), 65 n.
Bribes, 28, 176, 178, 179.
Brimbal, 22, 38.
Briône (Abbé), 187 et n., 189.
Briouze, 27, 134, 176.
Briqueville (Vicomte de), 82, 83 n.
Brousses (Les), 130.
Brune, 254.
Bruslart (L. Guérin de), 82, 83 n., 84 n., 85 n., 181 n., 190 n., 259, 261 à 263, 266 à 273, 275, 276, 282, 308, 317, 327 à 329, 331, 335, 336, 341, 343, 344, 346, 353, 354, 365 à 367, 388 n.
Buat (du), 39 n.
Buat (Le), 60.
Butte (La), 352.

C

Cadoudal (les frères), 267, 268.
Caen, 26, 47, 76, 83 n., 118, 119, 124, 140, 165, 179, 187, 190, 215, 266 n., 309, 340, 354, 355, 362, 367, 372 à 375, 378, 379, 382, 383.
Cahan, 33 n.
Caligny, 25, 72, 73.
Cametours, 152 n.
Campagnolles, 103, 104.
Campagnolles (A. Drudes de), 33, 35 n., 42.
Campeaux, 291.
Candé, 85 n.
Cantilly (les frères Philippe de), 41 et n., 77, 81.
Cantilly (Philippe de), dit *Le Rouge*, 41 n.
Carantilly, 18n n.
Carbonnel (H. F. H. des), 82, 85 n.
Carentan, 138 n.
Carneille (La), 8, 58, 80, 134.
Carrier, 221.
Cars (Comte F. des), 262.
Carville, 68.
Carville (L. L. G. Gaultier de), 31, 35 n., 42, 68.
Carville (Mme de), 68.
Cassin (M.), 367 n.
Catherine II, impératrice de Russie, 133.
Cauvin, 101, 173.
Cérences, 146, 147, 149.
Cerisy-la-Salle, 146 à 148, 337.
Chaise-Baudouin (La), 39 n.
Chambarlhac, 26, 176, 179, 180 n., 185, 186.
Chambray (Vicomte de), 82, 83 n., 85.
Champ-du-Boult (de), 344 à 346.
Champ-du-Boult (Le), 343, 355.
Champéon, 35 n.
Chanu, 5, 7, 8, 18, 27, 38, 54, 76, 86.
Chapelle (A. F. M. Le Filleul, comte de la), 266 et n.
Chapelle-au-Riboul (La), 24.
Chapelle-Biche (La), 31, 38, 54.
Chappedelaine (Comte de), 252 à 254.
Chappedelaine (Vicomte de), 128.
Charchigné, 179.
Chateaubriand (A. de), 268 et n., 271, 279, 322.
Châteaudun, 208, 207.
Château-Gontier, 62.
Château-Thierry, 388 n.
Châtillon-sur-Seine, 211.
Chatre (Duc de la), 267.
Chaulieu, 43, 87, 92.
Chaulieu (L. J. A. des Rotours, baron de), 124 et n.
Chausey (Iles), 319 à 323, 325, 347, 358.
Chef-du-Pont, 83 n.
Chelsea, 258.
Cherbourg, 307, 312, 338, 354, 360, 365.
Chérencey-le-Roussel, 55.
Christen, 242, 246 à 247.
Clayes, 281 n.
Clermont-Lodève (Comte de), 328, 329.
Clervaux (de), 65 n.
Clos-Fortin (Le), 25, 137 n.
Colberg, 280.
Commarque (Baron de), 26, 28, 82, 83 n., 125, 133, 176 n., 179 à 186.
Conches, 181 n.

Condé (Prince de), 253, 259, 261, 262, 377.
Condé (Mme Louise de), 259, 260.
Condé-sur-Noireau, 35 n., 39 n., 43, 66, 70, 73, 74, 76, 144, 165.
Constance, 247, 248.
Constantinople, 250, 254.
Conti (Chr de), 259.
Contreras, 310, 311, 313, 314, 317, 325.
Contrières, 122 n., 148, 293, 296, 381, 383.
Coquille-Deslongchamps, 119, 120.
Corie (La), 157, 336, 340, 344.
Cormatin, 22, 29, 37.
Cormeilles, 181 n.
Corse (Ile de), 366.
Cossé, 34 n., 85 n., 176 et n., 177 à 179.
Cossé-le-Vivien, 62.
Coulouvray, 55.
Courcy (Mlle de), 373, 374.
Courson, 35 n.
Courson, ch., 103.
Courteilles (P L. de Bretignères de), 181 n.
Courtillé, dit *Saint-Paul*, 34 n.
Coutances, 25, 27, 35 n., 83 n., 84 n., 87, 122 n., 146, 149, 152, 265 n., 282, 293, 297, 315, 378, 379.
Couterne, 27, 133, 134.
Coysel (Mme), 50 à 52.
Craon, 62.
Créances, 274, 293, 300, 331, 341, 343.
Cuirat, 98.

D

Danguet, dit *Fleur-de-Rose*, 136 n.
Dantzick, 259, 260, 262.
Delahaye, 176 n.
Délivrande (La), 307.
Demonces, ou La Barte, 217 à 219, 226.
Desfonceaux, 200, 201.
Deschamps, 281 n.
Despinois, 388 n.
Destouches, 265 et n., 266, 267.
Deville, dit *Tamerlan*, 182 n.
Digonnet, 107, 110.
Dijon, 212.
Dives, 84 n.
Dôle, 212.
Domfront, 4, 6, 13, 18, 24 à 26, 28, 33 n., 34 n., 39 n., 41, 43, 48, 54, 62, 66, 67, 76, 80, 91, 92, 110, 129 n., 173, 176, 182, 184, 199, 200.
Don, 319 à 322, 327, 356, 358, 376.
Doynel (Mme), 48, 49, 53.
Droz, 268 n.
Dubos, 316.
Ducey, 60, 101, 102, 136 n.
Dufay (J.), dit *Santerre*, 26, 31 et n., 79, 124 et n.
Dufour (Abbé), 373.
Duhomme, dit *Casimir*, 180 n.
Dulaurent (J. R.), 14, 15.
Dumaine, dit *Charles-Jole*, 144.
Duparc, 99.

E

Écouves (Forêt d'), 176 n.
Éléonore, 260.
Épineu-le-Chevreuil, 34 n.
Ernée, 62.
Estry, 102.
Éoreux, 181 n.
Éoron, 62, 119 n.
Exmes, 176 n.

F

Falaise, 80, 83 n., 175 et n., 176, 177.
Faldouet, 271, 318, 326.
Fauche-Borel, 241.
Fauche-Borel (Mme), 241, 242.
Fauchet (Claude), 69 n., 97 n.
Fauconnerie (de la), 306, 307.
Féronnière (La), 68.
Ferrières, 78.
Ferronnays (Comte de la), 348, 349, 365, 366.
Ferté-Macé (La), 27, 134, 176, 178, 179.
Ferté-Vidame (La), 176 n.
Fieffe-à-la-Rivière, 93.
Filleul de Fosse, 119 et n., 120.
Finel (P.), dit *Aunis*, 41 et n., 377, 380, 381.
Flers, 5, 7, 8, 17, 18, 22, 25, 27, 28, 31 n., 35 n., 36, 38, 39 n., 42, 43, 48, 54, 70 à 72, 76, 77, 79, 80, 83 n., 91, 92, 95, 126, 128, 133 à 135, 150 n., 152, 173, 175, 177, 182, 386.
Flessingue, 357.
Flint, 263, 314, 316, 317.
Folard, 146, 147.
Forge-Coquelin (La), 25, 99, 100 et n.
Forges-de-Cossé (Les), 28, 175.
Fosse (La), 27, 83 n., 152, 156, 157 n., 159.
Foucault, dit *Laville*, 150, 168.
Fougères, 135 n., 136 n.
Fougerolles, 60.
Fourneaux, 44.
Foutelaye (La), 85 n.
Frédéric II, roi de Prusse, 225.
Frédeville, 1 n., 289, 348.

Fresne-Poret (Le), 8, 27, 38, 62, 64, 131, 132.
Fresnes, 86.
FRIQUET-LA-MORANDAIS (les frères), 65 n., 175 n.
FROTTÉ (CHARLES DE), 47, 85 n., 214 n., 215 à 219, 226, 229, 231, 233 à 235, 239, 241 à 245, 249 à 253, 256, 258.
FROTTÉ (Comte H. DE), 82, 83, 85 et n., 214 n., 251, 258 à 262, 265 à 267, 270, 330, 331, 349, 359, 361, 362, 372, 374 à 377, 382.
FROTTÉ (Comte LOUIS DE), 21 à 24, 27, 28, 31 n., 32 et n., 33 n., 34 n., 35 n., 37 à 40, 42 à 50, 52 à 68, 72, 76 à 80, 82, 83 n., 84, 85 n., 86 à 92, 94 à 96, 109, 110, 112, 119, 121 à 123, 127, 129 n., 133, 134, 135 n., 136, 137, 141 à 147, 149 à 154, 156, 157, 159 à 162, 168, 169, 174 à 182, 185, 186, 214, 215, 252, 269, 362, 388.
FROTTÉ (M^me^ DE), née DE CLÉRAMBAULT, 85 n.
FROTTÉ (M^me^ DE), née DUMONT DE BOSTAQUET, 85 n., 175 n., 214 n.
FROTTÉ DE LA PERRIÈRE (P. J. DE), 139 et n.

G

Gacé, 176 n.
GAILLARD, 298, 299, 301.
GAILLARD, dit *Raoul*, 182 n.
GALLOUIN-LES-SILLONS, 31 et n., 87 à 89, 101, 138, 173, 341, 342, 377.
GANNE (DE), 267.
GARDANNE, 187 à 189.
GARNIER-ROGERIE, 19.
Gast (Le), 28, 47, 99, 340.
Gathemo, 33, 98, 142.
GAUDIN, dit *Montesaucicl*, 120.
Gaumay, 23, 44, 53, 146.
GENAS, 333.
GEORGES CADOUDAL, 28, 65 n., 174, 179, 180 n., 186, 197, 241, 268, 279, 310, 311.
Gesvres, 24, 28, 31, 32, 33, 61 à 65, 66, 86, 114, 141, 144, 145.
GIROD, 217 à 219, 224, 226, 227, 229, 231 à 238, 239, 241, 249.
Giverny, 274 n.
Gonesse, 28, 66, 86, 96.
GOUDELA CHAPELLE, dit *Charles*, 176 n.
GOURDAN (M^me^), 375.
GOURNAY (DE), dit *Collinet*, 82, 83 n.
GOUYON DE VAUCOULEURS (DE), 268 et n., 271, 278, 280.
GRAMAIN, 248, 251.
GRAMMONT (F.), 269 à 272, 274 à 276, 293, 297 à 305, 308, 317, 329, 331, 354, 387.
GRAMMONT (M^me^), 305.
Grand-Celland (Le), 25, 100 n.
GRANDMAISON, 51, 52.
Granville, 5, 65 n., 319, 365, 374 à 378, 381, 387 n.
Graverie (La), 103, 291.
Gravesand, 259, 261.
GRIMALDI (DE), 377.
GRIMOUVILLE (DE), 378, 379.
GRIMOUVILLE (Abbé DE), 271 à 273.
Grouville, 378, 380.
Guerche (La), 62.
GUÉRET, 104.
Gué-Rocheux (Le), 131.
Guernesey, 270, 321, 330, 334, 338, 339, 362.
GUESDON (M.), dit *La Violette*, 54, 122, 125, 128, 169.
GUIDAL, 28, 176, 179 à 187.
GUILLOUET, dit *Malbrouk*, 74.
GUIMOND (J.), 51, 52 et n., 194, 195.
Guionnière (La), 23, 40, 104, 105.
GUY, 125.

H

Hambye, 23, 44, 53, 295.
HAMEL (DU), 382, 383.
HARCOURT (Duc D'), 270.
Harcourt-Thury, 119.
HARDOUIN (E. J.), dit *Voltige*, 31 et n., 79, 151 et n.
HARDOUIN (J.), 31 n., 164.
HARDOUIN (J.), dit *Crépin*, 26, 31 et n., 124 et n., 151 n., 164, 165.
Harwich, 258.
Haute-Chapelle (La), 115, 116.
HAUTEFEUILLE (E. D'), 377, 379.
Haute-Frémondière (La), 55.
HAUTEVILLE (DE), 178, 179.
Havre (Le), 312, 357.
Haye-Paisnel (La), 27, 44, 168.
Haye-Piquenot (La), 83 n., 118.
HÉDOUVILLE, 85 n.
HEUZÉ, 10 n., 11.
HINGANT DE SAINT-MAUR, 181 n., 182 n.
HOCHE, 17, 18, 65 n.
Honfleur, 304, 307, 309, 312, 315.
HORME, 248 à 251, 254, 255.
HUDELINE, dit *Saint-Florent*, 180 n.
HUE (J. B.), 31 n.
HUE (N.), dit *Saint-Paul*, 31 et n.
HUGON (Baron D'), 83, 85 n., 179, 180, 185.
Husum, 257, 259.

I

Illiers-l'Évêque, 181 n.
Isigny, 306.

J

JABLY (femme), 218, 222.
Jacron, 23.
JEAN-DEBRY, 240.
JEAN-MARY, 265.
JEANNETON, 285 à 291.
JENVRIN (J.), 31 n.
JENVRIN (les frères), 31 et n.
JENVRIN (V.), 31 n.
Jersey 33 n., 34 n., 85 n., 265, 269 à 271, 273 à 275, 277, 278, 293, 300 à 305, 307, 312, 313, 316 à 322, 326, 327, 329 à 332, 336, 341, 347 à 350, 354 à 358, 375 à 384.
Joigny, 210.
JOSEPH, 254, 255.
JOUBIN (J.), 164.
Joux, 203, 213 à 232, 240 à 242, 244, 245, 248, 250, 253, 256, 257.
Jouy, 181 n.
Jublains, 62.
JUHEL-DESLANDES, 114, 117.
Juvigny, 62.

L

LABESSE (G. J. BARTHONDRAT DE), 82, 84 n.
LAIR-DU-BOIS (L. R. GALLERY DE), 150, 151.
LALOS, 306.
LAMBERVILLE (I. A. A. DUMONT DE BOSTAQUET, Marquis DE), 82, 83, 85 n., 377.
Lande-Patry (La), 7 n., 25, 38, 39 n., 54.
Lande-Vaumont (La), 133.
Landisacq, 5, 7, 8, 17, 22, 25, 38, 40, 54, 76.
Landivy, 60.
LANTIVY (DE), 267.
LARTUBIÈRE (J. J. DE LA HUPPE DE), dit *Bellavidès*, 41 et n., 77.
LARUE, 93, 94.
Lassay, 61.
LA-TOUR-MAUBOURG, 354, 375.
LAUNAY (DE), 281 n.
Laval, 4, 5, 23, 61 n., 62.
Leaupartie, 65 n.
LEBICOT DE LA PIE, dit *Le Nasard*, 168.
LEBOURGEOIS, 171 à 173.
LEBRETON (A.), 26, 122 n.
LEBRETON (Mme), 122.
LE CHANDELIER DE PIERREVILLE, 176 n., 266 et n.
LE CHEVALIER, dit *Salmanasar*, 81 et n.
LECLERC, 281 n.
LE CORDIER, 84 n.
LEFÈVRE, 213 à 218, 220 à 224, 231, 240.
LE FOUR (J.), 26.
LEFRANC, dit *Grandcallée*, 145.
LE GONIDEC DE PENLAN, 176 n.
LE GRIX DE NEUVILLE (CH.), 181 n.
LE GUERN, 268 n.
LELIÈVRE, 167, 168.
LELIÉVRE-PRÉVOSTIÈRE, 110 à 113, 117.
LEMAIGNAN, 115, 352.
LEMARDELAY, dit *Victor*, 41 et n., 80.
LENCHANTIN, 107, 108.
LENOIR (CH.), 269 à 280, 285 à 288, 291 à 293, 296 à 298, 300, 302 à 306, 309, 311, 312, 317, 318, 323, 326, 329 à 332, 334, 335, 337, 354, 359, 367, 380 à 383.
LENOIR (les frères), 269 n.
LENOIR (Mme), 276, 326.
LENOIR père, 276, 277, 279.
LE PEIGE DE BAR, 268 et n., 271, 279, 322.
LEPETIT-DAUPHINIÈRE, 112 à 116.
LE POITEVIN, 42, 101.
LEPONT, 10 à 12.
LE PRÉVOST (Mlle), 64.
LE PRÉVOST DE LA MOISSONNIÈRE, dit *Robert*, 65 n., 143 n., 175 n.
LE PRÉVOST DE LA MOISSONNIÈRE père, 143.
LEROY-DUBOURG, 176 n.
Lessay, 293, 297.
LESTIÉ, dit *Buisson*, 205, 208, 210, 211.
LESTIENNE, 184 à 187.
LE SUEUR DES LONDES, dit *Constant*, 85.
LE TEINTURIER, 26, 87, 92 à 94, 194, 195.
LETELLIER (A.), 125 et n.
LE TESSIER (FRANCINE), 340.
LE TESSIER (G.), 157 et n., 162, 163, 282, 293 à 296, 302, 307, 324, 336, 337, 340 à 346, 351, 354, 355, 357, 359, 362, 385.
Liffré, 136 n.
Lingeard, 33 n., 41, 55, 56, 385.
Linz, 254.
Lion-d'Angers (Le), 62.
Lisieux, 80, 85 n., 129, 140, 175 n., 372.
Livry, 387.
Loges-Marchis (Les), 78.
Londres, 255, 257, 260 à 263, 269, 316 à 318, 327, 359, 361.
Longny, 176 n.

Lonlay-l'Abbaye, 18, 38, 52, 79, 80, 96, 131, 187 n., 341.
LORENT (DU), 23, 40 n., 76, 79, 86 n.
Lorey (Le), 27, 149.
LOUIS XVIII, 265, 279, 312, 316, 319, 333, 353, 358, 363, 370, 371.
LOUISE (Mlle), 301 à 306, 308.
LOUVET, 18 à 21.
Louviers, 181 n.
Lübeck, 257, 259, 260.
Luc-sur-Mer, 268 n.

M

Mabilais (La), 29, 32 et n., 37, 38 n.
Macey, 136 n.
MAGDELAINE (DE LA), 264, 317.
MAIGRIÈRE, 15.
MAILLOT, 114 à 116.
Maisoncelles-la-Jourdain, 27, 88.
MALET, 186 n.
MALLET (Baron), 182 n.
Mamers, 176 n.
MANDAT (MARTIAL), 25, 26, 83 n., 87, 90, 91, 93, 98 à 104, 118, 121, 122.
MANDAT (les frères), 82, 211, 212.
MANNIERE (Mme DE LA), 113, 114, 117.
Mans (Le), 6, 61 n., 293, 294.
Mantes, 372.
Mantilly, 54 n., 61, 62, 125.
MARGADEL (DE), dit *Joubert*, 181 n.
MARGUERYE (F. DE), dit *Griffon*, 33, 35 n., 42, 43, 69 à 73, 75, 76, 83 n., 92 à 95.
MARGUERYE (Comte H. DE), 34 n.
Marigny, 152.
Martilly, 295.
MARY, 299, 331, 341.
MASURES (DES), 347.
MAUDUIT, 355.
MAUPAS (R.), 26
Mayenne, 4, 5, 25, 61, 62, 80.
MAYET, 309 à 311.
Mélier (Le), 113.
Memmingen, 248.
Mersburg, 248.
Mesle-sur-Sarthe (Le), 176 n.
Mesnil-Adelee (Le), 83 n.
Mesnil-Ciboult (Le), 25, 27, 88, 96, 130.
Mesnil-Gilbert (Le), 41 n., 55, 80.
Mesnil-Tove (Le), 24, 55, 56, 58, 60, 77.
Messey, 134, 150 n.
MÉTAYER, dit *Rochambeau*, 62 et n.
MIGNOTTE, 50, 66.
MIQUELARD-HAUTS-CHAMPS, 138.
MIRABEAU, surnom, 82, 83 n.
MOLITERNO (Prince), 288.
MONCRAUX (LOUVEL DE), 28, 122, 125, 126, 133, 135, 151 n., 153, 157 et n., 162, 163, 168 à 170, 282, 283, 296, 334 à 337, 377, 381, 382.
MONCRAUX (Mme DE), 334.
MONSIEUR, comte d'Artois, 21, 82, 282, 327.
Montabot, 44.
Montargis, 210.
Montbray, 43.
Montchauvet, 68.
Montcuit, 151, 152, 296.
MONTCUIT (FERRAND DE), 151 et n., 334.
Montebourg, 301.
Montfort-l'Amaury, 181 n.
Montjoie, 27, 43, 81 n., 144.
Montorgueil, 273 et n., 318, 331.
Montpinchon, 146, 147, 149.
Mont-Saint-Jean, 378.
Monts-de-Vire (Les), 292, 293.
Montsecret, 19 à 21.
Montsurs, 61.
Morat, 246, 247.
MOREAU, 197.
MOREL D'ESCURES (F. J.), 136 n., 159.
Mortain, 13, 18, 24, 25, 34 n., 40, 43, 50, 51, 57, 63, 67, 76, 78, 80, 91, 100 n., 101, 107, 110, 113, 131, 139, 144, 173, 188, 338, 347, 351.
Mortes-Femmes (Les), 274, 299.
MORVAN, 270 à 273.
Moscou, 278, 279.
MOULIEN DE LA POTERIE, 33, 35 n., 42, 80.
MOULIN-BOURDONNEY (Mme), 132.
MOULIN, curé de Saint-Louet, 288, 298.
MOULIN, de Lisieux, 140.
MOULIN, de Mortain, 114, 117.
MOULIN (Mme), née GALODÉ, 208, 291 et n., 192, 194, 198, 204, 207, 287, 289 à 294, 305, 307, 321, 323 à 326, 329, 338, 340, 349, 359, 370 à 375, 380.
MOULIN (Mlle EUGÉNIE), 193, 198, 292 à 294, 307, 321, 324, 367, 373, 374.
MOUSTIER (C. E. Marquis DE), 332, 361.
Moutons, 18.
MULOT, 375.

N

Nantes, 221.
Neuchâtel, 213, 238, 239 à 242, 266, 2[illegible] 253.
Neuville, 103 n., 292.
New-York, 267.

Noblette, 114.
Noe (J. M. A. Aubry de la), 82, 84 n.
Nogent-le-Rotrou, 205, 206.
Notre-Dame de Fresnay, 175 n.
Notre-Dame de Livoye, 55.

O

Odoart (Ch.), 181 n., 182 n.
Odoart (Comte F.), 181 n.
Oilliamson (Vicomte d'), 26, 27, 82, 83 n., 85, 127, 129 à 132, 144, 145, 149, 160.
Oldmill, 263.
Olten, 247.
Orléans, 206, 207.
Ouézy d'Olendon (d'), 65 n.

P

Pacy-sur-Eure, 181 n.
Paget (Lord), 251, 254, 255.
Papillonnière (La), 25.
Paris, 125, 181 n., 245, 293, 294, 306, 350, 353, 362, 370, 387, 388 n.
Pascal-Secchioroli, 180 n.
Passais, 28, 48, 54, 61, 96, 169 n.
Payen de la Fresnaye, 40 et n.
Pelvé (F.), 26.
Pelvey (F.), 184.
Penthièvre (Maison de), 209.
Percy, 44.
Périers, 151.
Périers en Beauficel, 122.
Petit, 324, 357.
Petit-Celland (Le), 41 n., 81 et n.
Philippe de Phizkmont (F. C. de), 65 n.
Pichegru, 197, 241, 279, 310, 311.
Picot (J.), 24, 64 et n., 65 n., 175 n.
Picot de Limoelan, dit *Durand*, 136 n.
Picque des Demaines, 385 à 387.
Pierre (La), 50, 51, 53.
Pillot, 366.
Pinçon, 181 n.
Pivardière (de la), 26, 27, 83 n., 122, 123, 127, 132, 141, 142, 156 à 159.
Placène (Bureau de), dit *Pascal*, 180 n.
Ploermel, 219.
Poitevin, v. Le Poitevin.
Pontarlier, 213, 220, 221, 236.
Pont-Audemer, 65 n., 180 n., 181 n., 182 n.
Pont-d'Égrenne (Le), 40, 114, 131.
Pontfarcy, 23, 45, 152, 289, 337, 338.
Pont-l'Abbé, 306.
Pont-l'Evêque, 309.
Pontorson, 5, 136 n.
Portal (du), 219, 222, 226.
Portbail, 298, 302, 304.
Portbail (A. B. L. du Poerier de), 82, 84 n.
Portsmouth, 313, 315, 317, 361.
Pouancé, 28, 162, 168, 173, 182, 185.
Prague, 255.
Prairie, 105, 110.
Préaux, 25, 80, 92 à 95.
Prépetit (de), dit *La Balafre*, 39 n.
Prépetit-Planquivon (de), 39 n.
Prévalaye (La), 22.
Prez-en-Pail, 201.
Prieur, dit *La Victoire*, 31 et n.
Prigent, 265, 268 et n., 271, 279, 281 n.
Puisaye (Comte de), 265, 268 n.
Puttecotte de Renneville (L. P. C. de), 175 n.

Q

Quatrepuits (Mme de), 122.
Quérelle, 65 n.
Querqueville, 364, 365.
Quibou, 154, 155, 157.
Quinot, 226.

R

Radigue, 134.
Rastel, 281 n.
Ratisbonne, 248, 250, 251, 253, 254.
Reede, 262.
Reffuveille, 57, 58, 60.
Rennes, 17, 29, 32, 281 n.
Ripaux, 197.
Rivière (Marquis de), 219, 222 à 224, 226, 228, 230 à 232, 239, 241.
Rochelle (de la), 170.
Rochelle (La), 169 à 173.
Rocque (La), 319, 326, 331.
Romagny, 18.
Roque (Pointe de *la*), 65 n., 180 n., 181 n.
Roque-Cahan (Comte de la), 22, 26, 32 et n., 33 n., 34 n., 36 à 38, 39 n., 55, 65 n., 83 n., 84, 85 n., 110 à 112.
Roque-Monsecret (Comte de la), 86 et n.
Rosel de Courson (Ch. du), dit *Duhamel*, 33, 35 n., 42, 85 n.
Rosière (L. Got de la), 33, 35 n., 39 n.
Rosière (Mme de la), 260.
Rostock, 256, 260.
Roténeuf (Le), 268 n.
Rouen, 64 n., 181 n., 182 n., 266 n., 293, 294.

Rouerie (A. C. Tuffin, Marquis de la), 135 n.
Rouerie de Dussy (Tuffin de la), 135 n., 136 n., *Errata*.
Rouerie de Villiers (C. J. Tuffin de la), 135 n., 136 n.
Rougemontiers, 182 n.
Roullours, 68,
Roullours (de Thoury de), 161.
Roussaux, 205 à 208, 210, 211.
Rouxel, 319 à 321, 323, 325, 326.
Roze (de), 268, 279, 322.
Ruays (R. F. comte de), dit *Gérard*, 23, 33, 34 n., 35 n., 41, 43, 55, 56, 76, 83 n., 122 n., 128, 146, 153 à 157, 159 et n.
Rufaudière (La), 97 à 99.

S

Sachet, 171 à 173.
Saint-Aubin, 28, 169, 173.
Saint-Bômer, 28, 173, 182, 183.
Saint-Brelade, 331.
Saint-Christophe-de-Chaulieu, 8, 22, 39, 43, 85, 88.
Saint-Clair, 27, 136.
Saint-Cornier, 8, 10, 18, 31 n., 92 à 95.
Saint-Denis, 371.
Saint-Germain-du-Crioult, 70, 71.
Saint-Germain-en-Laye, 372.
Saint-Germain-sur-Ay, 275.
Saint-Gilles (Marquis de), 136 n.
Saint-Hilaire, 366.
Saint-Hilaire-du-Harcouët, 18, 60, 67, 86, 101, 136 n.
Saint-James-de-Beuvron, 135 et n., 136 n., 139, 160.
Saint-Jean-d'Asse, 230.
Saint-Jean-des-Bois, 1, 7, 8, 10, 14, 17, 18, 21 à 28, 31 n., 32, 35 n., 38 à 40, 42, 43, 45, 47, 48, 50, 54 à 57, 60, 66, 67, 69, 73, 74, 76, 77, 79, 80, 81 n., 83 n., 86 à 88, 91 à 94, 96, 99, 102, 104, 113, 119, 121 à 124, 127, 130, 131, 136 n., 137, 140, 151, 152, 154, 156, 157, 161, 162, 169, 173, 177, 191 n., 194, 287, 289, 351 à 354, 380, 386.
Saint-Jean-du-Corail, 356.
Saint-Jean-le-Blanc, 68, 69.
Saint-Laurent-des-Autels, 99, 364.
Saint-Lô, 27, 30 n., 84 n., 87, 151, 152, 283, 284, 286, 288, 311, 314, 325, 328, 384.
Saint-Lubin-des-Cousets, 149.
Saint-Louet, 283, 290.
Saint-Malo, 324, 327.
Saint-Marcouf (Iles), 269 n., 322.
Saint-Mars-d'Égrenne, 54.
Saint-Martin-de-Chaulieu, 28, 161.
Saint-Nicolas-des-Bois, 55.
Saint-Patrice, 78, 79.
Saint-Patrice-du-Désert, 176 n.
Saint-Paul (Comte de), dit *Henry*, 24, 33 et n., 34 n., 41, 43, 61, 68, 76, 128, 133, 135, 137, 147, 168, 177, 178, 343, 346, 377, 385.
Saint-Paul de Lingeard (Mme de), 98.
Saint-Pierre (de), 68.
Saint-Pierre-du-Regard, 39 n.
Saint-Pois, 27, 43, 44, 55, 76, 83 n., 99, 144, 160, 338.
Saint-Pol (Comtes de), 33 n.
Saint-Quentin (de), 82, 84 n., 88, 122 n.
Saint-Quentin-les-Chardonnets, 55, 96, 101.
Saint-Sever, 23, 42 à 44, 46, 47, 53, 215, 218, 295, 338.
Saint-Simon (de), 376.
Saint-Vigor-des-Mézerets, 25, 69, 97, 99.
Sainte-Honorine, 10.
Sainte-Honorine-de-Ducy, 135 n., 136 n.
Salins, 212, 213.
Samuel Guerbaste, 262, 264, 306.
Santerre, 205.
Sap (Le), 65 n., 176 n.
Saussaie (La) en *Tratemer*, 168.
Sauvagère (La), 134.
Schilton, 312, 313.
Scourgeon, 108.
Sébastiani, 254.
Sées, 35 n.
Segré, 62, 162.
Seguin, 98 n.
Sérard, 104, 105.
Sérent (Comte de), 136 n.
Sicotière (M. de la), 32 n., 34 n., 48 n., 81 n., 100 n.
Sidney Smith, 249.
Signard, 110, 111.
Soleare, 247.
Soult, duc de Dalmatie, 387.
Sourdeval, 25, 27, 28, 31 n., 55, 57, 63, 76, 80, 87, 111, 131, 137 à 140, 144, 161, 162, 196, 340 à 342, 351.
Southampton, 359.
Spencer Smith, 249 à 252.
Spencer Smith (Mme), 249 à 251.
Stettin, 260.
Suze (de la), 377.

T

TAILLEFER (MICHEL JACQUET, dit), 23, 61 et n., 64.
Talboisière (La), 292.
Tallevende (Saint-Germain de), 27, 42, 99, 136.
Tanville, 175 n.
Tarragone, 310.
Teilleul (Le), 18, 24, 25, 32 n., 60, 78 à 80, 86 n., 151 n.
Temple (Le), 241, 258.
TEUL (Marquis DU), 219, 226.
THIBAULT, 166, 167.
Thiberville, 182 n.
Thorigny, 45, 144, 282, 285.
Tinchebray, 1, 7 n., 13, 14, 19, 20, 25, 26, 33 n., 39, 43, 66, 67, 73, 80, 83 n., 84 n., 86 à 88, 91 à 93, 105, 106, 108, 110 à 113, 130, 134, 144, 167, 198, 200, 341.
Tirpied, 44.
Tonnerre, 211.
Torchamp, 48, 49.
TOUR (C. DRUDES DE LA), 33, 35 n.
Tour (Le) en *Barenton*, 63.
Tourouvre, 176 n.
Touvois, 65 n.
Tracy, 103.
Travemünde, 259.
TRÉMOILLE (Duc DE LA), 143.
TRÉMOILLE (Prince DE LA), 365, 366.
TRENCK (Baron DE), 225.
TRÉSOR (Comte DU), 271 à 273.
Tribehou, 157 et n.
Troarn, 309.
Trutemer-le-Grand, 7, 8, 17, 18, 21, 38, 55, 69, 76, 88, 102, 168.
TULON, 347.

V

Valcongrain, 119 n.
VALETTE (MÉNARD DE LA), 219, 222, 226.
Vallée (La), 106, 115, 116, 162.
Valognes, 83 n., 84 n., 304, 331, 335 à 337, 354, 378.
Vanécrot, 181 n.
Vassy, 25, 35 n., 42, 68, 87, 90, 93, 163 à 166.
Vaudry, 101.
VAUGIRAUD (Comte DE), 266, 267.
VÉDEL, 383, 387.
Vengeons, 25, 35 n., 43, 47, 55, 76, 161.
Venise, 251.
Vente-Henriette (La), 66 n., 67.
VERDUN (I. G. A. DUMONT DE BOSTAQUET DE LA FONTELAYE DU), 85 n., 175 n., 180.
Verneuil, 85 n., 175 n., 180, 181 n.
Vernix, 41 n.
Verrerie-du-Gast (La), 65 n., 175 n.
Verrières, 237, 244.
Versailles, 181 n.
VICQUE (J.), 319.
Vienne, 247, 251, 254, 255, 257.
Viessoix, 101.
Villechien, 25, 41 n., 80, 81 n., 84 n.
Villedieu, 23, 25, 42, 45, 146, 160, 337, 338.
Villejuif, 370.
Villers-Bocage, 25, 103, 144, 175.
Villiers, 135 n.
Vimoutiers, 176 n.
Vincennes, 370.
VINCENT (L.), 242, 244.
VIOMESNIL, 266, 267, 370, 371.
Vire, 13, 18, 23, 25 à 27, 35 n., 42, 43, 45, 46, 66, 68, 69, 76, 80, 83 n., 87, 88, 91, 97 à 99, 102, 103, 108, 119 n., 130, 132, 136 à 141, 143, 144, 152, 166, 167, 170 à 173, 176, 196, 215, 277, 291, 295, 316, 324, 340, 344, 351, 354, 355, 357.
Vitré, 62.
VITTEL, 242, 243, 268, 279, 322.

W

Wainsteade, 261, 263.
WELLINGTON (Lord), 327.
Wight (Ile de), 312.
Wismar, 260.
Woodfordbridge, 262.

Y

Yverdun, 242 à 246.
YVON, dit *Général Legros*, 65 n.
Yvrande, 31 n., 93, 124, 137, 150 à 152.

Z

Zurich, 247.
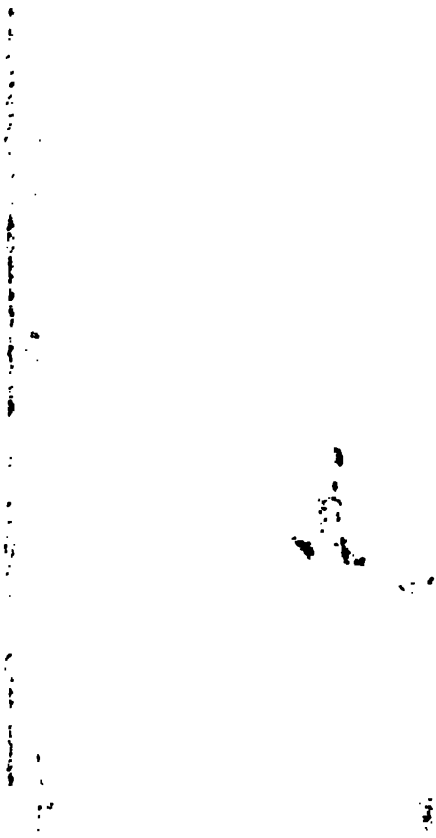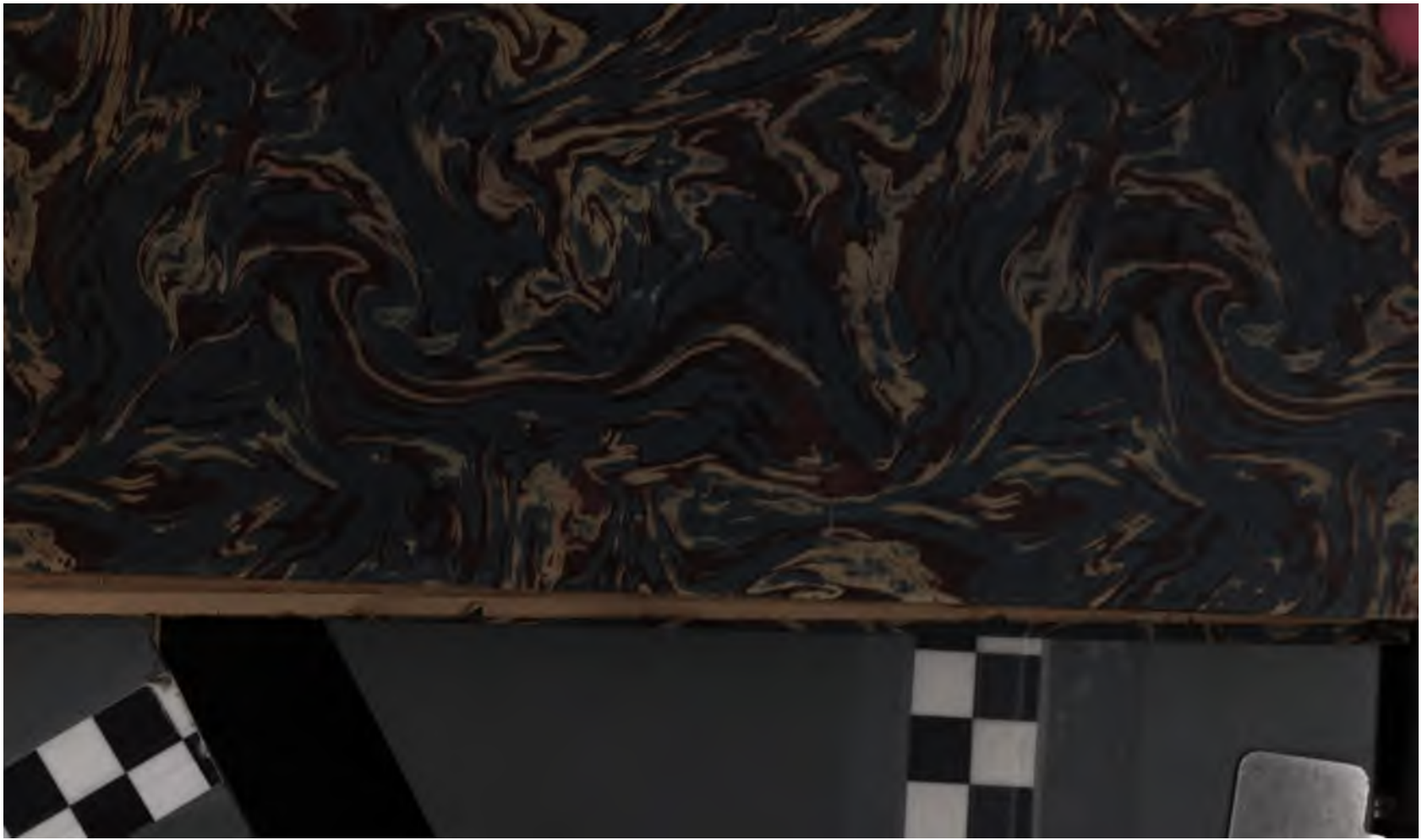
BESANÇON. — IMPR. ET STÉRÉOTYP. DE PAUL JACQUIN.